



CONTRAT DE VILLE

2015 - 2020

DE L'AGGLOMÉRATION DE MOULINS



15 avril 2015





S O M M A I R E

CONTRAT DE VILLE 2015 - 2020 DE L'AGGLOMÉRATION DE MOULINES

CHAPITRE I – PRÉAMBULE

CHAPITRE II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- 1 - Présentation du territoire
- 2 - Etat des lieux de la Politique de la Ville sur l'EPCI

CHAPITRE III – ORGANISATION

- 1 - Modalités de pilotage
- 2 - L'ingénierie
- 3 - La participation des habitants

CHAPITRE IV - DÉFINITION DU CADRE STRATÉGIQUE

- 1 - Le diagnostic participatif établi par pilier
- 2 - Les orientations stratégiques
- 3 - Définition du quartier vécu

CHAPITRE V - LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET LEUR MISE EN ŒUVRE

- 1 - Les objectifs opérationnels
- 2 - Les conventions d'application du Contrat de ville
- 3 - L'annexe financière

CHAPITRE VI - LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

CHAPITRE VII - ANNEXES

- 1 - Diagnostic territorial de Moulines - Mars 2013
- 2 - Plan Stratégique Local - Février 2015
- 3 - Elaboration du Plan Stratégique Local - Phase 1 : Bilan du Programme de Rénovation Urbaine - Octobre 2014
- 4 - Gestion Urbaine de Proximité - Convention Cadre 1er juillet 2013 - 30 juin 2016
- 5 - Principaux engagements pris dans le cadre des conventions interministérielles - Avril 2013
- 6 - Maquette financière au Contrat de Ville

Chapitre I

PREAMBULE

Considérant

- > La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine en date du 21 février 2014
- > La délibération du Conseil Communautaire de Moulins Communauté en date du 15 juin 2015

Le 3 juillet 2015, il a été conclu entre :

- > **L'Etat**, représenté par M. le Préfet de l'Allier,
- > **Moulins Communauté**, représentée par M. Périssol, Président,

Ainsi que

- > La commune de **MOULINS**, représentée par M. Périssol, Maire,
- > La commune d'**YZEURE**, représentée par M. Perrin, Maire,
- > La commune d'**AVERMES**, représentée par M. Denizot, Maire

Par la présente convention dénommée : *Contrat de Ville de l'Agglomération de Moulins 2015 - 2020*

Il a été convenu ce qui suit :

Chapitre II

PRESENTATION GENERALE

1 - PRESENTATION DU TERRITOIRE

1.1 - Présentation de Moulins Communauté

La loi Chevènement, votée en juillet 1999, vise à renforcer la simplification de la coopération intercommunale. Elle marque la naissance des Communautés d'Agglomération et définit des domaines d'intervention pour lesquels les communes transfèrent volontairement leurs compétences à la structure intercommunale. Ils concernent le développement économique, l'aménagement de l'espace, les transports et la politique de la ville.

Le 1^{er} janvier 2001, les élus de 23 communes autour de Moulins s'unissent autour d'une même volonté de mutualisation des moyens et de mise en place d'actions plus performantes et plus efficaces pour leurs habitants. Le 1^{er} janvier 2002, deux communes (Bessay sur Allier et Gouise) sont venues rejoindre la Communauté d'Agglomération de Moulins, suivies, le 1^{er} janvier 2003 par une 26^{ème} commune, Marigny.

Ensemble, construisons notre avenir : cette alliance est le signe d'un changement : pas d'évolution isolée de chaque commune, mais une volonté commune, une vision partagée de l'avenir, une ambition collective, un pari sur le futur qui forme un tronc commun sur lequel ancrer l'avenir.

La Communauté d'agglomération de Moulins est au carrefour des grandes voies de passage de l'Europe du Nord vers les pays méditerranéens. Située au Nord-Est de la région Auvergne, elle bénéficie d'un positionnement géographique des plus favorables et d'un vaste potentiel économique desservi par un important réseau routier (jonction Route Centre Europe Atlantique-A77), ferroviaire et aérien.



Chapitre II - PRESENTATION GENERALE

Moulins Communauté regroupe 26 communes, pour un territoire de 750 Km². Cette union permet de conduire, de façon solidaire, un projet commun d'aménagement du territoire. En pensant et aménageant globalement son territoire, Moulins Communauté assure une meilleure répartition des moyens et des compétences au service de ses 54 000 habitants. Ce territoire offre une diversité géographique et culturelle qui fait sa richesse et sa force.

Les 26 communes de Moulins Communauté :

Aubigny
Aurouer
Avermes
Bagneux
Bessay-sur-Allier
Besson
Bresnay
Bressolles
Chapeau
Chemilly
Chezy
Coulandon
Gennetines
Gouise
Marigny
Montbeugny
Montilly
Moulins
Neuilly-le-Réal
Neuvy
Saint-Ennemond
Souvigny
Toulon-sur-Allier
Trévol
Villeneuve-sur-Allier
Yzeure





La Communauté d'agglomération de Moulins exerce les compétences suivantes :

> Les compétences obligatoires

- Développement économique : Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ainsi que les actions de développement économique d'intérêt communautaire
- Aménagement de l'espace communautaire : Schéma directeur et de secteur, création et réalisation de zones d'aménagement concertée (ZAC) d'intérêt communautaire, organisation des transports urbains
- Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire : Programme local de l'habitat, politique du logement d'intérêt communautaire (y compris du logement social), actions par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire
- Politique de la Ville : Dispositifs contractuels de développement urbain, local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire, dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance

> Les compétences optionnelles

- Assainissement
- Protection et mise en valeur de l'environnement : Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés, lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores
- Construction, aménagement, entretien, gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire : Gestion et mise en œuvre du dispositif Programme de Réussite Educative (PRE)



> Les compétences facultatives

- Accompagnement d'actions d'implantation et de développement de l'enseignement supérieur par le biais de conventions à conclure avec l'Etat et les autorités académiques
- Protection de la santé des sportifs
- Création, entretien et exploitation des infrastructures de charges nécessaire à l'utilisation de véhicules électriques et hybrides rechargeables



Un conseil communautaire : chacune des 26 communes est représentée proportionnellement à son nombre d'habitants sous réserve qu'elle n'ait pas plus de la moitié des sièges. Toute commune doit avoir au moins un siège. Le Conseil Communautaire est le «parlement» de la Communauté d'Agglomération. Il se réunit au moins une fois par trimestre et ses séances sont ouvertes au public. Il réunit 71 membres titulaires. Composé d'élus municipaux de chaque commune membre, il délibère et vote à la majorité des voix les projets qui lui sont soumis. Le Conseil communautaire vote des délibérations qui sont exécutoires après transmission au Préfet.

Un bureau communautaire : Le Bureau est l'organe exécutif de la Communauté d'Agglomération. Il est une instance d'examen et d'arbitrage des projets de la Communauté. Il se réunit régulièrement pour préparer les réunions du conseil communautaire.

Il est composé :

- d'un Président, Pierre-André PÉRISSOL, élu à la majorité des voix par le Conseil,
- de 10 vice-présidents,
- et de 16 membres,

Chaque commune est représentée. Si un Maire n'est pas membre du Bureau à quelque titre que ce soit, il assiste de droit aux réunions du Bureau avec voix consultative. Les séances du Bureau ne sont pas publiques.



L'Agglomération, au titre de sa compétence « **politique de la ville** » a un rôle majeur, confirmé par la loi de programmation de février 2014, dans sa capacité à faire travailler ensemble les différents niveaux de décision et d'action. A ce titre, les élus locaux deviennent de plus en plus garants d'une démarche de développement territorial durable et intégré, liant développement social (développement de la citoyenneté et de la démocratie participative), économique (développement des richesses) et urbain, de l'îlot à l'agglomération. L'enjeu majeur est de développer une culture de projet et une culture managériale et participative.

La redéfinition, la catégorisation et le débat local sur la pertinence des quartiers prioritaires permettent de « territorialiser », donc d'adapter aux exigences locales, les programmes thématiques (objectifs généraux et opérationnels) déclinés dans ce document cadre. Ce dernier, mobilisant d'abord les politiques de droit commun, répond aux attentes des partenaires locaux de disposer d'un cadre général pour la durée du contrat.

1.2 - Le quartier prioritaire de « Moulins Sud »

Moulins, Préfecture de l'Allier, est la seule ville abritant un « quartier prioritaire » suite à la réforme de la Politique de la Ville.

1.2.1 - La Ville de Moulins

Située essentiellement le long de la rive droite de l'Allier, l'une des dernières rivières sauvages d'Europe, et affluent de la Loire, Moulins bénéficie d'un environnement agréable. La ville est placée sur les contreforts du Massif Central, le relief y est très légèrement vallonné. Moulins se trouve dans des régions naturelles de l'ancienne province française du Bourbonnais.

Avec son riche patrimoine historique, son célèbre triptyque, le Centre National du Costume de Scène, mais aussi avec l'hôtel Demoret pour accueillir les riches collections des œuvres réalisées par les Visitandines, Moulins joue dans la cour des grandes villes touristiques. Peuplée de 20.000 habitants, Moulins est le moteur de son agglomération, Moulins Communauté.

Le positionnement de Moulins en Auvergne à travers quelques chiffres clés (source CARIF OREF 2010) :



Chapitre II - PRESENTATION GENERALE

		Montluçon	Moulins	Vichy	Allier	Aurillac	Mauriac	Saint-Flour	Cantal	Auvergne	France
Population totale (2007)	% du total*	8,4%	7,0%	10,2%	25,6%	6,2%	2,0%	2,9%	11,1%	2,2%	
	Evol. annuelle moy. 99-06	-0,1%	-0,2%	+0,1%	0,0%	+0,1%	-0,6%	-0,3%	-0,1%	+0,3%	+0,7%
Population active (2006)	% du total*	8,0%	7,0%	9,6%	24,7%	6,3%	1,9%	3,0%	11,2%	2,1%	
Population active occupée (2006)	% du total*	7,9%	7,0%	9,4%	24,3%	6,5%	1,9%	3,0%	11,4%	2,1%	
Emploi salarié (2008)	% du total*	8,0%	6,5%	9,4%	23,9%	5,9%	1,3%	1,9%	9,1%	1,8%	
	Evol. 07-08	-2,4%	-3,4%	-0,3%	-1,9%	-0,8%	+1,5%	-0,7%	-0,4%	-1,5%	-0,6%
Emploi non salarié (2006)	% du total*	7,3%	7,1%	9,6%	24,0%	8,1%	3,6%	6,7%	18,3%	2,8%	
Emploi agricole (2006)	% du total*	7,3%	9,1%	8,6%	25,0%	9,8%	4,7%	10,8%	25,3%	3,7%	
Demande d'emploi (2009)	% du total*	9,2%	6,8%	11,4%	27,4%	4,6%	1,3%	1,9%	7,9%	2,0%	
	Evol. 08-09	+13,7%	+13,9%	+12,7%	+13,4%	+8,5%	+5,4%	+4,9%	+6,8%	+13,0%	+18,3%
Offre d'emploi (2009)	% du total*	7,6%	7,1%	10,0%	24,6%	6,0%	1,8%	2,3%	10,1%	1,8%	
	Evol. 08-09	-31,8%	-13,2%	-26,0%	-24,8%	-18,3%	-4,1%	-4,4%	-13,2%	-19,8%	-11,4%
Effectifs voie scolaire (2009)	% du total*	8,6%	7,0%	9,4%	25,0%	8,4%	0,4%	1,8%	10,6%		
	Evol. 08-09	-1,9%	-1,9%	-3,6%	-2,6%	-3,3%	+4,6%	-5,0%	-3,3%	-2,0%	
Effectifs apprentissage (2009)	% du total*	2,7%	12,4%	8,9%	23,9%	6,7%	0,1%	4,6%	11,5%		
	Evol. 08-09	+24,0%	+1,2%	-2,4%	+1,8%	+12,7%	+8,3%	-0,2%	+7,1%	+0,4%	
Effectifs en FPC (2009)	% du total*	10,6%	7,2%	10,3%	28,1%	6,7%	1,6%	3,2%	11,6%		
	Evol. 08-09	-4,2%	-14,6%	-20,7%	-13,5%	-28,6%	-34,8%	-24,0%	-28,4%	-20,2%	
Contrats de professionnalisation (2009)	% du total*	5,5%	4,3%	7,2%	17,0%	5,9%	1,0%	1,2%	8,0%		
	Evol. 08-09	-25,3%	-11,9%	-18,9%	-19,5%	-25,0%	-16,7%	-19,4%	-23,3%	-26,2%	

* % du total régional ou national

		Brioude	Le Puy-en-Velay	Yssingaux	Haute-Loire	Ambert	Clermont-Ferrand	Issoire	Riom	Thiers	Puy-de-Dôme	Auvergne	France
Population totale (2007)	% du total*	3,3%	7,2%	6,0%	16,5%	2,0%	27,3%	4,5%	8,6%	4,3%	46,8%	2,2%	
	Evol. annuelle moy. 99-06	+0,3%	+0,3%	+1,4%	+0,7%	-0,3%	+0,5%	+0,7%	+0,7%	+0,2%	+0,5%	+0,3%	+0,7%
Population active (2006)	% du total*	3,2%	7,1%	5,9%	16,2%	1,9%	28,5%	4,5%	8,8%	4,2%	47,9%	2,1%	
Population active occupée (2006)	% du total*	3,2%	7,2%	6,1%	16,4%	1,9%	28,4%	4,5%	8,9%	4,1%	47,8%	2,1%	
Emploi salarié (2008)	% du total*	2,8%	7,1%	5,7%	15,6%	1,7%	35,5%	3,8%	6,6%	3,8%	51,4%	1,8%	
	Evol. 07-08	-4,0%	+0,3%	-2,5%	-1,5%	-5,1%	-0,8%	-2,9%	-3,0%	-2,9%	-1,5%	-1,5%	-0,6%
Emploi non salarié (2006)	% du total*	4,9%	8,7%	5,3%	18,9%	2,4%	18,9%	5,8%	8,1%	3,5%	38,8%	2,8%	
Emploi agricole (2006)	% du total*	7,0%	9,0%	3,8%	19,8%	2,4%	8,5%	6,8%	10,0%	2,2%	29,9%	3,7%	
Demande d'emploi (2009)	% du total*	3,3%	6,3%	5,7%	15,3%	1,8%	29,6%	4,9%	8,1%	5,0%	49,4%	2,0%	
	Evol. 08-09	+8,9%	+11,2%	+11,2%	+10,7%	+11,9%	+15,4%	+12,4%	+14,9%	+12,3%	+14,5%	+13,0%	+18,3%
Offre d'emploi (2009)	% du total*	2,8%	6,8%	4,4%	14,0%	2,3%	30,5%	5,7%	9,5%	3,3%	51,3%	1,8%	
	Evol. 08-09	-32,9%	-9,0%	-30,7%	-22,3%	+6,4%	-20,2%	-18,1%	-16,6%	-11,3%	-17,7%	-19,8%	-11,4%
Effectifs voie scolaire (2009)	% du total*	1,7%	9,1%	2,3%	13,0%	0,5%	41,8%	2,3%	5,1%	1,6%	51,3%		
	Evol. 08-09	+1,4%	-0,5%	-2,1%	-0,6%	-10,0%	-2,0%	-1,4%	+2,4%	-5,2%	-1,7%	-2,0%	
Effectifs apprentissage (2009)	% du total*	1,6%	15,5%	0,6%	17,7%	0,7%	43,7%	0,0%	1,8%	0,7%	46,9%		
	Evol. 08-09	-5,9%	+2,1%	+14,3%	+1,7%	+6,9%	-2,5%	0,0%	+0,0%	-7,6%	-2,2%	+0,4%	
Effectifs en FPC (2009)	% du total*	4,1%	7,8%	4,2%	16,1%	2,3%	28,7%	4,3%	5,8%	3,2%	44,3%		
	Evol. 08-09	-12,4%	-34,6%	-26,9%	-28,0%	-14,2%	-19,4%	2,4%	-16,3%	-35,7%	-18,6%	-20,2%	
Contrats de professionnalisation (2009)	% du total*	2,0%	7,5%	3,3%	12,8%	1,1%	50,4%	2,6%	5,6%	2,5%	62,2%		
	Evol. 08-09	-10,6%	-38,6%	-42,5%	-36,6%	+14,3%	-24,7%	-50,0%	-28,0%	-14,8%	-25,8%	-26,2%	

* % du total régional ou national



Chapitre II - PRESENTATION GENERALE

Une présentation plus détaillée, intitulée « **Diagnostic territorial de Moulins - Mars 2013** » est en annexe (n°1) à ce document

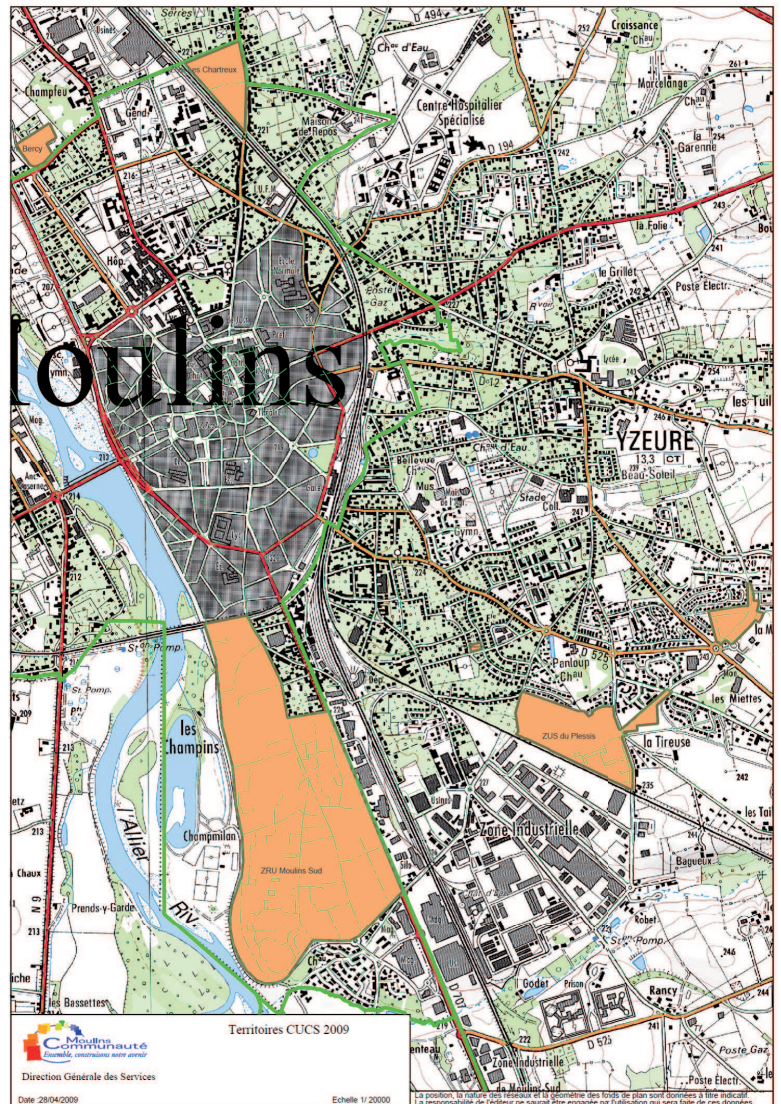
Au regard de la circulaire du 24 mai 2006 relative à la Politique de la Ville, des échanges entre partenaires impliqués dans la politique de la ville et des élus concernés, la géographie prioritaire de Moulins Communauté lors du Contrat Urbain de Cohésion Sociale était :

- Au niveau 2, défini par l'Etat comme « **les quartiers dans lesquels les difficultés sociales et économiques justifient une nécessaire mobilisation de moyens spécifiques au-delà des moyens de droit commun** », les quartiers suivants :
 - Zone Urbaine Sensible du Plessis
 - Zone de Redynamisation Urbaine de Moulins Sud
 - Zone Urbaine Sensible des Chartreux

- Au niveau 3, défini par l'Etat comme les quartiers « **fragilisés, dans une optique de prévention ou des quartiers dont la situation est en cours d'amélioration** » :

- A Avermes : le secteur Chambonnage – Pré-Bercy
- A Yzeure : la Plaine Bodin et Bellecombe, secteur adjacent de la ZUS du Plessis
- A Moulins : le quartier des Gâteaux et le quartier de Bourgogne.

Au total près de 10 000 personnes étaient concernées par la Politique de la Ville sur 3 communes.



1.2.2 - Le Quartier prioritaire de « Moulins Sud »

Suite à la réforme de la Politique de la Ville de 2014, seul le quartier de Moulins Sud a été classé par l'Etat comme relevant de la Politique de la Ville en qualité de Quartier Prioritaire (numéro CGET QP003003 Moulins sud). Il possède les caractéristiques suivantes (source CGET 2014) :

Nombre d'habitants

	#	Femme	Homme	Total
Centre Historique		1048	930	1978
Centre Moderne		1989	1483	3463
Les Gateaux		910	726	1636
Quartier Nord		914	799	1713
Decize Bourgogne		1201	986	2187
Lyon Gare		1113	901	2014
Quartier Sud Zone 1	Z0028	1102	851	1953
Quartier Sud Zone 2	Z0028	1588	1313	2901
La Madeleine		946	800	1746
Commune de Moulins		10790	8800	19590
EPCI : CA de Moulins		29503	25829	54332

Population par tranche d'âge et par sexe

	#	0 à 14 ans		15 à 29 ans		30 à 44 ans		45 à 59 ans		60 à 74 ans		75 ans ou plus	
		F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Centre Historique		101	123	321	282	159	223	186	165	126	82	156	55
Centre Moderne		210	215	348	348	320	284	309	286	284	204	500	178
Les Gateaux		75	98	130	172	114	151	159	120	145	97	287	89
Quartier Nord		95	131	160	129	139	129	213	181	149	136	158	93
Decize Bourgogne		102	158	258	238	200	191	231	194	164	116	246	90
Lyon Gare		131	114	184	166	179	193	194	193	165	142	280	94
Quartier Sud Zone 1	Z0028	139	151	193	166	155	136	260	200	171	140	185	58
Quartier Sud Zone 2	Z0028	248	306	303	246	294	230	364	271	248	193	130	67
La Madeleine		115	132	119	94	135	118	223	186	169	173	186	96
Commune de Moulins		1216	1427	2016	1841	1695	1636	2137	1796	1620	1282	2106	817
EPCI : CA de Moulins		4220	4482	4324	4298	5078	4964	6238	5845	4545	4073	4097	2167

Part des familles monoparentales

	#	Part des familles monoparentales (en %)
Centre Historique		22.4
Centre Moderne		17.7
Les Gateaux		14.1
Quartier Nord		21.3
Decize Bourgogne		12.7
Lyon Gare		17.5
Quartier Sud Zone 1	Z0028	21.9
Quartier Sud Zone 2	Z0028	28.1
La Madeleine		10.7
Commune de Moulins		18.9
EPCI : CA de Moulins		12.6

Ménages composés d'une seule personne

	#	Part des ménages composés d'une personne seule (en %)	Nombre de ménages	Nombre de ménages composés d'une personne seule	
				de femmes seules	de hommes seuls
Centre Historique		66.0	1300	859	467
Centre Moderne		62.9	2054	1293	880
Les Gateaux		56.4	819	482	288
Quartier Nord		56.6	931	527	271
Decize Bourgogne		52.1	1137	593	382
Lyon Gare		52.0	1095	569	312
Quartier Sud Zone 1	Z0028	54.6	1061	580	382
Quartier Sud Zone 2	Z0028	45.1	1422	640	408
La Madeleine		39.3	871	343	230
Commune de Moulins		54.9	10891	5886	3599
EPCI : CA de Moulins		39.3	25480	9998	6151



Chapitre II - PRESENTATION GENERALE

Taux d'activités de 15-64 ans par sexe

	#	Nombre d'actives femmes (15-64ans)	Taux Femmes (en %)	Nombre d'actifs hommes (15-64ans)	Taux Hommes (en %)
Centre Historique		616	72.3	582	83.7
Centre Moderne		802	74.1	764	77.0
Les Gateaux		329	73.8	381	80.6
Quartier Nord		383	64.4	353	67.6
Decize Bourgogne		536	66.2	502	73.1
Lyon Gare		461	71.2	488	77.0
Quartier Sud Zone 1 Z0028	Z0028	409	60.0	396	67.0
Quartier Sud Zone 2 Z0028	Z0028	625	56.3	656	65.4
La Madeleine		360	64.4	347	72.9
Commune de Moulins		4422	67.5	4340	73.8
EPCI : CA de Moulins		12226	69.3	12429	73.2

Taux d'activités de 15-24 ans par sexe

	#	Nombre d'actives femmes (15-24ans)	Taux Femmes (en %)	Nombre d'actifs hommes (15-24ans)	Taux Hommes (en %)
Centre Historique		116	63.8	132	73.7
Centre Moderne		118	51.1	135	63.8
Les Gateaux		49	73.6	52	62.9
Quartier Nord		54	49.3	28	40.2
Decize Bourgogne		91	47.9	76	57.5
Lyon Gare		53	42.5	66	62.3
Quartier Sud Zone 1 Z0028	Z0028	50	36.0	47	46.6
Quartier Sud Zone 2 Z0028	Z0028	97	47.6	69	40.1
La Madeleine		30	38.8	28	43.4
Commune de Moulins		658	49.9	623	55.9
EPCI : CA de Moulins		1213	41.4	1403	49.8

Taux d'activités de 25-54 ans par sexe

	#	Nombre d'actives femmes (25-54ans)	Taux Femmes (en %)	Nombre d'actifs hommes (25-54ans)	Taux Hommes (en %)
Centre Historique		337	86.0	415	91.7
Centre Moderne		561	89.5	547	90.6
Les Gateaux		228	85.4	306	91.4
Quartier Nord		260	83.6	275	90.6
Decize Bourgogne		366	88.7	380	86.3
Lyon Gare		316	90.2	336	89.8
Quartier Sud Zone 1 Z0028	Z0028	291	78.1	279	86.6
Quartier Sud Zone 2 Z0028	Z0028	430	71.5	426	90.2
La Madeleine		283	84.5	262	84.4
Commune de Moulins		3082	83.7	3229	90.2
EPCI : CA de Moulins		9217	88.1	9494	91.4

Taux d'activités de 55-64 ans par sexe

	#	Nombre d'actives femmes (55-64ans)	Taux Femmes (en %)	Nombre d'actifs hommes (55-64ans)	Taux Hommes (en %)
Centre Historique		63	69.1	35	54.8
Centre Moderne		123	54.8	81	46.1
Les Gateaux		52	46.3	22	41.0
Quartier Nord		39	26.2	49	33.3
Decize Bourgogne		79	45.9	46	40.3
Lyon Gare		93	63.3	76	60.0
Quartier Sud Zone 1 Z0028	Z0028	66	37.7	60	36.5
Quartier Sud Zone 2 Z0028	Z0028	96	38.3	61	29.7
La Madeleine		66	39.2	68	42.4
Commune de Moulins		681	44.6	488	41.1
EPCI : CA de Moulins		1795	42.4	1533	40.6

Taux de chômage par sexe

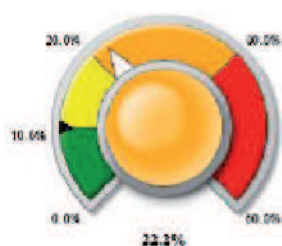
	#	Nombre de chômeurs femmes (15-64ans)	Taux Femmes (en %)	Nombre de chômeurs hommes (15-64ans)	Taux Hommes (en %)
Centre Historique		68	13.1	60	10.4
Centre Moderne		92	11.5	89	11.6
Les Gateaux		34	10.2	39	10.4
Quartier Nord		71	18.6	50	14.2
Decize Bourgogne		29	5.4	62	12.3
Lyon Gare		38	8.3	51	10.9
Quartier Sud Zone 1 Z0028	Z0028	91	22.2	86	22.4
Quartier Sud Zone 2 Z0028	Z0028	115	18.5	110	19.7
La Madeleine		29	8.2	29	8.4
Commune de Moulins		568	12.8	577	13.3
EPCI : CA de Moulins		1207	9.9	1188	9.6

Indice de chômage (catégories A,B et C) par sexe

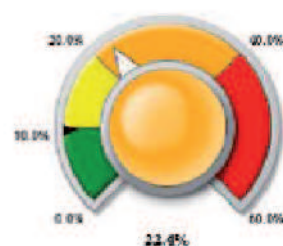
	#	Nombre de demandeuses d'emploi femmes (A,B,C)	Indice Femmes (en %)	Nombre de demandeurs d'emploi hommes (A,B,C)	Indice Hommes (en %)
Centre Historique		117	22.7	113	19.4
Centre Moderne		141	17.6	162	21.2
Les Gateaux		87	26.4	57	15.0
Quartier Nord		83	21.7	103	29.2
Decize Bourgogne		67	12.5	87	17.3
Lyon Gare		76	16.5	100	21.4
Quartier Sud Zone 1 Z0028	Z0028	97	23.7	100	25.9
Quartier Sud Zone 2 Z0028	Z0028	212	33.9	190	34.0
La Madeleine		-	-	-	-
Commune de Moulins		940	21.3	971	22.4
EPCI : CA de Moulins		-	-	-	-

Chapitre II - PRESENTATION GENERALE

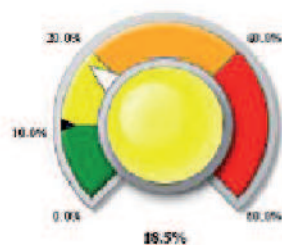
Taux de chômage des femmes (15-64 ans)



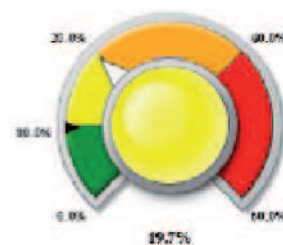
Taux de chômage des hommes (15-64 ans)



Taux de chômage des femmes (15-64 ans)



Taux de chômage des hommes (15-64 ans)



Taux d'emploi des 15-64 ans

	#	Nombre de femmes en emploi (15-64ans)	Taux Femmes (en %)	Nombre d'hommes en emploi (15-64ans)	Taux Hommes (en %)
Centre Historique		448	62.8	521	75.0
Centre Moderne		710	65.6	675	68.1
Les Gateaux		296	66.2	341	72.2
Quartier Nord		312	52.4	303	58.0
Decize Bourgogne		507	65.5	440	64.1
Lyon Gare		423	65.3	417	68.6
Quartier Sud Zone 1	Z0028	318	46.7	300	52.0
Quartier Sud Zone 2	Z0028	510	48.3	448	52.5
La Madeleine		330	59.2	318	66.8
Commune de Moulins		3854	58.8	3783	64.0
EPCI : CA de Moulins		11018	62.5	11241	66.2

Part des salariés occupant un emploi à temps partiel

	#	Nombre de femmes salariées à temps partiel	Part Femmes (en %)	Nombre d'hommes salariés à temps partiel	Part Hommes (en %)
Centre Historique		105	25.9	68	12.2
Centre Moderne		140	21.6	56	9.7
Les Gateaux		70	24.9	10	3.1
Quartier Nord		100	33.6	25	8.3
Decize Bourgogne		123	25.3	33	8.2
Lyon Gare		118	29.8	23	6.4
Quartier Sud Zone 1	Z0028	70	23.1	11	4.0
Quartier Sud Zone 2	Z0028	153	31.2	36	8.5
La Madeleine		88	22.0	9	3.3
Commune de Moulins		947	26.2	261	7.8
EPCI : CA de Moulins		2861	25.8	606	8.2



Chapitre II - PRESENTATION GENERALE

Part des salariés étrangers par sexe

	#	Nombre de femmes salariées étrangères (en %)	Part Femmes (en %)	Nombre d'hommes salariés étrangers (en %)	Part Hommes (en %)
Centre Historique	40	6.4	44	7.9	
Centre Moderne	41	5.4	81	10.3	
Les Gateaux	17	6.5	38	16.9	
Quartier Nord	21	6.5	74	19.7	
Decize Bourgogne	32	6.9	44	9.5	
Lyon Gare	37	9.3	51	11.6	
Quartier Sud Zone 1 Z0028	30	9.0	72	19.9	
Quartier Sud Zone 2 Z0028	54	10.2	74	13.3	
La Madeleine	23	6.8	30	7.1	
Commune de Moulins	285	7.3	508	12.1	
EPCI : CA de Moulins					

Part des non diplômés par sexe

	#	Nombre de femmes non diplômées (en %)	Part Femmes (en %)	Nombre d'hommes non diplômés (en %)	Part Hommes (en %)
Centre Historique	104	12.8	90	12.2	
Centre Moderne	186	11.4	188	16.2	
Les Gateaux	256	32.1	149	25.3	
Quartier Nord	156	20.8	130	21.2	
Decize Bourgogne	104	10.7	115	15.5	
Lyon Gare	96	10.9	75	10.4	
Quartier Sud Zone 1 Z0028	234	26.5	155	23.9	
Quartier Sud Zone 2 Z0028	382	30.6	222	25.1	
La Madeleine	144	16.4	103	16.4	
Commune de Moulins	1665	19.0	1226	18.3	
EPCI : CA de Moulins	3424	15.3	3140	16.0	

Part des hauts niveaux de formation par sexe

	#	Nombre de femmes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long (en %)	Part Femmes (en %)	Nombre d'hommes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long (en %)	Part Hommes (en %)
Centre Historique	102	12.6	114	15.5	
Centre Moderne	167	10.3	211	18.2	
Les Gateaux	43	5.3	30	5.1	
Quartier Nord	22	2.9	33	5.3	
Decize Bourgogne	119	12.2	101	13.6	
Lyon Gare	107	12.1	124	17.3	
Quartier Sud Zone 1 Z0028	55	6.2	33	5.1	
Quartier Sud Zone 2 Z0028	34	2.7	29	3.3	
La Madeleine	49	6.3	26	4.1	
Commune de Moulins	698	8.0	701	10.4	
EPCI : CA de Moulins	1640	7.3	1722	8.8	

Part des bénéficiaires de la CMU-C par sexe

	#	Nombre de femmes bénéficiaires CMU-C (en %)	Part Femmes (en %)	Nombre d'hommes bénéficiaires CMU-C (en %)	Part Hommes (en %)
Centre Historique	76	10.0	80	13.1	
Centre Moderne	99	7.6	91	8.7	
Les Gateaux	62	9.9	49	11.0	
Quartier Nord	99	13.3	104	15.3	
Decize Bourgogne	67	8.3	59	9.0	
Lyon Gare	59	7.6	63	9.8	
Quartier Sud Zone 1 Z0028	100	13.7	77	14.0	
Quartier Sud Zone 2 Z0028	386	27.2	285	24.0	
La Madeleine	56	7.8	39	6.0	
Commune de Moulins	1053	12.3	921	12.9	
EPCI : CA de Moulins					

En application du décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014, la carte du périmètre réglementaire définitif du quartier prioritaire de la Politique de la Ville situé dans l'agglomération moulinoise, tel qu'il résulte de la phase de consultation entre la Préfecture de l'Allier et l'EPCI, correspond au zonage ci-dessous (soit 3 500 personnes pour un revenu médian de 10 500 €). Le secteur est représenté en bleu et établi sur la base des plans cadastraux.

Carte définie par le CGET en 2014



1.2.3 - Les Quartiers de veille active

L'efficacité de la politique de la ville réside dans la capacité de celle-ci à mettre fin à la dilution des moyens et, dans un souci de justice, à davantage mobiliser l'effort public là où les situations de pauvreté sont les plus criantes. La réforme de la politique de la ville, ambitieuse, à travers une géographie prioritaire renouvelée, à simplifier l'ensemble des zonages et à concentrer les interventions publiques sur un nombre resserré de territoires.



Ainsi, un certain nombre de territoires (plus de 1 000), auparavant classés en Zone Urbaine Sensible (ZUS) et/ou couverts par un CUCS, ne sont plus classés en quartier prioritaire. Ils peuvent, cependant, être placés en territoires de veille active et inscrits dans un contrat de ville.

A ce titre, les villes de Moulins, Yzeure et Avermes ont sollicité M. Le Préfet de l'Allier pour obtenir le classement de leurs quartiers respectifs au sein de ce dispositif. Cette demande a été validée en octobre 2014.

Le positionnement de ces quartiers en territoires de veille active doit leur permettre notamment de :

> **mobiliser l'ingénierie** de la politique de la ville, y compris l'observation locale et la veille partenariale,

> **mobiliser les moyens** de droit commun des différents signataires du contrat, et tout particulièrement la solidarité locale,

> **pérenniser les dispositifs** spécifiques tels que les Programmes de Réussite Educative ou les postes d'adultes relais au sein des associations (poursuite jusqu'à leur terme des conventions), dans la recherche d'un meilleur co-financement.

Ainsi, les territoires de veille active sont (*cf. carte générale des quartiers CUCS ci-dessus*)

à Avermes

le secteur Chambonnage – Pré-Bercy

à Yzeure

Quartier du Plessis

la Plaine Bodin et Bellecombe, secteur adjacent de la ZUS du Plessis

à Moulins

Quartier des Gâteaux

Quartier de Bourgogne

Quartier des Chartreux



1.2.4 - Les grandes orientations prévues par le projet de territoire

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit que « **les objectifs des contrats de ville s'inscrivent dans les orientations définies à l'échelle intercommunale par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre avec les communes ou, à défaut, par la commune, pour le développement de leur territoire.** » La loi prévoit par ailleurs que l'ensemble des plans, schémas et contrats territoriaux doivent prendre en considération les objectifs de la politique de la ville.

Moulins Communauté souhaite ainsi envisager la situation du quartier comme intimement liée à celle de son territoire d'inscription et des ressources qu'il recèle.

L'agglomération s'inscrit pleinement dans l'objectif de réduction des écarts de développement à l'échelle d'un territoire. Il s'agit en outre d'envisager de façon prospective l'évolution du quartier au sein de ce territoire.

Divers outils et documents de planification ou de programmation (plan local d'urbanisme, programme local de l'habitat, schéma de cohérence territoriale, etc.) fournissent des éléments sur la vision qu'ont les élus du devenir de leur territoire et les orientations qu'ils souhaitent suivre. Le Contrat de Ville s'inscrit dans cette réflexion globale, afin de produire à terme, un Projet Urbain Intégré.

Ces plans, schémas et contrats s'inscrivent également au sein de ceux élaborés par le département et la région. Ils ont fait, au cours de la phase de diagnostic, l'objet d'interrogations, de confrontations et éventuellement d'ajustements afin de prendre en compte la spécificité des quartiers relevant de la Politique de la Ville. La démarche a été similaire avec les services de l'Etat qui élaborent également, à l'échelon départemental ou régional, des outils de planification stratégique.

Pour les quartiers de Moulins Sud (classé prioritaire) et du Plessis (classé en territoire de veille active) dont la convention de rénovation urbaine s'est achevée en 2014, la démarche d'élaboration d'un plan stratégique local (PSL) constitue un outil précieux pour conduire cette réflexion. En effet, la démarche PSL permet de replacer les quartiers dans une stratégie territoriale d'ensemble à horizon 10-15 ans et de définir les objectifs opérationnels permettant de répondre à cette stratégie.



Le Plan Stratégique Local a été approuvé par le conseil communautaire du 15 juin 2015. L'intégralité du document se trouve en annexe (n°2) et a servi de support aux travaux d'élaboration du Contrat de Ville 2015-2020.

Enfin, l'année 2015 est une année charnière pour les politiques contractuelles. En effet, plusieurs dispositifs pluriannuels de financement seront finalisés en 2015 pour un nouveau « **cycle** » de mobilisation des fonds européens, du Contrat de Plan Etat Région, du Contrat Auvergne + (Région) et du Contrat d'agglomération (Conseil Départemental de l'Allier). Le contrat de ville a vocation à s'inscrire dans ces démarches, grâce notamment à une mobilisation transversale des services de Moulins Communauté et notamment celui en charge des « **politiques contractuelles** ».

Dans ce cadre, la transversalité et la complémentarité des travaux entre les services « **Politique de la Ville** » et « **Politiques contractuelles** » se traduisent par la mise en place d'une stratégie urbaine intégrée dans les documents de planification à venir (cf. *Guide méthodologique : la dimension européenne du contrat de ville - CGET mars 2015*).

En parallèle, les évolutions législatives et réglementaires récentes (*loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014, loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles MAPTAM du 27 janvier 2014, loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, projet de loi portant acte III de la décentralisation*) et un contexte de raréfaction des fonds publics engendrent des effets importants sur ces politiques.

Ce schéma d'ensemble, cohérent et global est en cours de co-construction durant cette année 2015.

2 - ETAT DES LIEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR MOULINS COMMUNAUTÉ

Les communes de Moulins-Yzeure-Avermes se sont, dès 1991, engagées d'un commun accord dans la définition et la mise en œuvre d'une politique de la ville adaptée aux enjeux de cette agglomération. Un premier contrat de ville a été signé le 20 juin 1994. Il est l'acte fondateur de la politique de la ville dans cette agglomération.



Il a permis d'engager ou développer de véritables programmes d'actions dans les 3 quartiers alors jugés prioritaires.

La création de la Communauté d'agglomération de Moulins en 2001, qui acquiert de fait la compétence obligatoire « **Politique de la Ville** », et le travail accompli au titre du Contrat de Ville 2000 – 2006, légitime une certaine connaissance des territoires prioritaires.

L'intercommunalité est un territoire de projet, le contrat urbain de cohésion sociale 2007-2014 prend en compte ce territoire institutionnel de solidarité pour définir des objectifs et mobiliser des moyens, s'appuyant notamment sur

- > Les conclusions de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville,
- > Le maintien d'un zonage national des quartiers prioritaires (ZUS, ZRU...) défini en 1996,
- > Le travail d'analyse des difficultés sociales, des priorités du programme national de rénovation urbaine et le bilan des contrats de ville effectué par la DIV et l'INSEE, lors de la mise en place de ces nouveaux contrats.

Au regard de la circulaire du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des CUCS, des échanges entre partenaires impliqués dans la politique de la ville et des élus concernés, il a été décidé :

- > d'intégrer au niveau 2, défini par l'Etat comme « **les quartiers dans lesquels les difficultés sociales et économiques justifient une nécessaire mobilisation de moyens spécifiques au-delà des moyens de droit commun** », les quartiers suivants :

- Zone Urbaine Sensible du Plessis
- Zone de Redynamisation Urbaine de Moulins Sud
- Zone Urbaine Sensible des Chartreux

- > de proposer au niveau 3, défini par l'Etat comme les quartiers « fragilisés, dans une optique de prévention ou des quartiers dont la situation est en cours d'amélioration » :
 - à Avermes : le secteur Chambonnage – Pré-Bercy
 - à Yzeure : la Plaine Bodin et Bellecombe, secteur adjacent de la ZUS du Plessis
 - à Moulins : le quartier des Gâteaux et le quartier de Bourgogne



Chapitre II - PRESENTATION GENERALE

L'ensemble de ces quartiers a fait l'objet d'un contrat urbain de cohésion sociale et de moyens spécifiques à hauteur du cadrage financier de l'Etat, de Moulins Communauté, du Conseil Général de l'Allier et de ses partenaires. Il comporte :

- > un projet urbain de cohésion sociale, visant l'ensemble des objectifs de résultat définis aux articles 1 et 2 de la loi du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine pour l'amélioration de la vie quotidienne et la promotion de l'égalité des chances des habitants et la meilleure intégration de ces quartiers dans la ville et l'agglomération
- > des programmes d'actions pluriannuels déclinant ce projet sur des champs et des quartiers prioritaires
- > les modalités de mise en œuvre, d'évaluation, de suivi et d'adaptation du projet urbain de cohésion sociale et des programmes d'actions.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Moulins Communauté est signé le 16 mars 2007 par M. Le Président de Moulins Communauté, M. Le Préfet de l'Allier, M. Le Président du Conseil Général, M. Le Maire des Villes de Moulins, Yzeure et Avermes.

Moulins Communauté regroupe plus de 54 000 habitants dont 7 653 résidents dans les 9 quartiers prioritaires concentrés sur les 3 communes urbaines. Ainsi 14 % de la population est concernée par la politique de la ville, soit un taux 2 fois supérieurs à la moyenne régionale.

Communes	Quartiers prioritaires	Niveau	ZUS	ZRU	PRU	Population
Avermes	Pré Bercy	3				561
	Chambonnage	3				278
Moulins	Les Chartreux	2	X			972
	Moulins Sud	2	X	X	X	4 606
	Rue de Bourgogne	3				227
	Les Gâteaux	3				411
Yzeure	Le Plessis	2	X		X	846
	La Plaine Bodin	3				166
	Bellecombe	3				n.d.

Source : SGCIV

Les dispositifs suivants, relevant de la Politique de la Ville, sont développés sur Moulins Communauté

- 1 Maitrise d'œuvre urbaine et Sociale (MOUS)
- 1 Atelier Santé Ville (ASV)
- 1 Programme de Réussite Educative (PRE)
- 4 Adultes Relais
- 1 Fonds de Participation des Habitants (FPH)
- 1 Programme de Rénovation Urbaine (PRU)
- 1 dossier lauréat national de l'appel à projet « des quartiers vers l'emploi, une nouvelle mobilité »
- 1 Ecole de la Seconde Chance (E2C)
- 1 Mission Locale

Par choix stratégiques, seuls des bilans synthétiques du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, du Programme de Rénovation Urbaine et du Programme de Réussite Educative sont présentés ci-dessous. Ces éléments structurants de la politique de la ville depuis plusieurs années ont fait l'objet d'évaluation plus complète, consultable auprès du service Politique de la Ville de Moulins Communauté.

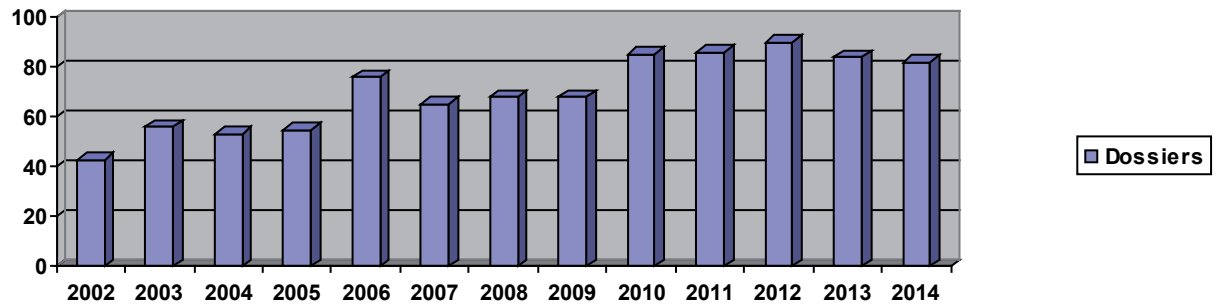
2.1 - Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007 - 2014

2.1.1 - Thèmes retenus au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

- 1- Habitat – cadre de vie - transports
- 2- Accès à l'emploi et développement économique
- 3- Réussite éducative
- 4- Santé
- 5- Citoyenneté et prévention de la délinquance
- 6 - Objectifs transversaux Ingénierie MOUS



2.1.2 - Evolution du nombre de dossiers déposés (Contrat de Ville – CUCS)

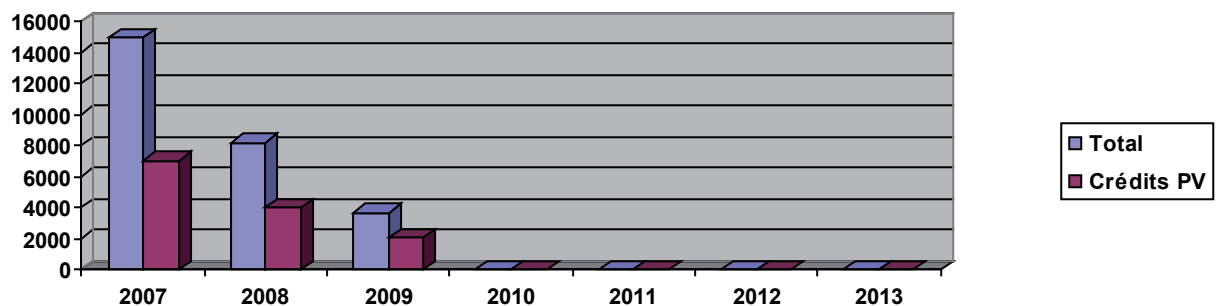


2.1.3 - Calcul de l'effet levier des crédits Politique de la Ville* auprès des crédits « droit commun », par thématique

* ACSE + crédits spécifiques de Moulins Communauté, du Conseil Général et des Villes de Moulins, Avermes et Yzeure

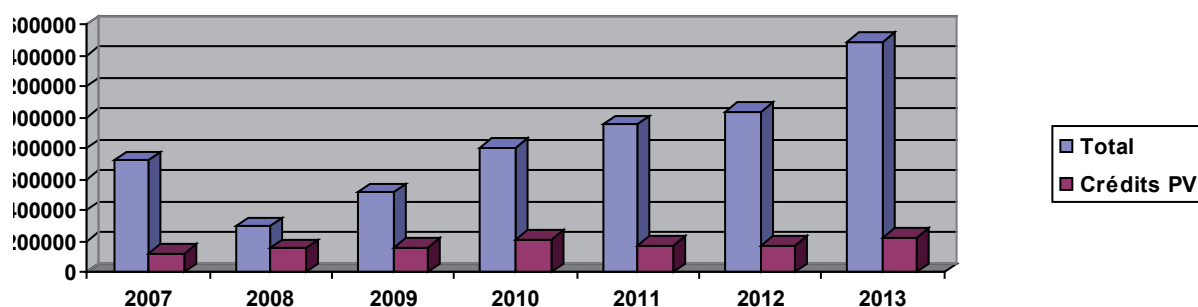
Thématique : Habitat – cadre de vie- transports

Année	Montant total des projets	Montants crédits Politique de la Ville alloués	%
2007	14 926,20 €	8 200,00 €	55
2008	7 060,00 €	4 000,00 €	57
2009	3 700,00 €	2 100,00 €	57
2010	0,00 €	0,00 €	-
2011	0,00 €	0,00 €	-
2012	0,00 €	0,00 €	-
2013	0,00 €	0,00 €	-



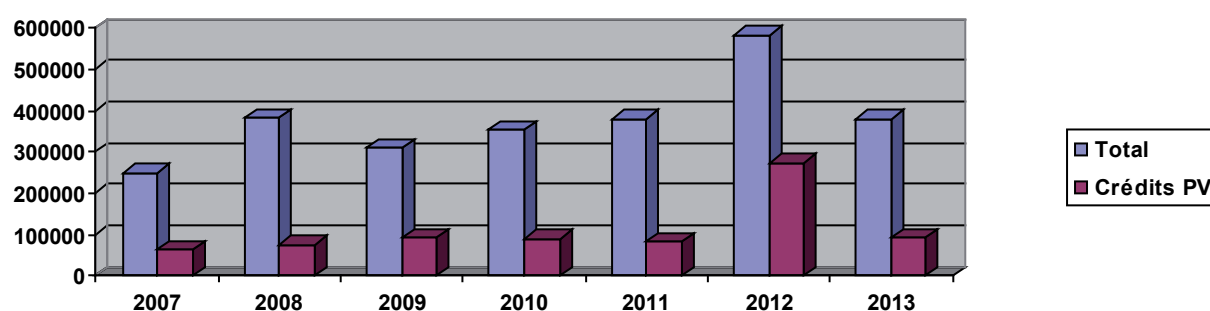
Thématique : Accès à l'emploi et développement économique

	Montant total des projets	Montants crédits Politique de la Ville alloués	%
2007	721 821,00 €	123 689,00 €	17
2008	301 273,44 €	158 094,00 €	52
2009	516 430,00 €	165 419,00 €	32
2010	805 805,00 €	214 894,00 €	27
2011	952 588,00 €	179 117,00 €	19
2012	1 035 843,00 €	174 829,00 €	17
2013	1 486 336,00 €	231 375,00 €	16



Thématique : Réussite éducative

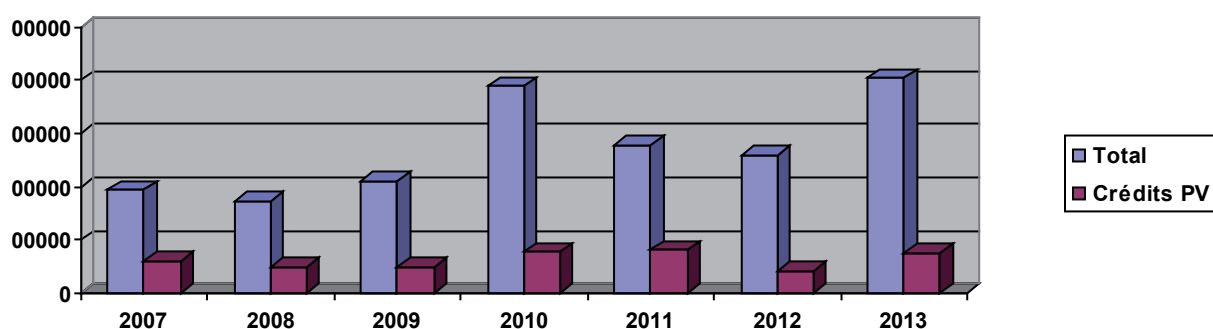
	Montant total des projets	Montants crédits Politique de la Ville alloués	%
2007	248 453,13 €	62 900,58 €	25
2008	382 689,78 €	74 777,78 €	20
2009	308 718,00 €	91 800,00 €	30
2010	352 363,00 €	89 300,00 €	25
2011	379 985,00 €	82 594,00 €	22
2012	581 814,00 €	273 987,00 €	47
2013	378 687,00 €	91 650,00 €	24





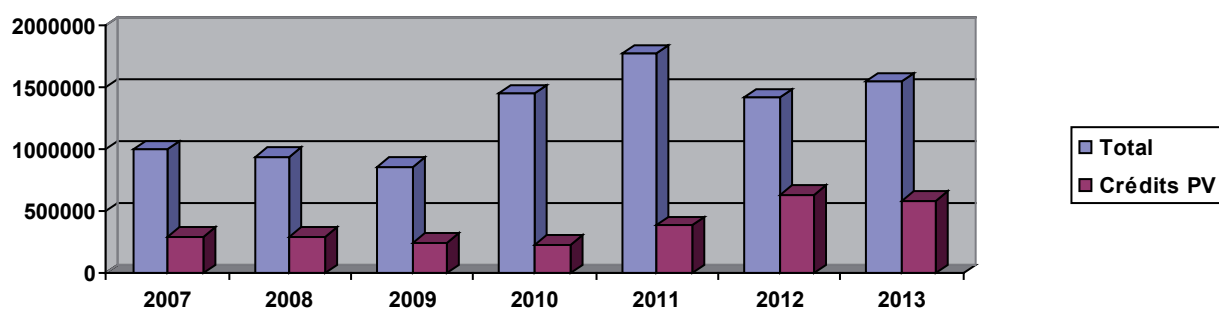
Thématique : Santé

	Montant total des projets	Montants crédits Politique de la Ville alloués	%
2007	193 303,87 €	59 400,00 €	31
2008	172 929,73 €	48 700,00 €	28
2009	211 414,22 €	48 900,00 €	23
2010	388 540,00 €	77 639,00 €	20
2011	278 998,00 €	80 870,00 €	29
2012	258 368,40 €	43 065,00 €	17
2013	403 920,00 €	76 000,00 €	19



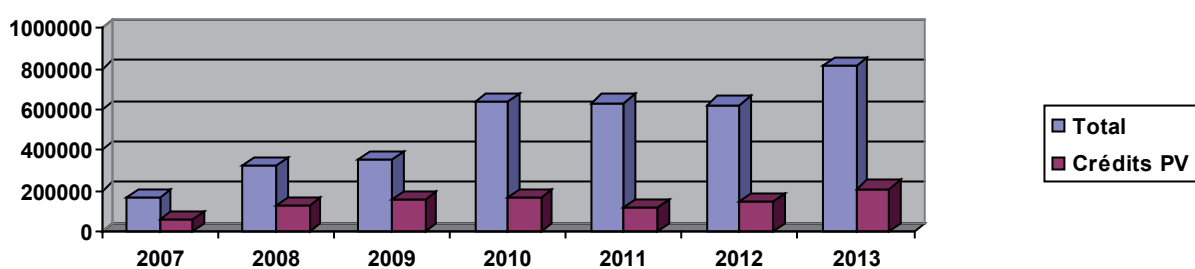
Thématique : Citoyenneté et prévention de la délinquance

	Montant total des projets	Montants crédits Politique de la Ville alloués	%
2007	1 002 942,40 €	299 393,26 €	30
2008	946 097,76 €	298 562,54 €	32
2009	865 842,29 €	250 299,54 €	29
2010	1 451 284,41 €	232 888,80 €	16
2011	1 774 182,00 €	393 147,00 €	22
2012	1 418 173,38 €	640 082,54 €	45
2013	1 548 966,00 €	591 692,00 €	38



Thématique : Objectifs transversaux

	Montant total des projets	Montants crédits Politique de la Ville alloués	%
2007	167 460,00 €	57 740,00 €	34
2008	319 791,13 €	123 706,87 €	39
2009	351 155,31 €	155 229,64 €	44
2010	636 499,00 €	162 476,00 €	26
2011	633 759,00 €	114 710,00 €	18
2012	623 415,31 €	144 614,00 €	23
2013	812 250,00 €	211 012,00 €	26





2.2 - Le Programme de Rénovation Urbaine

Le quartier de Moulins Sud, éloigné de deux kilomètres du centre-ville, s'est construit dans les années 60, sur près de 20 ans. Il présente les caractéristiques générales des grands ensembles réalisés à cette époque et concentre, au début du PRU (soit en 2005), 18,7% de la population moulinoise, dont 7,3% d'étrangers. Marqué par un fort taux de chômage, il est également caractérisé par une baisse démographique, une paupérisation ainsi qu'une spécialisation sociale. Ce quartier compte 1887 logements et accueille 4100 habitants.

Le quartier d'Yzeure-Le Plessis apparaît quant à lui comme un quartier dortoir, adossé aux voies ferrées, en zone périurbaine de Moulins et d'Yzeure. Malgré des actions municipales répétées en faveur d'un désenclavement et d'une mixité fonctionnelle, ce quartier n'en demeure pas moins fermé sur lui-même. Ce quartier compte 404 logements et accueille 1279 habitants.

2.2.1 - Le projet

Afin d'anticiper des difficultés sociales et urbaines risquant de survenir à moyen terme, Moulins Communauté a décidé d'engager, dans le cadre de la loi Borloo d'août 2003, un Programme de Rénovation Urbaine (P.R.U) sur ces deux sites. Le projet, baptisé « Objectif S.U.D » comme Solidarité, Urbanité, Développement durable, a pour vocation essentielle de rendre à ces quartiers de Moulins et d'Yzeure une véritable cohésion ainsi qu'une qualité de vie pour leurs habitants, par des actions publiques transversales aussi bien en matière de politique de la ville, d'urbanisme, d'habitat, d'équipements publics, de déplacements, que d'économie.

Le programme peut se résumer selon les grands axes de travail suivants :

- > l'ouverture des quartiers sur la ville, intégrant notamment une requalification des espaces publics.
- > la réintroduction, voire un renforcement de la mixité sociale et urbaine de ces secteurs.
- > l'augmentation, la rénovation et la réhabilitation de logements sur Moulins et Yzeure : 331 logements ont été démolis (287 sur Moulins et 44 à Yzeure) et 471 reconstruits (270 sur site : 191 sur Moulins et 79 à Yzeure / 201 logements construits hors périmètre PRU)



- > l'adaptation de ces logements à leurs occupants, en particulier aux personnes âgées.
- > la création et le maintien de services publics dans ces zones d'habitat.
- > la pré insertion et l'insertion par l'économie de leurs habitants
- > et enfin, la mise en œuvre d'une procédure de développement durable Haute Qualité Environnementale (H.Q.E), notamment par le biais de l'utilisation des énergies renouvelables pour les systèmes de chauffage (solaire et géothermie).

Le caractère novateur du projet, tant en termes d'anticipation de problématiques futures que de mise en cohérence et d'équilibre des volets social, économique, environnemental (= démarche de développement durable) a séduit le Comité d'Engagement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) qui a émis un avis favorable sur ce dossier le 18 novembre 2004.

La convention d'application du projet de rénovation urbaine a été signée par l'ensemble des partenaires institutionnels financeurs le 1er avril 2005.

2.2.2 - Les financements

Le programme a été évalué à 115 282 266 € TTC.

Les financements se répartissent de la manière suivante :

- A.N.R.U : 33 675 000 €
- Conseil Régional d'Auvergne : 6 020 000 €
- Moulins Communauté (maître d'ouvrage du projet) : 3 958 000 €
- Ville de Moulins : 3 595 000 €
- Ville d'Yzeure : 1 610 000 €
- Conseil Général de l'Allier : 5 953 000 €
- Bailleurs sociaux (OPAC Moulins Habitat + OPDHLM) : 40 556 265 €
- Caisse des Dépôts : 725 000 €
- FEDER : 627 000 €
- Autres : 18 555 000 €



2.2.3 - L'évaluation

Le Programme de Rénovation Urbaine de Moulins Communauté a fait l'objet d'une évaluation externalisée, réalisée par le cabinet ACADIE, rendu au comité de pilotage ad-hoc, en octobre 2014. Ce document est annexé au présent contrat (n°3).

2.3 - Le Programme de Réussite Educative

Créés en 2005 par la loi Borloo pour la cohésion sociale, les programmes de réussite éducative (PRE) reposent sur une approche globale des problèmes d'enfants vulnérables repérés notamment dans le cadre scolaire, depuis l'école maternelle jusqu'au secondaire et qui se voient proposer un suivi spécifique.

Les PRE partent du repérage des difficultés des enfants (de 2 à 16 ans) et débouchent sur un suivi individualisé, en accord avec les familles et en relation avec tous les professionnels concernés : enseignants, coordonnateurs des réseaux ambition réussite et des réseaux de réussite scolaire, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, psychologues (ou pédopsychiatres), médecins, nutritionnistes, ainsi que des intervenants associatifs, sportifs et culturels. Ces parcours ne se limitent donc pas à l'accompagnement scolaire mais visent à proposer des solutions adaptées à chaque enfant, via des actions de natures très différentes : suivi social et/ou médical, activités culturelles ou sportives, ateliers d'expression ou dialogue parents/école.

2.3.1 - Les objectifs poursuivis

- > Poursuivre la progression du taux d'individualisation,
- > Concentrer les moyens sur les quartiers prioritaires et de veille de la politique de la ville,
- > Privilégier au plan qualitatif :
 - La santé : diagnostic et orientation pour la prise en charge des difficultés liées à la santé physique et mentale
 - La prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire.
 - La prise en charge des élèves temporairement exclus.
 - Le soutien à la parentalité: Les actions visant à améliorer la relation *parents/école* demeurent primordiales.
- > Veiller à l'articulation du PRE avec les autres dispositifs éducatifs.



2.3.2 - Le centre Intercommunal d'Action Sociale comme outil de gestion

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, établissement public administratif, sont régis par les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles et par un règlement intérieur.

L'article L.133-5 dudit Code stipule que « **Toute personne appelée à intervenir dans l'instruction, l'attribution ou la révision des admissions à l'aide sociale et notamment les membres des conseils d'administration des CIAS, ainsi que toutes personnes dont ces établissements utilisent le concours, et les membres des commissions d'admission, sont tenus au secret professionnel dans les termes des articles 226-13 et 226-14 du code pénal et passibles des peines prévues à l'article 226-13** ».

Le CIAS est administré par un Conseil d'Administration, présidé par le Président et composé, à parité, de membres élus en son sein par le Conseil Communautaire, et de personnes nommées par le Président parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ». Parmi ces personnes, doivent figurer obligatoirement et au minimum, un représentant des associations de personnes âgées et de retraités du département, un représentant des associations de personnes handicapées du département, un représentant de l'Union Départementale des Associations familiales et un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil Communautaire a, dans sa séance du 15 Mai 2014, fixé à 26 le nombre d'administrateurs. La composition du Conseil d'Administration s'établit donc comme suit : le Président, président de droit, 13 membres issus du Conseil Communautaire et 13 membres nommés par le Président.



2.3.3 - Le Conseil d'Orientation

Composé des principaux partenaires du Centre Intercommunal d'Action Sociale dans le cadre de sa mission de gestion du Programme de Réussite Educative, il est un organe consultatif

- > Préfecture
- > Conseil Départemental de l'Allier
- > ADSEA
- > Education Nationale
- > Caisse Allocations Familiales
- > DRJSCS/ACSE

C'est le lieu de discussion et de d'orientation du dispositif en fonction des besoins et difficultés locales tout en respectant celles données par l'Etat.

2.3.4 - Les Equipes Pluridisciplinaires de Réussite Educative

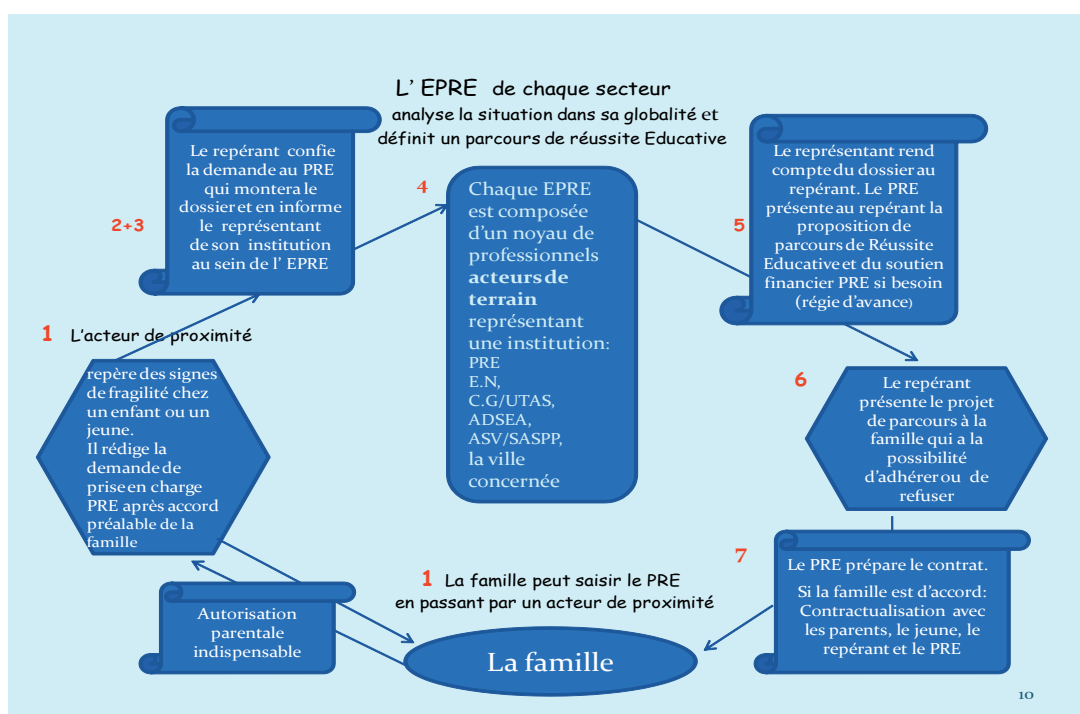
Chaque EPRE est, composée d'un noyau de 7 ou 8 professionnels, acteurs de terrain, représentant une institution, encadrée et animée par l'équipe du PRE. Les membres des EPRE se réunissent 1 fois par mois par secteur.

- > Education Nationale : Principal de collège, CPE, Directeur SEGPA, Directeur d'école, Assistante sociale scolaire
- > Conseil Départemental : Educateur, assistante sociale de secteur
- > ADSEA : Educateur
- > Caisse Primaire Assurances Maladie : Chargée de mission
- > Service Jeunesse des Villes concernées : Le responsable
- > Maison de Quartier : Le responsable

D'autres professionnels peuvent être associés ponctuellement pour apporter un éclairage à certaines situations.



Les équipes analysent les situations dans leur globalité et définissent pour chacune d'entre elles un parcours de Réussite Educative.



2.3.5 - Les suivis individualisés

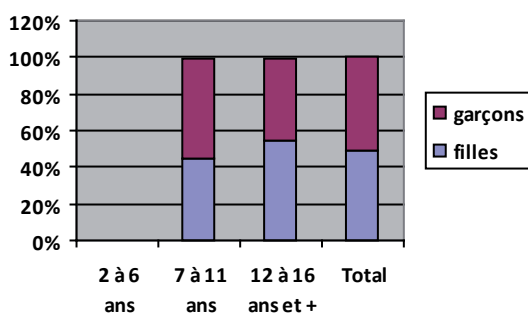
- > Nombre de saisines : 97 de Janvier à Décembre 2014
- > Nombre de refus en EPRE : 5 (hors critères PRE).
- > Nombre de réorientation vers le droit commun : 8
- > Nombre de suivis individualisés : 119 (84 de Janvier à Décembre 2014 et 35 de l'année scolaire 2013/2014)
- > Nombre des EPRE (Equipes Pluridisciplinaires de Réussite Educative) : 3
- > Nombre de sorties du dispositif fin Août: 59
 - Positives : 53= Objectifs atteints ou partiellement atteints
 - Négatives : 6 = 3 Non-respect du contrat, 3 Aucune suite de la part des parents.



Tranches d'âge et sexes des suivis

Tranches d'âge	Total	Filles(s)	Garçon(s)
2 à 6 ans	0	0	0
7 à 11 ans	51	23	28
12 à 16 ans et +	33	18	15
Totaux	84	41	43

NB : Les prises en charge des jeunes de 16 ans peuvent être suivies dans l'année de leurs 17 ans.



2.3.6 - Le fonctionnement des EPRE par secteur

Les équipes sont constituées par secteur géographique et se réunissent mensuellement.

- > EPRE 1 Moulins Nord/Avermes : Chartreux, Gâteaux, quartier de Bourgogne, Pré-Bercy, Chambonnage.
- > EPRE 2 Moulins Sud : Champins, Champmilan, Ilot Thonier, Nomazy.
- > EPRE 3 : Le Plessis, Bellecombe, La Plaine Bodin.

NOMBRE DE REUNIONS EN EPRE EN 2014 : 24

Sur 2014, chaque équipe a eu l'activité suivante :

Saisines et suivis

	SAISINES	SUIVIS APRES SAISINES	DETAILS	REFUS
EPRE1	44	37	Chartreux : 14 Gâteaux : 10 Quartier de Bourgogne : 1 Pré-Bercy : 3 Chambonnage : 5 Centres ville : 11	7 dont : 4 réorientations Droit commun, 1 refus parents, 1 pas projet de l'enfant et 1 demande hors critères PRE.
EPRE2	35	31	Champins : 9 Champmilan : 17 Ilôt Thonier : 3 Nomazy : 5 Autre : 1 RRS	4 dont : 2 réorientations Droit commun et 2 refus EPRE
EPRE3	18	16	Le Plessis : 12 Bellecombe : 1 Plaine Bodin : 3 Centre ville : 2	2 dont : 2 réorientations Droit commun dans un 1 ^{er} temps
TOTAUX	97	84		13

Commentaires :

- > 86,60% des demandes de prises en charge sont acceptées en EPRE et font l'objet de suivis.
- > 8,25% des demandes de prises en charge sont réorientées vers le Droit commun.
- > 5,15% des demandes de prises en charge sont refusées ou hors critères PRE.
- > 36,08% des demandes de prises en charge sont issues de l'EPRE 2 du quartier sud de Moulins.
- > 45,36% des demandes de prises en charge sont issues de l'EPRE 1 du quartier nord de Moulins.
- > 18,56% des demandes de prises en charge sont issues de l'EPRE 3 d'Yzeure.



IMPORTANT : Le soutien aux non francophones par la mise à disposition de 8 ordinateurs portables en fonction des demandes de la maître FLE, n'est pas comptabilisé dans les saisines.

2.3.7 - Les domaines concernés par ordre de priorité et par demande de prise en charge

> **SCOLAIRE/DECROCHAGE SCOLAIRE** : 53 (52 Soutiens scolaires individualisés et 1 dans le cadre du CIR = Contrat Individualisé de Réussite/Décrochage scolaire, prêts d'ordinateurs portables).

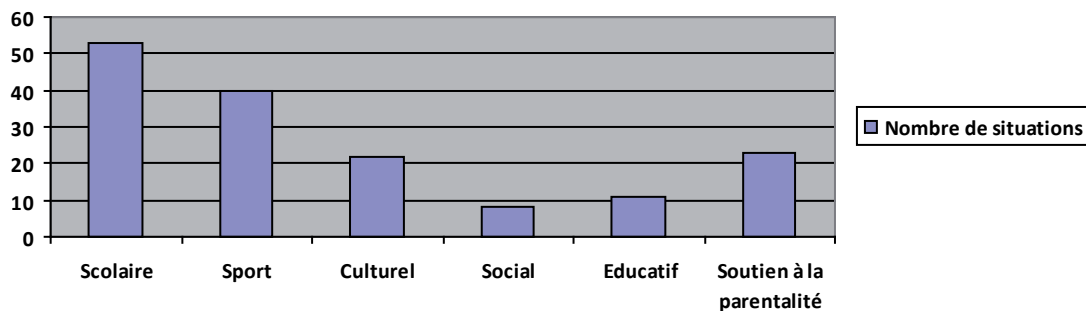
> **SPORT** : 40 (Soutien financier pour des licences, aides à l'achat de tenues sportives adéquates,).

> **CULTUREL** : 22 (école de musique, atelier dessin/projet d'orientation scolaire, classes CHAM).

> **SOCIAL** : 8 (aide exceptionnelle pour un mois de cantine, cartes de bus, recréer du lien avec les services sociaux, en relais des dispositifs du droit commun).

> **EDUCATIF** : 11 (Accompagnement physique/parcours de Réussite Educative, activités extrascolaires, séjours éducatifs adaptés).

> **SOUTIEN PARENTALITE** : 23 (Accompagnement physique/parcours de Réussite Educative et vers dispositifs de droit commun)



IMPORTANT : Le soutien à la parentalité fait partie intégrante de chaque parcours de Réussite Educative de l'enfant ou du jeune. Certaines demandes de prise en charge concernent plusieurs domaines.



Demandes de prises en charge/domaine/reperants

Domaines	Demandes de prise en charge	Education Nationale 1 ^{er} et 2 nd degrés	Conseil Général UTAS/ASE/ Foyer de l'Enfance	Association de Prévention	Service de l'Etat PJJ	Associations (autres)
SCOLAIRE	46	19	14	10	2	1
SPORTIF	27	9	13	2	3	0
CULTUREL	17	10	5	1	1	0
SANTÉ	1	1	0	0	0	0
EDUCATIF	8	0	5	1	2	0
SOCIAL	3	0	1	2	0	0
TOTAL	102	39	38	16	8	1

Commentaires

- > 45,10 % des demandes de prises en charge sont du domaine scolaire.
- > 26,47 % des demandes de prises en charge sont du domaine sportif.
- > 16,67 % des demandes de prises en charge sont du domaine culturel.
- > 0,98 % des demandes de prises en charge sont du domaine santé.
- > 7,84 % des demandes de prises en charge sont du domaine éducatif.
- > 2,94 % des demandes de prises en charge sont du domaine social.
- > 38,24 % des demandes de prises en charge sont issues de l'Education Nationale.
- > 37,25 % des demandes de prises en charge sont issues du Conseil Général.
- > 16% des demandes de prises en charge sont issues d'une association de prévention.
- > 7,84 % des demandes de prises en charge sont issues d'un service de l'Etat.
- > 0,98 % des demandes de prises en charge sont issues d'une association.



2.3.8 - Les quartiers concernés/Nombre d'enfants suivis en 2014

Quartiers	Nombre d'enfants suivis
Champins	4
Champmilan	26
Îlot Thonier	3
Nomazy	6
Etablissement Rrs	1
Chartreux	15
Quartier de Bourgogne	1
Centre Ville Moulins	19
Gâteaux	10
Avermes	9
Le Plessis	13
Yzeure autres quartiers	12

Commentaires : Sur 119 suivis

- > 33, 61 % des demandes de prises en charge concernent le quartier sud de Moulins.*
- > 45, 38 % des demandes de prises en charge concernent le quartier Moulins nord/ Centre-ville et Avermes.*
- > 21, 01 % des demandes de prises en charge concernent Yzeure.*



Chapitre III

ORGANISATION

Chapitre III - ORGANISATION

Le Contrat de Ville est élaboré à l'initiative conjointe du Président de la Communauté d'agglomération de Moulins et du Préfet de l'Allier. Il associe évidemment, en fonction de leurs compétences et dans le respect de leurs orientations, d'autres collectivités territoriales et différents partenaires impliqués.

Le Contrat de ville demeure un outil d'exception, d'expérimentation, de mobilisation, de connaissance et de projet pour le bien d'un territoire donné. Son élaboration permet d'engendrer une réelle réflexion interne à chaque partenaire sur ses propres interventions concernant ces quartiers prioritaires, et de les confronter aux autres partenaires mobilisés.

Il vise à mener des actions positives sur le plan territorial ayant pour objet d'accorder des avantages à des populations défavorisées. Ces mesures répondent à une volonté de rétablir une forme d'équité entre les territoires. Une valorisation accrue de ce travail est souhaitée par l'ensemble des partenaires afin de conforter l'utilité de la présence de la politique de la ville dans les organisations des autres dispositifs et de mieux communiquer sur les actions « positives » afin de tenter d'enrayer la dégradation de la perception de ces quartiers.

Ce contrat a vocation à s'inscrire dans le projet d'agglomération qui définit la politique globale d'aménagement et de développement du territoire à l'échelle des enjeux économiques et sociaux auxquels est confrontée l'aire urbaine de Moulins.

1 - PRESENTATION DES MODALITES DE PILOTAGE

1.1 - L'organisation de l'administration territoriale de l'Etat

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Allier pilote la Politique de la Ville et coordonne les différents groupes de travail organisés autour de chacun des 3 piliers du contrat de ville :

- > Pilier 1 « Cohésion sociale » - Chef de file : DDCSPP
- > Pilier 2 « Cadre de vie et renouvellement urbain » - Chef de file : DDT
- > Pilier 3 « Développement économique et emploi » - Chef de file : DIRECCTE



Des réunions interservices Etat présidées par le Secrétaire Général de la Préfecture se sont déroulées les 26 septembre et 26 novembre 2014 afin de décliner les modalités d'investissement des services de l'Etat dans ce futur contrat. Puis des réunions interservices Etat internes aux différents piliers ont permis de préparer les différents temps d'échanges avec les partenaires. Ces réunions se sont appuyées sur les conventions signées par le ministre de la ville avec les autres ministres et les partenaires et opérateurs (Pôle-emploi, Caisse des dépôts et consignations, Associations des régions, départements, communautés, villes moyennes, maires de France...), la charte « **Entreprises et quartiers** »...

Un référent de l'Etat est désigné au sein des services déconcentrés afin de disposer d'un interlocuteur unique et de relayer l'action du Préfet au plus près du terrain et de l'informer de la situation dans les quartiers

Le Délégué du Préfet, fonction créée en 2009, dont l'objet est de réaffirmer la présence de l'Etat et de la République au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, participe pleinement et quotidiennement à créer un lien direct entre l'Etat et les acteurs de terrain, coordonner l'action des services de l'Etat, et rendre la politique de la ville plus efficace et plus lisible.

1.2 - L'organisation de Moulins Communauté

La réforme vise à une meilleure animation stratégique à l'échelle du bassin de vie, sans toutefois s'orienter vers un pilotage exclusif, ni vers une répartition artificielle stratégique/opérationnel entre intercommunalité et commune(s). Il s'agit plutôt de développer une gouvernance partagée où la répartition des rôles s'appuie sur la capacité de l'intercommunalité à être "chef de file".

Les articles de la loi Ville du 21 février 2014 précisent des éléments d'organisation:

« Sur son territoire, l'EPCI est chargé du diagnostic, de la définition des orientations, de l'animation et la coordination du contrat de ville et, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale ».

« Sur son territoire, le maire est chargé, dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre du contrat de ville et contribue aux actions des autres signataires selon des modalités définies par le contrat ».



La réforme a fixé des ambitions fortes qui passent par une organisation du pilotage stratégique du contrat à l'échelle intercommunale ; identification et mobilisation des moyens de droit commun et des fonds européens ; engagement dans des démarches de participation qui développent le pouvoir d'agir des habitants ; articulation renforcée entre les dimensions sociale, économique et urbaine.

Ces ambitions nécessitent une évolution en termes d'ingénierie, d'organisation des équipes projets, de méthodes de travail et de gouvernance. Elles plaident pour la mise en place d'équipes projets intégrées à l'échelle de l'EPCI.

L'équipe en charge du pilotage du contrat, la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, placée au sein de Moulins Communauté, doit constituer un relais auprès des habitants et des associations, une interface avec les autres professionnels des différentes institutions et un support technique à la préparation des décisions politiques. Elle est intégrée, au sein des services de Moulins Communauté, à la direction « Politiques contractuelles et mobilité » en charge notamment du développement des projets en lien avec les fonds européens, dans l'optique d'intégrer fortement la logique de Projet Urbain Intégré citée auparavant.

Elle pilote une commission de 16 élus communautaires qui œuvrent sur cette thématique et toutes les questions afférentes.

Concrètement la MOUS a une mission de maîtrise d'œuvre (faire), d'assistance à maîtrise d'œuvre (aider à faire), d'assistance à maîtrise d'ouvrage (aider à la décision politique) et d'assistance à maîtrise d'usage (accompagner l'expression et l'initiative des habitants). L'enjeu est de développer une culture de projet et une culture managériale stratégique et participative. La MOUS doit « faire produire » ensemble les instances collectives.

La direction de projet est en charge de suivre l'évolution globale du projet, dans ses dimensions territoriales et thématiques et de mettre en cohérence les actions menées par les différents partenaires. Elle organise le travail et anime les instances de pilotage. Elle favorise en permanence la fonction de médiation et doit permettre l'élaboration de la décision collective. Elle doit notamment être en capacité d'interpeller, de mobiliser et d'articuler les politiques et moyens de droit commun sur les territoires de projets.



Depuis 2011, le Programme de réussite Educative est devenu communautaire. Relevant de la Politique de la Ville, il a été placé tout naturellement sous la responsabilité du Chef de Projet. Dans un souci de cohérence générale mais également de légalité, le Centre Intercommunal d'Action Sociale, créé pour gérer le PRE, a nommé le Chef de projet en qualité de directeur

Au sein du service Politique de la Ville, l'équipe est composée de 5 personnes

- > Un chef de projet Politique de la Ville / Directeur du CIAS
- > Une assistante au Chef de projet Politique de la Ville
- > Une coordinatrice du PRE (rattachée au CIAS)
- > Une animatrice du PRE (rattachée au CIAS)
- > Un animateur de prévention et d'éducation routière

1.3 - Fonctionnement

Les principes d'organisation de l'ingénierie opérationnelle : la question de l'articulation des compétences généralistes à l'échelle d'un territoire et les compétences sectorielles et thématiques doit être plutôt appréhendée de manière fonctionnelle selon une démarche de mise en réseau.

1.3.1. - Compétence du comité de pilotage

Un comité de pilotage est chargé de la définition des orientations pluriannuelles de mise en œuvre du présent Contrat de Ville. Il est le garant de la cohérence d'ensemble du projet. Il reçoit notamment mission de statuer sur la programmation des opérations et de diligenter et se prononcer sur l'évaluation des actions conduites. Il est réuni au moins une fois par an :

- > pour définir les orientations à donner à la politique de la ville au titre de l'année à venir, après avoir examiné le bilan d'exécution de l'année en cours et les résultats des évaluations dont il a sollicité la réalisation. Il procède, si besoin est, au cours de cette même réunion, à l'ajustement de la programmation de l'année en cours qui s'imposerait



> pour se prononcer sur la programmation des actions au début de l'année considérée, après examen des propositions reçues au titre des orientations qu'il a arrêtées lors de la réunion précitée

En tant que de besoin, le comité de pilotage peut, en outre, être réuni à la demande de l'Etat ou de la structure intercommunale compétente en matière de politique de la ville.

Le comité de pilotage est composé de :

- > M. le Préfet, ou M. le Secrétaire Général de la Préfecture
- > M. Le Président de Moulins Communauté, ou son représentant
- > M. le Président du Conseil Départemental, ou son représentant
- > M. le Président du Conseil Régional, ou son représentant
- > M. le Maire de Moulins, ou son représentant
- > M. le Maire d'Yzeure, ou son représentant
- > M. le Maire d'Avermes, ou son représentant
- > M. le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de l'Allier
- > M. le Procureur de la République,
- > M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale ou son représentant
- > M. le Directeur Départemental des Territoires, ou son représentant
- > M. le Responsable de l'Unité Territoriale de l'Allier DIRECTTE, ou son représentant
- > Mme la Directrice départementale DDCSPP, ou son représentant
- > M. le Directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations
- > Mme la Directrice de la CAF, ou son représentant
- > Mme la Représentante régionale du CGET, ou son représentant

Chacune des collectivités locales, ou groupement de communes, désignera nominativement un élu qui aura mission de représenter le Maire ou le Président du Conseil Départemental, ou le Président de groupement, aux réunions du comité de pilotage auxquelles ils ne pourraient participer. Chaque membre du comité de



pilotage peut se faire assister de collaborateurs en charge du suivi technique de la politique de la ville.

Le secrétariat du comité est assuré par la Mission Interministérielle de Coordination de la Préfecture – Mission des politiques interministérielles, emploi et insertion.

1.3.2 - La préparation des travaux du comité de pilotage : rôle de la commission technique

Le comité technique partenarial constitue le lieu d'animation, de coordination et de suivi technique du Contrat de ville. Une commission technique est chargée de préparer les travaux du comité de pilotage. Elle est composée des représentants ou services :

- > du chef de projet politique de la ville de Moulins Communauté
- > des services de l'Etat compétents en la matière
- > du référent Politique de la Ville du Conseil Départemental de l'Allier
- > du référent Politique de la Ville au sein du Conseil Régional, ou son représentant
- > des services désignés au sein des communes concernées par le contrat
- > de l'Agence Pôle Emploi
- > de la Caisse d'Allocations Familiales
- > de la Caisse des Dépôts et Consignations
- > de la Chargée de Mission départementale pour les Droits des Femmes et à l'égalité
- > de la Représentante régionale du CGET, ou son représentant
- > des bailleurs sociaux concernés

Et de toutes autres personnes susceptibles d'apporter leur contribution aux travaux de cette commission.

Le secrétariat de la commission est assuré par la Mission Interministérielle de Coordination de la Préfecture – Mission des politiques interministérielles, emploi et insertion.



1.3.3 - Les groupes de travail thématique par pilier

Pilier 1 « Cohésion sociale »

Co-Pilotes :

- > Etat : DDCSPP
- > Moulins Communauté

Etat : DRJSCS Délégué du Préfet DRAC DDFE Education Nationale ARS Cabinet du Préfet DDSP Gendarmerie Parquet DTPJJ SPIP	Collectivités : Moulins Communauté Ville d'Avermes Ville de Moulins Ville d'Yzeure Conseil Départemental de l'Allier Conseil Régional d'Auvergne Autres : CAF Moulins Habitat
--	--

Les objectifs prioritaires sont d'établir un diagnostic territorial afin de définir les enjeux et priorités d'intervention. Ces derniers doivent répondre à la double finalité inscrite dans la loi : l'amélioration des conditions de vie des habitants et la réduction des écarts de développement entre ces quartiers et les autres territoires de l'intercommunalité. Les priorités transversales suivantes sont à intégrer

- > La jeunesse
- > L'égalité Femmes - Hommes
- > Lutte contre les discriminations
- > Valeurs de la république et Citoyenneté
- > Lutte contre le racisme et l'antisémitisme



Et d'identifier ce que chaque service de l'Etat, des différentes collectivités et des opérateurs publics impliqués pourrait faire de plus ou de mieux, en termes opérationnels, au bénéfice du quartier prioritaire et des territoires de veille et de leurs habitants.

Pilier 2 « Cadre de vie et renouvellement urbain »

Co-Pilotes :

- > Etat : DDT
- > Moulins Communauté

<p>Etat : Procureur de la République DDT Délégué du Préfet</p> <p>Autres : CAF Moulins Habitat</p>	<p>Collectivités : Moulins Communauté Ville d'Avermes Ville de Moulins Ville d'Yzeure Conseil Départemental de l'Allier Conseil Régional d'Auvergne</p>
--	--

L'objectif prioritaire vise à améliorer de façon significative, la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires, en intégrant l'habitat, la mobilité des habitants et la prévention de la délinquance, en portant une attention particulière aux jeunes et aux femmes et en intégrant la lutte contre les discriminations.

Définition des atouts et faiblesses des quartiers prioritaires (caractéristiques, ressources du territoire...)

- > Préciser les données disponibles et identifier les ressources du territoire
- > Travailler la notion de quartier vécu



Pilier 3 « Développement économique et emploi »

Co-Pilotes :

- > Etat : DIRECTTE
- > Moulins Communauté

<p>Etat : Délégué du Préfet Pôle Emploi</p> <p>Autres : CAF Moulins Habitat Mission Locale Caisse des Dépôts et Consignations BGE / Co-Agir Chambre de Commerce et d'Industrie Chambre de Métiers et de l'Artisanat</p>	<p>Collectivités : Moulins Communauté Ville d'Avermes Ville de Moulins Ville d'Yzeure Conseil Départemental de l'Allier Conseil Régional d'Auvergne</p>
---	--

L'objectif prioritaire vise à réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence, en particulier au bénéfice des jeunes et des femmes en intégrant la lutte contre les discriminations.

Définition des atouts et faiblesses des quartiers prioritaires (caractéristiques, besoins, ressources...)

- > Préciser les données disponibles et identifier les ressources du territoire
- > Travailler la notion de quartier vécu

2 - LA PARTICIPATION DES HABITANTS

La nouvelle loi sur la politique de la ville inscrit pour la première fois le principe de « co-construction » de la politique de la ville avec les habitants. Elle précise que leur participation sera un point important de la méthode d'action de la nouvelle politique de la ville. Il s'agit d'un changement de perspective qui aura un impact sur la gouvernance au niveau national et au niveau local.



Concrètement, elle prévoit la création de conseils citoyens au sein des contrats de ville (art. 7 de la loi Ville du 21 février 2014), avec des modalités déclinées dans un cadre de référence disponible depuis juin 2014.

- > Au minimum un dans chaque quartier prioritaire
- > Sur la base d'un diagnostic et d'une évaluation des pratiques et des initiatives participatives.
- > Composés d'une part d'habitants tirés au sort (à minima 50% des membres et avec une parité hommes/femmes) et d'autre part de représentants des associations et acteurs locaux, avec une recherche de pluralité des voix.
- > Associés à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville.
- > Une présence de représentants à toutes les instances de pilotage des contrats de ville.
- > Une action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et dans le respect des valeurs de liberté.
- > Une reconnaissance et un concours de l'Etat dans le respect de ces différents principes posés.
- > Possibilité de mobiliser des personnalités/expertises extérieures.
- > Absence de modèle type (prise en compte du contexte local), adoption d'un règlement intérieur propre.
- > Possibilité de substituer conseils citoyens et conseils de quartier.

La participation des habitants est à la fois un moyen et un objectif prioritaire de la politique de la ville. Aussi, elle doit constituer une exigence transversale de l'ensemble des projets présentés dans ce cadre.

Les méthodes participatives utilisées devront être déclinées, avec notamment la création d'un conseil citoyen, et engagées au stade de l'élaboration du projet présenté (co-construction des projets, utilisation de techniques d'animation participative, questionnaires réalisés auprès de leurs adhérents, dans leur quartier, entretiens, consultations lors de réunions...), de la réalisation de ce projet, de son bilan et de son évaluation (enquêtes de satisfaction, réunions de bilan, difficultés rencontrées...).

Moulins Communauté, à travers l'organisation du Fonds de Participation des Habitants est engagé dans cette démarche participative depuis 2003.



3 - L'intervention du Conseil régional d'Auvergne

Au regard de ses compétences, et au-delà des crédits spécifiques ci-après mentionnés, la Région s'engage à favoriser la mobilisation des crédits de droits communs en matière de création d'entreprise, d'économie sociale et solidaire et de formation sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces thématiques toucheront de manière transversale les contrats de ville.

> En matière de création d'entreprises

Grâce à plusieurs dispositifs, dispositifs régionaux (notamment FIAD) et européens en partenariat avec des opérateurs (Auvergne active, Initiative Auvergne, Réseau Entreprendre Auvergne ..), la Région soutient la création-reprise d'entreprise sur tout le territoire régional avec plusieurs outils (prêts à taux zéro, prêts d'honneur (JEREMIE), fonds de garantie etc.), mais souhaite s'engager, dans le cadre des Contrats de ville, à soutenir de manière spécifique (ou bonifiée) les projets portés par des habitants des quartiers prioritaires ou des projets se développant sur les quartiers prioritaires.

Les modalités précises de ce soutien seront précisées par une délibération spécifique.

> En matière d'économie sociale et solidaire

La Région intervient dans les quartiers de la politique de la ville au titre de l'économie sociale et solidaire via le soutien à des associations porteuses de chantiers d'insertion ou de projets d'auto-réhabilitation.

Au regard de la dynamique positive enclenchée par ces initiatives, la Région proposera un soutien renforcé aux acteurs de l'économie sociale et solidaire portant des projets dans les périmètres des quartiers prioritaires.

Les modalités précises de ce soutien seront précisées par une délibération spécifique.



> En matière de formation

La Région finance des actions de formation professionnelle au bénéfice des personnes sans emploi, notamment les jeunes (en particulier les jeunes NEET ni employés ni étudiants ni stagiaires). Ce soutien est réalisé au travers du programme d'actions collectives de formation (préparatoires ou visant une certification professionnelle). Dans le cadre de la politique de la Ville, elle peut s'assurer de la présence, sur les actions de formation, de personnes issues de ces quartiers.

Elle peut également financer des actions expérimentales destinées à renforcer les possibilités d'insertion professionnelle des habitants de quartiers de la politique de la ville. Dès qu'elle finance une formation, la Région apporte en parallèle à chaque apprenant le statut de stagiaire de la formation professionnelle (Code du Travail) incluant couverture sociale et rémunération.

La Région porte une attention particulière au public issu des quartiers de la politique de la ville lors de la mise en place de la clause d'insertion sur les marchés de travaux.

En outre, la Région, comme indiqué au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, mobilisera des crédits spécifiques à hauteur de 35 millions d'euros pour soutenir le renouvellement urbain (pilier 2) des quartiers prioritaires d'intérêt national et d'intérêt régional mais aussi le développement économique et l'emploi (pilier 3) dans ces quartiers.

4 - L'intervention de la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Moulins Communauté.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des



territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

> En ce qui concerne le **volet économique** du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

> En ce qui concerne le **volet urbain** du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).



> En ce qui concerne le **volet logement**, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.



Chapitre IV

DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE

L'Etat définit 3 domaines d'intervention prioritaires (piliers) :

> «Cohésion sociale» : englobe toutes les questions de petite enfance, d'éducation, de prévention de la délinquance, de la santé, de la culture et du sport, avec deux «objectifs prioritaires» à afficher : le soutien aux familles monoparentales et la solidarité entre les générations. Une «stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services, de promotion de la citoyenneté par l'apprentissage du français et de la lutte contre les discriminations» et des «mesures de soutien aux associations de nature à les faire bénéficier du choc de simplification» figurent également dans ce pilier

> « Cadre de vie et renouvellement urbain » : englobe les «objectifs de transformation du quartier et de mixité sociale» et dans un second temps les conventions Anru elles-mêmes quand elles seront signées. Pour les quartiers non Anru, les enjeux de « programmation de nouveaux équipements publics et de nouvelles activités économiques », ou encore de programmation de la «mobilité dans le parc résidentiel» ainsi que les « relations entre la police et la population » sont rattachés à ce pilier.

> «Développement de l'activité économique et de l'emploi» : regroupe les questions des contrats aidés, des aides à l'emploi pour les jeunes issus des quartiers, des présences de Pôle emploi et des missions locales dans les quartiers, du soutien à l'entrepreneuriat.

Et 4 axes transversaux

- > L'égalité Femme / Homme
- > La Jeunesse
- > La lutte contre les discriminations
- > Citoyenneté et valeurs de la République

Des réunions thématiques de professionnels préalables à la réalisation de ce contrat ont permis également d'identifier des logiques et des organisations d'acteurs locaux en charge d'intervenir sur ces territoires. Il s'agissait d'analyser le maillage institutionnel, l'état du partenariat, les modes d'organisation de l'action publique locale sur une base à la fois territoriale et sectorielle.



1 - LE DIAGNOSTIC ETABLI PAR PILIER

Au cours du deuxième semestre de l'année 2014, le diagnostic et les principaux axes stratégiques ont été définis lors du mode opératoire suivant

- > La création d'un comité de pilotage dont l'objet est
 - D'organiser les différents groupes de travail thématiques des 3 piliers
 - De définir les modalités de suivi et d'évaluation des objectifs opérationnels, des engagements de droit commun et des actions du contrat de ville
 - De formaliser le contrat

- > La création de 3 groupes de travail autour de chacun des piliers du contrat de ville dont l'objet est d'impliquer les acteurs concernés dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation du contrat de ville

- > 3 réunions de la commission « Politique de la Ville » de Moulins Communauté

- > 2 Ateliers en lien avec le Plan Stratégique Local animés par le cabinet d'expertise ACADIE (cf Annexe n°1)
 - **Atelier 1** : Le parc locatif social : quelles évolutions viser pour le patrimoine (offre) et son occupation (peuplement) ? Quels outils et leviers mobiliser ?
 - **Atelier 2** : Quels axes ou actions mettre en place pour contribuer à faire de la politique de la ville un levier de développement et de cohésion à l'échelle de l'agglomération ?
 - **2 Ateliers territoriaux** sur Moulins Sud et Yzeure qui ont pour objectifs d'aborder des orientations, axes spécifiques à chacun des quartiers (6 et 7 novembre)

L'ensemble de ces rencontres thématiques ou territorialisées ont conduit à l'élaboration du diagnostic partagé et de la déclinaison en objectifs opérationnels.



2 - LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

2.1 - Pilier 1 : Cohésion sociale

2.1.1 - Réussite éducative

> Faire converger les objectifs de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville :

- Sur le plan géographique, afin de faire en sorte que les écoles et collèges accueillant une majorité d'élèves issus des quartiers prioritaires soient inclus dans l'éducation prioritaire avec les moyens pédagogiques correspondants.
- Favoriser la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.
- Lutter contre le décrochage scolaire (objectif de diviser par 2 le nombre de décrocheurs sur 5 ans).
- Faire des emplois d'avenir « professeur » un levier pour les jeunes issus de milieux modestes.
- Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école.

> Renforcer les dispositifs éducatifs :

- Agir sur les comportements et les attitudes scolaires (hors temps de classe).
- Apporter aux plus défavorisés un dispositif de soutien interpartenarial.
- Soutenir l'internat scolaire, les activités de médiation et les cordées de la réussite.
- Etudier la possibilité de créer une « classe relais » ou « atelier relais ».

> Les structures d'accueil « enfance et petite enfance » :

- Accompagner et développer les lieux d'accueil de petite enfance et d'accompagnement parental.

> Travailler les composantes quotidiennes et les attentes de la jeunesse :

- Etudier ce qui caractérise la jeunesse et les dispositifs la concernant.
- Amorcer des pratiques professionnelles nouvelles et rechercher la qualification et la formation des intervenants et professionnels afin de valoriser les métiers de la politique de la ville.



Chapitre IV - DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE

> **Coordination et formation des actions et des acteurs :**

- Poursuivre la structuration et la formalisation du réseau social.
- Faire naître des projets communs d'intervention.
- Rechercher la cohérence indispensable avec le schéma départemental de protection de l'enfance.

> **Développer la mixité sociale dans l'action publique en direction des jeunes :**

- Mettre en place des actions et des outils à l'échelle des communes et de l'agglomération.
- Inciter et soutenir l'implication des jeunes dans les associations (junior association, permis jeunes moulinois...).

> **Soutenir l'activité du programme de réussite éducative :**

- Poursuivre le travail de personnalisation de prise en charge sur l'ensemble des périmètres inscrits dans le contrat de ville.

> **Enjeux éducatifs de la mobilité :**

- Les projets internationaux sont également un enjeu pour le dynamisme et l'enrichissement de la vie associative et des politiques locales en faveur de la jeunesse

> **Développer la participation aux programmes, à l'envoi, mais également à l'accueil** dans un souci de réciprocité, de visibilité et de valorisation des territoires: La mobilité, notamment internationale des jeunes constitue un pilier de leur citoyenneté, et un facteur déterminant de leur insertion sociale, voire professionnelle. L'engagement dans un projet de mobilité, favorise la prise d'autonomie, le développement de savoirs être (adaptabilité, tolérance, vie collective, travail en équipe, sentiment d'appartenance culturelle), la construction de réseaux d'amis, le développement de compétences linguistiques. Il favorise la socialisation au sens large et l'estime de soi ; ces compétences centrées dans un premier temps sur le développement personnel et la citoyenneté active, peuvent être réinvesties ensuite dans le cadre de parcours d'insertion, notamment pour les jeunes les plus en difficultés.

> **Favoriser la participation de jeunes ayant moins d'opportunités aux expériences de mobilité** comme moyen d'insertion sociale et professionnelle, en particulier. L'accompagnement à la mobilité s'appuie sur une large palette d'outils (projets individuels, collectifs, dans le cadre formel, non formel, de la formation



professionnelle) qui répondent à des situations différenciées. De même, la mobilité inscrite dans le cadre d'un parcours, suppose également un travail d'accompagnement au retour pour s'approprier l'expérience et des liens entre acteurs différenciés et complémentaires. Parmi les outils de mise en œuvre, le programme Erasmus+ jeunesse, Office Franco Allemand pour la Jeunesse, Jeunesse/ Ville vie vacances/ Solidarité internationale, Chantiers internationaux de jeunes bénévoles

2.1.2 - Santé

> La connaissance et l'identification des besoins :

- Favoriser la coordination entre les acteurs locaux de la santé.
- Favoriser la mobilité (physique et psychologique) pour s'inscrire dans un parcours de soins.

> La santé publique et la prévention :

- Développer des programmes de prévention et d'éducation à la santé en prenant en compte les besoins spécifiques des résidents.
- Développer l'approche spécifique des questions relatives à l'éducation à la sexualité.
- Prévenir les dépendances aux conduites addictives.
- Travailler sur les conduites spécifiques d'alcoolisation des jeunes.
- Développer des programmes d'aides nutritionnelles et alimentaires.
- Territorialiser le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.
- Lutter contre la souffrance psychique.

> Favoriser l'accès au système de soins et de santé :

- Favoriser l'accès à la santé par la mise en place d'actions de proximité.
- Améliorer l'accès aux soins de 1er recours en favorisant l'installation de médecins, l'exercice pluri-professionnel de proximité et le développement de la télémédecine.

2.1.3 - Citoyenneté

> Favoriser la vie associative grâce à la participation des habitants et soutenir les démarches citoyennes et solidaires.

> Donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité.



- > **Faciliter les relations sociales de proximité**, les aides à la parentalité, moderniser et renforcer les services de proximité.
- > **Développer des « journées d'accueil »** sur la vie du quartier.
- > **Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive** en développant des diagnostics partagés et ciblés sur les quartiers prioritaires.
- > **Favoriser l'expression des habitants** des quartiers en proposant l'accès à différents médias et nouvelles technologies.
- > **Développer les activités partenariales et intergénérationnelles.**

2.1.4 - Prévention de la délinquance

- > **Favoriser la tranquillité publique, prévenir la délinquance et la récidive :**
 - Améliorer le lien entre la police et la population (intervenants sociaux en commissariat...).
 - Valoriser et développer les programmes de diversification des recrutements dans la police (cadets de la République, adjoints de sécurité, classes préparatoires intégrées) et la gendarmerie (gendarmes adjoints volontaires).
 - Réduire les phénomènes d'incivilités dans les quartiers.
 - Poursuivre l'action de l'équipe de prévention spécialisée.
 - Renforcer et favoriser la cohésion et le partenariat entre les différents acteurs de terrain et la communication entre les professionnels et les habitants.
 - Mettre en œuvre des formations et des journées d'information thématiques à destination des professionnels et/ou des habitants.
 - Agir au sein de l'éducation nationale (prévenir les violences scolaires...).
 - Favoriser les actions relevant de la lutte contre les nuisances sonores.
 - Agir en direction des sortants de prison.
 - Développer les lieux d'accueil habilités susceptibles de recevoir les publics bénéficiant des politiques alternatives à la sanction, notamment pour les jeunes majeurs et les mineurs (TIG, DAA, TNR...).
 - Développer les accompagnements en faveur des jeunes sous-mains de justice (16/25 ans) et promouvoir des actions de parrainage.
- > **Accès au droit - Aide aux victimes - Médiation :**
 - Soutenir les actions visant à assurer une meilleure prise en compte des victimes d'infractions pénales.
 - Développer le recours à la médiation sous toutes ses formes.
 - Conforter les dispositifs d'accès aux droits.



- Accompagner sur le plan administratif les populations étrangères ou d'origine étrangère.
- Formation à la compréhension et à la connaissance des cultures étrangères à destination des acteurs de terrain.
- Favoriser chez les jeunes l'exercice de la citoyenneté sous toutes ses formes (juniors associations, bénévolat, chantiers jeunes...).

> **Lutte contre les violences intra ou extra familiales - Médiation :**

- Développer les actions de lutte contre les violences en partenariat avec l'observatoire départemental des violences faites aux femmes porté par le Conseil général.
- Prévention des violences intrafamiliales.
- Développer et soutenir les actions en faveur de la responsabilisation des conjoints violents ou des jeunes dans la découverte de la relation amoureuse (lycées et collèges).
- Formation sur la détection des violences faites aux femmes.

> **Lutte contre l'insécurité routière :**

- Développer et soutenir les actions de prévention liées à la sécurité routière.

> **Promouvoir l'égalité des chances au sein du Ministère de la Défense :**

- Faciliter l'admission d'enfants issus de milieux modestes dans les « lycées de la Défense ».
- Développer les dispositifs spécifiques (cadets, tutorat, réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté, plateau Défense).
- Valoriser et diffuser les actions de « politiques mémorielles » (porte-drapeaux jeunes...).

2.1.5 - Culture

> **Favoriser l'accès des habitants des quartiers aux arts vivants (musical, littéraire, théâtral ...), aux équipements culturels et patrimoniaux et aux structures culturelles de proximité :**

- Adaptation des politiques tarifaires avec la valorisation des pratiques communales.
- Programmation culturelle adaptée, ateliers de sensibilisation, de découvertes... rencontres entre artistes et population, résidences d'artistes.



Chapitre IV - DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE

- Formation des personnels à l'accueil des publics.
- Développer la formation aux cultures actuelles (numérique...).
- Faciliter l'appropriation du cadre de vie par les habitants, en particulier par le dialogue avec les professionnels du cadre bâti sur l'architecture, l'espace, l'habitat et le paysage.
- Valoriser la diversité des cultures et des modes d'expressions dans un souci de dialogue interculturel et intergénérationnel

> Favoriser l'inclusion sociale par le développement des actions d'éducation artistique et culturelle :

- Coordonner les parcours d'éducation culturelle et artistique dans les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires (exemple de la création d'un parcours culturel pour les enfants du Plessis en lien avec la programmation d'Yzeurespace (salle de spectacle))
- Développer le label « Ville d'art et d'histoire » de la Ville de Moulins au profit des habitants du quartier.
- Valoriser les projets des établissements scolaires auprès de ces populations (exemple du jumelage du lycée Jean Monnet avec le CNCS, MIJ/MAB et Ciné Bocage).
- Soutenir des résidences territoriales permettant d'inscrire dans un territoire prioritaire ou dépourvu d'équipements culturels, des projets artistiques qualifiés et présentant une démarche ambitieuse de lien avec le public.
- Soutenir le dispositif « Les portes du temps »
- Développer des actions culturelles et/ou sportives de qualité au sein des quartiers (exemple du Souffle du Plessis, de la fête des jardins à la Prévert, du Village de la Fraternité...)

2.2 - Pilier 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain

2.2.1 - Habitat et mixité sociale

- > **Améliorer la diversification de l'habitat sur le quartier de Moulins sud afin de favoriser la mixité sociale.**
- > **Améliorer les conditions de logement des personnes défavorisées.**
- > **Prévenir les expulsions locatives.**
- > **Lutter contre les discriminations à l'accès au logement, l'adresse...**



> Traiter les logements indignes (territoires de veille) :

* Créations d'OPAH notamment.

2.2.2 - Parc locatif social

> **Stratégie patrimoniale à moyen/long terme sur le quartier à affiner** par Moulins Habitat au regard notamment des pistes de réflexion évoquées lors du comité d'engagement ANRU de mars 2012 (actualisation du plan stratégique de patrimoine).

> **Développer le recours à la prévention situationnelle auprès des services de la Police Nationale.**

> **Renforcer l'attractivité du parc HLM** en favorisant notamment les rénovations énergétiques dans le cadre du plan gouvernemental de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) qui permettront de maîtriser les charges de consommation d'énergie payées par les locataires et d'avoir un impact positif sur les émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, de rénover les façades d'immeubles et de finaliser l'image renouvelée du quartier de Moulins sud (rénovation par Moulins Habitat des huisseries sur Moulins sud et les Gâteaux).

> **Maintenir une bonne qualité de service rendu aux locataires**, examiner les éventuelles observations qui pourraient être formulées par les habitants lors de l'élaboration du contrat de ville ou lors des enquêtes de satisfaction conduites par les bailleurs.

2.2.3 - Gestion urbaine de proximité

> **Mettre en œuvre les actions définies dans la convention de GUP en vigueur** (Cf Annexe n°4)

> **Veiller à réunir les instances de pilotage et de suivi de la convention de GUP** et à son terme, réfléchir à la poursuite de la démarche sur la base d'un diagnostic actualisé et partagé.

> **Lutter contre les nuisances sonores.**

> **Développer les notions de tri sélectif et de compostage :**

- Combiner les actions de création de jardins partagés avec les actions liées au compostage (notamment auprès des scolaires).
- Travail avec les écoles sur la gestion des déchets et le compostage
- Création de jardins partagés dans le quartier Sud (inscrit dans la GUP)



2.2.4 - Commerces et services de proximité

- > **L'évolution de l'offre commerciale de proximité** constitue une question importante, au regard des évolutions démographiques et notamment de la part significative de ménages âgés.
- > **Maintien d'une offre de commerces et/ou de services de proximité dans les territoires de veille.**
- > **Adaptation des locaux commerciaux aux besoins :**
 - Réhabilitation des centres commerciaux des Chartreux et du Plessis notamment.
 - Réhabilitation du Centre Commercial Thonier (rénovation complète, adaptation de locaux commerciaux...)
- > **Accessibilité des commerces.**

2.2.5 - Espaces extérieurs et de loisirs

- > **Vigilance dans les années à venir sur le fonctionnement et la gestion des espaces** afin de pérenniser les investissements réalisés.
- > **S'appuyer sur les aménagements en bordure de l'Allier pour favoriser la sensibilisation des habitants aux richesses environnementales de la rivière Allier.**
- > **Poursuivre et valoriser les aménagements paysagers.**
- > **Poursuivre l'aménagement de secteurs publics non traités dans le cadre du PRU**

2.2.6 - Equipements publics et associatifs

- > **Impact des évolutions démographiques sur les équipements scolaires et leurs restructurations éventuelles.**
- > **Réhabilitation de la résidence sociale @nima.**
- > **Accès des habitants du quartier aux équipements culturels et sportifs.**
- > **Développer / réhabiliter des équipements polyvalents de proximité (culturel, jeunesse, sportif, lieux de parentalité...) :**
 - Possibilité de rénovation par Moulins Habitat de l'ancien commissariat. Cet espace pourra être géré par une association
 - Rénovation du Centre de services du Florilège avec l'accueil de nouveaux partenaires (Viltaïs, Centre Médico-Social, CMPP...)



- Création de 2 salles au pied du bât B de Champmilan permettant d'organiser des expositions temporaires (pas de contrat de location long terme, possibilité de mise à disposition temporaire à différentes associations).
- Aménagement de la place des Hippophaés.
- Aménagement du parking de Nomazy, avec l'installation d'une dalle, pouvant être pensé en jardin partagé.
- Aménagement du gymnase des Chartreux en boulo-drome.
- Création d'un espace de jeux sportifs aux Chartreux.
- Réhabilitation de l'ancien groupe scolaire afin d'accueillir le SESSAD, l'IME de Coulandon et la Croix Rouge qui traduit une volonté partagée de la Ville de Moulins, de Moulins Habitat et du Conseil départemental de conserver une certaine attractivité à ce quartier de veille
- Changement de site pour le lieu d'accueil enfants-parents « Les petits lutins » pour une meilleure visibilité
- Rénovation de la salle Daniel Balavoine au Plessis
- Installation de jeux pour enfants à Bellecombe
- Installation d'un city stade à la Plaine Bodin
- Rénovation de l'espace dédié à la Pétanque au Plessis
- Installation d'un skate Park à Champ Moreau
- Ouverture du Plessis en direction des Ozières

> Développer la maîtrise énergétique sur ces équipements (rénovation...) :

- Campagne globale d'isolation extérieure des immeubles sur les quartiers.
- Rénovation des chaufferies centrales « Gâteaux » et « Chartreux » par Moulins Habitat.
- Réhabilitation des immeubles « Campagne et Gravières ».
- Aménagement sur les Chartreux de l'éclairage public et des espaces extérieurs.
- Développement de la chaufferie urbaine.

2.2.7 - Mobilité et déplacements

> **Etre vigilant par rapport à l'appropriation des nouvelles voies de circulation par les usagers** (sécurisation des parcours « piéton »).

> **Examiner les pistes d'amélioration de la desserte en transport en commun** évoqués par certains habitants/usagers (exemple du dimanche matin vers le marché du centre-ville).



> **Progresser vers l'accessibilité universelle pour les personnes handicapées des transports publics, de la voirie et des espaces publics, des logements et des ERP :**

- Travail sur l'accessibilité aux Chartreux avec un traitement des cheminements et des espaces extérieurs.
- Travail sur l'accessibilité des écoles.
- Possibilité de mise en place d'ascenseurs à Champmilan.

2.3. Pilier 3 : Développement économique et emploi

2.3.1 - Fédérer et articuler la collaboration des acteurs locaux de l'emploi, la formation et l'insertion

- > **Coordonner les actions à destination des partenaires de l'emploi** (SPEL-SPEP), les adapter aux spécificités du territoire et partager leur connaissance.
- > **Associer les services du secteur économique** (chambres consulaires, comité d'expansion, services économiques et de perspectives des collectivités, branches professionnelles, entreprises, intérim,...) **sur la spécificité de ces territoires en terme d'insertion et d'accès à l'emploi.**
- > **Repérer des pratiques d'entreprises innovantes à valoriser et diffuser.**
- > **Travailler sur les représentations et les échanges entre monde économique et monde social.**
- > **Inciter au développement d'activités d'utilité sociale et de services de proximité** (notamment services à la personne), **approfondir les métiers de demain, emplois émergents, notamment dans le milieu associatif, et étudier les possibilités de développement offertes par l'emploi partagé.**
- > **Développer les actions innovantes d'accompagnement et de formation en direction des publics jeunes en partenariat avec l'éducation nationale.**

2.3.2 - Favoriser l'accès à l'emploi

- > **Appuyer la dynamique de création d'emplois en développant notamment les nouveaux contrats, les clauses d'insertion.**
- > **Soutenir la création, l'extension, la reprise et la transmission d'entreprises,** notamment par l'intermédiaire de l'insertion par l'activité économique, les couveuses d'entreprises (coopératives d'activité), les espaces de co-working et clusters.
- > **Favoriser l'accès à l'emploi, notamment des jeunes peu qualifiés et des**



chômeurs de longue durée, par une offre d'insertion et particulièrement d'insertion par l'activité économique accrue et diversifiée (ex : chantiers de jeunes, chantiers d'insertion, entreprise d'insertion, régie de quartier, chantiers de resocialisation...).

> **Soutenir la professionnalisation des acteurs des structures d'accueil et d'insertion par l'activité économique** recevant et encadrant des publics en insertion.

> **Développer des actions spécifiques d'accompagnement pour l'accès à l'emploi des femmes et pour la création d'entreprises par les femmes.**

> **Soutenir et renforcer les actions de parrainage, notamment des jeunes en recherche d'emploi, et de tutorat en milieu professionnel.**

> **Appuyer la dynamique de création et d'aide à l'emploi des personnes handicapées.**

> **Lever les freins à l'embauche** (sensibilisation des entreprises locales aux discriminations à l'embauche, aides à la mobilité (physique et psychologique), tarifications réduites dans les transports collectifs...).

> **Lutter contre la fracture numérique** (permettre l'accès aux informations sur le marché du travail et aux offres d'emploi ou de formation via les services à distance, mise à disposition d'espaces de travail numérique ...).

> **Développer des actions spécifiques tendant à revaloriser certaines branches professionnelles d'activité** (en lien notamment avec les métiers en tension à venir), et développer la mise en valeur des savoir-faire et compétences des publics.

> **Soutenir les services d'aides à la personne.**

2.4 - Objectifs transversaux

> Assurer la solidarité et la lutte contre les exclusions sociales et les discriminations.

> Développer et accompagner les projets en relation directe avec la jeunesse.

> Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes.

> Développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité.

> Lutter contre l'illettrisme et l'analphabétisme.

> Soutenir la parentalité.

> Favoriser le rapport « ville-nature », éducation à l'environnement et développement durable.



- > Prendre en compte le vieillissement de la population et lutter contre l'isolement des personnes âgées.
- > Traiter la question du handicap.
- > Aborder la question des mobilités sous toutes ses dimensions (physique et psychologique).
- > Rendre les habitants acteurs des projets qui les concernent.

2.5 - La définition de quartier vécu

La gouvernance locale du Contrat de Ville définit cette notion de quartier vécu comme l'ensemble des actions, des projets et des équipements qui bénéficient, tout ou partie, à la population résidant dans le quartier défini comme prioritaire par l'Etat.

Ainsi, l'ensemble des projets qui concernent cette population est éligible aux différents dispositifs relevant de la Politique de la Ville. Ces derniers feront l'objet d'une étude attentive par les instances ad-hoc quant au soutien apporté, qu'il soit financier ou indirect (logistique, mise à disposition...).



Chapitre V

LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LEUR MISE EN OEUVRE

1 - LA PROCEDURE D'APPEL A PROJETS

1 - L'utilisation de crédits spécifiques

Les partenaires du Contrat de Ville souhaitent :

> Prioriser l'engagement des crédits de droit commun. A travers ce contrat, chaque partenaire s'engage prioritairement sur son domaine de compétences et d'intervention en termes d'objectifs, ainsi que de moyens financiers et humains.

> Un meilleur ciblage des crédits spécifiques. Si la mobilisation des moyens de droit commun doit constituer le socle des engagements des partenaires, elle doit permettre de mieux cibler les crédits spécifiques sur des actions prolongeant ou renforçant les politiques de droit commun. La politique de la ville doit faire évoluer les politiques de droit commun, notamment du point de vue de leur territorialisation

2 - Une procédure d'appel à projets

Dans un cadre partenarial, le recours à une procédure d'appels à projets annuels permet une adaptation permanente de l'ensemble des partenaires du projet de territoire au sein du cadre général du contrat de ville. La MOUS (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale) communautaire constitue, dans ce cadre, la cheville ouvrière de ce travail de mise en cohérence, de mise en perspective, d'impulsion pour donner du sens aux dispositifs en place.

La procédure s'appuie essentiellement sur la création de liens entre les partenaires et les porteurs de projets, et la nécessité d'une implication des habitants, des usagers, du citoyen dans les actions que les partenaires seront amenés à engager ou à soutenir. Ce dispositif pourra être adapté au vu des évolutions législatives et réglementaires qui pourraient intervenir.

Les objectifs poursuivis par cet appel à projets sont :

> Rechercher une meilleure cohérence entre les actions, pour les articuler avec les compétences et les dispositifs réglementaires des services et administrations publics, avec les moyens du Contrat de Ville et d'autres dispositifs partenariaux, notamment ceux évoqués auparavant.



Chapitre V - LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LEUR MISE EN OEUVRE

- > Assurer la continuité des projets associatifs s'inscrivant dans les orientations du Contrat de Ville.
- > Améliorer les relations avec les associations grâce à :
 - Une équipe opérationnelle chargée de la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et référent unique pour l'ensemble des partenaires, sous l'autorité du chef de Projet Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération de Moulins
 - Un dossier unique valable pour l'ensemble des signataires du Contrat de Ville

2.1 - Les étapes et les modalités de la programmation

Appel à projet : Une note d'appel à projet représente une première étape dans la mise en œuvre du Contrat de Ville. L'appel à projets permet ainsi de sélectionner les meilleures initiatives, de valoriser des actions innovantes, de rechercher et d'expérimenter de nouvelles manières de mettre en œuvre les politiques publiques.

Elaboration des projets : Les propositions doivent présenter les objectifs des actions et leur adéquation avec ceux du Contrat de Ville et plus particulièrement de cette note. Elles doivent également apporter une attention particulière aux publics visés et aux moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs ainsi fixés.

Procédure : La volonté des partenaires financiers du Contrat de Ville est d'organiser, le plus en amont possible, la concertation et la mise en forme des dossiers afin de permettre une validation et un traitement administratif et financier rapide.

2.1.1 - La note d'intention

Un formulaire intitulé « Note d'intention » permettra aux porteurs de mettre en forme les principales caractéristiques des projets. Ces notes d'intention, élaborées pour chacun des projets de fonctionnement et d'investissement présenté, devront être déposées auprès du Chef de Projet Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération de Moulins qui les transmettra aux partenaires. Parallèlement, le porteur de projet devra en informer le Maire de la Commune concernée.

2.1.2 - Des commissions thématiques



Chapitre V - LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LEUR MISE EN OEUVRE

Constituées des principaux partenaires, elles examineront les notes d'intention classées par thème, et les porteurs peuvent être invités à présenter individuellement leur projet ou solliciter cette rencontre. Les partenaires, et plus particulièrement les communes et la Communauté d'Agglomération, pourront ainsi donner un premier avis afin d'orienter la réflexion. Ces rencontres auront également pour objectif de faire un bilan intermédiaire des actions en cours.

2.1.3 - Le dossier définitif

A l'issue des rencontres thématiques, un dossier complet sera remis aux porteurs. Les dossiers définitifs devront être remis, dans les délais fixés et dûment complétés, au Chef de projet Politique de la Ville qui les communiquera à l'ensemble des partenaires. Une attention particulière sera apportée aux éléments de bilan et d'évaluation des actions précédentes.

2 - LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LES INDICATEURS D'EVALUATION

2.1 - Pilier 1 Cohésion sociale

2.1.1 - Réussite éducative

Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none">> Faire converger les objectifs de l'éducation prioritaire et de la Politique de la Ville> Renforcer les dispositifs éducatifs> Développer les structures d'accueil pour l'enfance et la petite enfance> Travailler sur les composantes quotidiennes et les attentes de la jeunesse> Coordination et formation des acteurs> Développer la mixité sociale dans l'action publique en direction des jeunes> Soutenir l'activité du Programme de Réussite Educative
--------------------	--



Chapitre V - LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LEUR MISE EN OEUVRE

Objectifs opérationnels

- > Etre vigilant sur le fait que les écoles et collèges accueillant une majorité d'élèves issus des quartiers prioritaires soient inclus dans l'éducation prioritaire avec les moyens pédagogiques correspondants.
- > Favoriser la scolarisation des enfants de moins de 3 ans
- > Lutter contre le décrochage scolaire (objectif de diviser par 2 le nombre de décrocheurs en 5 ans)
- > Faire des emplois d'avenir « professeurs » un levier pour les jeunes issus de milieux modestes
- > Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école
- > Agir sur les comportements et les attitudes scolaires
- > Apporter aux plus défavorisés un dispositif de soutien interpartenarial
- > Soutenir l'internat scolaire, les activités de médiation et les cordées de la réussite
- > Etudier la possibilité de créer « une classe relais » ou « un atelier relais »
- > Accompagner et développer les lieux d'accueil de petite enfance et d'accompagnement parental
- > Etudier ce qui caractérise la jeunesse sur chacun des quartiers et les dispositifs la concernant
- > Amorcer des pratiques professionnelles nouvelles et rechercher la qualification et la formation des intervenants et professionnels afin de valoriser les métiers de la ville
- > Poursuivre la structuration et la formalisation du réseau social
- > Faire naître des projets communs d'intervention avec les partenaires
- > Rechercher la cohérence indispensable avec le schéma départemental de protection de l'enfance
- > Inciter et soutenir l'implication des jeunes dans les associations
- > Mettre en place des actions et des outils à l'échelle des communes et de l'agglomération
- > Poursuivre le travail de personnalisation de prise en charge sur l'ensemble des périmètres inscrits dans le contrat de ville
- > Développer la participation aux programmes, à l'envoi, mais également à l'accueil dans un souci de réciprocité, de visibilité et de valorisation des territoires
- > Favoriser la participation de jeunes ayant moins d'opportunités aux expériences de mobilité

Chapitre V - LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LEUR MISE EN OEUVRE

Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> > Effectivité des actions et objectifs opérationnels prévus > Impact sur la mixité à l'école > Impact sur la réussite éducative des enfants/jeunes présentant des difficultés scolaires et/ou sociales > Impact sur l'intégration des jeunes des quartiers à la vie de la cité
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> > Effectifs des élèves par établissement scolaire > Catégorie socioprofessionnelle des parents d'élèves > Taux d'accès en seconde > Mobilité des élèves (nombre d'élèves arrivant ou partant en cours d'année) > Nombre d'élèves pour lesquels a été mis en place un dispositif d'aide (PPRE...) > Taux d'encadrement pédagogique du 1er et du 2nd degré > Taux de stabilité des enseignants > Montants et évolution des crédits affectés aux réseaux > Nombre et pourcentage d'enfants non-francophones ou primo-arrivants dans les établissements scolaires > Bilans du Programme de Réussite Educative > Bilans du Passeport jeunes > Bilans du dispositif « école ouverte »

2.1.2 - Santé

Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none"> > La connaissance et l'identification des besoins > La santé publique et la prévention > Favoriser l'accès au système de soin et de santé
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> > Favoriser la coordination entre les acteurs locaux de santé > Favoriser la mobilité (physique et psychologique) pour s'inscrire dans un parcours de soins > Développer l'approche spécifique des questions relatives à l'éducation à la sexualité > Développer des programmes de prévention et d'éducation à la santé en prenant compte des besoins spécifiques des résidents > Prévenir les dépendances aux conduites addictives > Travailler sur les conduites spécifiques d'alcoolisation des jeunes > Développer des programmes d'aides nutritionnelles et alimentaires > Territorialiser le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale



Chapitre V - LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LEUR MISE EN OEUVRE

<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Développer des programmes de prévention et d'éducation à la santé en prenant compte des besoins spécifiques des résidents > Prévenir les dépendances aux conduites addictives > Travailler sur les conduites spécifiques d'alcoolisation des jeunes > Développer des programmes d'aides nutritionnelles et alimentaires > Territorialiser le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale > Lutter contre la souffrance psychique > Favoriser l'accès à la santé par la mise en place d'actions de proximité > Améliorer l'accès aux soins de premiers secours en favorisant l'installation de médecins, l'exercice pluri-professionnel de proximité et le développement de la télémédecine
<p>Critères d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Effectivité des actions et objectifs opérationnels prévus > Impact sur l'accès aux soins des populations fragilisées (notamment jeunes, bénéficiaires des minima sociaux et population migrante) > Impact sur l'évolution de l'offre de soins > Impact sur les pratiques entre acteurs, notamment en matière de prévention et d'éducation à la santé
<p>Indicateurs de résultats</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Bilan Activité du Service d'Accueil et de Santé Publique de Proximité et de l'Equipe mobile d'accès aux soins <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'orientations vers le SASPP, origine de la demande - Nombre de bilans de santé réalisés - Nombre d'orientations dans le système de santé de droit commun réalisées - Nombre d'actions collectives d'information et d'éducation à la santé et de prévention réalisées - Nombre de personnes rencontrées lors de ces actions - Délais moyens de prise en charge au niveau du SASPP - Nombre de rendez-vous honorés par rapport au nombre de RDV non honorés - Nombre d'actes par professionnels - Nombre de personnes ayant accédé aux droits à l'issue du passage en structure > Nombre d'établissements de santé et de praticiens médicaux et paramédicaux > Bilan d'activités de l'Equipe Mobile d'Accès aux soins

Chapitre V - LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LEUR MISE EN OEUVRE

2.1.3 - Citoyenneté

Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none">> Favoriser la vie associative grâce à la participation des habitants et soutenir les démarches citoyennes et solidaires> Donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité> Faciliter les relations sociales de proximité, les aides à la parentalité, moderniser et renforcer les services de proximité> Développer des journées d'accueil sur la vie du quartier> Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive en développant des diagnostics partagés et ciblés sur les quartiers prioritaires> Favoriser l'expression des habitants des quartiers en proposant l'accès à différents médias et nouvelles technologies> Développer les activités partenariales et intergénérationnelles
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">> Renforcer et favoriser la cohésion et le partenariat entre les acteurs de terrain et la communication entre les professionnels et les habitants> Développer les actions partenariales et transgénérationnelles> Mettre en œuvre des journées d'information thématiques> Accompagner l'usage des nouvelles technologies> Agir au sein et en partenariat avec l'éducation nationale> Formation à la compréhension des cultures étrangères à destination des acteurs de terrain> Favoriser chez les jeunes l'exercice de la citoyenneté sous toutes ses formes (juniors associations, bénévolat, chantiers de jeunes...)

2.1.4 - Prévention de la délinquance

Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none">> Favoriser la tranquillité publique, prévenir la délinquance et la récidive> Accès aux droits – Aide aux victimes – Médiation> Prévenir l'alcoolisme et des toxicomanies> Lutter contre les violences intra ou extra familiales- Médiation> Lutter contre l'insécurité routière> Promouvoir l'égalité des chances au sein du Ministère de la Défense
--------------------	--



Chapitre V - LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LEUR MISE EN OEUVRE

Objectifs opérationnels

- > Améliorer le lien entre la police et la population (intervenants sociaux en commissariat...)
- > Valoriser et développer les programmes de diversification des recrutements dans la police (cadets de la République, adjoints de sécurité, classes préparatoires intégrées) et la gendarmerie (gendarmes adjoints volontaires)
- > Réduire les phénomènes d'incivilités dans le quartier
- > Poursuivre l'action de l'équipe de prévention spécialisée
- > Mettre en œuvre des journées de formations et d'informations thématiques à destination des professionnels et/ou des habitants
- > Agir au sein et en partenariat avec l'éducation nationale (prévenir les violences scolaires...)
- > Favoriser les actions relevant de la lutte contre les nuisances sonores
- > Agir en direction des sortants de prison
- > Développer les lieux d'accueil habilités susceptibles de recevoir les publics bénéficiant des politiques alternatives à la sanction, notamment pour les jeunes majeurs et les mineurs (TIG...)
- > Développer les accompagnements en faveur des jeunes sous-mains de justice (16/25 ans) et promouvoir des actions de parrainage
- > Soutenir les actions visant à assurer une meilleure prise en compte des victimes d'infractions pénales
- > Développer le recours à la médiation sous toutes ses formes
- > Conforter les dispositifs d'accès au droit
- > Accompagner sur le plan administratif les populations étrangères ou d'origine étrangère
- > Formation à la compréhension des cultures étrangères à destination des acteurs de terrain
- > Développer les actions de lutte contre les violences en partenariat avec l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes porté par le Conseil Général
- > Prévention des violences intrafamiliales
- > Développer les actions en faveur de la responsabilisation des conjoints violents ou des jeunes dans la découverte des relations amoureuses (lycées et collèges)
- > Formations sur la détection des violences faites aux femmes
- > Développer les actions de prévention et de sécurité routière
- > Faciliter l'admission d'enfants issus de milieux modestes dans les lycées de la Défense

Chapitre V - LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LEUR MISE EN OEUVRE

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">> Développer les dispositifs spécifiques du Ministère de la Défense (Cadets, Tutorat, Réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté, plateau Défense...)> Valoriser et diffuser les actions de « politiques mémorielles »
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">> Effectivité des actions et objectifs opérationnels prévus> Impact sur le sentiment d'insécurité des habitants des quartiers> Impact sur la délinquance : volume notamment dans les quartiers, mais également lieu de résidences des auteurs> Impact sur les pratiques entre acteurs, notamment entre forces publiques et acteurs sociaux
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none">> Nombre de faits de délinquance constatés> Nombre de faits constatés concernant la délinquance de proximité> Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance : nombre de projets déposés et financements accordés> Problématiques observées par les équipes de prévention spécialisée> Nombre des premiers contacts avec les équipes de prévention spécialisée> Suites données à ces contacts> Lieux de rencontres des jeunes par les équipes de prévention spécialisée> Bilan de l'action de lutte contre la récidive des « jeunes sous-main de justice »

2.1.5 - Culture

Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none">> Favoriser l'accès aux habitants des quartiers aux arts vivants (musical, littéraire, théâtral...), aux équipements culturels et patrimoniaux et aux structures culturelles de proximité> Favoriser l'inclusion sociale par le développement des actions d'éducation artistique et culturelle
--------------------	---



Chapitre V - LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LEUR MISE EN OEUVRE

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">> Adaptation des politiques tarifaires avec la valorisation des pratiques communales> Programmation culturelle adaptée, ateliers de sensibilisation, de découvertes... rencontres entre artistes et population, résidences d'artistes> Formation des personnels à l'accueil des publics> Développer la formation aux cultures actuelles (numérique...)> Faciliter l'appropriation du cadre de vie par les habitants, en particulier par le dialogue avec les professionnels du cadre bâti sur l'architecture, l'espace, l'habitat et le paysage> Valoriser la diversité des cultures et des modes d'expressions dans un souci de dialogue interculturel et intergénérationnel> Coordonner les parcours d'éducation culturelle et artistique dans les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires> Développer le label « Ville d'art et d'histoire » au profit des habitants du quartier> Valoriser les projets des établissements scolaires auprès de ces populations (exemple du jumelage du lycée Jean Monnet avec le CNCS, MIJ/MAB et Ciné Bocage)> Soutenir des résidences territoriales permettant d'inscrire dans un territoire prioritaire ou dépourvu d'équipements culturels, des projets artistiques qualifiés et présentant une démarche ambitieuse de lien avec le public> Soutenir les dispositifs « Les portes du temps », le Souffle du Plessis, la fête des jardins à la Prévert
-------------------------	--

2.2 - Pilier 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain

Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none">> Habitat et mixité sociale> Parc locatif social> Gestion urbaine de proximité (G.U.P.)> Commerces et services de proximité> Espaces extérieurs et de loisirs> Equipements publics et associatifs> Mobilité et déplacements
--------------------	--



Chapitre V - LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LEUR MISE EN OEUVRE

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">> Améliorer la diversification de l'habitat sur le quartier de Moulins sud afin de favoriser la mixité sociale.> Améliorer les conditions de logement des personnes défavorisées.> Prévenir les expulsions locatives.> Lutter contre les discriminations à l'accès au logement, l'adresse...> Traiter les logements indignes (territoires de veille) : Créations d'OPAH notamment> Stratégie patrimoniale à moyen/long terme sur le quartier à affiner par Moulins Habitat au regard notamment des pistes de réflexion évoquées lors du comité d'engagement ANRU de mars 2012 (actualisation du plan stratégique de patrimoine)> Développer le recours à la prévention situationnelle auprès des services de la Police Nationale> Renforcer l'attractivité du parc HLM en favorisant notamment les rénovations énergétiques dans le cadre du plan gouvernemental de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) qui permettront de maîtriser les charges de consommation d'énergie payées par les locataires et d'avoir un impact positif sur les émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, de rénover les façades d'immeubles et de finaliser l'image renouvelée du quartier de Moulins sud.> Maintenir une bonne qualité de service rendu aux locataires, examiner les éventuelles observations qui pourraient être formulées par les habitants lors de l'élaboration du contrat de ville ou lors des enquêtes de satisfaction conduites par les bailleurs> Mettre en œuvre les actions définies dans la convention de GUP en vigueur.> Veiller à réunir les instances de pilotage et de suivi de la convention de GUP et à son terme, réfléchir à la poursuite de la démarche sur la base d'un diagnostic actualisé et partagé.> Lutter contre les nuisances sonores.> Développer les notions de tri sélectif et de compostage : Combiner les actions de création de jardins partagés avec les actions liées au compostage (notamment auprès des scolaires).> L'évolution de l'offre commerciale de proximité constitue une question importante, au regard des évolutions démographiques et notamment de la part significative de ménages âgés.> Maintien d'une offre de commerces et/ou de services de proximité dans les territoires de veille.> Adaptation des locaux commerciaux aux besoins : Réhabilitation des centres commerciaux des Chartreux et du Plessis notamment.
-------------------------	---



Chapitre V - LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LEUR MISE EN OEUVRE

Objectifs opérationnels

- > Accessibilité des commerces
- > Vigilance dans les années à venir sur le fonctionnement et la gestion des espaces afin de pérenniser les investissements réalisés.
- > S'appuyer sur les aménagements en bordure de l'Allier pour favoriser la sensibilisation des habitants aux richesses environnementales de la rivière Allier.
- > Poursuivre et valoriser les aménagements paysagers.
- > Poursuivre l'aménagement de secteurs publics non traités dans le cadre du PRU
- > Impact des évolutions démographiques sur les équipements scolaires et leurs restructurations éventuelles.
- > Réhabilitation de la résidence sociale @nima.
- > Accès des habitants du quartier aux équipements culturels et sportifs.
- > Développer / réhabiliter des équipements polyvalents de proximité (culturel, jeunesse, sportif, lieux de parentalité...) : Possibilité de rénovation par Moulins Habitat de l'ancien commissariat. Cet espace pourra être géré par une association. Création de 2 salles au pied du bât B de Champmilan permettant d'organiser des expositions temporaires (pas de contrat de location long terme, possibilité de mise à disposition temporaire à différentes associations). Aménagement du gymnase des Chartreux en boulodrome. Aménagement de la place des Hippophaés. Aménagement du parking de Nomazy avec l'installation d'une dalle pouvant être pensée en jardin partagé. Création d'un espace de jeux sportifs aux Chartreux, de jeux pour enfants à Bellecombe, d'un city stade à la Plaine Bodin, d'un skate Park à Champ Moreau, la rénovation de l'espace dédié à la pétanque au Plessis, et de la salle Balavoine. Changement de site pour le lieu d'accueil enfants-parents « Les petits lutins » pour une meilleure visibilité.
- > Développer la maîtrise énergétique sur ces équipements (rénovation...) Campagne globale d'isolation extérieure des immeubles sur les quartiers. Rénovation par Moulins Habitat des huisseries sur Moulins sud et les Gâteaux. Réhabilitation des immeubles « Campagne et Gravières ». Aménagement sur les Chartreux de l'éclairage public et des espaces extérieurs. Développement de la chaufferie urbaine.
- > Etre vigilant par rapport à l'appropriation des nouvelles voies de circulation par les usagers (sécurisation des parcours « piéton »)
- > Examiner les pistes d'amélioration de la desserte en transport en commun évoqués par certains habitants/usagers (exemple du dimanche matin vers le marché du centre-ville)

Chapitre V - LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LEUR MISE EN OEUVRE

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> > Progresser vers l'accessibilité universelle pour les personnes handicapées des transports publics, de la voirie et des espaces publics, des logements et des ERP : Travail sur l'accessibilité aux Chartreux avec un traitement des cheminements et des espaces extérieurs. Travail sur l'accessibilité des écoles. Possibilité de mise en place d'ascenseurs à Champmilan.
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> > Effectivité des actions et objectifs opérationnels prévus > Impact sur la politique de peuplement et l'attractivité des quartiers
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> > Proportion de logements sociaux parmi les résidences principales > Existence de transport en commun vers les lieux de centralité - Nombre de dessertes > Nombre de prise en charges de titres de transports urbains > Typologie des bénéficiaires de bons de prise en charge de transport urbain > Nombre d'équipements publics au sein des quartiers > Présence d'associations > Premiers effets des PRU notamment sur l'emploi > Evolution des étiquettes énergétiques des logements par HLM

2.3 - Pilier 3 : Développement économique et Emploi

Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none"> > Fédérer et articuler la collaboration des acteurs locaux de l'emploi, la formation et l'insertion > Favoriser l'accès à l'emploi
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> > Coordonner les actions à destination des partenaires de l'emploi (SPEL-SPEP), les adapter aux spécificités du territoire et partager leur connaissance. > Associer les services du secteur économique (chambres consulaires, comité d'expansion, services économiques et de perspectives des collectivités, branches professionnelles, entreprises, intérim,...) sur la spécificité de ces territoires en terme d'insertion et d'accès à l'emploi. > Repérer des pratiques d'entreprises innovantes à valoriser et diffuser.



Chapitre V - LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LEUR MISE EN OEUVRE

Objectifs opérationnels

- > Travailler sur les représentations et les échanges entre monde économique et monde social.
- > Inciter au développement d'activités d'utilité sociale et de services de proximité (notamment services à la personne), approfondir les métiers de demain, emplois émergents, notamment dans le milieu associatif, et étudier les possibilités de développement offertes par l'emploi partagé.
- > Développer les actions innovantes d'accompagnement et de formation en direction des publics jeunes en partenariat avec l'éducation nationale
- > Appuyer la dynamique de création d'emplois en développant notamment les nouveaux contrats, les clauses d'insertion.
- > Soutenir la création, l'extension, la reprise et la transmission d'entreprises, notamment par l'intermédiaire de l'insertion par l'activité économique, les couveuses d'entreprises (coopératives d'activité), les espaces de co-working et clusters.
- > Favoriser l'accès à l'emploi, notamment des jeunes peu qualifiés et des chômeurs de longue durée, par une offre d'insertion et particulièrement d'insertion par l'activité économique accrue et diversifiée (ex : chantiers de jeunes, chantiers d'insertion, entreprise d'insertion, régie de quartier, chantiers de resocialisation...).
- > Soutenir la professionnalisation des acteurs des structures d'accueil et d'insertion par l'activité économique recevant et encadrant des publics en insertion.
- > Développer des actions spécifiques d'accompagnement pour l'accès à l'emploi des femmes et pour la création d'entreprises par les femmes.
- > Soutenir et renforcer les actions de parrainage, notamment des jeunes en recherche d'emploi, et de tutorat en milieu professionnel.
- > Appuyer la dynamique de création et d'aide à l'emploi des personnes handicapées.
- > Lever les freins à l'embauche (sensibilisation des entreprises locales aux discriminations à l'embauche, aides à la mobilité (physique et psychologique), tarifications réduites dans les transports collectifs...).
- > Lutter contre la fracture numérique (permettre l'accès aux informations sur le marché du travail et aux offres d'emploi ou de formation via les services à distance, mise à disposition d'espaces de travail numérique ...).
- > Développer des actions spécifiques tendant à revaloriser certaines branches professionnelles d'activité (en lien notamment avec les métiers en tension à venir), et développer la mise en valeur des savoir-faire et compétences des publics.
- > Soutenir les services d'aides à la personne

Chapitre V - LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LEUR MISE EN OEUVRE

Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">> Effectivité des actions et objectifs opérationnels prévus> Impact sur l'emploi des habitants des quartiers, et tout particulièrement les jeunes> Impact sur les pratiques professionnelles des acteurs de l'emploi
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none">> Nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois> Nombre de femmes parmi les demandeurs d'emploi en fin de mois> Nombre de - 26 ans parmi les demandeurs d'emploi en fin de mois> Nombre de demandeurs d'emploi de longue durée en fin de mois> Nombre de demandeurs d'emploi étrangers en fin de mois> Nombre d'heures d'insertion liées aux clauses inscrites dans les marchés publics notamment de Moulins Habitat> Nombre de jeunes suivis par la mission locale> Nombre de jeunes suivis par la mission locale suivant leurs niveaux d'étude> Nombre de jeunes ayant accédé à l'emploi après un suivi par la mission locale> Nombre de jeunes parrainés> Bilan des actions autour des chantiers d'insertion> Impact de la régie de quartier de Moulins Sud

2.4 - Objectifs transversaux

Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none">> Assurer la solidarité et la lutte contre les exclusions sociales et les discriminations> Développer et accompagner les projets en relation directe avec la jeunesse> Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes> Développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité> Lutter contre l'illettrisme et l'analphabétisme> Soutenir la parentalité> Favoriser le rapport « ville-nature » - éducation à l'environnement et développement durable
--------------------	---



Chapitre V - LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LEUR MISE EN OEUVRE

Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none">> Prendre en compte le vieillissement de la population et lutter contre l'isolement des personnes âgées> Traiter la question du handicap> Aborder la question des mobilités sous toutes ses dimensions (physique et psychologique)> Rendre les habitants acteurs des projets qui les concernent
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">> Effectivité des actions et objectifs opérationnels prévus> Impact sur la politique de peuplement et l'attractivité des quartiers

Lors des réunions préparatoires, un certain nombre d'objectifs généraux ont émergé pour l'ensemble des partenaires mobilisés. Relevant pleinement de la politique de la ville, ils sont susceptibles de se décliner en objectifs opérationnels et actions financés par le Contrat de Ville dans les différents thèmes évoqués auparavant. Cependant, il semble essentiel d'exprimer clairement ces objectifs transversaux comme autant d'axes privilégiés à développer sur la durée de ce contrat.

> Assurer la solidarité et la lutte contre les exclusions sociales et les discriminations (issues de l'immigration, personnes handicapées...) :

- Promouvoir la diversité et l'égalité des chances est un enjeu majeur pour notre société afin de lutter contre les discriminations prohibées par la loi, de fournir toute l'information nécessaire, d'accompagner les victimes, d'identifier et de promouvoir les bonnes pratiques pour faire entrer dans les faits le principe d'égalité, de sensibiliser les acteurs sociaux et économiques sur le phénomène, d'outiller les intermédiaires de l'emploi et travailleurs sociaux dans leurs pratiques d'accompagnement, de travailler avec les publics discriminés sur les ressentis, les représentations, les troubles identitaires...

- Concernant l'intégration des populations immigrées, il s'agit d'actions permettant de favoriser les processus d'intégration sociale et professionnelle des populations immigrées, accompagnées, en parallèle, d'actions permettant une ouverture de la société et des services publics à l'accueil de ces populations.

- Concernant la lutte contre les discriminations, il s'agit d'actions favorisant l'égal accès des habitants des quartiers aux services publics et aux dispositifs



Chapitre V - LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LEUR MISE EN OEUVRE

existants d'insertion sociale et professionnelle, accompagnées, en parallèle, d'actions de sensibilisation, de formation et de projets en direction des institutions publiques et privées, de nature à prévenir et lutter contre les processus discriminatoires. Exemples : des actions d'information et d'orientation des personnes s'estimant victimes de discriminations, des actions favorisant l'égal accès aux droits sociaux (CMU, retraite...), aux institutions culturelles, sportives, de loisirs..., des actions prévues par un plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations sur le marché du travail, des actions portant sur l'engagement d'un plan territorial de lutte contre les discriminations au logement, des actions valorisant la mémoire des habitants, dans le cadre des opérations de rénovation urbaine, etc.

> Promouvoir l'égalité homme - femme : les enjeux de l'égalité des chances interrogent les représentations sociales et les modes d'intervention sur les quartiers afin de favoriser l'autonomie des femmes en difficultés d'insertion sociale, professionnelle et / ou qui subissent des formes de discrimination. En effet, si l'on veut produire du changement social sur ces territoires, il est nécessaire, non seulement de permettre un droit à la cité égalitaire, mais aussi de contribuer à l'élargissement des questions identitaires, par le soutien aux initiatives des femmes et leur expression sociale, citoyenne. L'inégalité entre les hommes et les femmes est un constat, qui est encore plus marqué dans les quartiers. Les femmes, habitantes des quartiers, plus fortement que les femmes en général, connaissent des difficultés : faible qualification ou, inversement, niveau de formation élevé mais non-reconnaissance des diplômes ; emploi précaire peu de diversification des choix professionnels ; faible expérience professionnelle ; culture traditionnelle pouvant agir comme un frein à l'autonomie ; difficulté d'articulation des temps de vie ; violences ; etc. Le Contrat de Ville décline clairement cet axe transversal à toutes les thématiques afin de faire passer l'intention généraliste à de l'opérationnalité concrète (soutien à l'émergence de projets spécifiques qui prennent en compte les problématiques des femmes afin qu'elles soient actrices du changement social sur les territoires).

> Lutter contre l'illettrisme et l'analphabétisme en direction des publics n'entrant pas dans le cadre des prises en charge du droit commun.

> Soutenir la parentalité (soutien et renforcement des actions de médiation, des réseaux d'écoute et d'accompagnement des parents, développement de points d'écoute et de lieux d'accueil parents - enfants, favoriser l'intégration des familles



Chapitre V - LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LEUR MISE EN OEUVRE

rencontrant des difficultés).

> Favoriser le rapport « ville-nature » - éducation à l'environnement et développement durable au sein du quartier prioritaire et des territoires de veille : mettre en valeur et favoriser l'appropriation du patrimoine local auprès des populations, notamment de jeunes. La situation de l'agglomération au cœur d'un espace rural préservé et à proximité de sites naturels majeurs est un atout à prendre en considération dans la définition et la mise en œuvre des politiques d'insertion, de cohésion sociale et d'ouverture de ces quartiers vers l'extérieur

> Prendre en compte le vieillissement de la population : les prévisions démographiques récentes confirment que l'agglomération de Moulins est confrontée à un vieillissement de sa population, dont le quartier prioritaire et ceux de veille ne font pas exception même s'il demeure moins prononcé. Le Contrat de Ville doit prendre en considération cette problématique (renforcement du dispositif de maintien à domicile, mise en place d'un accès à l'information, adaptation et augmentation de la capacité d'accueil en structure médicalisée, mise en œuvre d'actions de prévention visant la sécurité des personnes âgées, accès au transport ...)

3 - LES CONVENTIONS D'APPLICATION DU CONTRAT DE VILLE

Ce contrat prend en compte tant les politiques structurelles développées à l'échelle communale ou intercommunale influant sur la situation du quartier prioritaire et ceux de veille (emploi, développement économique, transport, habitat, politique éducative et culturelle, santé, insertion sociale...) que les actions conduites au sein même de ces quartiers pour améliorer le cadre de vie ou la situation individuelle des habitants. Il intégrera et mettra en cohérence l'ensemble des dispositifs existant sur le territoire concerné et concourant aux objectifs prioritaires fixés.

Ce contrat global et cohérent est la procédure de contractualisation unique pour la politique de la ville. Cependant des conventions d'application sont réalisées ou en cours d'élaboration. Elles sont (ou seront annexées) à ce contrat au fur et à mesure de leurs validations par les organes compétents.



La Convention « Gestion Urbain de Proximité » est en annexe (n°4) de ce document.

4 - L'ANNEXE FINANCIERE

Malgré l'action conjuguée des pouvoirs publics et de leurs partenaires, les inégalités entre les quartiers de la politique de la ville et le reste du territoire se maintiennent voire se creusent. Face à cette situation, les moyens spécifiques mobilisés dans le cadre de la politique de la ville ne sauraient suffire. Seuls l'engagement et la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques - dites « de droit commun » - sont de nature à infléchir voire inverser cette spirale de dégradation dans laquelle ces quartiers sont entraînés. Un des piliers affirmés en CIV du 19 février 2013 est de territorialiser les politiques de droit commun, et tout particulièrement celles de l'Etat.

Les enseignements issus des sites en expérimentation avenants CUCS et des sites en préfiguration contrats de ville montrent toute la complexité du sujet dans le travail d'identification et de mesure. Il apparaît que la mobilisation du droit commun ne doit pas être une fin en soi mais une réponse à des besoins identifiés, avec une analyse plus qualitative de l'impact du droit commun (forces/faiblesses).

Les articles de la loi Ville du 21 février 2014 précisent que:

- > La politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres.
- > Sur la base d'un projet de territoire, les signataires du contrat de ville s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés.

4.1 - L'Etat

Dans le cadre défini auparavant, la mobilisation des crédits de droit commun est prioritaire. Elle se manifeste notamment pour les services de l'Etat par la signature de 12 ministères avec le ministère de la Ville, des « conventions d'objectifs », précisant leurs engagements en faveur des quartiers (synthèse en annexe n°5 intitulée «



Chapitre V - LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LEUR MISE EN OEUVRE

principaux engagements pris dans le cadre des conventions interministérielles »)

> **Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative** : 25% des services civiques, ciblage accru du CNDS, conventions pluriannuelles avec les associations...

> **Santé et affaires sociales** : implication/association des ARS aux contrats de ville (articulation CLS), développement d'un rendez-vous des droits par les CAF...

> **Travail, emploi et formation professionnelle** : doublement en 3 ans de la part des bénéficiaires du dispositif NACRE, 20% des CIVIS, 30% des emplois d'avenir, 12 à 13% des contrats uniques d'insertion, expérimentation emplois francs, amélioration de l'accès et l'offre Pôle Emploi...

> **Droits des femmes** : volet obligatoire « égalité hommes/femmes » dans les contrats de ville, mobilisation du fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF)...

> **Transports** : majoration de 10% de subvention pour l'appel à projet « transports collectifs et mobilité durable », intégration d'un volet spécifique dans les PDU...

> **Justice** : implantation prioritaire des nouveaux bureaux d'aide aux victimes, des maisons de justice et de droit et des points d'accès au droit, généralisation de conventions justice/bailleurs...

> **Défense** : renforcement des réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté...

> **Intérieur** : doublement des délégués à la cohésion police-population et d'intervenants sociaux en commissariat/gendarmerie, mise en place d'équipes interministérielles autour des préfets...

> **Économie sociale et solidaire** : soutien à la généralisation des clauses d'insertion...

> **Éducation nationale** : convergence géographie éducation prioritaire et géographie politique de la ville, priorité scolarisation des moins de 3 ans, 25% des postes d'enseignants créés réservés aux quartiers...



Chapitre V - LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LEUR MISE EN OEUVRE

> **Artisanat et commerce** : ciblage du FISAC, action EPARECA...

> **Culture** : 30% des crédits dédiés au projet national pour l'éducation artistique et culturelle...

Une circulaire du 26 mars 2014, intitulée « **animation et mise en œuvre par l'administration territoriale de l'Etat des conventions d'objectifs pour les quartiers de la politique de la ville** », précise la marche à suivre au niveau local pour mobiliser et coordonner les politiques publiques de droit commun, et ainsi les diriger vers les contrats de ville. Pour ce faire, l'Etat local dispose d'outils dédiés : « panorama analytique des politiques de l'Etat » (PAPE) et d'un tableau de bord de suivi, contenant des indicateurs à renseigner (annexe n°6).

4.2 - Les fonds européens

Depuis plusieurs décennies, **le fait urbain constitue l'un des volets de la politique de cohésion européenne** qui invite les états membres à développer des stratégies et des programmes permettant d'agir contre le décrochage des quartiers en difficulté. Pour ce faire, l'Europe soutient les villes qui développent des actions permettant de lutter contre les inégalités sociales et territoriales. Cette démarche s'inscrit complètement dans la politique de la ville. De 2007 à 2013, la France a mis en place 62 Projets Urbains Intégrés dotés de 976 millions € par l'Europe. Parmi eux, une vingtaine de PUI ont développé une démarche véritablement intégrée.

L'idée centrale est que les « quartiers en difficulté » sont le symptôme de dynamiques et de déséquilibres urbains plus larges, ce qui permet d'envisager des politiques plus stratégiques. **Une démarche intégrée est une stratégie globale de développement** qui permet d'agir sur **les dimensions urbaines, économiques, sociales, environnementales et culturelles d'un territoire**. Son intérêt est de sortir d'une intervention limitée aux zonages en travaillant sur les dynamiques territoriales qui produisent des effets sur les quartiers, d'aller sur des thématiques nouvelles. Ce principe est repris dans la loi qui réforme la politique de la ville. En ce sens, la démarche de projets urbains intégrés et les fonds européens dédiés sont une vraie opportunité pour la politique de la ville d'**articuler la fonction réparatrice des quartiers à une fonction stratégique et structurelle**.



Chapitre V - LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LEUR MISE EN OEUVRE

> **Les fonds européens structurels et d'investissement (FESI)** qui pourront soutenir les actions des futurs contrats de ville sont le fonds européen de développement régional (**FEDER**) et le fonds social européen (**FSE**). Par rapport aux politiques sectorielles conduites par le niveau national, ces fonds possèdent un caractère additionnel. Ils ont ainsi vocation à exercer un effet levier sur les politiques nationales, notamment celles conduites à l'échelle intercommunale.

> Pour la période de programmation 2014/2020, **la gestion du FEDER** est confiée aux **régions**. **La gestion du FSE** est partagée entre **l'État, les régions et les départements**. Les régions bénéficieront de 35 % de l'enveloppe FSE, correspondant notamment aux objectifs « **formation et orientation** ». L'État gèrera 65 % de celle-ci, correspondant aux objectifs « **emploi et inclusion sociale** », dont la moitié sera déléguée au titre de l'inclusion sociale aux départements.

> **La Communauté d'agglomération de Moulins**, dans le cadre de l'axe 8 du programme opérationnel Auvergne FEDER 2014-2020, a présenté à la Région Auvergne un projet de développement urbain intégré. Ce **PDUI** est élaboré et proposé en **cohérence avec les orientations actées par le présent contrat de ville**.

> **Le CIV du 19 février 2013**, fondateur de la réforme de la politique de la ville, a décidé de renforcer la mobilisation de la politique européenne de cohésion au bénéfice des quartiers, par un **fléchage renforcé des FESI** (quartiers réglementaires et quartiers vécus si impact avéré et significatif sur la situation des habitants du quartier réglementaire correspondant).

4.3 - Les collectivités territoriales

Dans **la convention signée entre l'État et l'Association des régions de France (ARF)** le 13 février 2013, les régions se sont engagées à participer aux futurs contrats de ville, à cibler leurs moyens (y compris les fonds européens qui leur seront transférés, à hauteur de 10 % au minimum) et à territorialiser leurs interventions. Dans **la convention passée avec l'Assemblée des Départements de France (ADF)** le 11 octobre 2013, les départements se sont engagés à mobiliser leurs moyens (y compris, l'enveloppe FSE qui leur sera déléguée), ainsi que leurs compétences sectorielles dans le cadre des contrats de ville et à désigner pour ce faire, des référents identifiés au sein de leurs services. (...)



Chapitre V - LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LEUR MISE EN OEUVRE

Le mode d'intervention financière privilégié, pour les actions ne relevant pas d'une procédure spécifique de financement, sera l'appel à projets décrit ci-dessus. Les porteurs de projets, pour lesquels le Comité de Pilotage aura émis un avis favorable, pourront bénéficier d'un financement pluriannuel sous réserve du vote de la loi de finances et de l'approbation du budget annuel par les collectivités locales concernées.

L'EPCI et les communes signataires de contrats de ville présentent annuellement un état retraçant les recettes et dépenses correspondant aux engagements pris. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat en distinguant les moyens relevant de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.

L'EPCI définit les objectifs de péréquation et de renforcement des solidarités financière et fiscale entre communes sur la durée du contrat de ville. Il s'engage à élaborer, dans la première année du contrat, un pacte financier et fiscal de solidarité visant à réduire les disparités de charges et de recettes entre ces dernières. A défaut, il est tenu d'instituer une dotation de solidarité communautaire, dont le montant est réparti en fonction de critères de péréquation concourant à la réduction des disparités de ressources et de charges entre communes.

Chapitre VI

LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

L'évaluation des actions menées dans le cadre de ce Contrat de ville est renforcée et systématisée. Compte tenu des évolutions des dynamiques urbaines, du nécessaire ajustement du dispositif, il est prévu de procéder à une évaluation permanente et partenariale.

Au niveau national, l'évaluation de ces nouveaux contrats sera réalisée par l'observatoire national de la Politique de la Ville, auquel tous les signataires du contrat communiquent leurs données.

Les programmes d'action feront l'objet de bilans annuels, adossés aux éléments de suivi physique et financier. Cette évaluation devra prendre en compte, pour l'Etat comme pour chacun des partenaires, la mesure des moyens de droit commun mis en œuvre. L'évaluation doit pouvoir reposer sur un pilotage politique fort, les élus étant ainsi à même d'orienter les objectifs ou le fonctionnement du Contrat de Ville.

Comme les contrats précédents, le contrat de ville s'inscrit résolument dans une logique d'approche globale et de projet territorial. **L'évaluation devra donc rendre compte de cette transversalité et de cette dynamique de projet territorial.**

Les contrats de ville ont l'ambition de mettre en cohérence les différents dispositifs sectoriels qui contribuent à la politique de la ville sur un même territoire (PRE, CISPD, FPH...). **L'évaluation devra donc proposer une mise en perspective de l'ensemble de ces dispositifs mobilisés sur un même territoire**, sachant que nombre d'entre eux feront par ailleurs l'objet d'évaluations sectorielles spécifiques. L'évaluation envisagée devra donc prendre en compte les diverses facettes du projet territorial et pas seulement rendre compte de tel ou tel dispositif. Au final, c'est **l'appréciation de l'impact global de l'ensemble de ces dispositifs sur un même territoire qui est attendue.**

L'évaluation portera sur deux grands types de questionnements : d'une part, **la mise en œuvre du Contrat de ville** et ses effets, d'autre part, les **pratiques mobilisées**. En effet, dans la mesure où le Contrat de ville suppose une dynamique partenariale et la mobilisation de méthodes et d'acteurs multiples, on ne saurait se satisfaire d'une seule photographie statique de la programmation.

> **L'évaluation de la mise en œuvre du Contrat de ville et de ses effets :**

- le bilan annuel permettra de rendre compte des moyens financiers, techniques et humains mobilisés sur chaque site au cours de l'année écoulée : ce bilan annuel relève de la logique de suivi de l'action publique. Il répond à la question simple : « qu'avons-nous fait ou financé pendant l'année écoulée ? ».
- l'identification des résultats obtenus, c'est-à-dire apprécier en termes d'améliorations ou de changements constatés au profit des territoires défavorisés et/ou de leurs habitants, ceci dans le but de proposer des améliorations de l'action globale du contrat

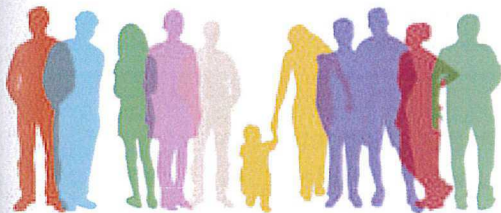
> **L'évaluation des pratiques et des façons de faire :** La spécificité de la politique de la ville, depuis son origine, est de rechercher une autre manière de conduire l'action publique sur un territoire défavorisé, spécificité opérationnelle dont les maîtres mots sont transversalité, participation et conduite de projet. L'évaluation du Contrat de ville s'efforcera donc d'identifier ces bonnes pratiques et de comprendre ce qui les a ou non rendues possibles

- La transversalité de l'action publique s'appréciera à travers le décloisonnement des diverses actions entreprises, des partenariats mobilisés ou encore de l'approche globale des problématiques d'un même quartier.
- La participation des habitants s'appréciera tant au regard des diverses procédures participatives mises en place et de leur effet qu'au vu du degré d'implication concrète des habitants dans le développement social de leur quartier.

L'évaluation continue du Contrat de ville permettra de conforter à la fois sa pertinence (adaptation aux besoins des quartiers), son efficacité (résultats des actions mises en place au regard des objectifs fixés aux programmes d'actions) sa légitimité ainsi que son appropriation par les systèmes de décision locaux (dimension partenariale).

L'ensemble des éléments sera porté à la connaissance des acteurs impliqués

L'évaluation d'une politique publique a pour objet d'apprécier son efficacité en comparant ses résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre. Ainsi, une démarche d'évaluation qualitative menée collectivement peut déboucher sur une véritable stratégie d'évolution du projet de développement social et urbain.



Le présent contrat est conclu pour une durée de cinq ans jusqu'au 31 décembre 2020.

Il peut être modifié par voie d'avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Contrat signé à MOULINS, le 3 juillet 2015

Le Préfet de l'Allier,

Arnaud COCHET

Le Président
de Moulins Communauté,

Pierre-André PÉRISSOL

Le Maire de Moulins,

Pierre-André PÉRISSOL

Le Maire d'Yzeure,

Pascal PERRIN

Le Maire d'Avermes,

Alain DENIZOT



Le Président du Conseil
régional d'Auvergne,



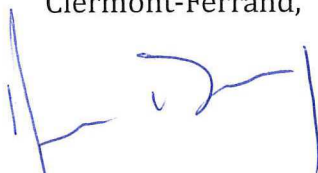
René SOUCHON

Le Président du Conseil
départemental de l'Allier,



Gérard DÉRIOT

Le Recteur de l'Académie de
Clermont-Ferrand,



Marie-Danièle CAMPION

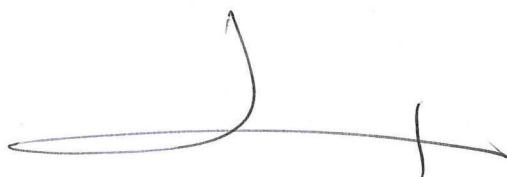
D/O

Le Procureur de la
République,



Pierre GAGNOUD

Le Délégué Territorial de
l'ARS Allier,

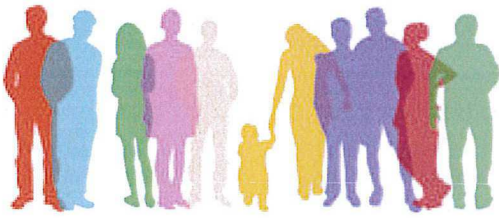


Jean SCHWEYER

La Directrice Territoriale
Pôle-emploi de l'Allier,



Murielle BLANDIN



La Directrice de la CAF
de l'Allier,

Christelle KISSANE

La Directrice Régionale par
intérim de la Caisse des
Dépôts et Consignations,

Pascale PINEAU

La Directrice de
Moulins Habitat,

Hélène CHESSEL

La Directrice
d'EVOLEA,

Hélène CHESSEL



ANNEXE 1

Diagnostic territorial de Moulins

Mars 2013





Diagnostic territorial de Moulins

mars 2013

Sommaire

CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE 4

Les populations4

- Population communale4
- Population infra-communale.....4

Les mouvements de population5

- Soldes migratoires et naturels.....5
- Immigrants - émigrants5

Les ménages6

- Taille des ménages6

La structure par âge.....7

- Pyramide des âges au dernier recensement7
- Evolution de la pyramide des âge depuis 19997
- Projections de population à l’horizon 2020.....8

FAMILLES / ENFANCE 9

Les structures familiales9

- Évolution des familles9
- Familles monoparentales9

La petite enfance 11

- Naissances..... 11
- Enfants de moins de 3 ans..... 12
- Mobilité des jeunes enfants 12
- Activité des parents..... 13

JEUNES 14

La population jeune..... 14

- 11-24 ans..... 14

Lieu de scolarisation des jeunes 15

Logement et mobilité résidentielle des jeunes 16

- Modes de cohabitation 16
- Mobilité résidentielle 16

L’activité des jeunes..... 17

- Taux d’activité..... 17
- Précarité de l’emploi et temps de travail..... 18
- Chômage 18

Formation des jeunes 19

- Niveaux de formation..... 19

PERSONNES ÂGÉES 20

La structure par âge..... 20

- Population âgée et projections 20
- Évolution passée de la population âgée 21

Lieu de vie des personnes âgées 22

- A domicile..... 22
- En établissement..... 23

Les ressources des personnes âgées 24

La population âgée dépendante..... 25

- Estimation de la dépendance 25
- Ratio aidants/aidés..... 25

LOGEMENT 26

Le parc de logements 26

- Ensemble des logements..... 26
- Ancienneté des logements..... 26
- Ancienneté d’occupation..... 26
- Statut d’occupation 27

Le peuplement des résidences principales..... 28

- Taille des logements 28

Les aides au logement 29

- Aides au logement CAF 29

RESSOURCES DES MÉNAGES 30

Niveaux de ressources des ménages..... 30

- Estimation des ressources après prestations 30
- Estimation des taux de pauvreté..... 32
- Sources de revenus et prestations 32
- Revenus déclarés selon l’âge 33
- Tendances d’évolution des revenus déclarés 34
- Premiers impacts de la crise..... 35
- Revenus déclarés selon le statut d’occupation du logement 35

Prestations sociales 36

- Couverture des ménages par la CAF 36
- Dépendance aux prestations..... 36
- Les minima sociaux 37
- Revenu de solidarité active 37
- Couverture maladie universelle complémentaire 38

RESSOURCES DES TERRITOIRES..... 39

Le capital économique 39

- Implantation des entreprises 39
- Polarisation de l’emploi..... 40

Le capital humain 41

- Formation..... 41

Les équipements 44

- Commerces de proximité 44
- Offre médicale..... 44

ACTIVITÉ - CHÔMAGE	45
L'activité des résidents.....	45
- Taux d'activité.....	45
- Activité hommes/femmes	45
- Catégories socio-professionnelles	46
- Stabilité de l'emploi.....	47
- Temps partiel hommes/femmes	48
Le chômage	49
- Données conjoncturelles.....	49
- Indices de chômage estimés	50

Les populations

● Population communale

La **population «municipale»** comprend toutes les personnes qui vivent effectivement dans la commune. On y trouve aussi bien les ménages qui demeurent en logement individuel, que les étudiants en cité-universitaire, les personnes âgées en maison de retraite, où les personnes en habitat mobile, etc.

La **population «comptée à part»**, comprend les personnes qui habitent hors de la commune, mais qui y ont gardé une résidence : les étudiants qui poursuivent leurs études dans une autre ville, les militaires ou personnes âgées qui ont conservé un logement mais qui ne vivent plus dans la commune notamment.

La **population totale** d'une commune est la somme de la population municipale et de la population comptée à part. La somme des populations totales des communes n'est pas équivalente à la population française, car elle comprend des doubles comptes. Un étudiant «compté à part», par exemple, peut être enregistré dans deux communes à la fois au sens de la population totale, une fois dans la commune de ses parents, une fois là où il étudie. Seule la population municipale est dite «sans double compte» : la somme est égale à la population totale.

Sur l'ensemble de ce document, toutes les analyses portant sur la population des territoires utilisent la population statistique de référence correspondant à la population municipale.

Evolution des populations légales

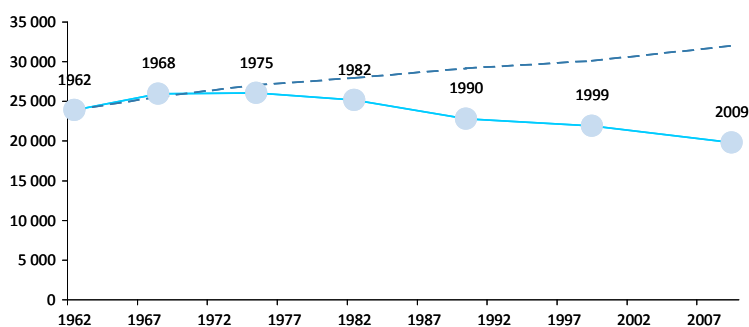
Populations légales	Population municipale 2009	Evolution de la population municipale 1999-2009*		Population totale 2009	Evolution de la population totale 1999-2009		Population comptée à part**	
		Effectifs	%		Effectifs	%	2009	1999
MOULINS	19 590	-2 302	-10,5	20 229	-2 438	-10,8	639	775
CA de Moulins	54 332	-797	-1,4	56 336	-1 232	-2,1	2 004	2 439
Département de l'Allier	342 908	-1 813	-0,5	353 124	-3 986	-1,1	10 216	12 389
France Métropolitaine	62 465 709	+3 947 314	+6,7	63 893 455	+3 942 020	+6,6	1 427 746	1 433 040

*La population municipale de 2009 se compare à la population sans doubles comptes de 1999

**La population comptée à part de 2009 se compare aux doubles comptes de 1999

Source : INSEE - RP

Evolution de la population sans double compte depuis 1962 - MOULINS



— Evolution réelle MOULINS — — — Tendance nationale *

* Indique l'évolution de population qu'aurait connue MOULINS si ce territoire avait suivi la tendance nationale

Source : INSEE - RP

● Population infra-communale

Évolution de la population

Population	Population 2009	Evolution de la population 1999-2009*		
		Effectifs	%	moyenne annuelle en %
CENTRE HISTORIQUE	1 998	+17	+0,8	+0,1
CENTRE MODERNE	3 505	+62	+1,8	+0,2
LES GATEAUX	1 679	-198	-10,6	-1,4
QUARTIER NORD	1 738	-414	-19,2	-2,6
DECIZE BOURGOGNE	2 244	+39	+1,8	+0,2
LYON GARE	2 007	-63	-3,0	-0,4
QUARTIER SUD ZONE 1	2 017	-407	-16,8	-2,3
QUARTIER SUD ZONE 2	2 975	-989	-25,0	-3,5
LA MADELEINE	1 675	-94	-5,3	-0,7
Moulins	19 837	-2 054	-9,4	-1,2
CA de Moulins	54 189	-653	-1,2	-0,2
Département de l'Allier	343 046	-1 265	-0,4	-0,1
France Métropolitaine	62 465 709	+3 945 021	+6,7	+0,8

* La population de 1999 prise en compte ici n'est pas la population municipale, non disponible en infra-communale

Source : INSEE - RP

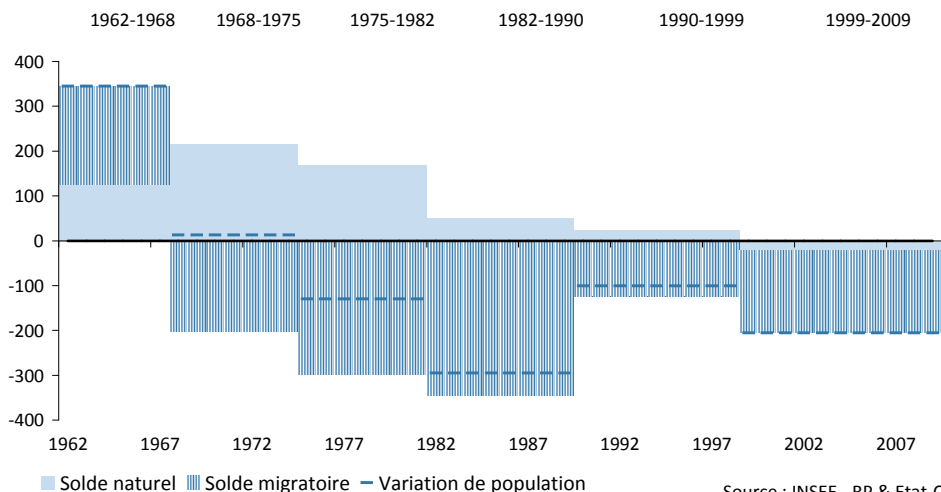
Les mouvements de population

● Soldes migratoires et naturels

Le **solde naturel** correspond à la différence entre les naissances et les décès.

Le **solde migratoire** est la différence entre les entrées (immigrants) et les sorties (émigrants) d'un territoire donné, à titre permanent, pour une année donnée.

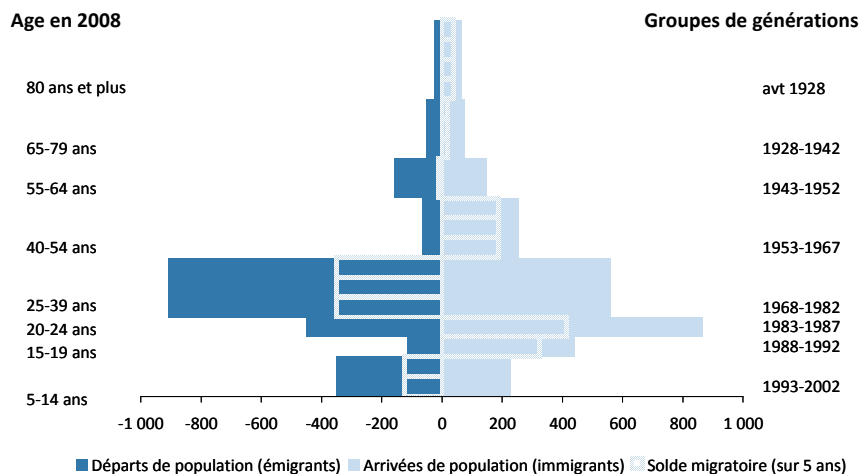
Evolution du solde naturel et du solde migratoire Intercensitaire - moyennes annuelles - MOULINS



Source : INSEE - RP & Etat-Civil

● Immigrants - émigrants

Arrivées et départs de populations par groupes de générations, entre 2003 et 2008 - MOULINS



Nouveaux arrivants sur la commune

Population de 5 ans et plus résidant sur une autre commune en 2003	Nouveaux arrivants sur la commune		Sédentaires		dont ayant changé de logement	
	Effectifs	% pop* 2008	Effectifs	% pop* 2008	Effectifs	% pop* sédentaire 2008
CENTRE HISTORIQUE	786	39,8	1 187	60,2	332	28,0
CENTRE MODERNE	1 076	32,0	2 284	68,0	545	23,9
LES GATEAUX	562	36,7	970	63,3	242	25,0
QUARTIER NORD	352	21,9	1 252	78,1	191	15,3
DECIZE BOURGOGNE	664	31,2	1 464	68,8	274	18,7
LYON GARE	479	24,9	1 443	75,1	281	19,5
QUARTIER SUD ZONE 1	315	16,5	1 596	83,5	358	22,4
QUARTIER SUD ZONE 2	458	16,4	2 332	83,6	516	22,1
LA MADELEINE	269	16,3	1 376	83,7	304	22,1
Moulins	4 959	26,3	13 905	73,7	3 044	21,9
CA de Moulins	12 001	23,5	38 985	76,5	5 442	14,0
Département de l'Allier	76 774	23,6	249 091	76,4	31 377	12,6
France Métropolitaine	14 072 776	24,1	44 229 738	75,9	6 497 675	14,7

* population de 5 ans et plus

Source : INSEE - RP 2008

Les ménages

● Taille des ménages

La **taille moyenne des ménages** reflète le nombre de personnes vivant par ménage (ou résidence principale).

Un **ménage**, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Remarque : Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marinières, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage.

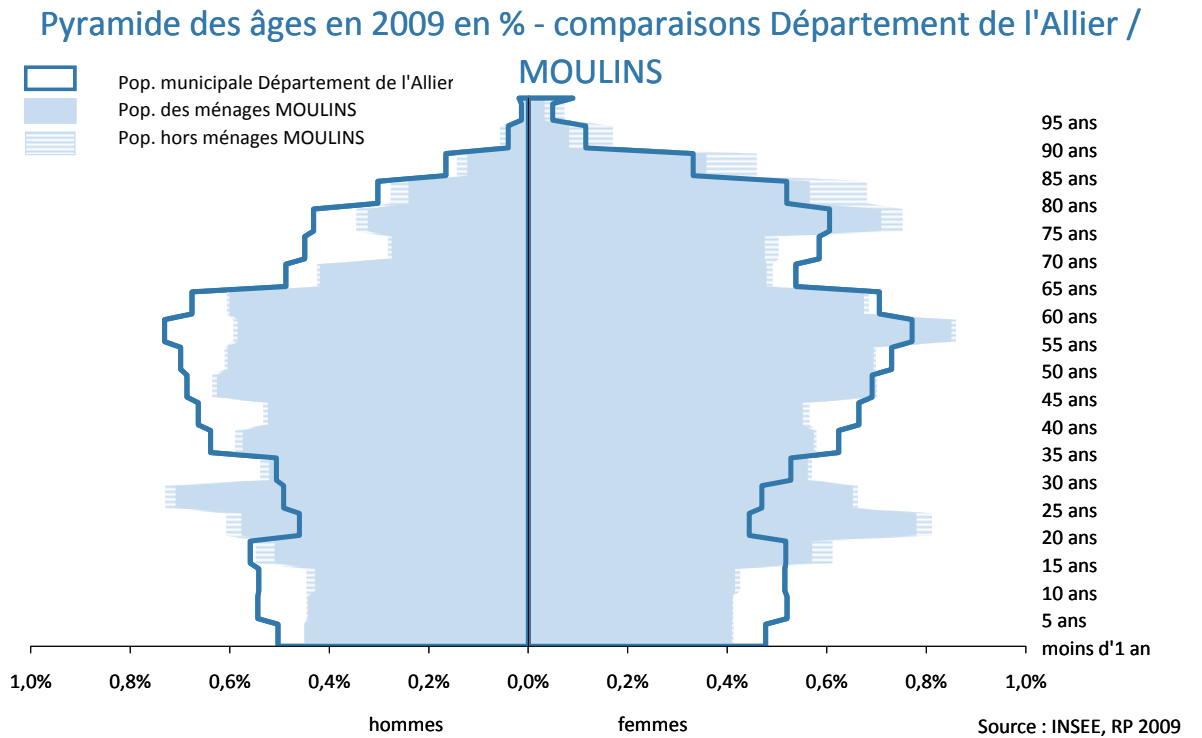
Évolution de la taille moyenne des ménages

Populations légales	Taille moyenne des ménages			Nombre de ménages		
	1990	1999	2009	1990	1999	2009
CENTRE HISTORIQUE	1,77	1,64	1,51	1 153	1 198	1 312
CENTRE MODERNE	1,87	1,73	1,62	1 768	1 929	2 074
LES GATEAUX	2,28	2,16	1,76	745	732	808
QUARTIER NORD	2,32	2,17	1,74	955	952	949
DECIZE BOURGOGNE	2,00	1,84	1,76	1 103	1 108	1 164
LYON GARE	1,96	1,80	1,74	1 062	1 089	1 098
QUARTIER SUD ZONE 1	2,20	2,10	1,81	1 151	1 151	1 117
QUARTIER SUD ZONE 2	2,66	2,42	1,99	1 535	1 599	1 461
LA MADELEINE	2,32	2,19	1,98	761	797	840
Moulins	2,14	1,99	1,75	10 245	10 555	10 823
CA de Moulins	2,43	2,24	2,06	22 766	23 891	25 449
Département de l'Allier	2,41	2,22	2,08	145 035	151 173	159 601
France Métropolitaine	2,57	2,40	2,27	21 540 479	23 810 161	26 866 279

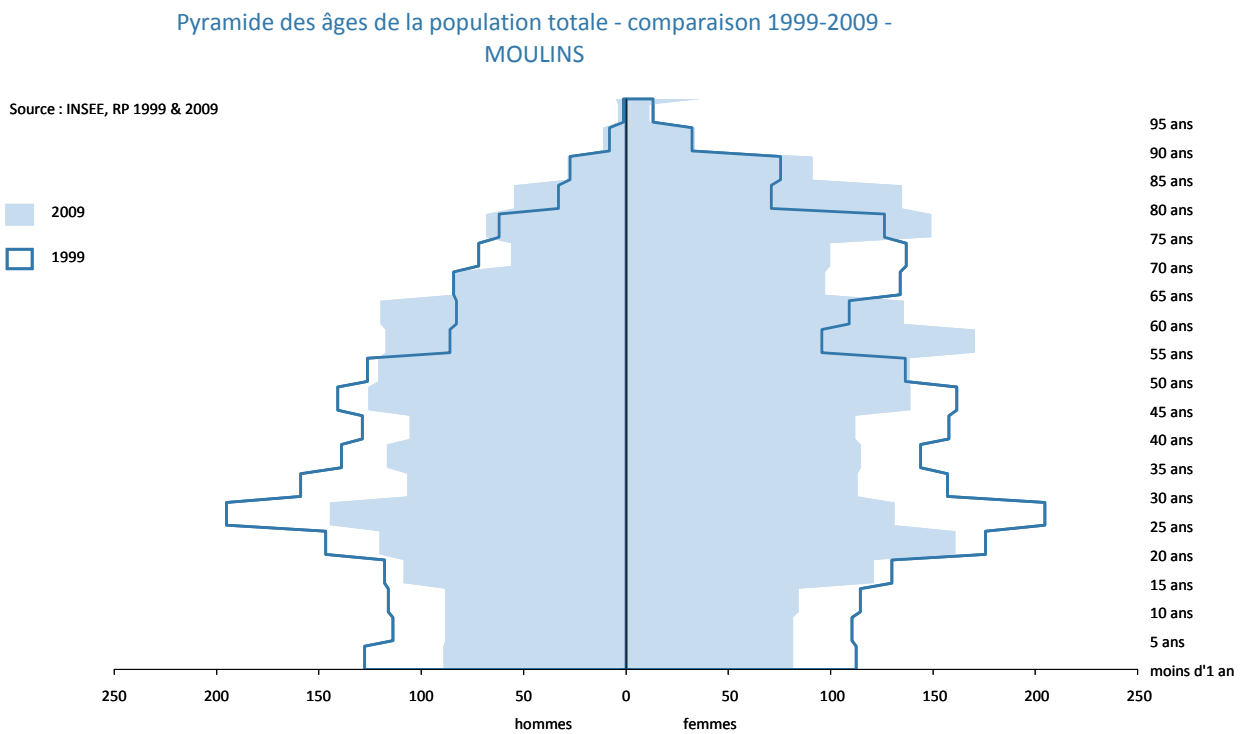
Source : INSEE - RP

La structure par âge

● Pyramide des âges au dernier recensement

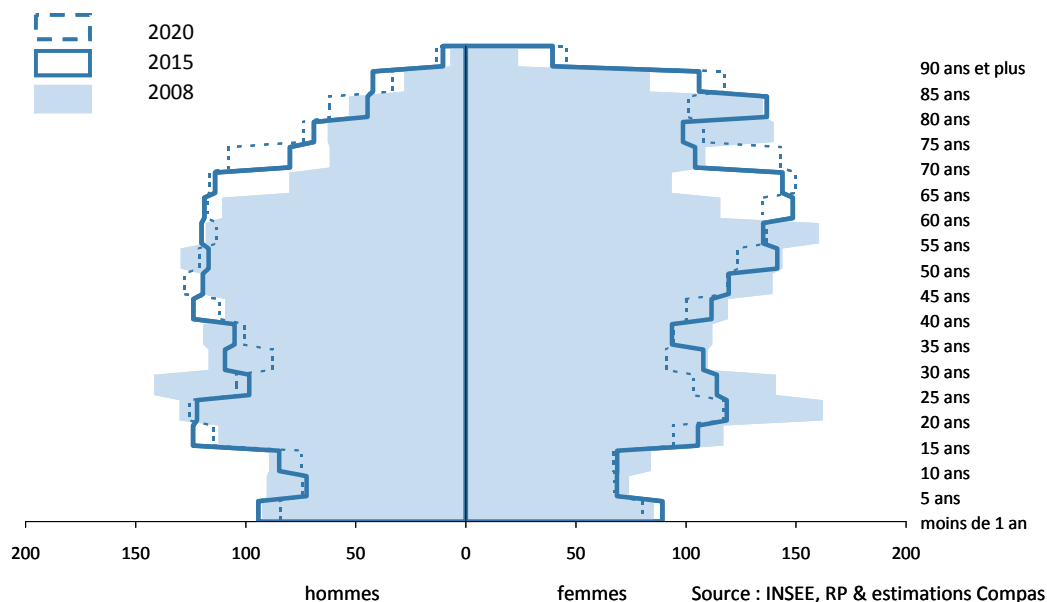


● Evolution de la pyramide des âge depuis 1999



● *Projections de population à l'horizon 2020*

Projections de population par prolongement des constructions
2008 - 2015 - 2020 - MOULINS



Projections de populations - MOULINS

	Projections par prolongement des tendances de constructions de logements observées sur la période 2006-2009			
	2008	2015	2020	2025
moins de 20 ans	3 726	3 540	3 290	3 130
20-39 ans	5 164	4 350	4 120	3 910
40-59 ans	5 199	4 940	4 760	4 610
60-79 ans	3 866	4 380	4 750	5 010
80 ans et plus	1 805	2 150	2 160	2 220
Total	19 760	19 350	19 080	18 880

Source : INSEE, RP & estimations Compas

* 61 logements nouveaux par an, soit 610 nouveaux logements entre 2010 et 2019.

Les structures familiales

- *Évolution des familles*
- Approche communale concernant seulement les familles avec enfant(s) de moins de 25 ans

Une **famille monoparentale** est constituée d'un adulte isolé ayant la charge d'un ou plusieurs enfants. L'adulte est dans 90 % des cas la mère. Par « enfant » on entend les personnes âgées de moins de 25 ans. On ne considère que les enfants célibataires.

Une **famille nombreuse** est une famille comprenant au moins trois enfants de moins de 25 ans.

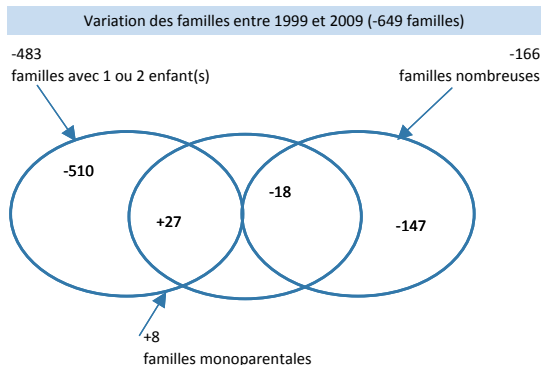
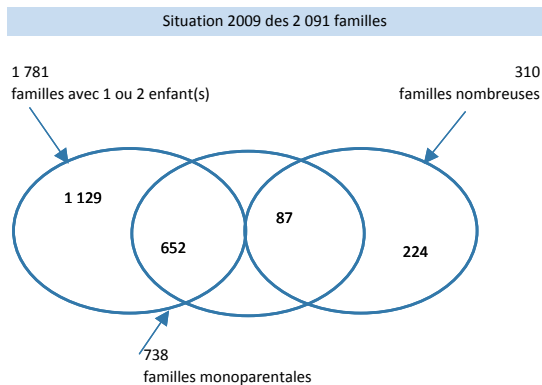
Evolution des familles avec enfant(s)

	Familles avec enfant(s) de moins de 25 ans				% des familles avec enfant(s) parmi les ménages	
	Effectifs		Evolution 1999-2009		1999	2009
	1999	2009	Effectifs	%		
MOULINS	2 740	2 091	-649	-23,7	26,0	19,3
CA de Moulins	7 662	6 874	-788	-10,3	32,1	27,0
Département de l'Allier	44 627	42 221	-2 406	-5,4	29,5	26,5
France Métropolitaine	8 604 450	8 934 451	+330 001	+3,8	36,1	33,3

Source: INSEE RP 1999-2009

- *Familles monoparentales*
- Approche communale concernant seulement les familles avec enfant(s) de moins de 25 ans

Structure familiale de MOULINS



Source : INSEE, RP 1999-2009

Evolution des familles monoparentales

	% de familles monoparentales		Evolution 1999-2009	
	1999	2009	Effectifs	%
MOULINS	26,6	35,3	+8	+1,1
CA de Moulins	17,4	23,5	+280	+20,9
Département de l'Allier	17,0	21,9	+1 647	+21,7
France Métropolitaine	17,4	21,6	+431 885	+28,9

Source: INSEE RP 1999-2009

- Approche infra-communale incluant les familles avec enfant(s) de 25 ans et plus

Familles monoparentales

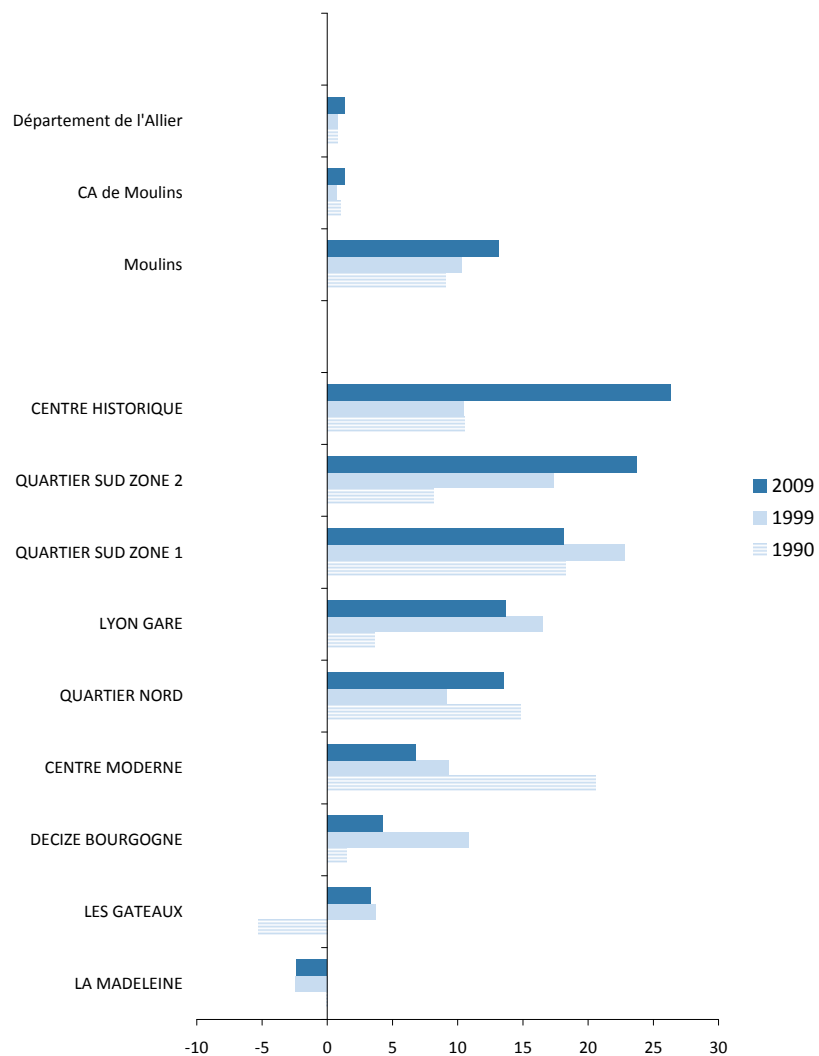
	Familles avec enfants 2009*	Familles monoparentales *		Poids des familles monoparentales* en %	
		1999	2009	1999	2009
CENTRE HISTORIQUE	197	60	99	30,6	50,2
CENTRE MODERNE	332	112	102	29,5	30,7
LES GATEAUX	164	64	45	23,9	27,2
QUARTIER NORD	215	92	80	29,3	37,4
DECIZE BOURGOGNE	249	72	70	31,0	28,1
LYON GARE	219	88	82	36,7	37,5
QUARTIER SUD ZONE 1	270	160	113	43,0	42,0
QUARTIER SUD ZONE 2	470	272	224	37,6	47,6
LA MADELEINE	206	44	44	17,7	21,5
Moulins	2 324	964	860	30,5	37,0
CA de Moulins	7 530	1 846	1 901	20,9	25,2
Département de l'Allier	48 126	11 187	12 150	21,0	25,2
France Métropolitaine	9 884 527	1 984 599	2 360 857	20,2	23,9

*y compris enfant(s) de 25 ans et plus

Source: INSEE RP 1999-2009

- Écarts à la moyenne nationale

Ecart à la moyenne nationale de la part des familles monoparentales (y compris enfants de 25 ans et plus)



La petite enfance

● Naissances

Le **taux estimé de fécondité** est le rapport entre la moyenne des naissances au cours des trois dernières années et la population féminine âgée de 15 à 44 ans (en âge d'avoir des enfants). Il diffère de l'indice conjoncturel de fécondité calculé par l'Insee.

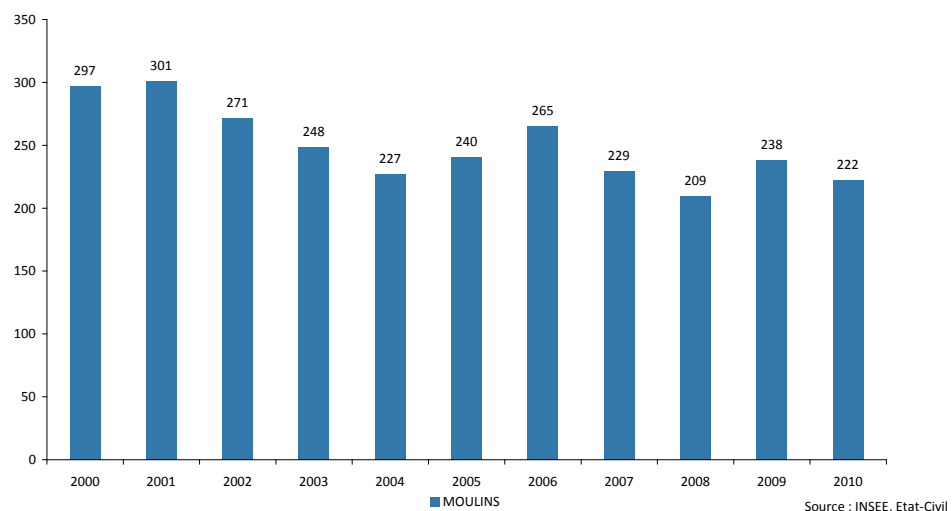
Naissances au lieu de domicile de la mère

	Naissances domiciliées (moyenne 2008-2010)	Poids parmi l'ensemble des naissances de Moulins en %	Taux estimé de fécondité* en % (moyenne 2008-2010)
CENTRE HISTORIQUE	18	7,9	3,6
CENTRE MODERNE	40	17,9	6,0
LES GATEAUX	15	6,7	5,5
QUARTIER NORD	20	9,0	7,1
DECIZE BOURGOGNE	24	10,9	5,1
LYON GARE	18	7,9	5,1
QUARTIER SUD ZONE 1	25	11,1	7,1
QUARTIER SUD ZONE 2	48	21,5	7,4
LA MADELEINE	9	4,2	3,9
Moulins	223	-	5,9
CA de Moulins	559	-	5,9
Département de l'Allier	3 333	-	6,0
France Métropolitaine	813 025	-	6,7

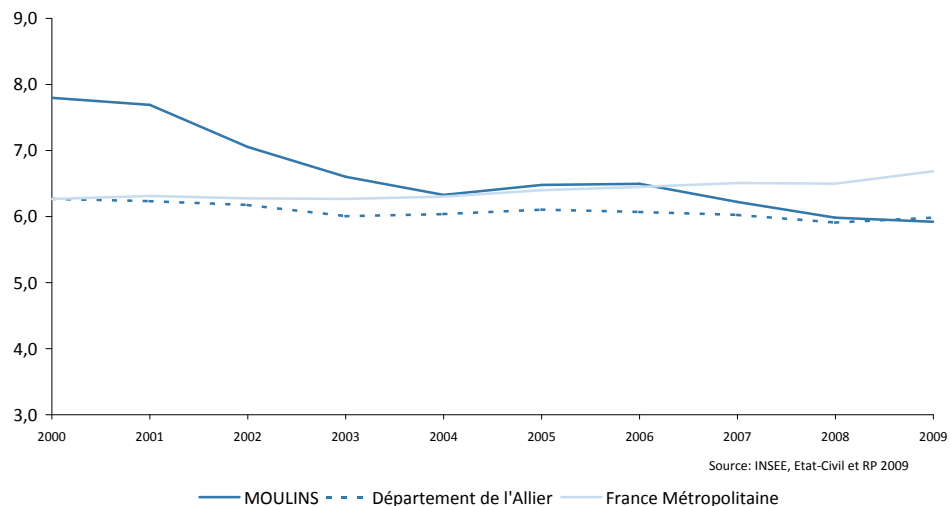
* Nombre de naissances pour 100 femmes de 15-44 ans

Source : INSEE Etat-Civil et RP 2009

Evolution des naissances enregistrées



Taux estimé de fécondité en % (naissances moyennes sur 3 années / femmes de 15-44 ans)



● *Enfants de moins de 3 ans*

Les enfants de moins de 3 ans

	Moins de 3 ans en 2009		Evolution des moins de 3 ans 1999-2009	
	Effectifs	% relatif *	Effectifs	%
CENTRE HISTORIQUE	33	6,3	-26	-44,5
CENTRE MODERNE	104	19,9	+10	+10,1
LES GATEAUX	47	8,9	-26	-36,1
QUARTIER NORD	38	7,2	-45	-54,6
DECIZE BOURGOGNE	58	11,1	-8	-12,2
LYON GARE	34	6,6	-12	-25,4
QUARTIER SUD ZONE 1	61	11,8	-27	-30,2
QUARTIER SUD ZONE 2	128	24,6	-76	-37,0
LA MADELEINE	19	3,6	-17	-48,1
Moulins	521	-	-228	-30,4
CA de Moulins	1 617	-	-129	-7,4
Département de l'Allier	9 772	-	-354	-3,5
France Métropolitaine	2 287 953	-	+139 645	+6,5

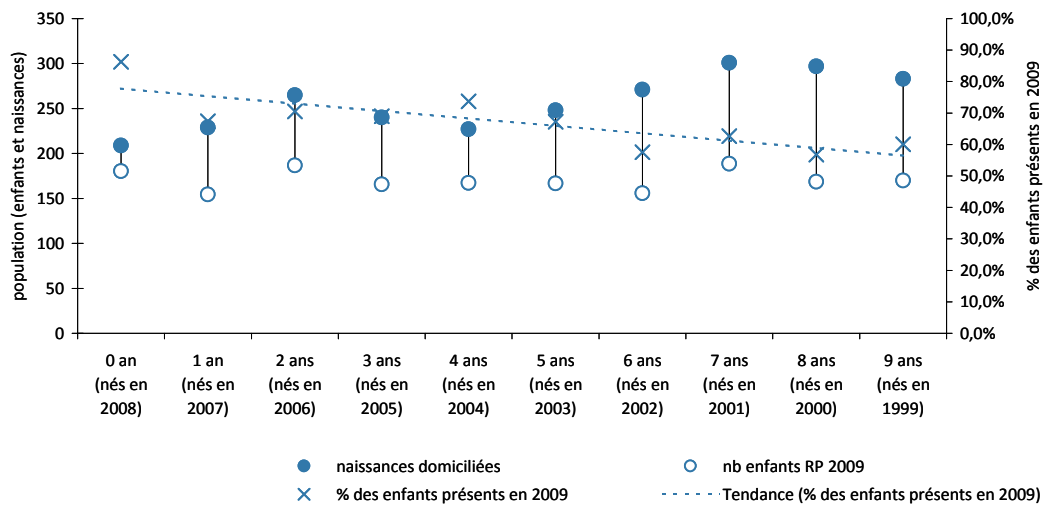
* parmi l'ensemble des enfants de moins de 3 ans de Moulins

Source : INSEE, RP

● *Mobilité des jeunes enfants*

Confrontation des naissances domiciliées aux populations recensées en 2009 - MOULINS

Source: INSEE, Etat-Civil et RP 2009



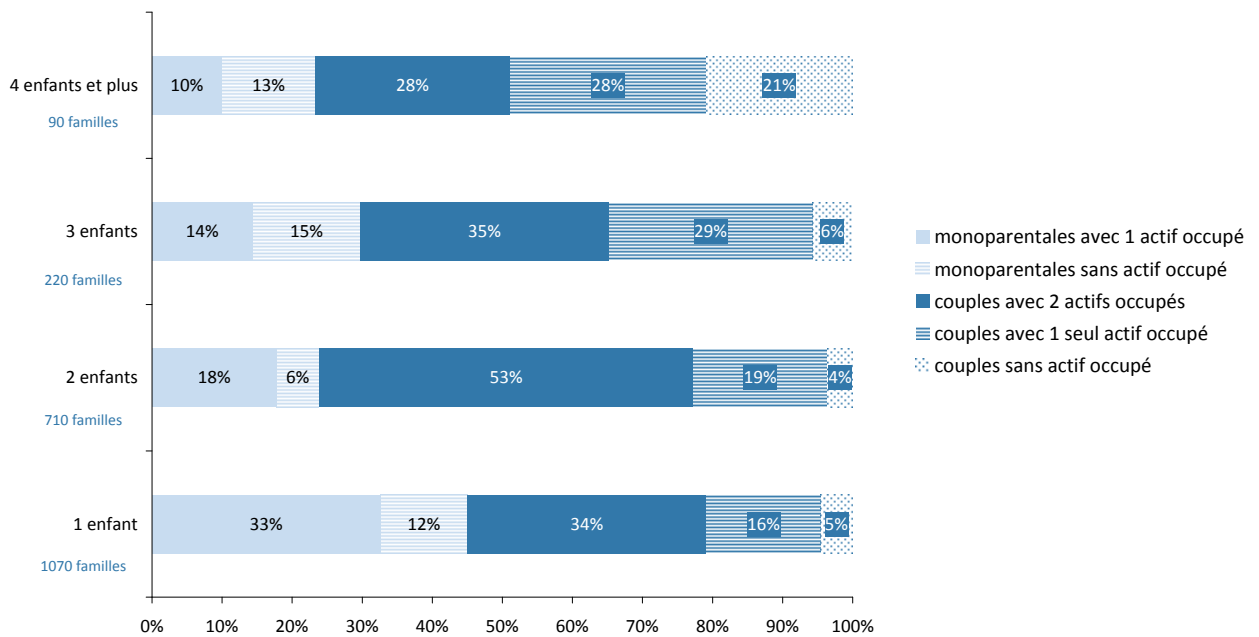
Soldes migratoires des jeunes enfants

Confrontation des naissances domiciliées et des populations recensées	Moins de 3 ans		3-5 ans	
	Solde migratoire	% des naissances	Solde migratoire	% des naissances
MOULINS	-182	-25,8	-215	-30,0
CA de Moulins	-117	-6,7	-105	-6,1
Département de l'Allier	-297	-2,9	+512	+5,1

Source : INSEE Etat-Civil et RP 2009

● **Activité des parents**

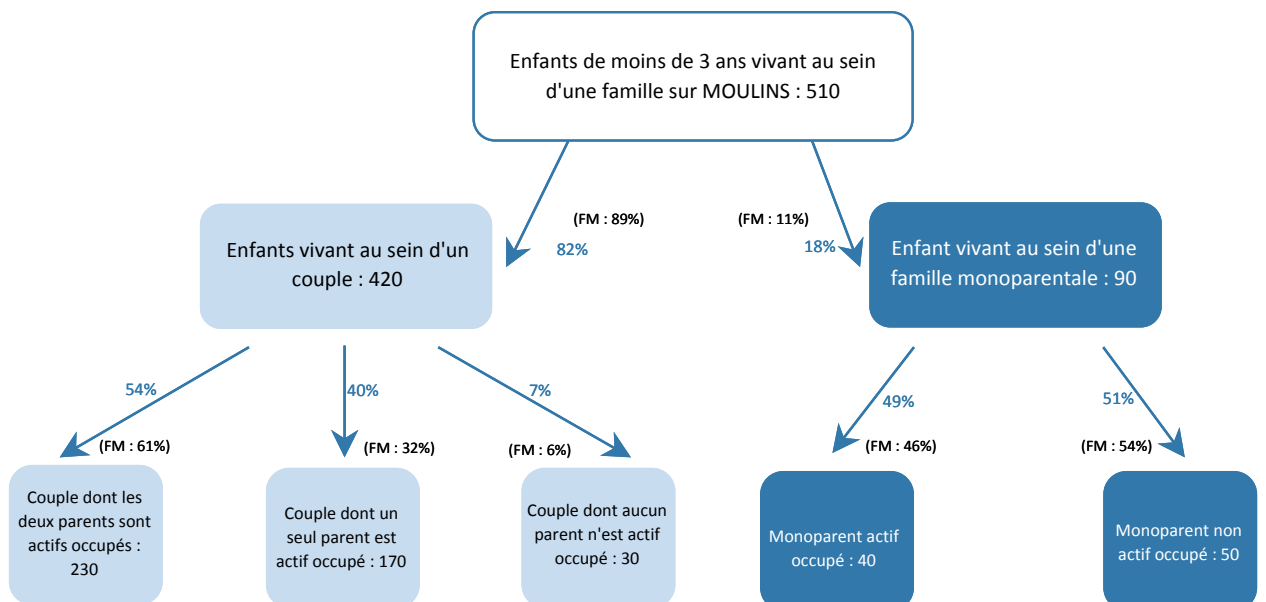
Répartition des familles selon l'activité des parents et le nombre d'enfants - MOULINS



Répartition des enfants de moins de 11 ans selon l'activité des parents MOULINS

enfants vivant dans des familles ...	Nombre d'enfants de ...			Total des enfants de 0-10 ans	Total des enfants de 0-10 ans %
	moins de 3 ans	3 à 5 ans	6 à 10 ans		
monoparentales avec 1 actif occupé	44	89	184	316	17,0
monoparentales sans actif occupé	46	78	91	215	11,6
monoparentales	89	166	275	530	28,6
couples avec 2 actifs occupés	225	195	337	757	40,8
couples avec 1 seul actif occupé	166	129	174	470	25,3
couples sans actif occupé	29	25	45	99	5,3
couples	421	349	556	1 325	71,4
total	510	516	830	1 856	100,0

Source : INSEE - RP 2009



FM = France métropolitaine

Source : INSEE, RP 2009

La population jeune

● 11-24 ans

Population de 11-24 ans

	11-24 ans		Part des 11-24 ans dans la population totale en %	
	1999	2009	1999	2009
CENTRE HISTORIQUE	386	452	19,5	22,6
CENTRE MODERNE	605	543	17,6	15,5
LES GATEAUX	219	250	11,7	14,9
QUARTIER NORD	378	251	17,6	14,5
DECIZE BOURGOGNE	355	432	16,1	19,2
LYON GARE	300	318	14,5	15,9
QUARTIER SUD ZONE 1	448	283	18,5	14,0
QUARTIER SUD ZONE 2	851	509	21,5	17,1
LA MADELEINE	244	201	13,8	12,0
Moulins	3 786	3 240	17,3	16,3
CA de Moulins	9 030	8 231	16,4	15,2
Département de l'Allier	52 616	48 404	15,3	14,1
France Métropolitaine	10 738 225	10 767 931	18,3	17,2

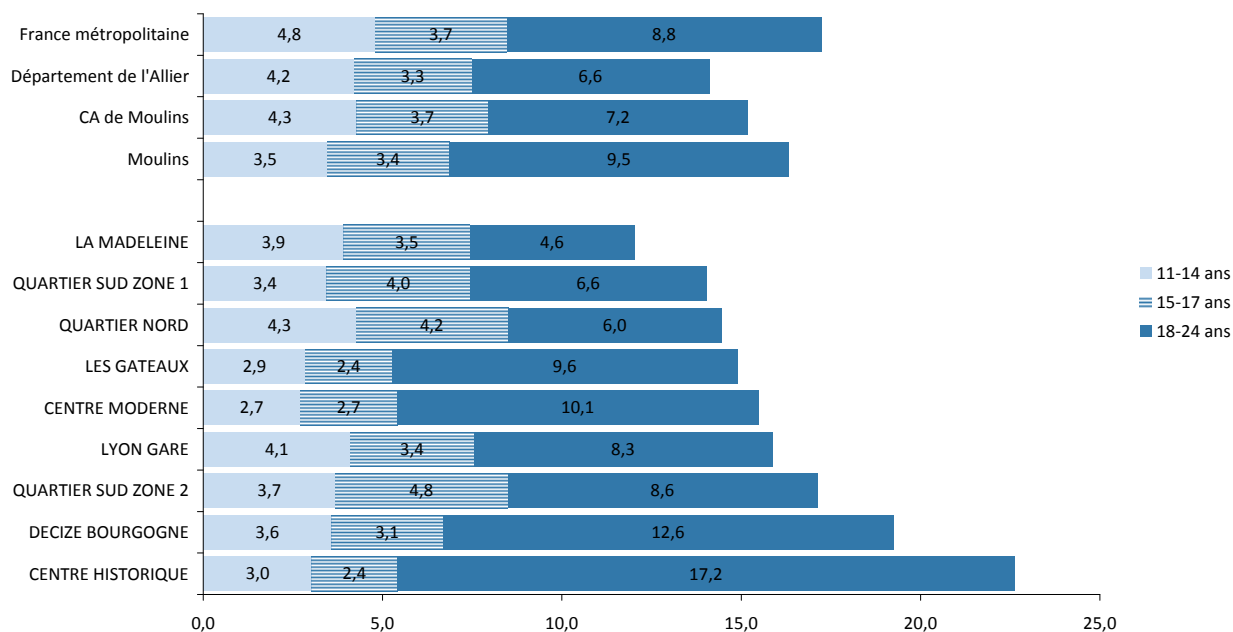
Source : INSEE - RP

Population jeunes par classes d'âge scolaires

	11-14 ans		15-17 ans		18-24 ans	
	1999	2009	1999	2009	1999	2009
CENTRE HISTORIQUE	61	61	46	48	279	344
CENTRE MODERNE	113	95	93	95	399	353
LES GATEAUX	72	48	57	40	90	162
QUARTIER NORD	109	74	84	74	185	103
DECIZE BOURGOGNE	74	80	61	70	220	282
LYON GARE	73	82	51	69	176	167
QUARTIER SUD ZONE 1	129	70	88	81	231	133
QUARTIER SUD ZONE 2	235	110	216	143	400	256
LA MADELEINE	68	66	55	59	121	77
Moulins	934	685	751	678	2 101	1 877
CA de Moulins	2 718	2 319	2 172	1 989	4 140	3 923
Département de l'Allier	15 383	14 440	12 481	11 247	24 752	22 717

Source : INSEE - RP

Part des 11-24 ans dans la population totale en %



Source : INSEE, RP 2009

Lieu de scolarisation des jeunes

Les 11-24 ans scolarisés

MOULINS	jeunes scolarisés sur leur commune de résidence		jeunes scolarisés sur une autre commune		Ensemble des jeunes scolarisés
	Effectifs	%	Effectifs	%	
11-14 ans	613	89,9	69	10,1	682
15-17 ans	457	70,6	190	29,4	647
18-24 ans	453	63,0	266	37,0	719
Total 11-24 ans	1 523	74,4	525	25,6	2 048

Source : INSEE, RP 2009

Logement et mobilité résidentielle des jeunes

Modes de cohabitation

Mode de cohabitation des 15-24 ans

Mode de cohabitation	15-19 ans				20-24 ans			
	Effectifs	% MOULINS	% Département	% France métropolitaine	Effectifs	% MOULINS	% Département	% France métropolitaine
enfants d'une famille	773	67,8	81,2	84,5	280	19,9	38,8	43,1
vivants seuls	131	11,5	5,7	4,5	489	34,8	19,9	17,8
adultes d'un couple sans enfant	55	4,8	2,0	1,3	340	24,2	18,9	17,1
adultes d'une famille monoparentale	3	0,3	0,2	0,2	35	2,5	2,1	1,5
adultes d'un couple avec enfant(s)	10	0,9	0,4	0,3	87	6,2	8,4	6,3
vivant dans un autre type de ménage*	89	7,8	4,5	4,9	115	8,1	6,3	9,5
vivant hors ménage**	78	6,8	6,0	4,3	61	4,3	5,6	4,7
Total des jeunes	1 139	100,0	100,0	100,0	1 406	100,0	100,0	100,0

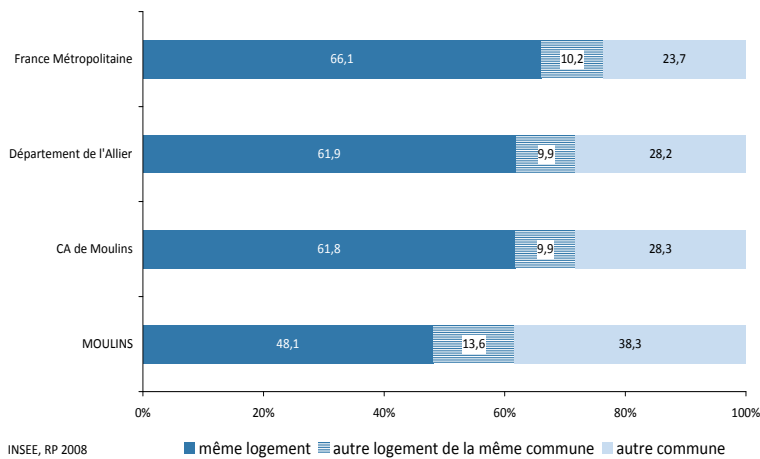
* y compris colocations

Source : INSEE, RP 2009

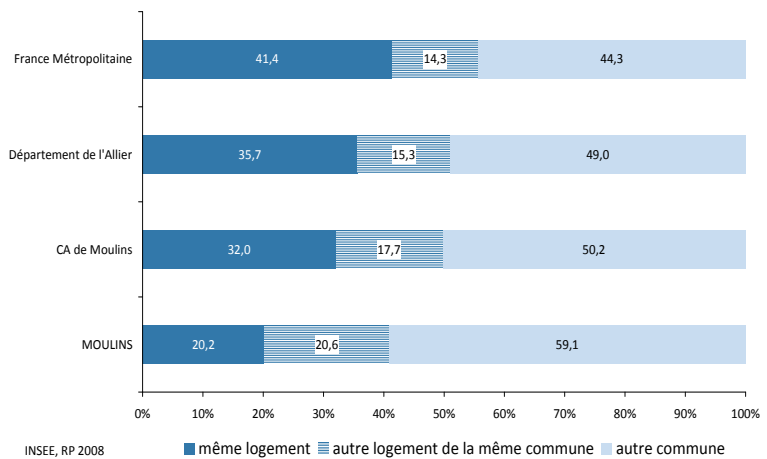
** hors ménage = La population hors ménages comprend les personnes vivant dans des habitations mobiles, les mariners et les sans-abris, les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, résidences universitaires, maisons de détention, ...)

Mobilité résidentielle

Lieu de résidence antérieure des 15-19 ans



Lieu de résidence antérieure des 20-24 ans



L'activité des jeunes

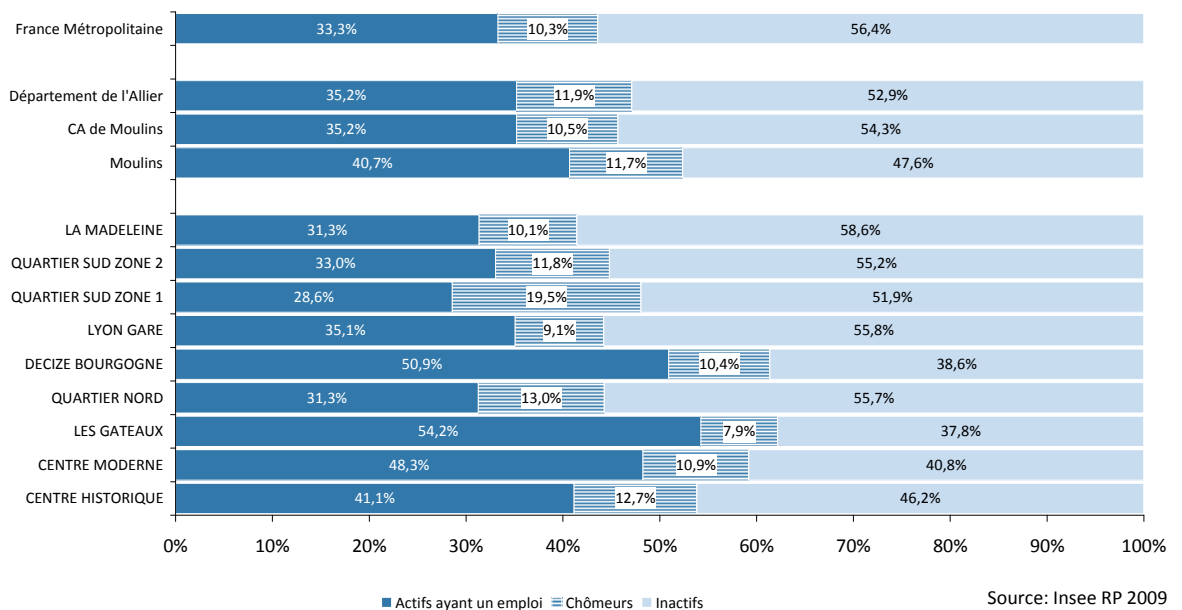
● Taux d'activité

Activité des jeunes de 15-24 ans

	Population des 15-24 ans	Répartition des 15-24 ans selon leur activité			% d'actifs (en emploi ou au chômage)	Indice de chômage
		Actifs ayant un emploi	Chômeurs	Inactifs		
CENTRE HISTORIQUE	392	161	50	181	53,8	23,6
CENTRE MODERNE	448	216	49	183	59,2	18,5
LES GATEAUX	202	110	16	76	62,2	12,7
QUARTIER NORD	177	55	23	99	44,3	29,4
DECIZE BOURGOGNE	352	179	37	136	61,4	17,0
LYON GARE	236	83	22	132	44,2	20,7
QUARTIER SUD ZONE 1	214	61	42	111	48,1	40,5
QUARTIER SUD ZONE 2	400	132	47	220	44,8	26,3
LA MADELEINE	136	43	14	80	41,4	24,4
Moulins	2 555	1 040	298	1 217	52,4	22,3
CA de Moulins	5 912	2 082	619	3 211	45,7	22,9
Département de l'Allier	33 965	11 959	4 044	17 962	47,1	25,3
France Métropolitaine	7 767 285	2 589 571	796 904	4 380 810	43,6	23,5

Source: Insee RP 2009

Répartition de la population de 15-24 ans selon leur situation au regard de l'emploi



Source: Insee RP 2009

● **Précarité de l'emploi et temps de travail**

Précarité de l'emploi des jeunes

		Actifs occupés	contrats précaires*		Temps partiel	
			Effectifs	%	Effectifs	%
MOULINS	15-24 ans	1 040	488	46,9	206	19,8
	25 ans et plus	6 826	822	12,0	1 091	16,0
Département de l'Allier	15-24 ans	11 959	6 187	51,7	2 653	22,2
	25 ans et plus	120 270	11 494	9,6	19 583	16,3
France métropolitaine	15-24 ans	2 589 571	1 260 756	48,7	707 416	27,3
	25 ans et plus	23 469 702	2 178 467	9,3	3 757 635	16,0

*contrats précaires : contrats d'apprentissage, intérim, contrats de qualif. emplois aidés, stagiaires rémunérés, cdd

Source : INSEE, RP 2009

● **Chômage**

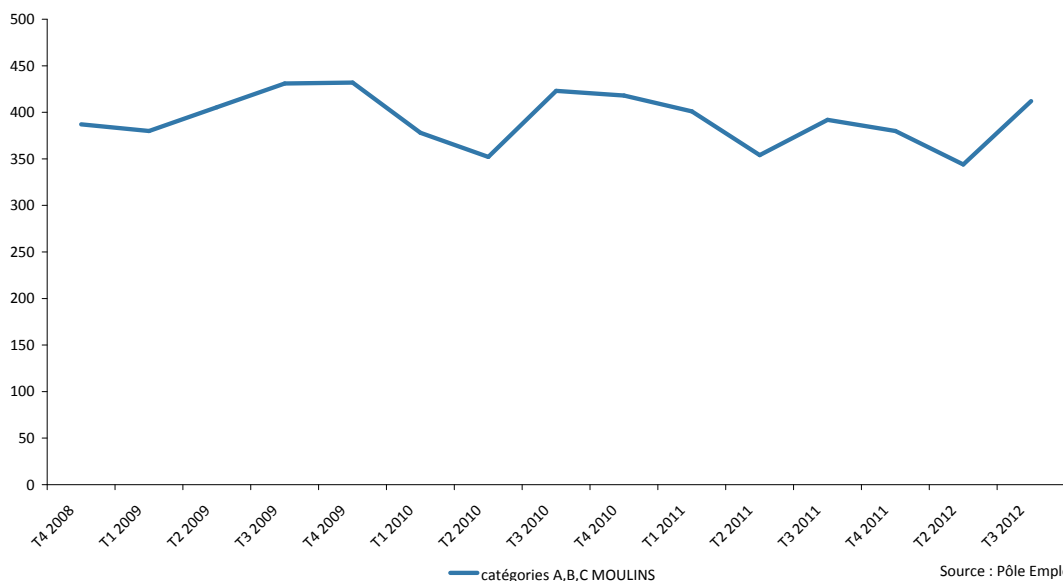
● **Données trimestrielles**

Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans

MOULINS	3ème trimestre 2012	3ème trimestre 2011	Evolution T3 2012 - T3 2011 effectifs
catégories A,B,C	412	392	+20

Source : Pôle Emploi

Evolution du nombre de demandeurs d'emplois de moins de 26 ans



Source : Pôle Emploi

● **Au 31 décembre**

Demandeurs d'emploi de moins de 25 ans

MOULINS	31/12/2010	31/12/2009	Evolution 2009-2010 effectifs
catégorie A	249	268	-19
catégories A,B,C	347	364	-17

Source : DARES

Indices de chômage* estimés des moins de 25 ans

*DEFM catégorie A / pop active de 15-24 ans au RP 2009	hommes	femmes	global
MOULINS	17,3	14,1	15,7
Département de l'Allier	17,1	21,5	17,0

Source : DARES, 31 décembre 2010 et INSEE, RP2009

Formation des jeunes

● Niveaux de formation

Niveaux de formation des jeunes

		jeunes non scolarisés	bas niveaux de formation		dont sortis sans qualification	hauts niveaux de formation	
			Effectifs	%	Effectifs	Effectifs	%
MOULINS	15-19 ans	153	87	56,8	40	0	0,0
	20-24 ans	1 036	208	20,1	134	270	26,1
Département de l'Allier	15-19 ans	2 333	1 149	49,3	744	34	1,4
	20-24 ans	11 257	2 366	21,0	1 439	2 247	20,0
France métropolitaine	15-19 ans	429 627	204 336	47,6	154 825	5 029	1,2
	20-24 ans	2 300 807	487 199	21,2	328 849	556 718	24,2

Source : INSEE, RP 2009

La structure par âge

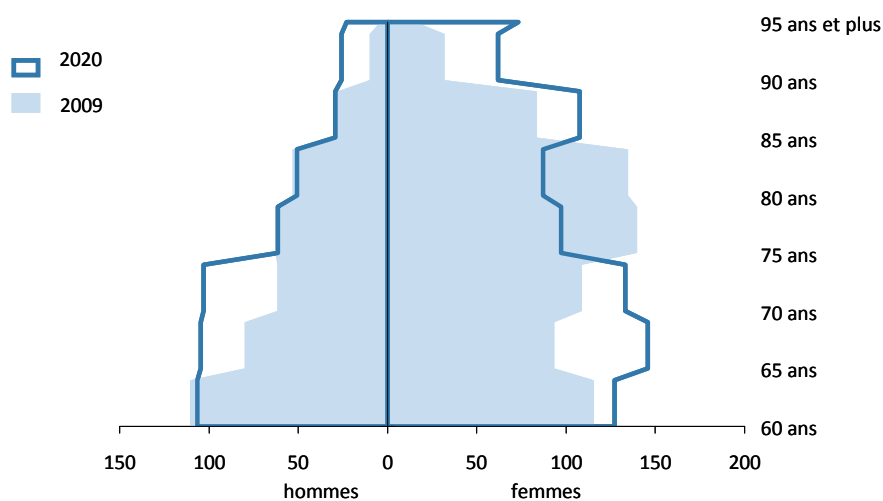
● Population âgée et projections

MOULINS	60-74 ans		75-84 ans		85 ans et plus		Total 60 ans et plus	
	Effectifs	% pop	Effectifs	% pop	Effectifs	% pop	Effectifs	% pop
1999	3 095	14,2	1 461	6,7	787	3,6	5 343	24,5
2009	2 965	14,9	2 037	10,3	925	4,7	5 927	29,9
2013	3 230	17,4	1 690	9,1	1 270	6,9	6 190	33,4
2020	3 600	21,6	1 480	8,9	1 600	9,6	6 680	40,1
Evol. attendue 2008-2020	+635	+21,4	-557	-27,3	+675	+73,0	+753	+12,7

Source : INSEE, RP et estimations Compas

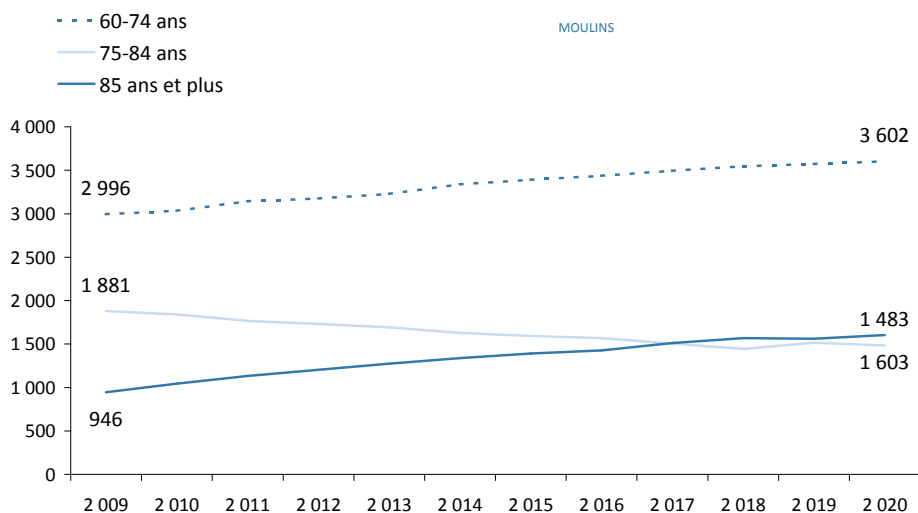
Pyramide des âges des 60 ans et plus en 2009 et projections 2020 - MOULINS

Source : INSEE, RP 2009 & Estimations COMPAS



Source :
Estimations COMPAS

Projection de la population âgée par groupes d'âge à l'horizon 2020



● *Évolution passée de la population âgée*

	60 ans et plus		75 ans et plus		Evolution des 75 ans et plus 1999-2009		Indice d'évolution des générations âgées (60-74 ans / 75 ans et plus)
	Effectifs	% pop totale	Effectifs	% pop totale	Effectifs	%	
CENTRE HISTORIQUE	461	23,1	246	12,3	+16	+6,9	0,87
CENTRE MODERNE	1 228	35,0	668	19,1	+152	+29,5	0,84
LES GATEAUX	577	34,4	350	20,8	+12	+3,5	0,65
QUARTIER NORD	578	33,3	284	16,4	+63	+28,7	1,03
DECIZE BOURGOGNE	590	26,3	338	15,0	+22	+6,8	0,75
LYON GARE	701	35,0	375	18,7	+60	+19,1	0,87
QUARTIER SUD ZONE 1	615	30,5	264	13,1	+66	+33,3	1,33
QUARTIER SUD ZONE 2	600	20,2	158	5,3	+53	+50,1	2,81
LA MADELEINE	576	34,4	279	16,6	+65	+30,2	1,07
Moulins	5 927	29,9	2 962	14,9	+509	+20,7	1,00
CA de Moulins	14 774	27,3	6 231	11,5	+1 227	+24,5	1,37
Département de l'Allier	103 330	30,1	44 310	12,9	+5 453	+14,0	1,33
France Métropolitaine	14 086 066	22,6	5 515 244	8,8	+1 010 333	+22,4	1,55

Source: INSEE, RP 2009

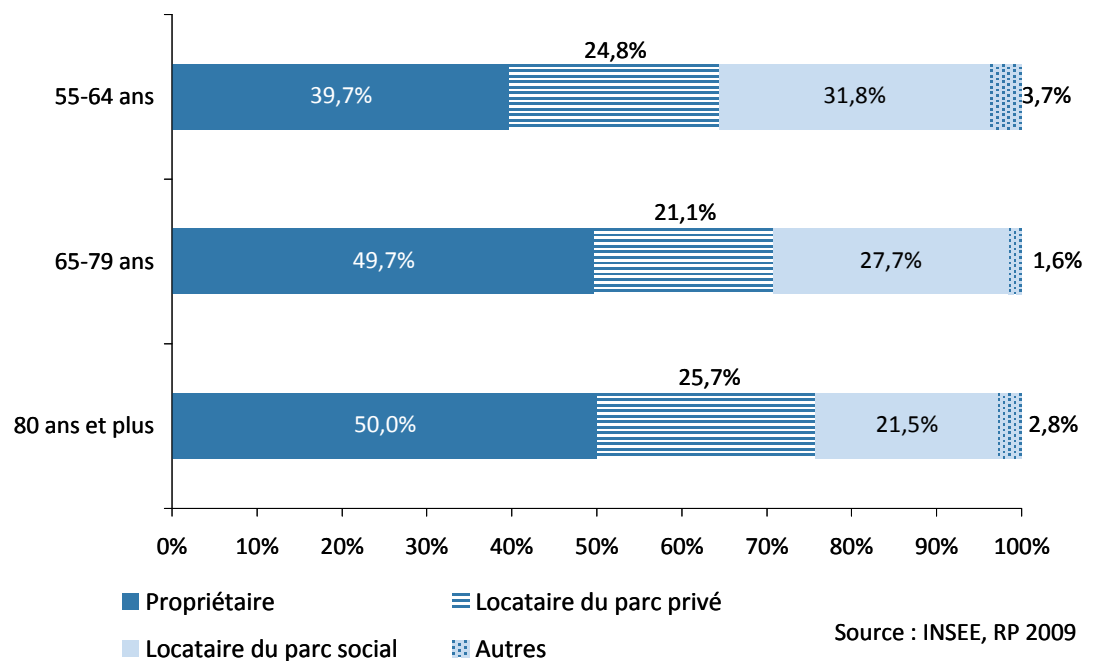
Lieu de vie des personnes âgées

	Personnes âgées de 75 ans et plus vivant à domicile		Personnes âgées de 75 ans et plus vivant en établissement	
	Effectifs	%	Effectifs	%
MOULINS	2 461	83,1	465	15,7
CA de Moulins	5 597	89,8	596	9,6
Département de l'Allier	39 845	89,9	4 366	9,9
France Métropolitaine	4 989 016	90,5	507 674	9,2

Source: INSEE, RP 2009

- *A domicile*
- Le statut d'occupation du logement

Répartition des ménages selon le statut d'occupation et l'âge de la personne de référence - MOULINS



- Les personnes seules à domicile

	Personnes âgées de 75 ans et plus vivant à domicile	Personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules	% Personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules à domicile
MOULINS	2 461	1 406	57,1
CA de Moulins	5 597	2 833	50,6
Département de l'Allier	39 845	18 310	46,0
France Métropolitaine	4 989 016	2 138 399	42,9

Source: INSEE, RP 2009

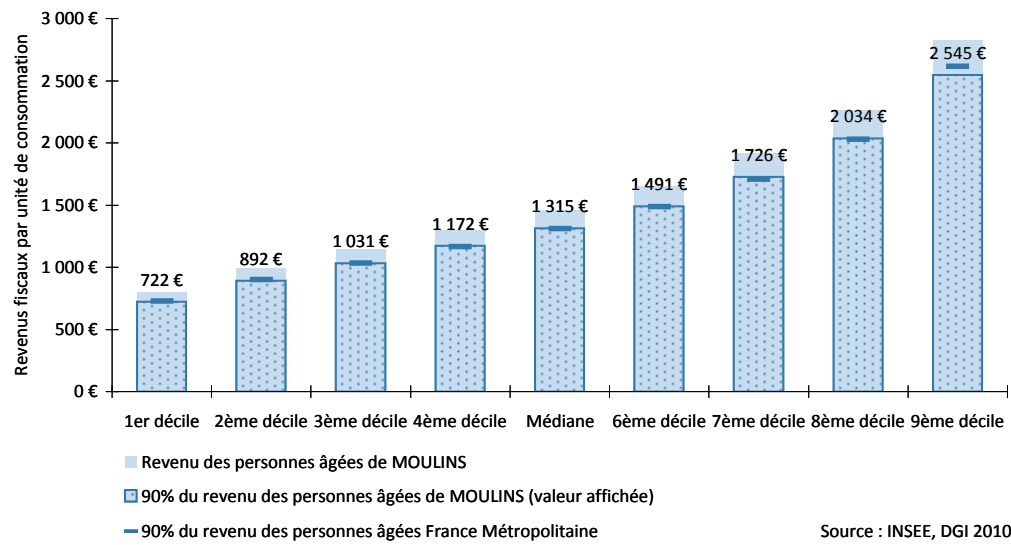
- *En établissement*
- L'équipement en hébergement pour personnes âgées

	Nombre de places d'hébergement pour personnes âgées
CENTRE HISTORIQUE	0
CENTRE MODERNE	164
LES GATEAUX	206
QUARTIER NORD	62
DÉCIZE BOURGOGNE	76
LYON GARE	76
QUARTIER SUD ZONE 1	0
QUARTIER SUD ZONE 2	0
LA MADELEINE	0
Moulins	584
CA de Moulins	761
Département de l'Allier	5 124
France Métropolitaine	660 614

Source: INSEE, BPE 2011

Les ressources des personnes âgées

Ressources des personnes âgées de 75 ans et plus - MOULINS



La population âgée dépendante

● Estimation de la dépendance

	Estimation des Personnes Agées dépendantes GIR 1 à 4 (enquête HID 1998)			
	70-79 ans	80-89 ans	90 ans et plus	total
MOULINS	90	290	140	520
CA de Moulins	220	570	240	1 030
Département de l'Allier	1 650	4 100	1 650	7 400

Source: INSEE, RP 2009 & estimations COMPAS

L'enquête Handicap invalidité dépendance réalisée par l'INSEE en 1998 a estimé le nombre de personnes âgées dépendantes de 800 000 à 1 000 000 de personnes. En faisant l'hypothèse que la prévalence de la dépendance est uniforme sur tout le territoire national à un âge donné, on estime que la population âgée dépendante représente entre 20 et 25% de la population âgée de 75 ans et plus au recensement de 1999.

Le nombre de personnes âgées dépendantes est estimé par application à la population de 2008 des coefficients de dépendance par sexe et par classe d'âge observés par l'enquête Handicap, invalidité dépendance de 1998.

Ratio aidants / aidés:
De manière schématique, les proches des personnes âgées et notamment leurs enfants susceptibles d'aider les personnes âgées peuvent être assimilés aux 55 à 64 ans (populations des aidants). Le rapport entre les 55-64 ans (population des aidants) et les 85 ans et plus (population à aider) donne une idée du potentiel en matière de soutien à domicile des personnes âgées dépendantes par leur famille.

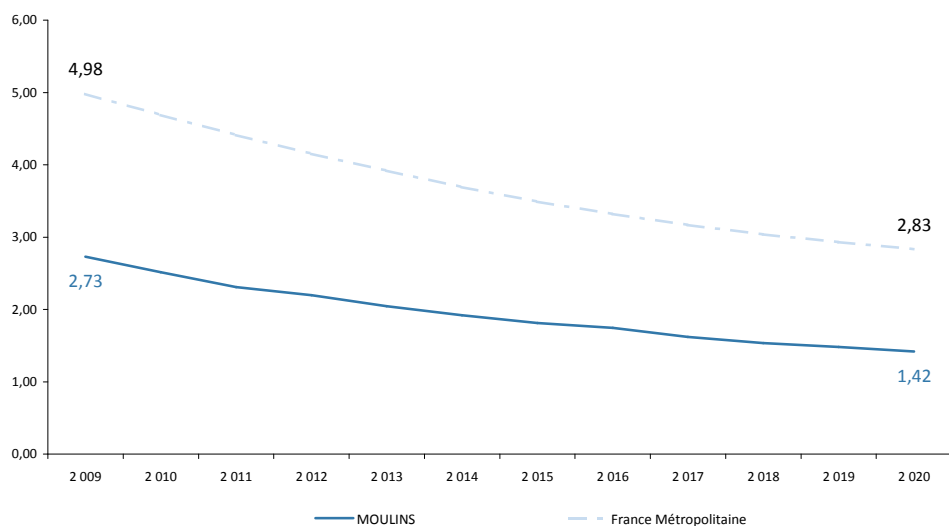
● Ratio aidants/aidés

	55-64 ans	85 ans et plus	Ratio Aidants / Aidés (55-64 ans / 85 ans et plus)
MOULINS	2 719	925	2,94
CA de Moulins	7 904	1 684	4,69
Département de l'Allier	49 466	12 430	3,98
France Métropolitaine	7 717 145	1 509 737	5,11

Source: INSEE, RP 2009

Source : Estimations COMPAS

Evolution du ratio aidants / aidés à l'horizon 2020



Le parc de logements

Un **logement ordinaire** est un local séparé et indépendant utilisé pour l'habitation. Les habitations de fortune (hormis les habitations mobiles) et les abris non destinés à l'habitation mais habités sont donc compris dans les logements. Les habitations mobiles (y compris les bateaux des mariniers) ainsi que les locaux occupés par les communautés ne sont en revanche pas considérés comme des logements.

● Ensemble des logements

Le parc de logements

catégorie de logement	1999		2009		Evolution 1999-2009	
	Effectifs	Part en %	Effectifs	Part en %	Effectifs	Taux en %
Résidences principales	10 555	88,1	10 823	85,5	+268	+2,5
Résidences secondaires ou occasionnelles	366	3,1	278	2,2	-88	-24,0
Logements vacants	1 053	8,8	1 561	12,3	+508	+48,3
Ensemble des logements	11 974	100,0	12 663	100,0	+689	+5,8

Source: INSEE RP 2009

Une **résidence principale** est un logement, occupé de façon permanente et à titre principal par un ménage – le nombre de ménages est donc égal à celui des résidences principales. Le nombre de résidences principales comprend les logements ordinaires (voir ci-dessus), mais aussi toutes les autres formes de logements (foyers, habitat de fortune, roulotte, etc.).

● Ancienneté des logements

Ancienneté des résidences principales

	Ensemble des résidences principales	Construction avant 1949		Construction entre 1949 et 1974	
		Effectifs	Part en %	Effectifs	Part en %
CENTRE HISTORIQUE	1 312	1 003	76,4	239	18,2
CENTRE MODERNE	2 074	1 039	50,1	268	12,9
LES GATEAUX	808	105	13,0	316	39,2
QUARTIER NORD	949	236	24,8	578	60,9
DECIZE BOURGOGNE	1 164	668	57,4	319	27,4
LYON GARE	1 098	697	63,5	284	25,8
QUARTIER SUD ZONE 1	1 117	199	17,9	405	36,2
QUARTIER SUD ZONE 2	1 461	40	2,8	463	31,7
LA MADELEINE	840	253	30,1	360	42,9
Moulins	10 823	4 240	39,2	3 233	29,9
CA de Moulins	25 449	8 711	34,2	6 891	27,1
Département de l'Allier	159 601	70 075	43,9	38 685	24,2
France Métropolitaine	26 866 279	7 867 241	29,3	7 677 603	28,6

Source: INSEE RP 2009

● Ancienneté d'occupation

Ancienneté des occupants des résidences principales

	Ancienneté moyenne dans le logement (en années)				
	ensemble	propriétaires	locataires du parc privé	locataires sociaux	logés gratuitement
CENTRE HISTORIQUE	8	17	6	11	15
CENTRE MODERNE	10	19	6	7	11
LES GATEAUX	10	21	2	14	2
QUARTIER NORD	16	21	10	14	23
DECIZE BOURGOGNE	12	19	6	15	15
LYON GARE	15	22	9	13	23
QUARTIER SUD ZONE 1	13	19	7	12	4
QUARTIER SUD ZONE 2	12	18	7	11	6
LA MADELEINE	19	23	8	17	13
Moulins	12	20	7	12	8
CA de Moulins	16	21	7	11	11
Département de l'Allier	17	22	8	10	15
France Métropolitaine	15	20	6	12	13

Source: INSEE RP 2009

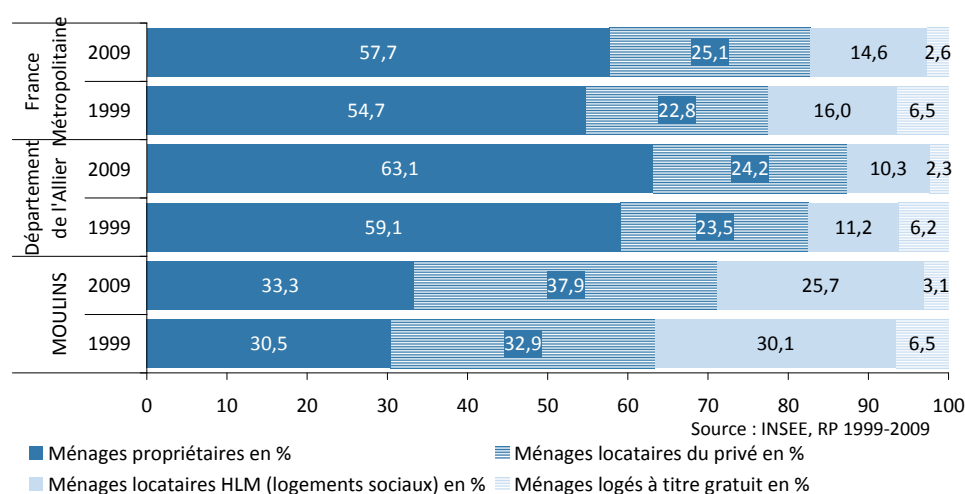
● Statut d'occupation

Statut d'occupation des résidences principales

	Ensemble des résidences principales	Répartition par statut d'occupation (en %)			
		propriétaires	locataires du parc privé	locataires sociaux	logés gratuitement
CENTRE HISTORIQUE	1 312	20,2	74,1	3,3	2,3
CENTRE MODERNE	2 074	30,3	51,8	16,4	1,5
LES GATEAUX	808	20,4	19,7	36,8	23,1
QUARTIER NORD	949	40,2	19,6	37,8	2,4
DECIZE BOURGOGNE	1 164	44,5	52,7	2,0	0,8
LYON GARE	1 098	42,4	53,5	2,4	1,7
QUARTIER SUD ZONE 1	1 117	28,0	18,7	53,0	0,2
QUARTIER SUD ZONE 2	1 461	24,2	9,7	65,8	0,4
LA MADELEINE	840	61,2	19,0	16,7	3,2
Moulins	10 823	33,3	37,9	25,7	3,1
CA de Moulins	25 449	54,4	27,5	15,6	2,4
Département de l'Allier	159 601	63,1	24,2	10,3	2,3
France Métropolitaine	26 866 279	57,7	25,1	14,6	2,6

Source: INSEE RP 2009

Les statuts d'occupation des résidences principales aux RP



Le peuplement des résidences principales

● Taille des logements

Taille des logements

	Résidences principales 2009	Petites résidences principales (1 ou 2 pièces)		Poids des petites résidences principales en %	
		1999	2009	1999	2009
CENTRE HISTORIQUE	1 312	461	544	38,5	41,5
CENTRE MODERNE	2 074	755	696	39,1	33,5
LES GATEAUX	808	127	119	17,3	14,8
QUARTIER NORD	949	203	174	21,3	18,3
DECIZE BOURGOGNE	1 164	311	295	28,1	25,4
LYON GARE	1 098	299	294	27,5	26,8
QUARTIER SUD ZONE 1	1 117	256	254	22,2	22,7
QUARTIER SUD ZONE 2	1 461	251	287	15,7	19,7
LA MADELEINE	840	85	65	10,7	7,7
Moulins	10 823	2 748	2 729	26,0	25,2
CA de Moulins	25 449	3 931	3 634	16,5	14,3
Département de l'Allier	159 601	21 415	19 733	14,2	12,4
France Métropolitaine	26 866 279	4 554 817	4 894 427	19,1	18,2

Source: INSEE RP 1999-2009

Les aides au logement

● Aides au logement CAF

	Nombre d'allocataires CAF	Allocataires d'allocation logement CAF		Evolution 2008 - 2011 en %	Taux de couverture des ménages par les allocations logement CAF en %	dont APL
		effectifs	%			
CENTRE HISTORIQUE	692	587	84,8	+10,1	44,7	61
CENTRE MODERNE	893	741	83,0	-1,1	35,7	195
LES GATEAUX	427	316	74,0	+7,8	39,1	172
QUARTIER NORD	469	362	77,2	-6,7	38,1	276
DECIZE BOURGOGNE	496	366	73,8	+2,5	31,4	103
LYON GARE	448	311	69,4	+1,6	28,3	26
QUARTIER SUD ZONE 1	500	382	76,4	-8,6	34,2	307
QUARTIER SUD ZONE 2	867	735	84,8	-10,6	50,3	696
LA MADELEINE	270	153	56,7	-5,6	18,2	68
Moulins	5 048	3 947	78,2	-3,2	36,5	1 903
CA de Moulins	7 698	5 210	67,7	-0,9	20,5	2 413
Département de l'Allier	32 546	22 092	67,9	+2,5	13,8	8 808

nd : données non disponibles

Source : CNAF, 31/12/2011 et INSEE, RP 2009

Niveaux de ressources des ménages

- Estimation des ressources après prestations
- Approche communale

Le **revenu fiscal par unité de consommation** divise le revenu global du ménage par un nombre de parts baptisées «unités de consommation», ce qui permet de comparer les niveaux de vie des ménages de taille différente, en prenant en compte leur composition. Les parts ne sont pas toutes de même taille. Selon le système utilisé par l'Insee, le premier adulte (ou une personne seule) vaut une part (donc une unité de consommation), les autres personnes de 14 ans ou plus valent 0,5 part, les enfants de moins de 14 ans 0,3 part.

Les **revenus après prestations** présentés ici sont des estimations ©Compas. Ils sont calculés à partir des revenus avant prestations diffusés par l'Insee (source DGI). Les taux de prestations par niveau de revenu observés au niveau de la France métropolitaine (source «Les revenus et le patrimoine des ménages» Edition 2010, Insee Référence) sont appliqués à la répartition par niveau de revenus du territoire.

Le **revenu médian** d'une population donnée (des ménages, des personnes seules, des familles monoparentales, etc.) est celui qui partage cette population en deux, autant gagnent moins, autant gagnent davantage.

L'écart interdécile est la différence entre le neuvième et le premier décile, le plus souvent exprimée en euros par mois. Le neuvième décile est le revenu le plus faible des 10 % les plus aisés, le premier décile est le revenu le plus élevé des 10 % les plus pauvres.

Les couleurs des cases donnent un aperçu de la répartition des revenus. Les territoires les plus colorés affichent une partie plus importante de populations démunies.

En rouge, on trouve celles dont le revenu (avant prestations) est inférieur au montant du RSA personne seule (ou RMI personne seule). En orange, celles où il est inférieur au seuil de pauvreté à 50% selon la définition de l'Insee (moins de 50% du revenu médian national). Enfin, en jaune, celles où il est inférieur au seuil de pauvreté à 60% (moins de 60% du revenu médian national).

Estimation des revenus après prestations et avant impôts par unité de consommation

	Démographie fiscale		Revenus fiscaux des ménages par unité de consommation (mensuels en euros)									Ecart			
	Ménages	Population	1er décile	2ème décile	1er quartile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	3ème quartile	8ème décile	9ème décile	inter-quartiles	inter-déciles
MOULINS	10 180	18 773	519	910	1 025	1 126	1 292	1 462	1 648	1 867	2 004	2 150	2 679	979	2 160
CA de Moulins	24 937	53 161	831	1 120	1 217	1 299	1 468	1 633	1 812	2 030	2 155	2 316	2 841	939	2 011
Département de l'Allier	159 339	338 977	814	1 066	1 154	1 233	1 383	1 535	1 706	1 908	2 035	2 187	2 703	881	1 889
France métropolitaine	26 442 670	62 057 567	826	1 092	1 194	1 288	1 470	1 658	1 870	2 130	2 294	2 500	3 222	1 101	2 396

On considère au minimum le montant du RSA personne seule pour estimer les revenus après prestations

source: INSEE, DGI 2010 & estimations Compas

Montants de référence en euros	2006	2007	2008	2009	2010
RSA personne seule (RMI avant 2009)	433	441	448	455	460
seuil de pauvreté INSEE (à 50%)	733	757	791	795	803
seuil de pauvreté INSEE (à 60%)	880	908	949	954	964

Répartition par déciles des revenus fiscaux des ménages

	Démographie fiscale		Revenus fiscaux des ménages par unité de consommation (mensuels en euros)									Ecart			
	Ménages	Population	1er décile	2ème décile	1er quartile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	3ème quartile	8ème décile	9ème décile	inter-quartiles	inter-déciles
MOULINS	10 180	18 773	282	664	808	937	1144	1344	1552	1786	1930	2083	2627	1 122	2 346
CA de Moulins	24 937	53 161	571	929	1051	1152	1351	1535	1728	1957	2088	2255	2790	1 037	2 220
Département de l'Allier	159 339	338 977	552	860	972	1072	1253	1427	1614	1829	1963	2121	2652	991	2 100
France métropolitaine	26 442 670	62 057 567	565	893	1022	1139	1353	1562	1789	2062	2232	2445	3162	1 210	2 596

source: INSEE, DGI 2010

• Approche infra-communale

Estimation des revenus après prestations et avant impôts par unité de consommation

	Démographie fiscale		Revenus fiscaux des ménages par unité de consommation (mensuels en euros)										Ecart		
	Ménages	Population	1er décile	2ème décile	1er quartile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	3ème quartile	8ème décile	9ème décile	inter-quartiles	inter-déciles
CENTRE HISTORIQUE	1 194	1 842	527	914	1 027	1 137	1 318	1 483	1 697	1 924	2 100	2 292	3 050	1 074	2 523
CENTRE MODERNE	1 910	3 187	719	1 029	1 148	1 231	1 416	1 570	1 754	2 006	2 179	2 397	3 290	1 031	2 570
LES GATEAUX	858	1 658	603	973	1 052	1 138	1 286	1 414	1 562	1 740	1 868	1 983	2 261	816	1 658
QUARTIER NORD	870	1 701	455	752	862	985	1 170	1 346	1 510	1 676	1 797	1 926	2 332	935	1 877
DECIZE BOURGOGNE	1 042	1 962	900	1 162	1 257	1 321	1 516	1 684	1 860	2 023	2 132	2 278	2 823	875	1 924
LYON GARE	1 053	1 916	786	1 092	1 192	1 309	1 525	1 712	1 919	2 172	2 370	2 530	3 498	1 178	2 712
QUARTIER SUD ZONE 1	1 032	1 943	455	786	867	961	1 150	1 307	1 473	1 678	1 761	1 911	2 355	894	1 900
QUARTIER SUD ZONE 2	1 435	2 985	455	534	692	792	976	1 121	1 295	1 491	1 578	1 676	2 008	886	1 553
LA MADELEINE	873	1 826	841	1 029	1 165	1 244	1 416	1 553	1 708	1 926	2 045	2 188	2 616	879	1 774
Moulins	10 267	19 019	512	897	1 011	1 106	1 290	1 458	1 631	1 838	1 963	2 127	2 633	952	2 120
CA de Moulins	24 869	53 245	829	1 102	1 201	1 287	1 450	1 611	1 785	1 999	2 126	2 288	2 804	925	1 975
Département de l'Allier	158 775	338 854	802	1 049	1 134	1 212	1 357	1 505	1 671	1 873	1 998	2 150	2 654	864	1 852
France métropolitaine	26 204 549	61 653 616	817	1 077	1 176	1 267	1 444	1 628	1 835	2 090	2 250	2 451	3 156	1 074	2 338

On considère au minimum le montant du RSA personne seule pour estimer les revenus après prestations

source: INSEE, DGI 2009 & estimations Compas

Montants de référence en euros	2006	2007	2008	2009
RSA personne seule (RMI avant 2009)	433	441	448	455
seuil de pauvreté INSEE (à 50%)	733	757	791	795
seuil de pauvreté INSEE (à 60%)	880	908	949	954

Répartition par déciles des revenus fiscaux des ménages

	Démographie fiscale		Revenus fiscaux des ménages par unité de consommation (mensuels en euros)										Ecart		
	Ménages	Population	1er décile	2ème décile	1er quartile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	3ème quartile	8ème décile	9ème décile	inter-quartiles	inter-déciles
CENTRE HISTORIQUE	1 194	1 842	288	669	809	950	1175	1368	1605	1846	2030	2230	2994	1 221	2 707
CENTRE MODERNE	1 910	3 187	453	813	964	1069	1291	1466	1666	1932	2113	2339	3228	1 148	2 775
LES GATEAUX	858	1 658	348	742	842	952	1137	1289	1456	1651	1787	1908	2197	945	1 850
QUARTIER NORD	870	1 701	105	486	607	757	993	1208	1398	1582	1712	1848	2271	1 105	2 166
DECIZE BOURGOGNE	1 042	1 962	651	982	1101	1179	1406	1591	1779	1950	2063	2215	2772	963	2 121
LYON GARE	1 053	1 916	521	893	1020	1164	1416	1621	1840	2105	2311	2476	3440	1 291	2 918
QUARTIER SUD ZONE 1	1 032	1 943	135	521	613	727	967	1161	1357	1584	1674	1833	2295	1 061	2 160
QUARTIER SUD ZONE 2	1 435	2 985	15	293	427	528	745	931	1147	1377	1475	1582	1934	1 048	1 919
LA MADELEINE	873	1 826	583	812	987	1085	1291	1447	1616	1848	1972	2122	2563	986	1 981
Moulins	10 267	19 019	277	648	789	911	1142	1340	1533	1755	1887	2058	2581	1 098	2 304
CA de Moulins	24 869	53 245	568	906	1032	1138	1331	1512	1699	1925	2057	2226	2753	1 026	2 184
Département de l'Allier	158 775	338 854	538	838	947	1045	1222	1393	1577	1792	1924	2082	2602	977	2 063
France métropolitaine	26 204 549	61 653 616	556	874	1000	1114	1324	1530	1752	2019	2187	2395	3097	1 187	2 541

source: INSEE, DGI 2009

● Estimation des taux de pauvreté

Taux de pauvreté

La part des **traitements/salaires** est le pourcentage que représentent les revenus salariaux dans le total des revenus fiscaux de la zone.

Les revenus salariaux incluent les salaires, indemnités journalières de maladie, indemnités de chômage, avantages en nature, certaines pré-retraites mais aussi les revenus perçus à l'étranger par des résidents en France. La colonne «Dont Indemnités de chômage» donne la part de ces indemnités dans le revenu total.

La part des **pensions, retraites et rentes** est le pourcentage que représentent les pensions, retraites et rentes dans le total des revenus fiscaux de la zone, net des pensions alimentaires versées. Les pensions, retraites et rentes incluent les retraites mais aussi les pensions d'invalidité et les pensions alimentaires nettes (déduction faites des pensions versées) et les rentes viagères (à titre gratuit et onéreux).

La part des **bénéfices** est le pourcentage que représentent les revenus des activités non-salariées dans le total des revenus fiscaux de la zone, net de déficits. Il s'agit des revenus nets de déficits et hors plus-values des indépendants. Ils comprennent les Bénéfices Agricoles (BA), les Bénéfices Industriels et Commerciaux professionnels (BIC) et les Bénéfices Non Commerciaux professionnels (BNC). Sur la déclaration, les indépendants relevant du régime micro-entreprise pour les BIC et du régime déclaratif spécial pour les BNC reportent le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes. Pour les autres régimes, c'est un bénéfice net de déficit qui est reporté.

La part des **autres revenus** est le pourcentage que représentent les revenus du patrimoine déclarés et autres revenus dans le total des revenus fiscaux de la zone. Ils comprennent essentiellement des **revenus du patrimoine** : les revenus des valeurs et capitaux mobiliers imposables au titre de l'IRPP ainsi que les produits de placement soumis à prélèvement libératoire indiqués sur la déclaration de revenus, les revenus fonciers nets, les revenus accessoires.

Seuil de pauvreté à 60% en 2010 : 964 €		
estimation des revenus fiscaux par UC après prestations et avant impôts	nombre de ménages sous le seuil de pauvreté	taux de pauvreté en %
MOULINS	2 240	22
CA de Moullins	3 491	14
Département de l'Allier	23 901	15
France métropolitaine	3 966 401	15

On considère au minimum le montant du RSA personne seule pour estimer les revenus après prestations

source: INSEE, DGI 2010 & estimations Compas

Taux de pauvreté

Seuil de pauvreté à 60% en 2009 : 954 €		
estimation des revenus fiscaux par UC après prestations et avant impôts	nombre de ménages sous le seuil de pauvreté	taux de pauvreté en %
CENTRE HISTORIQUE	251	21
CENTRE MODERNE	325	17
LES GATEAUX	163	19
QUARTIER NORD	244	28
DECIZE BOURGOGNE	125	12
LYON GARE	158	15
QUARTIER SUD ZONE 1	299	29
QUARTIER SUD ZONE 2	545	38
LA MADELEINE	140	16

Moullins	2 259	22
CA de Moullins	3 482	14
Département de l'Allier	25 404	16
France métropolitaine	3 930 682	15

On considère au minimum le montant du RSA personne seule pour estimer les revenus après prestations

source: INSEE, DGI 2009 & estimations Compas

● Sources de revenus et prestations

Répartition des revenus après prestations par source de revenus

Estimations réalisées à partir des revenus des ménages par unité de consommation DGI						
	Part des traitements/salaires (%)	dont Indemnités de chômage (%)	Part des pensions/retraites/rentes (%)	Part des bénéfices (%)	Part des autres revenus (%)	Part des prestations (%)
MOULINS	52,5	3,0	30,0	5,0	5,0	7,6
CA de Moullins	54,8	2,4	29,2	5,1	5,1	5,8
Département de l'Allier	50,4	2,7	31,7	5,9	5,4	6,6
France métropolitaine	60,0	3,0	23,3	5,4	5,8	5,5

source: INSEE, DGI 2010 & estimations Compas

Répartition des revenus après prestations par source de revenus

Estimations réalisées à partir des revenus des ménages par unité de consommation DGI						
	Part des traitements/salaires (%)	dont Indemnités de chômage (%)	Part des pensions/retraites/rentes (%)	Part des bénéfices (%)	Part des autres revenus (%)	Part des prestations (%)
CENTRE HISTORIQUE	51,0	3,1	26,2	8,8	6,9	7,1
CENTRE MODERNE	49,9	2,4	28,8	7,8	7,3	6,1
LES GATEAUX	64,2	2,7	24,2	1,8	1,5	8,3
QUARTIER NORD	55,9	3,7	29,3	2,2	3,1	9,4
DECIZE BOURGOGNE	58,6	2,4	27,0	5,1	3,8	5,5
LYON GARE	48,1	2,1	30,7	8,4	7,6	5,2
QUARTIER SUD ZONE 1	50,1	3,5	34,5	2,6	3,0	9,7
QUARTIER SUD ZONE 2	55,9	4,5	29,0	1,2	1,8	12,2
LA MADELEINE	50,6	2,1	34,7	2,3	5,8	6,6
Moullins	52,9	2,8	29,2	5,0	5,0	7,8
CA de Moullins	55,2	2,2	28,7	4,9	5,3	6,0
Département de l'Allier	50,5	2,6	31,4	5,7	5,5	6,9
France métropolitaine	60,1	2,8	23,1	5,2	5,9	5,7

source: INSEE, DGI 2009 & estimations Compas

● *Revenus déclarés selon l'âge*

Répartition par déciles des revenus fiscaux des ménages

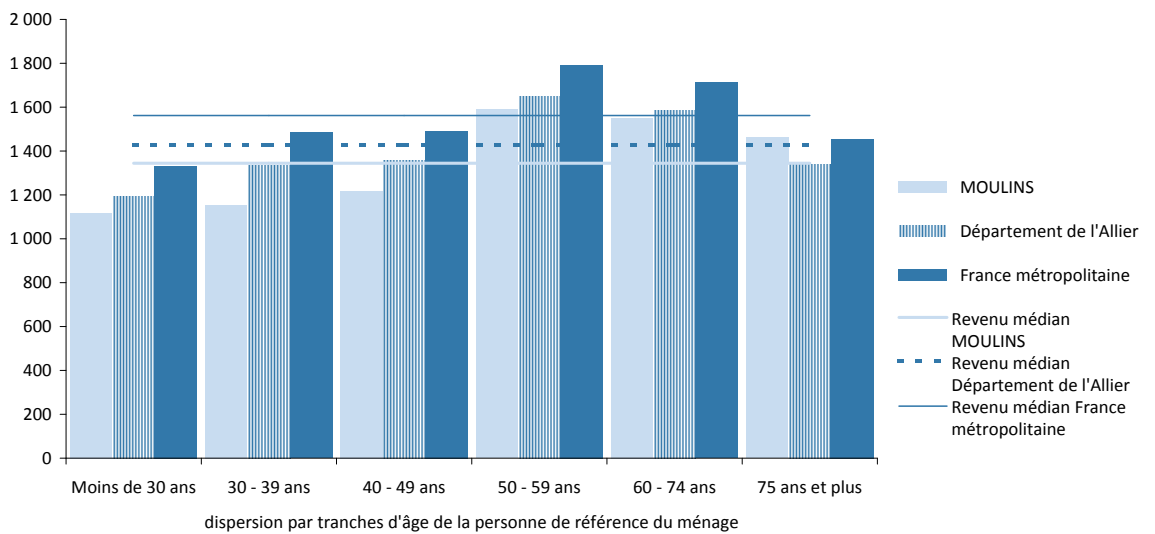
Age de la personne de référence du ménage	Démographie fiscale		Revenus fiscaux des ménages par unité de consommation (mensuels en euros)											Ecart	
	Ménages	Population	1er décile	2ème décile	1er quartile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	3ème quartile	8ème décile	9ème décile	inter-quartiles	inter-déciles
Moins de 30 ans	1 426	2 243	34	413	585	702	933	1 118	1 287	1 476	1 598	1 699	1 941	1 013	1 907
30 - 39 ans	1 471	3 362	36	383	564	680	895	1 154	1 375	1 585	1 705	1 841	2 216	1 141	2 179
40 - 49 ans	1 698	4 043	145	521	649	765	1 021	1 218	1 420	1 642	1 797	1 955	2 470	1 148	2 325
50 - 59 ans	1 697	3 295	306	736	928	1 051	1 349	1 590	1 842	2 077	2 248	2 429	3 128	1 319	2 822
60 - 74 ans	2 053	3 349	640	960	1 051	1 149	1 343	1 550	1 759	2 004	2 158	2 356	3 043	1 106	2 403
75 ans et plus	1 835	2 482	802	991	1 079	1 146	1 302	1 461	1 657	1 918	2 086	2 260	2 828	1 007	2 026
MOULINS	10 180	18 773	282	664	808	937	1 144	1 344	1 552	1 786	1 930	2 083	2 627	1 122	2 346
Département de l'Allier	159 339	338 977	552	860	972	1 072	1 253	1 427	1 614	1 829	1 963	2 121	2 652	991	2 100
France Métropolitaine	26 442 670	62 057 567	565	893	1 022	1 139	1 353	1 562	1 789	2 062	2 232	2 445	3 162	1 210	2 597

ND: données non disponibles

source: INSEE, DGI 2010

Revenus médians par Unité de Consommation - mensuel en euros

source : INSEE, DGI 2010



● Tendances d'évolution des revenus déclarés

Evolution des déciles des revenus fiscaux des ménages par UC

	1er décile			Médiane			9ème décile		
	2001	2010	Evolution 2001-10	2001	2010	Evolution 2001-10	2001	2010	Evolution 2001-10
MOULINS	300	282	-19	1 097	1 344	+247	2 191	2 627	+436
CA de Moulins	437	571	+134	1 206	1 535	+329	2 290	2 790	+500
Département de l'Allier	450	552	+102	1 106	1 427	+321	2 126	2 652	+526
France Métropolitaine	456	565	+109	1 221	1 562	+341	2 495	3 162	+667

ND : données non disponibles

Source : INSEE, DGI 2001-2010

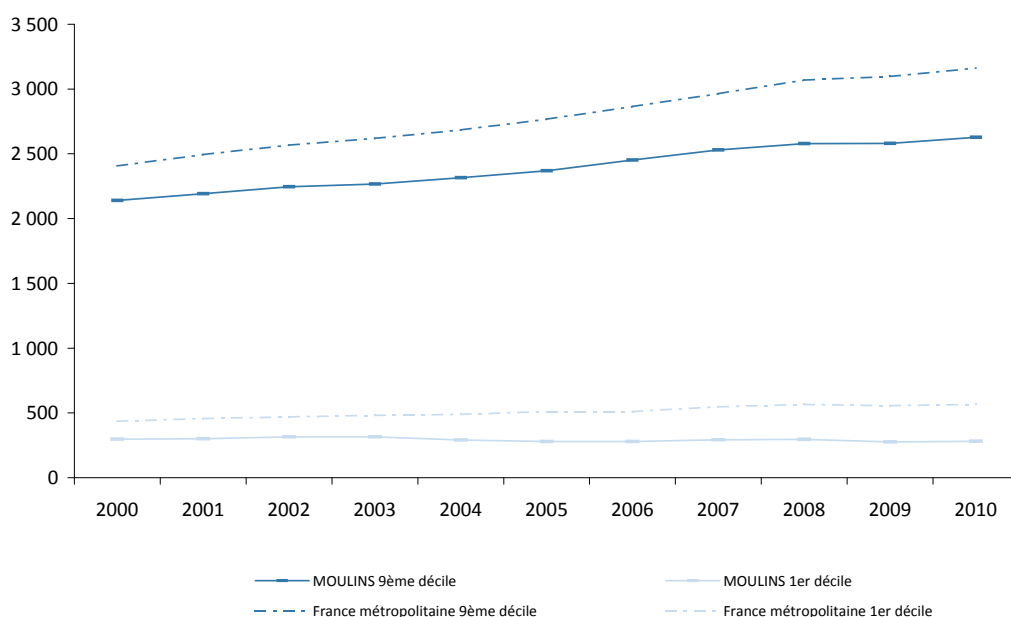
Evolution des déciles des revenus fiscaux des ménages par UC

	1er décile			Médiane			9ème décile		
	2001	2009	Evolution 2001-09	2001	2009	Evolution 2001-09	2001	2009	Evolution 2001-09
CENTRE HISTORIQUE	351	288	-63	1 225	1 368	+143	2 475	2 994	+520
CENTRE MODERNE	487	453	-34	1 248	1 466	+218	2 660	3 228	+568
LES GATEAUX	593	348	-245	1 115	1 289	+174	1 784	2 197	+413
QUARTIER NORD	198	105	-94	923	1 208	+285	1 962	2 271	+309
DECIZE BOURGOGNE	497	651	+154	1 330	1 591	+261	2 471	2 772	+301
LYON GARE	512	521	+9	1 349	1 621	+272	2 834	3 440	+606
QUARTIER SUD ZONE 1	110	135	+26	779	1 161	+382	1 703	2 295	+592
QUARTIER SUD ZONE 2	162	15	-147	898	931	+33	1 803	1 934	+130
LA MADELEINE	338	583	+244	1 071	1 447	+377	1 962	2 563	+601
Moulins	300	277	-23	1 097	1 340	+243	2 191	2 581	+390
CA de Moulins	437	568	+132	1 206	1 512	+306	2 290	2 753	+462
Département de l'Allier	450	538	+88	1 106	1 393	+288	2 126	2 602	+476
France Métropolitaine	456	556	+100	1 221	1 530	+309	2 495	3 097	+602

ND : données non disponibles

Source : INSEE, DGI 2001-2009

Evolution de l'écart inter-déciles mensuel par UC en €



Source : INSEE, DGI

● Premiers impacts de la crise

Impacts de la crise sur l'évolution des revenus fiscaux déclarés

	MOULINS				France métropolitaine 2009-2010	MOULINS 2008-2010	France métropolitaine 2008-2010
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010			
1er décile	+9	+3	-19	+5	+10	-15	-0
2ème décile	+32	+9	-12	+16	+19	+4	+21
1er quartile	+20	+22	-12	+19	+22	+7	+28
3ème décile	+27	+12	+0	+26	+25	+26	+34
...
Médiane	+43	+40	+22	+5	+33	+27	+52
...
9ème décile	+78	+48	+3	+47	+65	+49	+92

Source : INSEE-DGI 2006-2010

● Revenus déclarés selon le statut d'occupation du logement

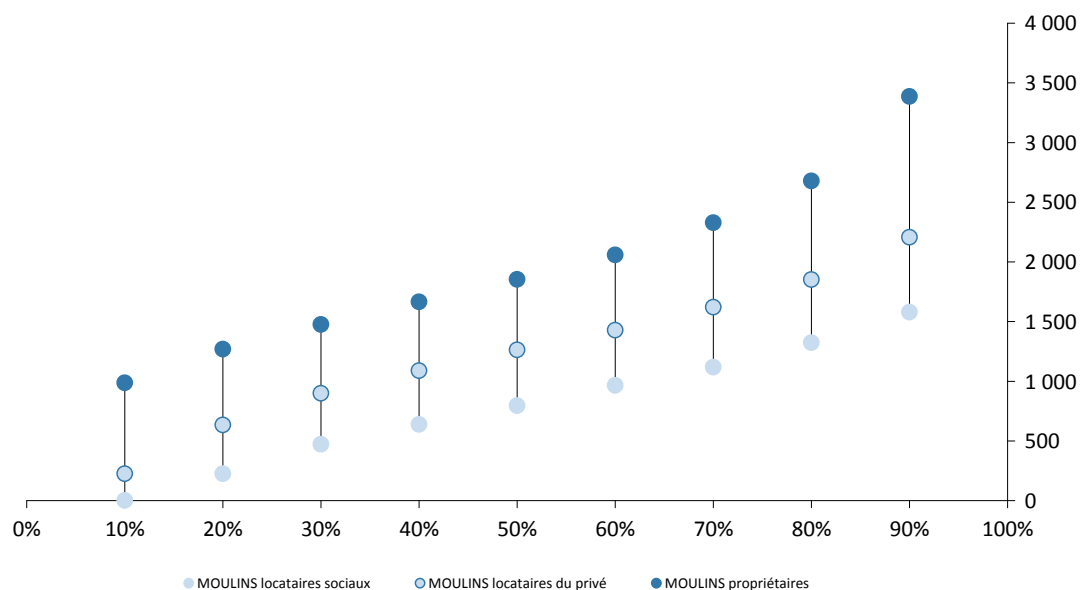
Répartition par déciles des revenus fiscaux des ménages

Statut d'occupation du logement	Population fiscale en 2010	Ménages fiscaux 2010	Revenus fiscaux des ménages par unité de consommation (mensuels en euros)									Ecart				
			1er décile	2ème décile	1er quartile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	3ème quartile	8ème décile	9ème décile	inter-quartiles	inter-déciles	
MOULINS	locataires sociaux	4 978	2 646	1	226	355	472	638	796	965	1 118	1 223	1 324	1 579	868	1 577
	locataires du privé	6 625	4 022	226	634	763	899	1 088	1 263	1 429	1 620	1 732	1 852	2 207	969	1 982
	propriétaires	7 171	3 512	987	1 269	1 374	1 476	1 666	1 853	2 059	2 329	2 496	2 679	3 386	1 122	2 398
Département de l'Allier	locataires sociaux	32 072	15 319	22	318	436	534	691	849	1 006	1 168	1 263	1 355	1 631	827	1 609
	locataires du privé	80 069	42 777	219	571	686	789	970	1 137	1 308	1 497	1 608	1 733	2 110	922	1 891
	propriétaires	226 837	101 243	839	1 081	1 176	1 267	1 434	1 606	1 790	2 018	2 153	2 327	2 905	977	2 066
France Métropolitaine	locataires sociaux	8 921 003	3 668 853	180	445	538	622	784	949	1 123	1 315	1 422	1 546	1 904	884	1 724
	locataires du privé	15 120 843	7 359 688	336	645	765	878	1 091	1 294	1 503	1 746	1 892	2 071	2 671	1 127	2 335
	propriétaires	38 015 721	15 414 129	911	1 191	1 303	1 407	1 606	1 811	2 042	2 330	2 513	2 743	3 534	1 210	2 623

ND: données non disponibles

source: INSEE, DGI 2010

Niveaux de ressources des ménages propriétaires et locataires en 2010



Prestations sociales

● Couverture des ménages par la CAF

	Nombre d'allocataires de la CAF	Evolution 2008-2011		Taux de couverture des ménages par la CAF en %	Nombre de personnes couvertes par la CAF	Taux de couverture de la population de moins de 65 ans par la CAF en %
		Effectifs	%			
CENTRE HISTORIQUE	692	+79	+12,9	52,7	1 104	68,4
CENTRE MODERNE	893	-25	-2,7	43,1	1 539	61,6
LES GATEAUX	427	+36	+9,2	52,9	842	72,5
QUARTIER NORD	469	-27	-5,4	49,4	977	73,8
DECIZE BOURGOGNE	496	-27	-5,2	42,6	987	55,4
LYON GARE	448	+11	+2,5	40,8	861	59,5
QUARTIER SUD ZONE 1	500	-24	-4,6	44,7	1 004	64,3
QUARTIER SUD ZONE 2	867	-116	-11,8	59,4	1 820	70,6
LA MADELEINE	270	-13	-4,6	32,1	728	59,2
Moulins	5 048	-215	-4,1	46,6	9 840	64,8
CA de Moulins	7 698	-48	-0,6	30,2	16 812	39,0
Département de l'Allier	32 546	+1 252	+4,0	20,4	71 024	27,0

nd : données non disponibles

Source : CNAF, 31/12/2011 et INSEE, RP 2009

● Dépendance aux prestations

	Nombre d'allocataires CAF	Allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50% de prestations sociales		Allocataires dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales		Evolution des allocataires dont le taux de dépendance est > 50%*	
		effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%
CENTRE HISTORIQUE	692	214	30,9	143	20,7	+42	+24,4
CENTRE MODERNE	893	211	23,6	127	14,2	-2	-0,9
LES GATEAUX	427	81	19,0	39	9,1	+10	+14,1
QUARTIER NORD	469	138	29,4	78	16,6	-19	-12,1
DECIZE BOURGOGNE	496	137	27,6	81	16,3	-20	-12,7
LYON GARE	448	140	31,3	96	21,4	+20	+16,7
QUARTIER SUD ZONE 1	500	142	28,4	81	16,2	-21	-12,9
QUARTIER SUD ZONE 2	867	357	41,2	203	23,4	-8	-2,2
LA MADELEINE	270	71	26,3	31	11,5	+5	+7,6
Moulins	5 048	1 487	29,5	875	17,3	-25	-1,7
CA de Moulins	7 698	2 025	26,3	1 210	15,7	+60	+3,1
Département de l'Allier	32 546	9 024	27,7	5 563	17,1	+808	+9,8

nd : données non disponibles

*Evolution 2008-2011

Source : CNAF, 31/12/2011

● Les minima sociaux

	Allocataires des minima sociaux	Evolution 2008-2011		Taux de couverture des ménages en %	Allocataires CAF		Taux de couverture des ménages en %	
		Effectif	%		AAH	RSA socle*	AAH	RSA socle*
CENTRE HISTORIQUE	191	+63	+49,2	14,6	81	110	6,2	8,4
CENTRE MODERNE	193	+5	+2,7	9,3	118	75	5,7	3,6
LES GATEAUX	92	+18	+24,3	11,4	53	39	6,6	4,8
QUARTIER NORD	143	-14	-8,9	15,1	76	67	8,0	7,1
DECIZE BOURGOGNE	124	-5	-3,9	10,7	75	49	6,4	4,2
LYON GARE	144	+30	+26,3	13,1	59	85	5,4	7,7
QUARTIER SUD ZONE 1	159	-6	-3,6	14,2	75	84	6,7	7,5
QUARTIER SUD ZONE 2	356	+7	+2,0	24,4	168	188	11,5	12,9
LA MADELEINE	70	+3	+4,5	8,3	33	37	3,9	4,4
Moulins	1 467	+58	+4,1	13,6	732	735	6,8	6,8
CA de Moulins	2 126	+191	+9,9	8,4	1 141	985	4,5	3,9
Département de l'Allier	9 392	+1 317	+16,3	5,9	4 463	4 929	2,8	3,1

nd : données non disponibles

* Socle seul majoré et non majoré + Socle et Activité majoré et non majoré

Source : CNAF, 31/12/2011 et INSEE, RP 2009

● Revenu de solidarité active

	Allocataires RSA global*	Evolution 2009-2011		Taux de couverture des ménages en %	personnes couvertes RSA global*	Taux de couverture de la population de moins de 65 ans en %
		effectif	%			
MOULINS	1 024	+	+0,0	9,5	2 103	13,8
CA de Moulins	1 530	+42	+2,8	6,0	3 155	7,3
Département de l'Allier	10 497	+378	+3,7	6,6	22 167	8,4

* Socle seul majoré et non majoré + Socle et Activité majoré et non majoré + Activité seul majoré et non majoré

Source : CNAF, 31/12/2011 et Insee RP 2009

	Allocataires bénéficiaires d'un revenu garanti*	Evolution 2009-2011		Taux de couverture des ménages par les revenus garantis en %	Personnes couvertes par un revenu garanti*	Taux de couverture de la population de moins de 65 ans par les revenus garantis en %
		effectif	%			
MOULINS	1 757	+53	+3,1	16,2	3 207	21,1
CA de Moulins	2 786	+143	+5,4	10,9	5 015	11,6
Département de l'Allier	18 362	+1 139	+6,6	11,5	34 382	13,1

* il s'agit des allocataires bénéficiaires d'au moins une aide parmi : RSA - RMI - API - AAH

Source : CNAF, 31/12/2011 et INSEE, RP 2009

● Couverture maladie universelle complémentaire

La **couverture maladie universelle complémentaire**, attribuée sous condition de ressources, permet d'avoir accès à une assurance complémentaire gratuite, ce qui correspond dans le langage courant à la « mutuelle ». La CMU-C, comme les assurances complémentaires, couvre plus ou moins totalement la partie de frais non remboursés par le régime général d'assurance maladie.

	CMU-C		Taux de couverture par la CMU-C en %	
	Personnes couvertes par la CMU-C	Taux de couverture parmi la population de moins de 65 ans en %	Moins de 18 ans	18-24 ans*
CENTRE HISTORIQUE	149	9,2	16,3	4,2
CENTRE MODERNE	246	9,9	22,5	8,4
LES GATEAUX	122	10,5	20,5	7,9
QUARTIER NORD	224	16,9	29,1	34,0
DECIZE BOURGOGNE	100	5,6	10,7	8,2
LYON GARE	119	8,2	13,1	9,1
QUARTIER SUD ZONE 1	180	11,5	21,2	17,4
QUARTIER SUD ZONE 2	704	27,3	43,6	31,5
LA MADELEINE	101	8,2	16,3	10,4
Moulins	1 945	12,8	24,1	12,9
CA de Moulins	2 550	5,9	10,0	8,0
Département de l'Allier	11 131	4,2	7,0	5,8

* données estimées

Source: CNAM-TS 2011 & INSEE, RP 2009

nd : données non disponibles

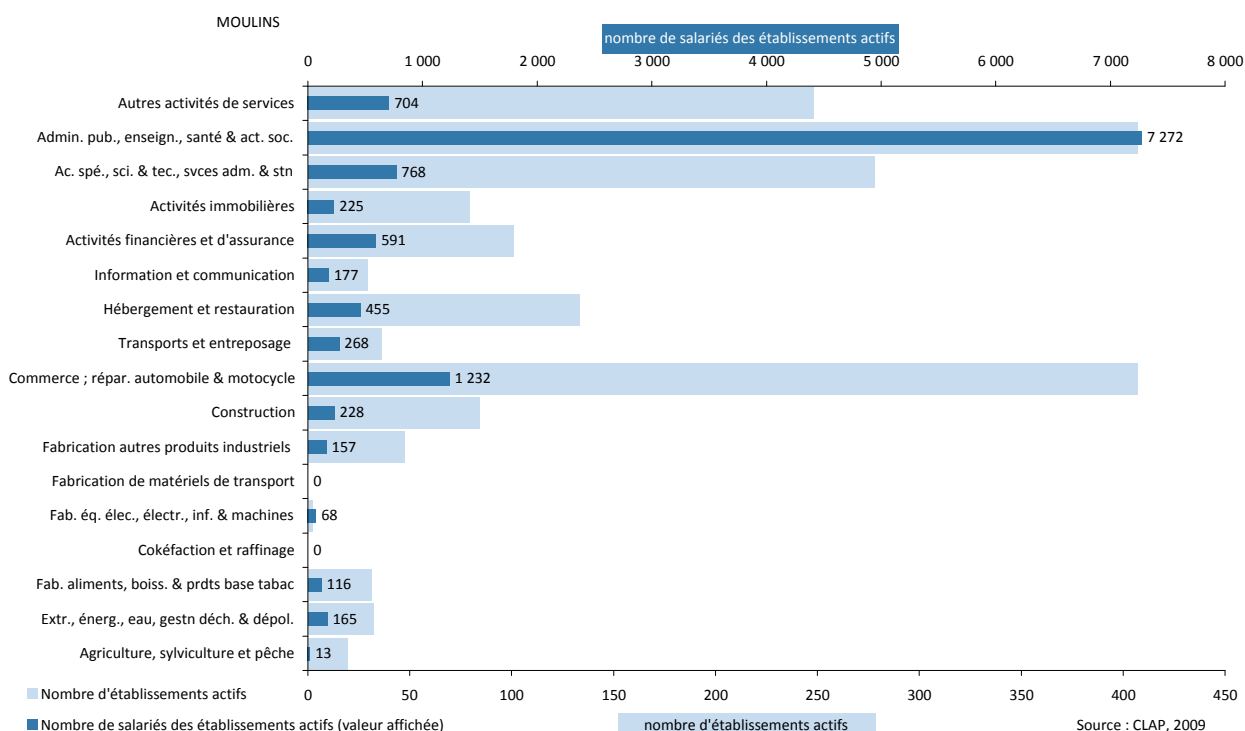
Le capital économique

- *Implantation des entreprises*
- **Établissements et salariés**

CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) : système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand.

NES (nomenclature économique de synthèse) : adoptée par l'Insee en 1994, la NES est une double nomenclature nationale - d'activités économiques et de produits - agrégée, pertinente pour l'analyse économique. Les regroupements constitués sont un dénominateur commun pour la présentation des statistiques économiques agrégées, valable pour tous les domaines.

Nombre d'établissements et de salariés selon les secteurs d'activité (NES17)



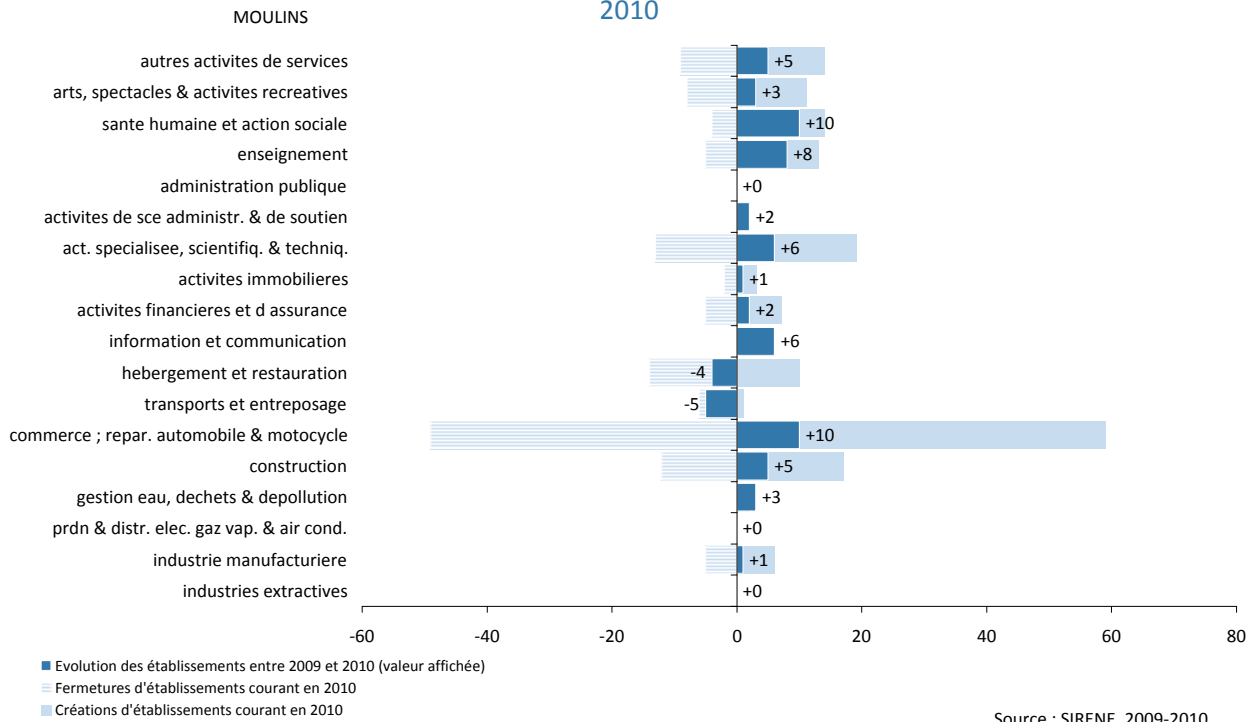
Répartition des établissements et salariés par secteurs d'activité (NES5)

MOULINS	Nombre d'établissements actifs	Nombre de salariés des établissements actifs	Nombre moyen de salariés par établissement actif
Agriculture, sylviculture, pêche	19	13	0,7
Industrie	112	506	4,5
Construction	84	228	2,7
Commerce, transports et services divers	1 311	4 420	3,4
Admin.pub., enseign., santé & act.soc.	407	7 272	17,9
Ensemble des secteurs d'activité	1 933	12 439	6,4

Source : CLAP, 2009

● **Évolution des établissements**

Evolution du nombre d'établissements par secteur d'activité (NES21) entre 2009 et 2010



SIRENE (Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements) : Ce système dont la gestion a été confiée à l'Insee enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, situés en métropole, dans les Dom (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte) et à Saint-Pierre et Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.

● **Polarisation de l'emploi**

Polarisation de l'emploi

	Emplois (au lieu de travail)	Actifs occupés (au lieu de résidence)	Taux de polarisation (Emplois LT / Actifs occupés LR)
MOULINS	14 053	7 878	1,78
CA de Moulins	27 305	22 587	1,21
Département de l'Allier	130 986	132 269	0,99
France Métropolitaine	25 720 602	26 077 274	0,99

Source: INSEE RP 2009

Polarisation de l'emploi par catégories socio-professionnelles

	Taux de polarisation par catégorie socio-professionnelle (Emplois de la CSP LT / Actifs occupés de la CSP LR)					
	Agriculteurs-exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
MOULINS	1,31	1,67	2,06	2,20	1,95	1,04
CA de Moulins	1,00	1,13	1,18	1,23	1,25	1,18
Département de l'Allier	1,00	1,00	0,99	0,99	1,01	0,98
France Métropolitaine	1,00	0,99	0,99	0,99	0,99	0,98

Source: INSEE RP 2009

Le capital humain

- Formation
- Bas et hauts niveaux de formation

Bas et hauts niveaux de formation

	Population de 15 ans et plus non scolarisée en 2009	Aucun diplôme, CEP, BEPC, Brevet des collèges				Bac + 2 et plus			
		Bas niveaux de formation		Poids des bas niveaux de formation en %*		Hauts niveaux de formation		Poids des hauts niveaux de formation en %*	
		1999	2009	1999	2009	1999	2009	1999	2009
CENTRE HISTORIQUE	1 534	575	476	36,0	31,1	413	415	25,8	27,0
CENTRE MODERNE	2 851	1 209	1 158	43,5	40,6	648	702	23,3	24,6
LES GATEAUX	1 390	835	690	56,2	49,7	127	185	8,5	13,3
QUARTIER NORD	1 400	889	688	55,4	49,1	143	191	8,9	13,6
DECIZE BOURGOGNE	1 781	786	571	43,7	32,1	355	475	19,7	26,7
LYON GARE	1 618	755	594	44,3	36,7	372	429	21,8	26,5
QUARTIER SUD ZONE 1	1 609	960	777	52,7	48,3	176	222	9,7	13,8
QUARTIER SUD ZONE 2	2 210	1 389	1 052	50,3	47,6	227	260	8,2	11,8
LA MADELEINE	1 361	771	594	54,2	43,7	157	237	11,0	17,5
Moulins	15 753	8 169	6 600	49,1	41,9	2 618	3 115	15,7	19,8
CA de Moulins	41 916	20 000	16 281	48,1	38,8	6 312	8 097	15,2	19,3
Département de l'Allier	267 503	138 871	110 177	52,2	41,2	30 758	43 626	11,6	16,3
France Métropolitaine	45 329 996	19 348 984	16 173 608	46,4	35,7	7 502 712	11 105 461	18,0	24,5

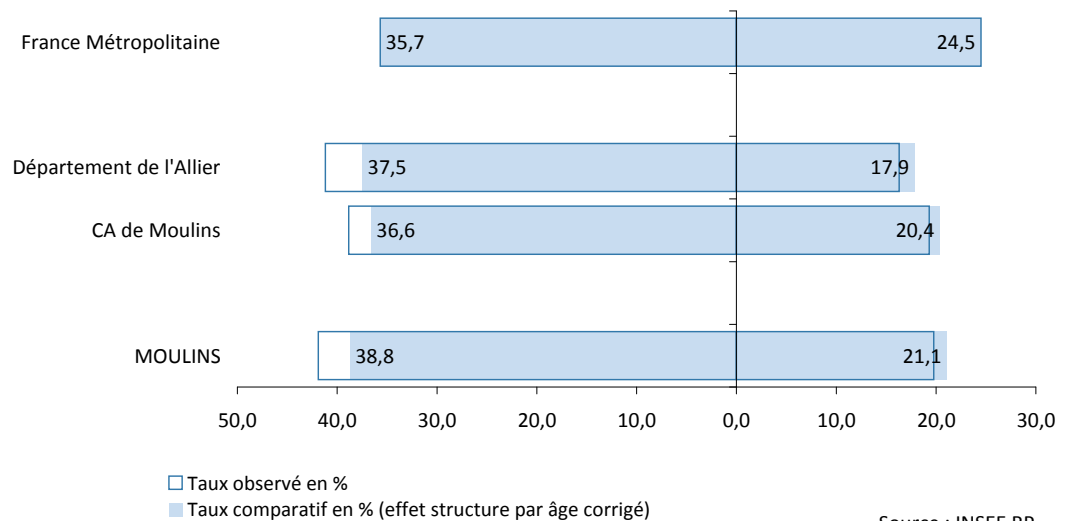
* Parmi les 15 ans et plus non scolarisés

Source: INSEE RP 1999-2009

Taux comparatifs de niveaux de formation

bas niveaux de formation

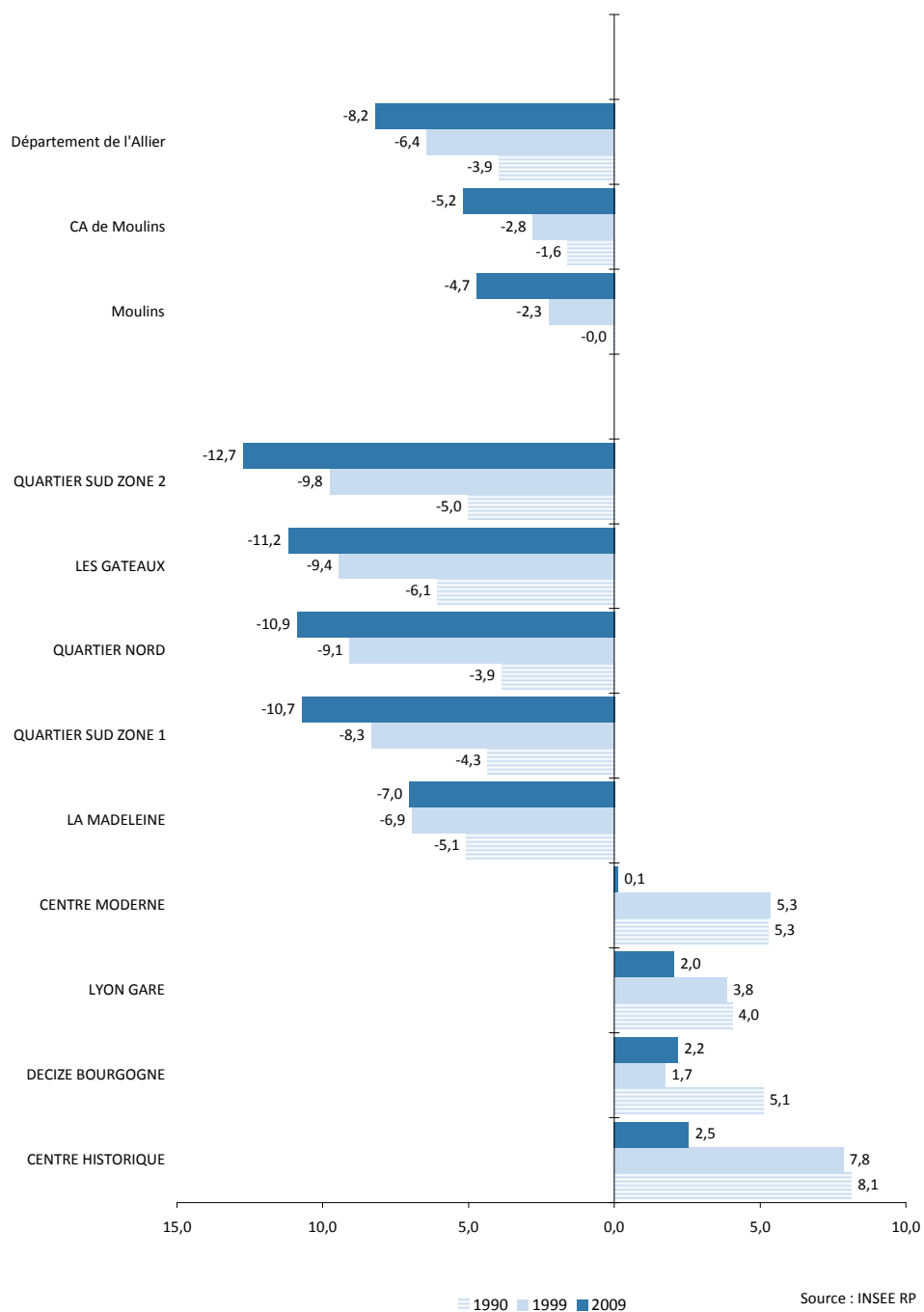
hauts niveaux de formation



Source : INSEE RP

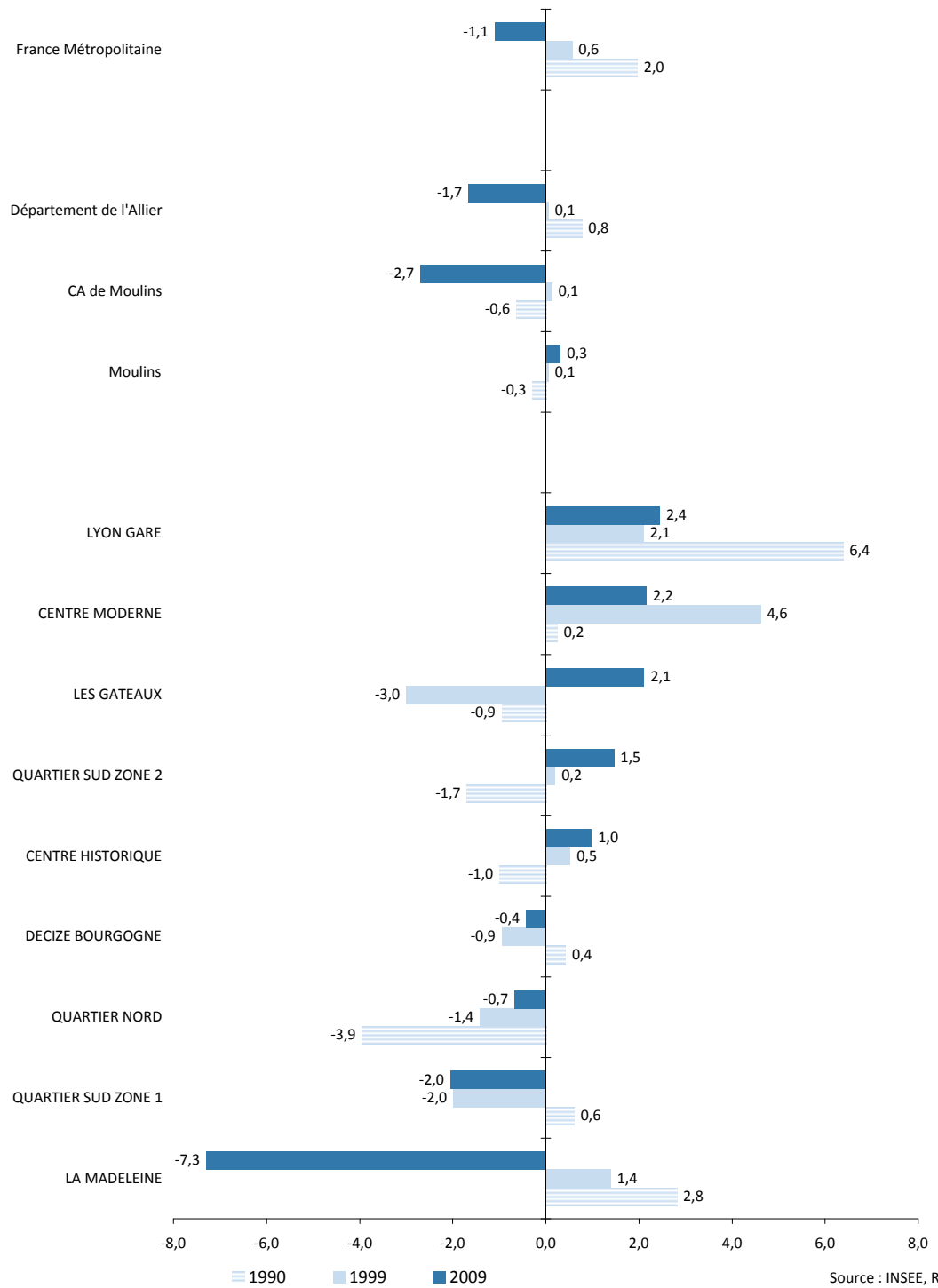
• Écarts à la moyenne nationale

Écarts à la moyenne nationale du poids des hauts niveaux de formation



• Écarts entre hommes et femmes

Écarts entre hommes et femmes du poids des hauts niveaux de formation



Les équipements

● Commerces de proximité

Commerces alimentaires

Nombre d'équipements	Commerces alimentaires		
	Grandes surfaces	Superettes et épiceries	Commerces spécialisés*
CENTRE HISTORIQUE	1	3	14
CENTRE MODERNE	1	1	9
LES GATEAUX	Aucune	Aucune	Aucun
QUARTIER NORD	Aucune	1	Aucun
DECIZE BOURGOGNE	1	Aucune	7
LYON GARE	Aucune	1	2
QUARTIER SUD ZONE 1	2	Aucune	1
QUARTIER SUD ZONE 2	1	Aucune	1
LA MADELEINE	1	Aucune	3
Moulins	7	6	37
CA de Moulins	13	12	70
Département de l'Allier	79	174	466

* Boulangerie, boucherie, charcuterie, produits surgelés, poissonnerie

Source: INSEE BPE 2011

● Offre médicale

Offre médicale de proximité

Nombre d'équipements	Fonctions médicales et paramédicales libérales				Nombre de médecins généralistes pour 1000 habitants*
	Médecins généralistes	Dentistes	Infirmiers	Pharmacies	
CENTRE HISTORIQUE	3	11	6	7	1,5
CENTRE MODERNE	12	9	5	3	3,4
LES GATEAUX	1	Aucun	Aucun	1	0,6
QUARTIER NORD	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	0,0
DECIZE BOURGOGNE	1	Aucun	2	1	0,4
LYON GARE	6	4	1	1	3,0
QUARTIER SUD ZONE 1	3	Aucun	3	1	1,5
QUARTIER SUD ZONE 2	3	3	Aucun	1	1,0
LA MADELEINE	2	1	1	2	1,2
Moulins	31	28	18	17	1,6
CA de Moulins	53	33	49	30	1,0
Département de l'Allier	326	186	415	178	1,0

* Population au RP 2009

Source: INSEE BPE 2011 & INSEE RP 2009

L'activité des résidents

Taux d'activité

Populations actives

	Population de 15-64 ans active	Taux d'activité des 15-64 ans	Taux d'activité des 25-54 ans		Population de 15-64 ans active occupée
			1999	2009	
			CENTRE HISTORIQUE	1 044	
CENTRE MODERNE	1 565	74,5	91,4	91,5	1 392
LES GATEAUX	733	75,7	85,3	87,5	640
QUARTIER NORD	714	63,6	83,4	83,9	615
DECIZE BOURGOGNE	1 141	75,4	91,6	89,4	1 044
LYON GARE	897	73,6	88,5	91,6	816
QUARTIER SUD ZONE 1	825	64,0	87,2	83,9	646
QUARTIER SUD ZONE 2	1 291	63,6	83,6	80,8	1 077
LA MADELEINE	706	70,6	88,9	91,2	648
Moulins	8 915	70,6	87,4	87,6	7 800
CA de Moulins	24 723	71,2	88,4	89,9	22 469
Département de l'Allier	147 630	70,2	87,0	89,2	131 066
France Métropolitaine	29 134 693	71,9	87,5	89,9	25 853 297

Source: INSEE RP 1999-2009

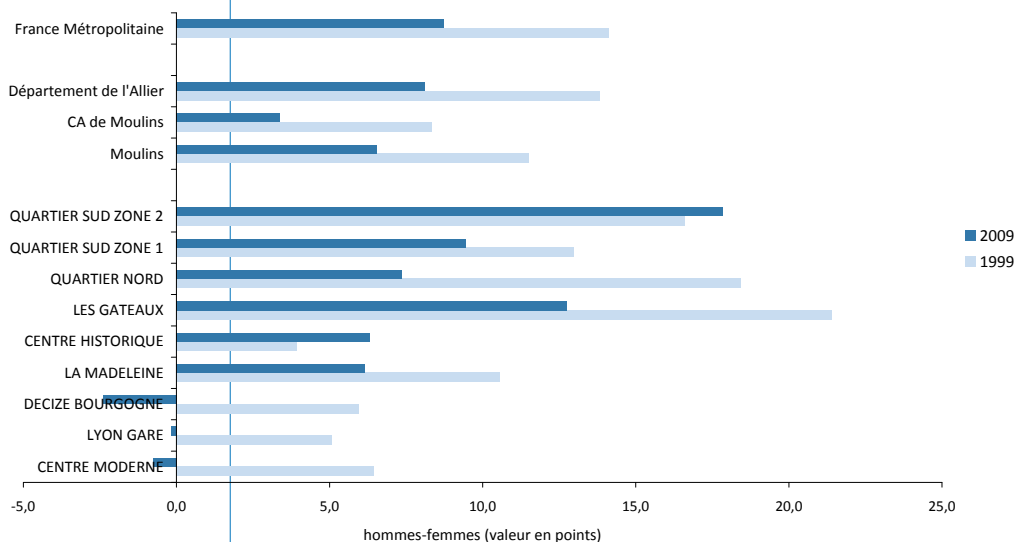
Activité hommes/femmes

Activité hommes / femmes

	Taux d'activité des 25-54 ans			
	hommes		femmes	
	1999	2009	1999	2009
CENTRE HISTORIQUE	91,0	93,2	87,1	86,8
CENTRE MODERNE	94,7	91,1	88,3	91,9
LES GATEAUX	96,1	93,3	74,7	80,5
QUARTIER NORD	93,0	87,8	74,5	80,4
DECIZE BOURGOGNE	94,5	88,3	88,6	90,7
LYON GARE	91,1	91,6	86,0	91,7
QUARTIER SUD ZONE 1	94,1	89,2	81,1	79,8
QUARTIER SUD ZONE 2	92,5	90,7	75,9	72,8
LA MADELEINE	94,3	94,5	83,7	88,3
Moulins	93,4	91,0	81,9	84,4
CA de Moulins	92,6	91,6	84,3	88,2
Département de l'Allier	93,9	93,3	80,1	85,2
France Métropolitaine	94,6	94,3	80,5	85,6

Source: INSEE RP 1999-2009

Ecart entre hommes et femmes du taux d'activité des 25-54 ans



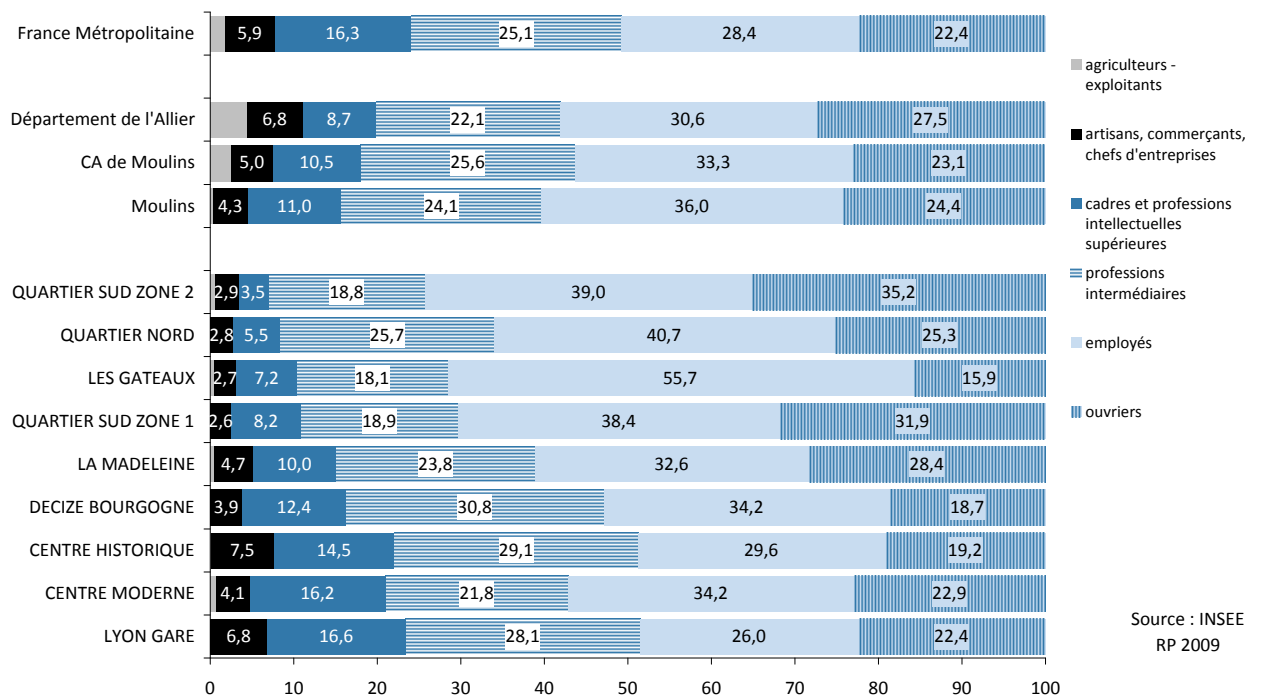
● *Catégories socio-professionnelles*

Catégories socio-professionnelles des actifs occupés

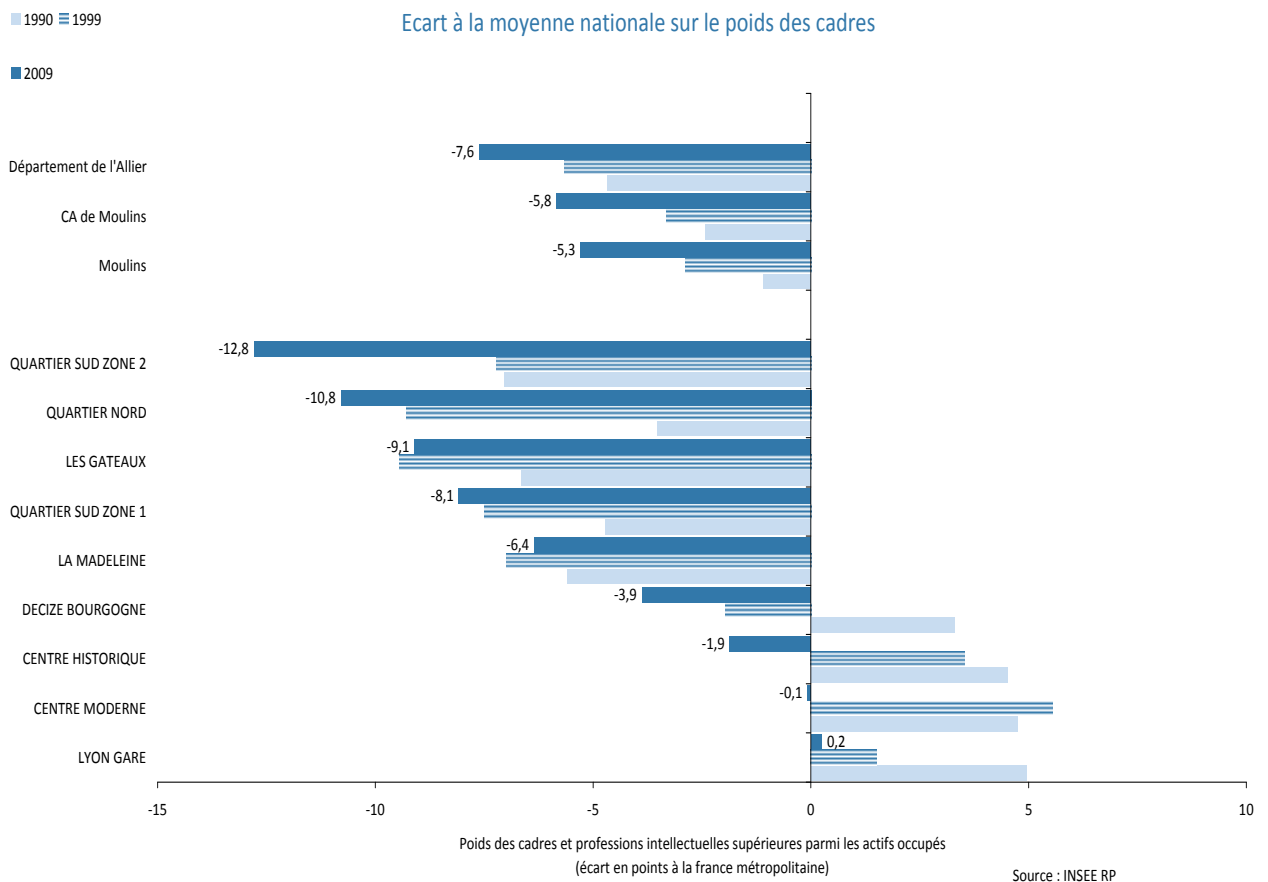
	Population de 15 ans et plus active occupée	15-64 ans actifs occupés					
		agriculteurs - exploitants	artisans, commerçants, chefs d'entreprises	cadres et professions intellectuelles supérieures	professions intermédiaires	employés	ouvriers
CENTRE HISTORIQUE	932	1	69	133	269	273	177
CENTRE MODERNE	1 413	10	57	226	304	476	319
LES GATEAUX	669	3	18	46	116	356	102
QUARTIER NORD	617	0	17	34	158	250	155
DECIZE BOURGOGNE	1 039	0	40	130	322	357	195
LYON GARE	819	0	56	135	230	212	183
QUARTIER SUD ZONE 1	660	0	17	53	122	248	206
QUARTIER SUD ZONE 2	1 081	6	31	38	202	420	379
LA MADELEINE	648	3	30	65	154	211	184
Moulins	7 878	22	336	861	1 876	2 804	1 901
CA de Moulins	22 582	568	1 122	2 356	5 759	7 473	5 191
Département de l'Allier	132 232	5 751	8 851	11 415	28 938	40 082	36 029
France Métropolitaine	26 068 232	473 772	1 530 662	4 219 378	6 496 501	7 330 005	5 802 979

Source: INSEE RP 2009

Poids des catégories socio-professionnelles parmi les actifs occupés en %



Source : INSEE RP 2009



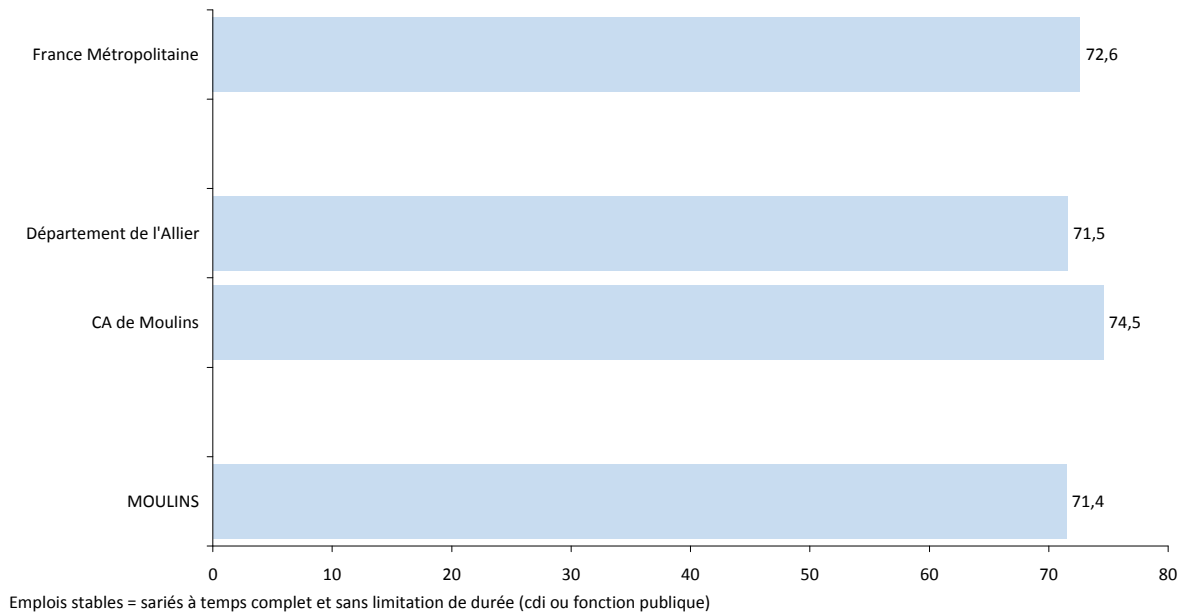
● Stabilité de l'emploi

Contrats précaires et temps partiel

	Salariés de 15 ans ou plus	Salariés en contrats précaires (CDD, Intérim, Emplois aidés, Apprentissage, stage)		Salariés à temps partiel	
		Effectifs	%	Effectifs	%
CENTRE HISTORIQUE	816	164	20,1	137	16,8
CENTRE MODERNE	1 260	231	18,3	206	16,4
LES GATEAUX	641	111	17,4	72	11,3
QUARTIER NORD	596	98	16,4	132	22,2
DECIZE BOURGOGNE	963	190	19,7	160	16,6
LYON GARE	727	115	15,8	127	17,4
QUARTIER SUD ZONE 1	618	117	18,9	96	15,5
QUARTIER SUD ZONE 2	1 026	223	21,8	204	19,9
LA MADELEINE	594	62	10,4	89	15,0
Moulins	7 241	1 310	18,1	1 223	16,9
CA de Moulins	20 255	2 829	14,0	3 306	16,3
Département de l'Allier	112 595	17 681	15,7	20 646	18,3
France Métropolitaine	22 920 337	3 439 223	15,0	4 124 515	18,0

Source : INSEE RP 2009

Poids des salariés en emplois stables* parmi les salariés de 15 ans et plus en %



Source : INSEE RP 2009

● Temps partiel hommes/femmes

Temps partiel hommes / femmes

	Part des salariés de 25-54 ans à temps partiel	
	hommes	femmes
MOULINS	6,3	22,7
CA de Moulins	4,6	24,3
Département de l'Allier	4,3	29,6
France Métropolitaine	4,7	27,9

Source: INSEE RP 2009

Le chômage

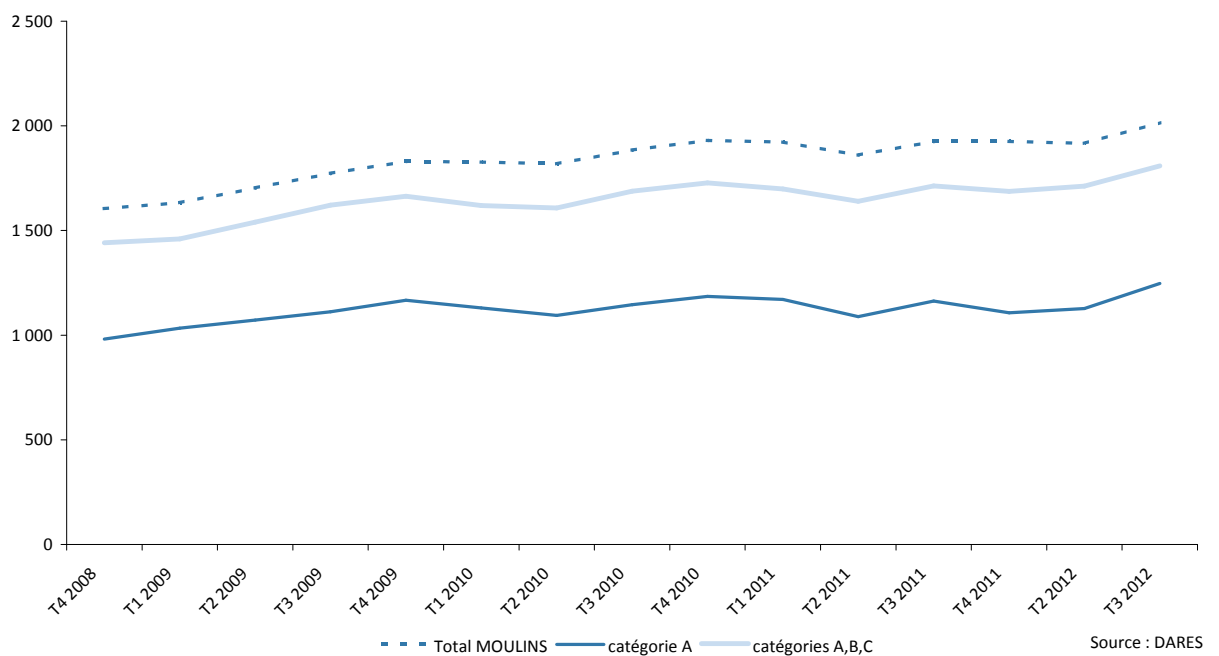
● Données conjoncturelles

Demandeurs d'emploi

MOULINS	3ème trimestre 2012	3ème trimestre 2011	Evolution T3 2012 - T3 2011 effectifs
Total	2 016	1 926	+90
catégorie A	1 247	1 163	+84
catégories A,B,C	1 809	1 713	+96

Source : DARES

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi



- *Indices de chômage estimés*
- Données trimestrielles

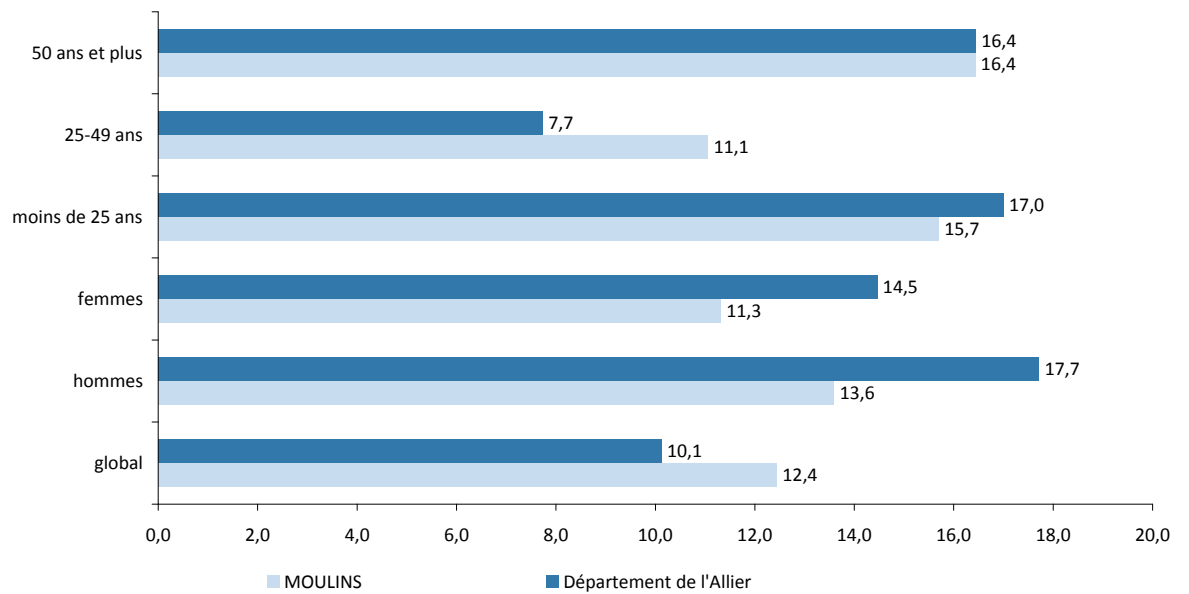
Indice de chômage estimé

* DEFM catégorie A / pop active de 15 ans et plus au RP	DEFM catégorie A	Indice de chômage estimé en % *
MOULINS	1 247	13,9
CA de Moulins	1 906	7,7
Département de l'Allier	8 577	5,8

Source : DARES, 3ème trimestre 2012 et INSEE, RP2009

- Au 31 décembre

Indices de chômage* estimés en %



* DEFM catégorie A / pop active de 15-64 ans au RP 2009

Source : DARES, 31/12/2010 et INSEE, RP 2009

ANNEXE 2

Plan Stratégique Local

Février 2015







Moulins Agglomération



Projet Stratégique Local

Février 2015

SOMMAIRE

FACILITER LES CIRCULATIONS ET LES LIAISONS VERS ET DEPUIS LE QUARTIER	14
Orientations transversales et propositions d'actions à l'échelle de l'agglomération	2
Habitat et logement	3
RENFORCER LE PILOTAGE DE LA STRATEGIE HABITAT A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION.....	16
POUR SUIVRE LES EFFORTS POUR RESORBER LA VACANCE ET PROMOUVOIR LE PARC LOCATIF SOCIAL.....	18
La politique de la ville comme contribution au développement du territoire de l'agglomération	4
FACILITER LES MOBILITES EN PERMETTANT AUX PERSONNES DE CHOISIR DIFFERENTS MODES DE DEPLACEMENT.....	20
DEVELOPPER LES ACTIONS D'INSERTION PAR L'ACTIVITE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION.....	21
FAVORISER LES DEMARCHES DE DEVELOPPEMENT ET INNOVANTES EN MATIERE D'ACTIVITE ECONOMIQUE.....	21
usages diversifiés.....	6
Le plessis en 2030 : une composante du quartier de la Plaine Bodin, dynamique et attractif, dans un « environnement vert »	7
Les priorités à l'échelle des quartiers : registres d'intervention et pistes d'action	9
Moulins-sud	9
DEVELOPPER UNE OFFRE DE COMMERCES DE QUALITE	9
CONFORTER MOULINS-SUD COMME POLE D'ACTIVITE SPORTIVES ET DE LOISIRS ...	10
METTRE EN PLACE UNE DEMARCHE OPERATIONNELLE DE GESTION URBAINE DE PROXIMITE.....	11
Le Plessis et la Plaine Bodin à Yzeure	12
RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU SECTEURS POUR DES HABITANTS AUX PROFILS DIVERS	12
VALORISER L'ASPECT « QUARTIER VERT ».....	13
Sommaire	
Introduction : un document ressource pour « l'après-PRU »	
UN PSL POUR PROLONGER LA DYNAMIQUE DU PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE.....	3
UN PSL RESSOURCE POUR LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LES POLITIQUES DE DROIT COMMUNE A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION.....	3
Après le PRU, quel contexte de développement pour les secteurs concernés (Moulins-sud, le Plessis) ?	
Un nouveau contexte de la politique de la ville.....	
Quelques éléments de contexte liés aux projets et orientations actuelles sur l'agglomération.....	
Des enjeux et des opportunités pour Moulins-sud.....	
Des enjeux et des opportunités pour le quartier du Plessis.....	
Le cap stratégique : la vocation des quartiers à 15 ans.....	
Moulins sud en 2030 : un quartier d'habitat social attractif et des usages diversifiés.....	



INTRODUCTION : UN DOCUMENT RESSOURCE POUR « L'APRES-PRU »

- Une phase d'animation de réflexions partenariales sous forme d'ateliers thématiques et territoriaux (octobre 2014-janvier 2015) ;
- Une phase de formalisation du PSL de restitution et de validation (janvier-février).

UN PSL POUR PROLONGER LA DYNAMIQUE DU PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE

Le projet stratégique local de Moulins Communauté a été élaboré, en fin de période de convention entre l'agglomération et l'ANRU concernant le programme de rénovation urbaine des quartiers de Moulins Sud et du Plessis (Yzeure), pour :

- Pour prolonger et pérenniser les effets du Projet de Rénovation Urbaine
 - Pour mener une réflexion plus globale sur la place et le devenir des quartiers de la politique de la ville au sein de l'Agglomération.
 - Contribuer à la réflexion sur l'avenir de la politique de la ville, dans le cadre du futur contrat de ville.
- A partir du bilan préalable fondé sur une analyse documentaire, une visite des quartiers et une série d'entretiens ciblés auprès des principaux acteurs de la rénovation urbaine, le PSL a été élaboré selon le processus suivant :
- Un temps de définition d'un cap stratégique pour le PSL, avec les élus (juin-juillet) ;

UN PSL RESSOURCE POUR LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LES POLITIQUES DE DROIT COMMUNE A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION

Le projet stratégique local est un document d'orientation destiné à anticiper et faciliter l'évolution des quartiers engagé dans le cadre du PRU. En ce sens, il n'a pas de vocation contractuelle, ni opérationnelle. Néanmoins, ce PSL a été conçu comme un document ressource pour la politique de la ville. Plus précisément il propose :

- des vocations souhaitées pour les quartiers ciblés par la politique de la ville (ce que l'on souhaite pour ces quartiers dans 15 ans),
- des registres prioritaires d'intervention (pour contribuer à atteindre l'horizon souhaité),
- un « réservoir de pistes d'actions », dans lequel les acteurs en charge de la définition et de l'animation du contrat de ville, mais aussi des autres politiques menées sur le territoire d'agglomération pourront puiser.



APRES LE PRU, QUEL CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT POUR LES SECTEURS CONCERNES (MOULINS-SUD, LE PLESSIS) ?

Un nouveau contexte de la politique de la ville

Le nouveau contexte de la politique de la ville se caractérise par un resserrement de la géographie prioritaire sur un quartier, Moullins-Sud, et par la sortie du dispositif « politique de la ville » pour les communes d'Yzeure et d'Avermes ainsi que pour trois quartiers de Moullins, les Chartreux, les Gâteaux et la Rue de Bourgogne. Par ailleurs le portage du futur contrat de ville sera positionné à l'échelle de l'Agglomération. Pour le PSL cette évolution entraîne deux conséquences majeures :

- en termes d'échelle territoriales à prendre en compte dans les réflexions à mener : celle des quartiers d'une part et la nécessité de faire ressortir des enjeux et thématiques d'échelle Agglomération, d'autre part.
- en termes de stratégie à définir, l'intérêt accru de se projeter à un horizon de 15 ans, à la fois pour optimiser et pérenniser les effets du PRU et pour contribuer à orienter les financements de droits commun.

Quelques éléments de contexte liés aux projets et orientations actuelles sur l'agglomération

Sur la durée, une démographie qui reste relativement peu favorable à l'échelle de l'Agglomération : la population devrait rester globalement

stable ou diminuer légèrement. Les projections démographiques de l'Insee prévoient, entre 2007 et 2040, une baisse de population de l'ordre de -4% à l'échelle du Pays (entre 1999 et 2010, une légère baisse de -0,1% en moyenne par an). Cependant, les évolutions démographiques des communes de Moullins et Yzeure seraient différenciées, à l'image des tendances constatées ces dix dernières années :

- Moullins, une poursuite de la baisse démographique.
- Yzeure, avec la mise en œuvre de nouveaux projets, une évolution démographique qui resterait positive (1999-2010 : +0,3% par an).

En lien avec ces évolutions, on peut s'attendre à un marché immobilier durablement détendu : maintien d'une faible pression sur le parc locatif social, un marché immobilier « endogène » et peu dynamique.

Par ailleurs différents projets à prendre en compte dans la réflexion sur la vocation des quartiers à 15 ans :

- La transformation de la RCEA en autoroute ;
- Un « Logiparc » d'échelle agglomération ;
- Un projet de restructuration du Centre Hospitalier Intercommunal (« l'hôpital de demain ») : développement de l'offre de soins destinée aux seniors, vente d'une partie de l'emprise foncière occupé sur Yzeure.
- Des priorités énoncées en termes de schéma directeur commercial : à partir de 2015, priorité à la zone d'activités de Robet, puis dans un second temps la zone d'activités sud (entre Moullins Sud et le Plessis).



Des enjeux et des opportunités pour Moulins-sud

A L'ECHELLE DE LA VILLE :

En termes d'enjeux :

- Il existe d'autres secteurs de fragilité, non traités dans le cadre du PRU et qui sont sortis de la géographie prioritaire (du fait notamment d'un volume de population trop faible) : les Gâteaux, les Chartreux et le secteur Rue de Bourgogne.

En termes d'opportunités :

- Des actions en cours qui poursuivent la redynamisation commerciale et résidentielle du centre-ville : mise en œuvre d'une OPAH-RU, nouvelle halle commerciale construite récemment, agrandissement prévu de l'Espace Culturel Leclerc...

CONCERNANT LE QUARTIER DE MOULINS SUD :

En termes d'enjeux :

- Le déficit d'attractivité dans le parc social perdure malgré les actions engagées, la vacance reste importante.
- Un vieillissement de la population est prévisible avec des conséquences notamment sur les équipements, le fonctionnement et le dynamisme du quartier.

En termes d'opportunités :

- La proximité des berges de l'Allier, des aménagements réalisés, des événements festifs engagés.

Des enjeux et des opportunités pour le quartier du Plessis

A L'ECHELLE DE LA VILLE :

En termes d'enjeux :

- Dans un contexte de marché durablement détendu, un risque de désaffection progressive des logements locatifs sociaux collectifs sur l'Agglo et de précarisation de l'occupation sociale dans ce patrimoine.
- Des disfonctionnements récurrents constatés sur le secteur de la résidence Bellecombe.

En termes d'opportunités :

- Un projet de restructuration du Centre Hospitalier Intercommunal (vente d'une partie de l'emprise foncière)
- Un secteur en développement (habitat, commerce et service) : la plaine Bodin.

CONCERNANT LE PLESSIS ET LES LIENS AVEC SON ENVIRONNEMENT :

En termes d'enjeux :

- Amélioration des liaisons et de la connexion avec le secteur des Ozières : sur le plan urbain, des circulations et des connexions, sur le plan de l'accès aux équipements et commerces.
- Une petite partie du quartier non traitée dans le cadre du PRU.

En termes d'opportunités :

- La proximité de lieux ressources qualitatifs comme les Jardins à la Prévert, ou de potentiels comme la ferme de Champ-Moreau.



LE CAP STRATEGIQUE : LA VOCATION DES QUARTIERS A 15 ANS

Le devenir du quartier de Moulins Sud et du Plessis ont fait l'objet de réunions de travail avec les élus de chacune des deux villes. Ces réunions animées par Acadie se sont tenues à l'été 2014. Les éléments qui suivent présentent les orientations souhaitées par les élus, exprimées lors de ces réunions, concernant la vocation pour le quartier Moulins Sud et pour le quartier du Plessis à horizon 2030.

Moulins sud en 2030 : un quartier d'habitat social attractif et des usages diversifiés

En 2030, Moulins Sud est toujours un quartier d'habitat social mais il a retrouvé de l'attractivité pour une diversité de profils de résidents : le parc de logements accueille aussi bien des seniors installés de longue date sur le quartier, que des familles ou des jeunes en début de parcours résidentiel arrivés récemment sur le quartier.

Les espaces publics requalifiés de manière très qualitative dans le cadre du PRU bénéficient d'un niveau d'entretien adapté et sont pérennisés. Les espaces résidentialisés et les espaces publics (qualité paysagère, espaces naturels) contribuent au maintien de l'attractivité du quartier.

Le développement de la mixité passe essentiellement par la diversification des profils d'habitants accueillis dans le parc locatif social sur le quartier (la production de nouveaux programmes privés reste très ponctuelle). L'offre locative sociale est diversifiée et adaptée pour répondre aux différents profils de ménages (petits et grands logements, équipement en ascenseurs...).

Les usages du quartier se sont diversifiés et des habitants de l'ensemble de l'agglomération fréquentent régulièrement voire quotidiennement le quartier, le quartier est apprécié pour la qualité de son offre de loisirs et d'activités récréatives de plein air (la plaine de Jeux des Champs) et d'un ensemble de commerces de bouche de très grande qualité (boucherie, boulangerie...). Globalement, cette fréquentation renouvelée a permis d'améliorer l'image du quartier et la dynamique commerciale contribue à développer des parcours d'insertion pour les habitants du quartier.

Le quartier dispose d'une offre pérenne de commerces de bouche de grande qualité, avec un ancrage de type « gastronomie régionale » : boucherie, boulangerie, nouveaux commerces complémentaires s'inscrivant dans cette logique qualitative (fromager, primeurs, épicerie...). Dans la même perspective, le quartier accueille régulièrement ou plus ponctuellement un marché ou des événements dédiés aux produits régionaux de qualité.

Une offre de loisirs et d'activités récréatives installée sur le quartier et à proximité immédiate est désormais clairement identifiée. La Plaine des Champs est un espace reconnu par l'ensemble des habitants de l'agglomération, voire par les touristes, comme un lieu majeur de loisirs et de sports nautiques. Dans cette optique, les connexions sont facilitées avec les autres équipements touristiques et/ou de loisirs d'échelle agglomération (liaisons physiques, mise en réseau, actions communes, ...).



Le plessis en 2030 : une composante du quartier de la Plaine Bodin, dynamique et attractif, dans un « environnement vert »

En 2030, le Plessis est une composante de la plaine Bodin, articulé et organisé autour des espaces verts et naturels. La vocation est atteinte en 2030, dans la mesure où la Plaine Bodin a constitué une des zones de développement prioritaire de la commune ces 10 dernières années. En parallèle, le projet de construction d'une partie de l'emprise foncière actuellement occupée par le Centre Hospitalier Spécialisé est engagé mais n'est pas encore terminé : il se réalise progressivement, selon un rythme envisagé pour ne pas concurrencer directement le projet de développement mis en œuvre dans le secteur sud.

En 2030, la plaine Bodin est un secteur mixte, du point de vue résidentiel (offres d'habitat) et social (occupation du parc social). Le parc de logements du Plessis a retrouvé de l'attractivité et accueille une diversité de profils d'habitants (familles/seniors/jeunes actifs et étudiants, ménages modestes/avec des revenus intermédiaires), grâce à une offre d'habitat adaptée. Un travail engagé à l'échelle de l'Agglomération sur les attributions permet de garantir des équilibres entre les patrimoines dans l'accueil des ménages les plus fragiles et de cibler de nouveaux publics qui contribuent à cette diversification.

L'offre locative sociale du Plessis a été adaptée et améliorée, dans le cadre d'une stratégie globale et cohérente à l'échelle de l'Agglomération, d'évolution du patrimoine locatif social (requalification qualitative de l'intérieur des logements). Le foncier disponible accueille du logement en accession à la propriété et a permis de contribuer à la diversification des

offres d'habitat. La partie du Plessis qui n'avait pas été traitée dans le cadre du PRU a fait l'objet d'une requalification.

La Plaine Bodin dispose d'une polarité commerciale et de services publics et privés dynamique qui rayonne à l'échelle de la Ville. Un pôle de services et de commerces d'échelle Ville s'est développé autour du rond-point de la Liberté. Les connexions sont assurées entre le Plessis, les Ozières et cette polarité (circulations douces, transports collectifs...).

Le continuum d'espaces verts et naturels proposant une offre élargie d'activités de loisirs de plein air contribue à renouveler l'attractivité et l'image du secteur : les résidents de la commune, les habitants de l'agglomération et des touristes fréquentent ces espaces. Le Plessis bénéficie de ce saut qualitatif (levier d'attractivité pour le patrimoine locatif social). L'école du Plessis est fréquentée par l'ensemble de ce secteur de la ville.

Les espaces verts et naturels, quasi-continus du château de Panloup au Domaine de Vesvres, voire à l'espace naturel des Davids, sont reliés par un réseau de sentiers et de cheminements pédestres et cyclistes lisible et bien identifié. La zone des Vesvres et des Davids a été classée Espace naturel Sensible. Le réseau dessert un ensemble d'espaces naturels et d'étangs, avec une progression tout au long du parcours de l'« espace vert urbain aménagé » à l'espace naturel sauvage en passant par l'espace de loisirs de plein air (pêche, baignade, accrobranche). Ce continuum « vert » n'a pas uniquement pour fonction de contribuer au renouvellement de l'image du secteur et à son attractivité : il joue un rôle urbain, en tant que facilitateur des déplacements doux internes à cette partie de la commune.

Au-delà, le secteur dans son ensemble favorise et valorise une approche durable et environnementale de l'habitat et du cadre de vie.



En 2030, les programmes du Beau Crucifix (rue Anna Marly) et des Clarinettes (opérations de reconstitution de l'offre locative sociale dans le cadre du PRU) fonctionnent de manière satisfaisante, grâce aux connexions créées avec les villes de Moulins et notamment avec les Chartreux (accès à certains services, notamment les écoles...) et d'Auvernes. Les réflexions menées dans le cadre de la politique de la ville ou des politiques d'aménagement à l'échelle de l'agglomération ont intégré une attention particulière sur les connexions avec les secteurs limitrophes et partagés entre Moulins et Yzeure. Les politiques d'agglomération, notamment en matière d'habitat et cohésion sociale, appréhendent les programmes du Beau Crucifix et des Clarinettes comme une composante d'un secteur élargi intégrant les Chartreux. Des réflexions et actions sont menées plus globalement sur les connexions entre Moulins et Yzeure avec la gare comme pivot (quartier des Bataillots).

Le programme Bellecombe a été démoli compte tenu des enjeux constatés en 2014 en termes patrimoniaux, de peuplement... L'emprise foncière démolie est reconvertie en espace public.



LES PRIORITES A L'ECHELLE DES QUARTIERS : REGISTRES D'INTERVENTION ET PISTES D'ACTION

Moulins-sud

DEVELOPPER UNE OFFRE DE COMMERCES DE QUALITE

Pourquoi ?

Des commerces de qualité (boucherie, boulangerie, traiteur...) sont implantés sur le quartier ainsi qu'un « drive » qui propose des produits locaux. Cette offre peut être largement complétée pour s'acheminer vers un changement d'image du quartier en référence à la vocation souhaitée.

Les actions proposées

> 1/ Favoriser l'accessibilité et le repérage des commerces actuels

Contenu :

- Améliorer et clarifier la signalétique des commerces actuellement installés sur le quartier pour conforter leur positionnement et capter les passages.
- Favoriser la circulation et le stationnement de courte durée à proximité des commerces (éviter le stationnement de longue durée sur certains emplacements).

Degré de priorité :

- Court terme

Acteurs mobilisés / processus de mise en œuvre

- Moulins Communauté, ville de Moulins, commerçants.

> 2/ Compléter l'offre commerciale

Contenu :

- Proposer une offre de commerce de bouche que l'on ne trouve nulle part ailleurs sur l'agglomération (axée circuits courts, offre spécifique...)
- Développer des services communs aux différents commerces (drive, livraisons mutualisées à domicile ou sur le lieu de travail, plateforme mutualisée d'e-commerce ...).
- Poursuivre localement la réflexion en cours sur l'adaptation des pôles multiservices en milieu rural aux ZUS.

Degré de priorité :

- Moyen terme

Acteurs mobilisés / processus de mise en œuvre

- Moulins Communauté, ville de Moulins, commerçants, Région Auvergne, ARDTA.

> 3/ Développer des actions d'accompagnement de la dynamique commerciale

- Accompagner ce développement d'activités en fondant une association de commerçants, un réseau des commerces de bouche de Moulins-sud.



- Favoriser les liens entre les commerçants en favorisant la mise en place d'outils marketing communs (de type « parcours gastronomie » entre les commerces, carte de fidélité, ...).
- Définir une stratégie de communication sur l'offre de commerce à destination de l'ensemble de l'agglomération et des clientèles de passage, touristiques.

Degré de priorité :

- Moyen terme

Acteurs mobilisés / processus de mise en œuvre

- Moulins Communauté, ville de Moulins, commerçants, Région Auvergne, ARDTA.

CONFORTER MOULINS-SUD COMME POLE D'ACTIVITE SPORTIVES ET DE LOISIRS

Pourquoi ?

Les berges de l'allier ont été requalifiées en plaine de jeux, et un parcours de santé et éducatif doit y être développé.

Réussir le changement d'image passera aussi par la multiplication de nouveaux usages –et donc de nouveaux usagers- du quartier.

Les espaces disponibles sur le quartier ou à proximité offrent des ressources qui permettent d'envisager différents type d'activités attractives pour l'ensemble de l'agglomération.

Les actions proposées

> 4/ Développer l'activité de la Plaine des Champins

Contenu :

- Développer une activité nautique diversifiée (pêche, canoë, pédalo...). A partir de la présence d'associations sportives sur le quartier (ASPTT), explorer plus largement les pratiques sportives et de loisirs en lien avec la rivière.
- Mettre en œuvre des actions de communications pour promouvoir largement la plaine de jeu des Champins.

Degré de priorité :

- Court terme

Acteurs mobilisés / processus de mise en œuvre

- Moulins agglomération, office du tourisme, service des sports ville de Moulins

> 5/ Faire de la plaine des Champins un lieu support d'animation sur la nature et la rivière

Contenu :

- Diversifier les propositions d'animation en proposant un parcours de découverte de la biodiversité sur les berges de l'Allier
- Capturer le tourisme fluvial en développant des accès simples et sécurisés, depuis le fleuve, aux commerces de proximité situés sur le quartier.

Degré de priorité :



- Moyen terme

Acteurs mobilisés / processus de mise en œuvre

- Moulins communauté, DREAL, Voies navigables de France, LPO Auvergne

METTRE EN PLACE UNE DEMARCHE OPERATIONNELLE DE GESTION URBAINE DE PROXIMITE

Pourquoi ?

La réflexion engagée par Moulins communauté dès le mois de juin 2012 a abouti à la signature d'une nouvelle convention partenariale le 1er juillet 2013 conformément à l'exigence des partenaires nationaux de l'ANRU lors de la présentation du dernier avenant en Comité d'Engagement. Cette convention couvre une période de 3 ans (jusqu'au 30 juin 2016). Il est essentiel désormais de poursuivre le travail partenarial sous une forme opérationnelle.

Les actions proposées

> 4/ Un travail de clarification des rôles de chacun

Contenu :

- Engager un diagnostic du « qui fait quoi? » en matière de gestion urbaine de proximité et d'entretien des espaces sur le quartier.
- Désigner des personnes relais « référents gup » au sein des différents organismes et institutions participant à la mise en œuvre et au pilotage de la gestion urbaine de proximité.

Degré de priorité :

- Très court terme compte tenu de la période couverte par la convention.

Acteurs mobilisés / processus de mise en œuvre

- Signataires de la convention GUP

> 4/ Un focus particulier sur les encombrants et les déchets

Contenu :

- Mettre en place des actions d'amélioration de la gestion et de la collecte des encombrants à envisager.
- Développer des actions de sensibilisation ou de communication concernant le tri sélectif, les déchets etc.

Degré de priorité :

- Très court terme compte tenu de la période couverte par la convention.

Acteurs mobilisés / processus de mise en œuvre

- Signataires de la convention GUP.



Le Plessis et la Plaine Bodin à Yzeure

RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU SECTEURS POUR DES HABITANTS AUX PROFILS DIVERS

Pourquoi ?

Après la période du PRU il s'agit de conforter le changement en cours en contribuant à la déspecialisation sociale du quartier en l'intégrant dans un ensemble territorial plus vaste d'une part, et en diversifiant les profils d'habitants d'autre part. Pour ce faire, différentes leviers peuvent être activés : marketing territorial, ciblage de certains publics et adaptation de l'offre de logement, diversification des services de proximité.

> 8/ Définir et mettre en oeuvre une stratégie de marketing territorial

Contenu :

- Engager un travail commun villes / bailleurs de définition d'une stratégie de promotion du secteur, de façon à en valoriser le cadre de vie, l'accessibilité. Une feuille de route en ce sens pourrait être élaborée.
- Par les actions de cette feuille de route certaines pourraient viser à renforcer les contacts avec les entreprises présentes à proximité (zone d'activité sud notamment) : communiquer et informer sur le quartier en renouveau, son environnement etc.

Degré de priorité :

-

- Court terme, pour accompagner la finalisation du PRU et les transformations en cours et en projet du secteur de la Plaine Bodin.

Acteurs mobilisés / processus de mise en oeuvre

- Ville d'Yzeure, moulins Communauté, Moulins Habitat, CCI, employeurs implantés sur Moulins et Yzeure.

> 9/ Adapter l'offre de logement social et les processus d'attribution pour cibler des clientèles

Contenu :

- Cibler de nouveaux publics qui contribuent à la diversification des profils d'habitant dans le logement social sur le quartier. Par exemple des étudiants du lycée des Métiers d'Art et de l'Ecole Hôtelière, pour lesquels la formule internat s'avère quantitativement insuffisante et inadaptée à leurs attentes. Pour ce faire :
 - o Adaptation des logements à envisager?
 - o Un dispositif d'attribution adapté, « cié en main » ciblé dans le temps au moment où les étudiants recherchent un logement (entre mai et septembre ?).
 - o Des actions d'information et de communication dédiées, vers les familles et en partenariat avec le lycée.

Degré de priorité :

- Court terme

Acteurs mobilisés / processus de mise en oeuvre



- Moulins habitat, ville d'Yzeure, Etablissement d'enseignement, Académie / rectorat.

> 10/ Développer des services permettant d'attirer de nouveaux usagers et habitants

Contenu :

- Poursuivre la logique de développement de services (type médiathèque Yzatis) pour contribuer à renforcer l'offre de proximité (services liés aux sports, ou aux loisirs de plein air, ludothèque, ...).
- Envisager une adaptation de la Salle Balavoine, de son fonctionnement et de sa vocation.

Degré de priorité :

- Moyen terme

Acteurs mobilisés / processus de mise en œuvre

- Ville d'Yzeure, Moulins communauté.

VALORISER L'ASPECT « QUARTIER VERT »

Pourquoi ?

L'environnement immédiat du quartier est un de ses atouts essentiels. A partir du Plessis la relation avec les espaces naturels alentour, aménagés ou pas, est évidente mais pas forcément suffisamment valorisée.

Travailler ce lien, tant en matière de circulations que de communication pour changer l'image du quartier est un des leviers du changement à activer. Continuer à « dé-spécifier » visuellement le plessis.

Les actions proposées

> 11/ Développer une stratégie de promotion du secteur et de son environnement naturel :

Contenu :

- Valoriser le cadre de vie et l'environnement naturel dans tous les supports de présentation et de communication du secteur quel qu'en soit le porteur (ville, bailleur, agglomération).
- Favoriser le développement de parcours pédestres passant par le quartier et les faire connaître.
- Mettre en valeur les « points de vue » depuis le quartier (sur le paysage alentour, les monuments, la ville).
- Envisager de reprendre le nom du secteur, éventuellement regrouper les deux noms (le Plessis, plaine Bodin) pour dé-spécifier le secteur du Plessis.

Degré de priorité :

- Court terme afin de prendre le relais des travaux réalisés dans le cadre de l'Anru.

Acteurs mobilisés / processus de mise en œuvre

- Services communication des collectivités, Moulins habitat, Office du tourisme, ARDTA, associations de randonnées pédestres, habitants du Plessis.



FACILITER LES CIRCULATIONS ET LES LIAISONS VERS ET DEPUIS LE QUARTIER

Pourquoi ?

A proximité à la fois du centre-ville d'Yzeure, de la gare de Moulins, des espaces naturels, et de la zone commerciale sud de l'agglomération (qui est aussi une zone d'emploi), le Plessis peut cependant donner une impression d'enclavement. En effet la configuration urbaine du quartier, en limite de ville et contrainte par la voie ferrée, peut contribuer à cette impression, comme par ailleurs une desserte en transports collectifs limitée (par exemple, et même si ce n'est pas spécifique à ce quartier, il n'existe pas d'offre actuellement en soirée vers le cœur d'agglomération). Les circulations douces sont cependant tout à fait possible en direction du centre de l'agglomération, notamment via la passerelle au-dessus de la voie ferrée (cycles et piétons).

> 14/ Mettre en place des solutions « légères » (sans infrastructure nécessaire)

Contenu :

- Développer une palette de solutions permettant de faciliter les déplacements en dehors des seuls services de transports collectifs :
 - o Améliorer et diffuser les services d'autopartage et de covoiturage
 - o Faciliter l'usage du vélo, vélo électrique, en développant un système de prêt.
 - o Valoriser des itinéraires possibles en vélo (même sans aménagement spécifique).

Degré de priorité :

- Court terme

Acteurs mobilisés / processus de mise en œuvre

- Moulins communauté, DDT, associations, bailleurs.

> 13/ Faciliter les mobilités en soirée

Contenu :

- Développer la possibilité (navette légère, partage de véhicule, etc.) pour les habitants du secteur du Plessis d'être mobile en soirée, notamment vers les lieux de loisirs du cœur d'agglomération (cinémas, cafés, etc.). C'est également une façon de contribuer à attirer de nouveaux profils d'habitants.

Degré de priorité :

- Court terme.

Acteurs mobilisés / processus de mise en œuvre

Ville d'Yzeure, Moulins agglomération, Moulins habitat, participants au groupe de de travail « mobilités durables ».

> 12/ Approfondir la réflexion pour des solutions à plus long terme.

Contenu :

- Imaginer des pistes en termes d'aménagement :
 - o En considérant la voie ferrée comme un atout, un potentiel plus que comme une contrainte.



- o En travaillant la question des liaisons vers la zone commerciale et d'activité sud.

Degré de priorité :

- Long terme pour la réalisation mais court / moyen terme pour la réflexion

Acteurs mobilisés / processus de mise en œuvre

- Agglomération, ville d'Yzeure, DDT, groupe de travail « mobilité durable ».



ORIENTATIONS TRANSVERSALES ET PROPOSITIONS D' ACTIONS A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION

Au-delà des perspectives stratégiques et opérationnelles pour les quartiers de Moulins sud et du Plessis, certains enjeux concernent plus largement le territoire de l'agglomération.

Le travail d'élaboration du Projet stratégique local a également permis de dégager des registres d'intervention et des pistes d'actions à envisager à l'échelle de l'agglomération pour contribuer à la cohésion et au développement du territoire communautaire tout en complétant et appuyant les actions proposées à l'échelle des quartiers.

Ces pistes relèvent de deux registres :

- Habitat et logement
- La politique de la ville comme contribution au développement du territoire de l'agglomération

Habitat et logement

RENFORCER LE PILOTAGE DE LA STRATEGIE HABITAT A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION

Pourquoi ?

Dans une agglomération de cette taille, l'évolution de l'offre d'habitat et sa capacité à contribuer au projet de développement social et urbain d'un quartier est étroitement liée aux mutations des autres secteurs du territoire, d'où la nécessité de maîtriser et de programmer l'ensemble des interventions dans un souci de cohérence et de complémentarité. Moulins Communauté dispose d'un Programme Local de l'habitat approuvé récemment (dont l'un des objectifs clairement affiché est de conforter le centre de l'agglomération et les centres-bourgs), et de différents outils (appuis financiers, espaces de dialogue et de concertation...) pour le mettre en œuvre. Pour assurer un développement résidentiel cohérent avec les ambitions du Programme Local de l'Habitat et du Plan Stratégique Local, Moulins Communauté souhaite renforcer son rôle comme pilote de la politique habitat conduite sur le territoire.

Pour prolonger et tirer pleinement parti des dynamiques engagées au travers du PRU, Moulins Communauté se fixe les objectifs suivants :

- Poursuivre le renouvellement urbain dans les centralités, pour contribuer aux orientations définies dans le PLH. L'aide actuelle apportée par Moulins Communauté pour la requalification des logements n'est pas suffisante pour équilibrer les opérations, un appui financier supplémentaire devra être mis en place.



- Coordonner et prioriser les projets des bailleurs sociaux, tant en matière de production que de requalification de l'existant.
- Mettre en place une gestion partagée de la demande de logement social, en application de la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové).

Les actions proposées

> 15/ Etablir une programmation pluriannuelle hiérarchisant les projets des différents bailleurs

- Une programmation concernant aussi bien la production de logements neufs que les interventions sur l'existant.
- Il s'agit de dépasser la logique actuelle peu satisfaisante de « guichet » (demande de subvention au coup par coup des bailleurs sociaux à Moulins Communauté).
- Une base partagée qui permettra de gagner collectivement en efficacité : pour mobiliser des financements complémentaires (notamment auprès du FEDER) et mutualiser des moyens d'accompagnement (par exemple, des actions de sensibilisation aux éco-gestes dans le cadre d'opérations de rénovation thermique).

Degré de priorité :

- Une action à engager à court terme

Acteurs mobilisés / processus de mise en œuvre

- Une action pilotée par Moulins Communauté, en concertation avec les communes et les bailleurs sociaux

> 16/ Créer un fonds financier d'appui à la poursuite du renouvellement urbain

- Privilégiant des interventions dans le centre d'agglomération et les centre-bourgs, pour contribuer aux ambitions du PLH.
- Ciblant des opérations exemplaires ; il ne peut être envisagé de financer l'ensemble des projets de renouvellement urbain dans leur intégralité.
- L'aide sera définie non pas logement par logement mais à l'opération afin de favoriser une approche globale de l'intervention sur l'existant (faire des projets de renouvellement urbain et pas seulement des opérations de réhabilitation).

Degré de priorité :

- Moyen terme, compte tenu du temps nécessaire pour monter le dispositif (élaboration d'un règlement, définition des modalités de fonctionnement...) et mobiliser les moyens financiers nécessaires.

Acteurs mobilisés / processus de mise en œuvre

- Une action pilotée par Moulins Communauté, une mobilisation (éventuellement financière) des communes et des principaux partenaires institutionnels concernés (Etat, Conseil Général, Conseil régional).



> 17/ **Mettre en place un Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs**

- Une obligation instituée par la loi ALUR pour tous les EPCI disposant d'un PLH.
- Au-delà de l'objectif affiché dans la loi (optimiser le rapprochement entre l'offre disponible et la demande), en faire un outil pour mettre en œuvre la stratégie définie dans le Plan Stratégique Local pour les quartiers de Moulins Sud et du Plessis : retrouver de l'attractivité pour une diversité de profils de résidents.
- Dans le cadre du montage du dispositif, examiner l'intérêt et les conditions d'une mise en place d'outils complémentaires (système de cotation de la demande, Conférence intercommunale du logement...).

Degré de priorité :

- Montage du dispositif courant 2015.

Acteurs mobilisés / processus de mise en œuvre

- Une action pilotée par Moulins Communauté
- Un large panel d'acteurs à mobiliser : communes, bailleurs sociaux, réservataires de logements, ...

POUR SUIVRE LES EFFORTS POUR RESORBER LA VACANCE ET PROMOUVOIR LE PARC LOCATIF SOCIAL

Pourquoi ?

Malgré les actions mises en œuvre dans le cadre du PRU, des problèmes de vacance persistent dans le parc locatif social, notamment dans le patrimoine de Moulins Habitat situé sur le secteur de Nomazy. Différents facteurs peuvent expliquer cette situation (une obsolescence et inadaptation d'une partie du patrimoine locatif social non ou insuffisamment traité dans le cadre du PRU, un marché immobilier globalement détendu et peu porteur, le développement d'offres concurrentielles dans le parc privé).

Moulins Habitat mène actuellement une réflexion sur les actions à engager dans les 10 prochaines années pour réduire la vacance sur son patrimoine. Deux interventions complémentaires sont à mettre en œuvre : renouveler certains patrimoines obsolètes et souffrant d'un déficit d'attractivité / valoriser et promouvoir l'offre locative sociale.

> 18/ **Etudier les possibilités de réaliser des démolitions de logements locatifs sociaux ciblés hors dispositif de l'ANRU**

- Pour certains patrimoines inadaptés aux attentes actuelles des ménages (notamment des offres collectives peu recherchées par les ménages dans une agglomération où l'offre individuelle est relativement développée) et pour lesquels une simple réhabilitation ne serait pas suffisante.
- Différents patrimoines pourraient être potentiellement concernés : Nomazy (150 logements), les Chartreux...



- Une réflexion partenariale à conduire pour examiner les conditions et implications de nouvelles opérations de démolition. Deux sujets majeurs :
 - o Les financements mobilisables.
 - o Les engagements en matière de reconstitution de l'offre démolie. Compte tenu des constats énoncés dans le bilan du PRU (persistance de poches de vacance, marché globalement détendu), il conviendra d'être vigilant sur le volume de logement reconstitué, sachant qu'il semble plus pertinent de privilégier un renouvellement plus qualitatif que quantitatif de l'offre (produire moins mais des offres plus adaptées de type individuel dense).
- Des actions déjà engagées (boutique du logement située dans le centre-ville de Moulins), à conforter et à compléter.
- Une piste évoquée lors de l'atelier de travail partenarial : les bailleurs pourraient faire connaître les offres de logements disponibles en les transmettant :
 - o Aux Directions des ressources humaines de certaines entreprises pour que celles-ci en informent leurs salariés, notamment les nouveaux arrivants.
 - o Aux organismes de formation.

Cette démarche pourrait également être mise en œuvre auprès du service Ressources Humaines de Moulins Communauté qui a mis en place un « package recrutement » (notamment pour les jeunes), une publication sur le journal interne de la collectivité est également à envisager.

Degré de priorité :

- Une réflexion à finaliser en 2015 pour être en capacité de mobiliser les financements disponibles (notamment l'appui à des opérations isolées tel qu'envisagé dans le dispositif du PNRU2).

Acteurs mobilisés / processus de mise en œuvre

- Une action pilotée par Moulins Communauté en concertation avec Moulins Habitat et la Ville de Moulins.

> 19/ Poursuivre la mise en place d'actions proactives de promotion du parc locatif social

- Une stratégie de marketing pour valoriser le patrimoine locatif social, améliorer son image auprès des différents profils de ménages (jeunes, familles, seniors).



La politique de la ville comme contribution au développement du territoire de l'agglomération

Imaginer la contribution de la politique de la ville au développement de l'agglomération est essentiel dans le nouveau contexte de la politique de la ville qui se traduit notamment par un portage de la politique à l'échelle de l'Agglomération et, dans le même temps, un resserrement de la géographie prioritaire sur le quartier de Moulins Sud.

L'après-PRU, et la poursuite d'interventions en matière de la politique de la ville, impliquent de sensibiliser les autres communes de l'Agglomération aux enjeux de la politique de la ville, en priorité concernant des actions et axes de travail qui sont susceptibles de les concerner et dont elles peuvent plus ou moins s'inspirer (insertion et accès à l'emploi, accès aux services...).

Les orientations qui suivent concernent des sujets majeurs de la politique de la ville et fédérateurs, et différents champs propices à une réflexion « politique de la ville » à l'échelle de l'Agglomération.

FACILITER LES MOBILITES EN PERMETTANT AUX PERSONNES DE CHOISIR DIFFERENTS MODES DE DEPLACEMENT

Pourquoi ?

Concernant les mobilités, différents outils existent et des actions ont déjà été mises en place sur l'agglomération. Il s'agit aujourd'hui de mieux les coordonner.

Par ailleurs, les enjeux en termes de stratégie « transports – mobilité » à l'échelle agglomération (moyens collectifs et autres) sont connus :

fréquences des bus et amplitude horaire dans la journée, développement du réseau existant, renforcer la connaissance de l'offre existante.

Les actions proposées

> 19/ Poursuivre le soutien aux modes de transports doux

Contenu :

- Développer les pistes cyclables ou les espaces partagés.
- Poursuivre l'entretien et la promotion des trames vertes et bleues.
- Mettre en place le prêt de vélos pour faciliter l'accès à l'emploi (en direction notamment des jeunes en alternance).

Degré de priorité :

- Court terme.

Acteurs mobilisés / processus de mise en œuvre

- Moulins communauté, DIRECTE, Mission locale

> 20/ Faciliter les usages partagés de la voiture

Contenu :

- Faciliter le covoiturage et l'auto-partage en par différents moyens : parking, plateformes internet, information etc.

Degré de priorité :

- Moyen terme

Acteurs mobilisés / processus de mise en œuvre

- Moulins communauté, DDT, Conseil régional, Conseil général



> 21/ Renforcer la connaissance de l'offre existante.

Contenu :

- Poursuivre et développer l'information générale sur les offres de mobilité existante, de façon à valoriser les complémentarités et les possibilités de choix.
- Renforcer les liens avec les employeurs, l'information sur l'offre mobilité en direction des salariés (il existe déjà un guide mobilité et transports pour les structures qui accompagnent les personnes en insertion).

Degré de priorité :

- Court terme

Acteurs mobilisés / processus de mise en œuvre

- Moulins communauté, acteurs de l'emploi et de l'insertion

DEVELOPPER LES ACTIONS D'INSERTION PAR L'ACTIVITE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION

Pourquoi ?

Le PRU a été l'occasion de développer les clauses d'insertion dans les marchés publics. Ces clauses prennent sens parmi une panoplie d'autres actions concourant à l'insertion des personnes. Développer l'insertion par l'activité sur le territoire de l'agglomération reste essentiel pour favoriser l'accès à l'emploi et pour permettre des échanges entre les zones urbaines et rurales du territoire.

> 22/ Développer l'activité des structures d'insertion

Contenu :

- Mettre en place des marchés réservés pour les structures d'insertion. Par exemple, du côté des bailleurs : les marchés permettant le remplacement des personnels d'entretien, la réalisation des travaux hors amiante, l'entretien et la maintenance des espaces résidentialisés.
- Renforcer le recours des collectivités aux chantiers d'insertion en facilitant la mise en place de marchés. Les collectivités (villes, agglomération), pourrait envisager de développer en direct des chantiers d'insertion (activités d'entretien d'espaces verts ou de restauration du patrimoine).

Degré de priorité :

- Court et moyen terme

Acteurs mobilisés / processus de mise en œuvre

- Collectivités, Moulins Habitat, SIAE, DIRRECTE

FAVORISER LES DEMARCHES DE DEVELOPEMENT ET INNOVANTES EN MATIERE D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Pourquoi ?

Des ressources et des initiatives existent qu'il s'agit de soutenir de façon à valoriser les ressources locales qu'elles soient créatives, associatives ou entrepreneuriales, individuelles ou collectives. A titre d'exemple, un groupement de créateurs est en projet en lien avec l'IUT, permettant notamment l'accès au diplôme universitaire sans diplôme via une



expérience validée. Des locaux sont d'ailleurs libres au premier étage du Florilège (250m2), qui constitue une opportunité pour héberger des créateurs ou des services aux créateurs d'activité.

Les actions proposées

>7/ Développer et accompagner les activités émergentes

Contenu :

- En favorisant le regroupement d'auto-entreprises au sein de locaux disponibles (sous forme par exemple d'un espace de travail partagé), sur le quartier et en fournissant des services communs (matériel, « fablab », visibilité, etc.).
- Développer les services communs aux équipements et associations présents sur le quartier (matériel, visibilité, etc.).

Degré de priorité :

- Moyen terme

Acteurs mobilisés / modalités de mise en œuvre :

- Moulins communauté, DIRECTE, CCI, Chambre des métiers et de l'artisanat.

> 24/ Faciliter la reprise d'activités artisanales

Contenu :

- Mettre en place des services renforcés d'appui à la création ou reprise d'activité, notamment d'activité artisanale : conseils, plateforme de moyens communs, éventuellement coopérative d'activité.

Degré de priorité :

- Moyen terme

Acteurs mobilisés / processus de mise en œuvre

- Moulins communauté, CMA / CCI, Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne (CRESS).

> 25/ Faciliter l'accès à la commande publique pour les petits entrepreneurs et les artisans

Contenu :

- Communiquer et informer les petits entrepreneurs (des appels d'offre qui ne trouvent pas preneur : prestations classiques de second œuvre, peinture, entretien).
- Faciliter « l'outillage » pour répondre à la commande publique, former les micro-entreprises ou envisager la création d'un service d'appui aux artisans.

Degré de priorité :

- Moyen terme.

Acteurs mobilisés / processus de mise en œuvre

- Moulins communauté, moulins habitat, CMA, Capeb.



ANNEXE 3

Elaboration du Plan Stratégique Local

Phase 1 : Bilan du Programme de Rénovation Urbaine

Octobre 2014



acadie

Moulins Communauté

Elaboration du Plan Stratégique Local - Quartiers Moulins Sud et Yzeure Le Plessis

Rapport de phase 1 : bilan du Projet de
Rénovation Urbaine

octobre 2014

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
LES ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX	5
LES ACQUIS DU PROJET	5
Un projet quasiment achevé ; une nette accélération de la mise en œuvre opérationnelle depuis 2011	5
Des ajustements opérés chemin faisant dans la programmation pour tenir compte du contexte de marché immobilier et des points de vigilance exprimés par l'ANRU et ses partenaires.....	6
Une stratégie ambitieuse et qualitative de reconstitution hors site de l'offre locative sociale démolie, contribuant à un rééquilibrage de l'offre locative sociale à différentes échelles....	7
dans le cadre des réhabilitations et des constructions neuves, une attention particulière portée à l'amélioration de la performance énergétique des logements	9
Le relogement : des effets globalement positifs ; une dynamique amorcée de rééquilibrage du peuplement.....	10
une clause d'insertion qui s'inscrit dans un dispositif global ; des résultats positifs	12
Un niveau de desserte en transports en commun conforte et globalement satisfaisant.....	13
POINTS DE VIGILANCE ET ENJEUX POUR LA SUITE	15
Une vigilance particulière sur le suivi des ménages relogés : environ 60 ménages ont un taux d'effort supérieur à 30% à l'issue du relogement	15
Dans le cadre du PRU, une mobilisation des habitants et des acteurs de terrain essentiellement dans une logique d'information ; des instances pérennes mises en place dans le cadre de la politique de la ville, un contexte favorable pour développer la concertation	16
La Gestion Urbaine de Proximité : une démarche partenariale réactivée en 2012, à davantage opérationnaliser et à pérenniser dans le temps, au-delà du pru	17
La diversification des offres d'habitat : une ambition mesurée et qui reste encore à concrétiser	18
Des interventions sur le parc locatif social qui ne semblent pas avoir permis de solutionner durablement le problème de la vacance	19
une question en suspens : quelle(s) vocation(s) pour les quartiers d'habitat social au sein de l'agglomération ?	26
MOULINS SUD : ACQUIS ET LIMITES DU PRU	28
RAPPEL : LES FONDAMENTAUX DU PROJET DE RENOVATION URBAINE POUR LE QUARTIER DE MOULINS SUD.....	28
LES ACQUIS DU PROJET DE RENOVATION URBAINE A MOULINS SUD.....	28
Des interventions complémentaires par rapport à la programmation initiale.....	28
une recomposition urbaine du quartier réussie	29
Une rénovation qualitative des espaces extérieurs, une amélioration du cadre de vie	30
la proximité d'une zone de loisirs sur les berges de l'allier : un atout pour le quartier à conforter	34
LES LIMITES ET POINTS DE VIGILANCE	35

Une phase de chantier qui s'est étirée dans le temps, une lassitude exprimée par certains habitants..... 35
des besoins d'accompagnement des habitants dans l'appropriation de leur logement et des nouvelles modalités de fonctionnement du quartier 36
L'offre commerciale : un point de vigilance pour l'avenir du quartier 36
une reflexion en cours à poursuivre au sein de la ville : l'impact des évolutions sociodémographiques sur les besoins en équipements et en logements 37

LE PLESSIS : ACQUIS ET LIMITES DU PRU..... 41

GLOBALEMENT LES AXES DE PROJET PREVUS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ONT ETE REALISES41

LE LIEN AVEC LES SECTEURS PROCHES NOTAMMENT LES OZIERES RESTE A TRAVAILLER44

Introduction

Pour établir un bilan partagé du PRU, le bureau d'études Acadie a mobilisé différents matériaux :

- *Analyse documentaire (revues de projets, comptes-rendus des différentes réunions concernant le PRU, convention GUP, Programme Local de l'Habitat...).*
- *Réalisation d'entretiens avec une quinzaine d'acteurs du projet, notamment :*
 - *Des techniciens de Moulins Communauté.*
 - *Des élus et des techniciens des deux Villes, Moulins et Yzeure.*
 - *Les représentants des services de l'Etat.*
 - *Le Conseil Général de l'Allier.*
 - *Les Directeurs des deux organismes de logement social concernés par le PRU : Moulins Habitat et Allier Habitat.*
 - *L'ADIL.*
- *Recueil du point de vue d'acteurs de terrain, d'habitants et d'usagers des deux quartiers :*
 - *Des échanges avec les participants de trois instances : cellule de veille des forces de l'ordre, Fonds de Participation des Habitants et réunion avec les acteurs sociaux.*
 - *Dans le cadre du Passeport Jeune, réalisation d'un « micro-trottoir » auprès d'habitants et d'usagers du quartier de Moulins Sud et du quartier du Plessis à Yzeure, par 5 jeunes encadrés par Radio Bocage.*

Les enseignements transversaux

LES ACQUIS DU PROJET

UN PROJET QUASIMENT ACHÉVÉ ; UNE NETTE ACCELERATION DE LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DEPUIS 2011

La mise en œuvre du projet a connu des retards relativement importants. Différents éléments de contexte expliquent en partie ces retards, notamment :

En termes de maturation du projet :

- Un projet sans opération préalable (pas d'ORU ou de GPV).
- Un déficit d'expérience préalable et d'outils adaptés pour mettre en œuvre un projet de cette ampleur. En amont du PRU, Moulins Habitat produisait moins de 10 logements par an. Dans le cadre du projet, le bailleur a dû mobiliser des moyens de production supplémentaires pour être en capacité de reconstituer les 331 logements démolis.

En lien avec la gouvernance :

- Lors du lancement du projet, une Communauté d'Agglomération récente, peu outillée, qui n'a pas pris suffisamment tôt la mesure des besoins de portage stratégique du projet.
- Des changements de Directeur à deux reprises (et période de vacance de poste) pour le bailleur-aménageur.

La reconstitution de l'offre locative sociale : une stratégie ambitieuse et pertinente mais chronophage. 59% des logements reconstitués l'ont été hors site, pour partie dans le centre-ville de Moulins (une série de petites opérations complexes, avec des délais de montage importants).

En termes de gestion du projet: pour Moulins Sud : une phase de concertation longue et un projet d'aménagement revu début 2011

Des problèmes ou contraintes techniques ont également eu des incidences sur la mise en œuvre du projet, notamment :

- Les immeubles à démolir étaient occupés, un besoin de reconstruire en amont pour reloger.
- Des problématiques « réseaux » pour les démolitions partielles...

Le point d'étape réalisé en 2011 a alerté les acteurs du projet concernant l'importance des retards et a formulé des préconisations pour accélérer la mise en œuvre opérationnelle du projet.

Ces préconisations ont été mises en œuvre ; la mise en place de nouveaux outils et la réactivation des instances partenariales de suivi ont contribué à renforcer la conduite opérationnelle et stratégique du projet et, par conséquent, à accélérer sa mise en œuvre :

- Pour le pilotage opérationnel (Moulins Habitat) : recrutement d'un OPC Inter-chantier, mise en place d'outils par ce dernier (fiches de référence, plannings..) et organisation d'une réunion mensuelle de coordination inter-chantier.

Exemples d'outils mis en place dans le cadre de l'OPC Inter-chantier



- Pilotage stratégique (Moulins Communauté) : recrutement d'un prestataire pour une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage, animation d'une réunion partenariale tous les deux mois, organisation de deux revues de projet (fin 2012 et début 2014).

Le résultat est positif : le Projet de Rénovation Urbaine est quasiment achevé. Toutes les opérations ont été engagées, les derniers travaux sont en cours au moment de la rédaction de ce document (deux opérations de reconstitution de l'offre locative sociale, rénovation du Florilège à Moulins Sud...).

DES AJUSTEMENTS OPÉRÉS CHEMIN FAISANT DANS LA PROGRAMMATION POUR TENIR COMPTE DU CONTEXTE DE MARCHÉ IMMOBILIER ET DES POINTS DE VIGILANCE EXPRIMÉS PAR L'ANRU ET SES PARTENAIRES

La modification est la plus importante a concerné le projet urbain de Moulins Sud, revu en 2011 (cf. ci-dessus). Au-delà, différents ajustements de la programmation ont été opérés chemin faisant pour tenir compte de certaines évolutions du contexte de marché immobilier ou intégrer des préoccupations ou points de vigilance exprimés par l'ANRU et ses partenaires.

Suite aux recommandations formulées par le Comité d'Engagement :

- Les liaisons piétonnes réalisées sur Moulins Sud ont été conçues de manière à être réversibles et à pouvoir être transformées si besoin en voies carrossables.
- La démarche de GUP a été réactivée, aboutissant à la signature d'une nouvelle convention en juillet 2013.

La programmation de logements sur site a été fortement revue pour s'adapter à l'évolution du contexte de marché immobilier (détendu, peu porteur) :

- Moulins Habitat a rencontré des difficultés lors de la mise en location des 26 logements collectifs de l'ilot Thonier, 1^{ère} opération de reconstitution livrée sur site. **Au vu de ces difficultés et de la progression globale de la vacance dans les logements collectifs situés en ZUS, Moulins Communauté et Moulins Habitat ont décidé de modifier la**

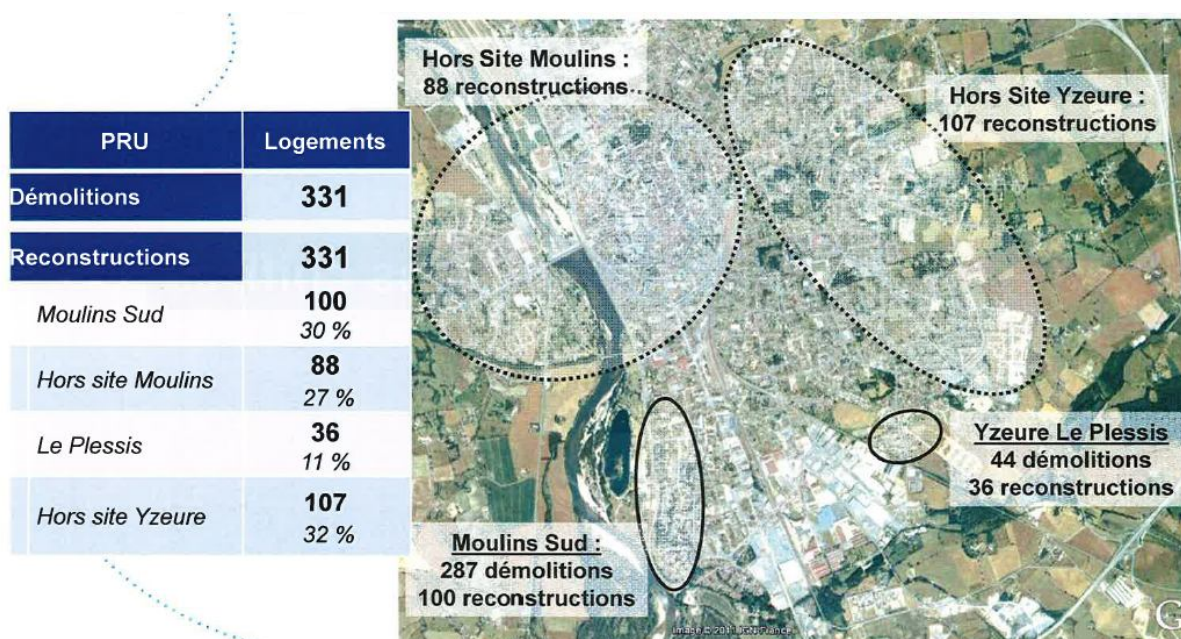
programmation de la reconstitution sur site pour développer des offres plus attractives, en privilégiant la construction de logements individuels et en réalisant des opérations moins denses. La convention initiale prévoyait sur site uniquement des logements collectifs (136 logements). Suite aux dernières modifications (avenant 5), la programmation sur site est composée à près de 70% de logements individuels.

- L'avenant n°5 a acté l'abandon dans le cadre du PRU de l'opération d'accès sociale de 26 logements et a précisé les deux conditions suivantes concernant la diversification des offres d'habitat :
 - Cette opération devait être relocalisée dans le quartier de la Madeleine à Moulins (hors site PRU).
 - La diversification de l'offre d'habitat sur le quartier de Moulins Sud reste un enjeu stratégique pour l'évolution du quartier (« cette question devra être un des thèmes prioritaires du Plan Stratégique Local »¹) mais elle n'est pas envisageable dans la temporalité du PRU.

UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE ET QUALITATIVE DE RECONSTITUTION HORS SITE DE L'OFFRE LOCATIVE SOCIALE DÉMOLIE, CONTRIBUANT À UN REEQUILIBRAGE DE L'OFFRE LOCATIVE SOCIALE A DIFFERENTES ECHELLES

331 logements ont été démolis dans le cadre du PRU, essentiellement sur Moulins Sud (287 logements).

Les acteurs du projet ont mis en œuvre une stratégie volontariste de reconstitution hors site de l'offre locative sociale : conformément à ce qui était envisagé dans la convention initiale, 59% de l'offre démolie a été reconstituée hors des deux quartiers d'habitat social concernés par le projet (hors site).



Source : revue de projet, 14 janvier 2013

¹ Avenant n°5, octobre 2012

Cette stratégie ambitieuse ne s'est pas mise en œuvre sans difficultés, dans la mesure où la reconstitution hors site est pour l'essentiel constituée de petites opérations (en moyenne, 10 logements par opération ; quelques opérations ne comprennent que 1 ou 2 logements), ayant nécessité des montages complexes et longs (expropriations, acquisitions foncières, acquisitions-améliorations...). Afin de faciliter l'acquisition de foncier pour la reconstitution, la Ville de Moulins a apporté un appui à Moulins Habitat pour la recherche de foncier et lui a délégué son Droit de Prémption Urbain.

Ces résultats méritent d'être valorisés dans la mesure où le PRU a ainsi contribué au rééquilibrage territorial de l'offre locative sociale au sein des deux communes concernées, Moulins et Yzeure, ainsi qu'entre ces deux communes :

- A Moulins, 287 logements ont été démolis et 188 reconstruits.
- A Yzeure, le nombre de logements reconstruits (143) est plus important que le nombre de logements démolis (44).

Cette stratégie a permis un rééquilibrage à deux échelles, entre les deux communes et au sein de ces dernières, entre le quartier concerné et les autres secteurs. Le rééquilibrage entre les deux communes peut être considéré comme un point positif dans la mesure où Yzeure ne remplit pas l'obligation de l'article 55 de la loi SRU à laquelle elle est assujettie² (13,7% au 1^{er} janvier 2011). Au contraire, la Ville de Moulins a un taux nettement supérieur aux 20% requis (27%).

Deux autres éléments positifs méritent d'être soulignés s'agissant du bilan de la reconstitution :

- **La qualité et la diversité architecturale de certaines réalisations ou projets en cours de travaux** : rue du Beau Crucifix à Yzeure, Les Clarinettes (transformation d'une ancienne manufacture de clarinette en logements et duplex), création de maisons de ville avenue de la Libération...
- La reconstitution de l'offre locative sociale démolie (ainsi que le processus de relogement mais dans une moindre mesure) a créé les conditions d'un **travail inter-bailleur**. 60 logements ont été produits par Allier Habitat (non concerné par la démolition) au titre de la reconstitution.

² Au 1^{er} janvier 2011, le taux de logements locatifs sociaux au sein du parc de résidences principales était de 13,7% pour la commune d'Yzeure, soit un taux inférieur aux 20% imposé par l'article 55 de la loi SRU. La commune de Moulins a un taux supérieur à 20%.



Un point de vigilance mérite d'être évoqué ici s'agissant de l'occupation sociale de certains programmes de reconstitution situés hors site. Il semblerait que la part de ménages relogés soit relativement importante dans certains programmes, voire représente la quasi-totalité des occupants. C'est le cas notamment de deux programmes, rue Simone Leveille et rue Albert Bonneau. **Ces bâtiments devront faire l'objet d'une vigilance particulière.**

Deux opérations restent à livrer, notamment les Clarinettes (livraison prévue courant 2015) et rue Bergeron Vébret (le programme sera livré à l'été 2015).

DANS LE CADRE DES RÉHABILITATIONS ET DES CONSTRUCTIONS NEUVES, UNE ATTENTION PARTICULIERE PORTÉE A L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

Des gains importants en performance énergétique ont été obtenus via l'installation de panneaux solaires sur les toits (Plessis et Champins). Des techniques d'isolation par l'extérieur sont mises en œuvre parallèlement pour améliorer l'isolation des immeubles réhabilités.

Un objectif moyen de consommation a été fixé (définition dans le cahier des charges type de Moulins Habitat) : il est compris entre 80 et 100 KW/m²/an d'énergie primaire pour le chauffage et la production d'eau sanitaire, que ce soit dans le logement neuf ou dans le cadre des réhabilitations.

Des normes de performance énergétique exigeantes ont été définies dans certains programmes de reconstitution de l'offre (quartier rue du Beau Crucifix à Yzeure).

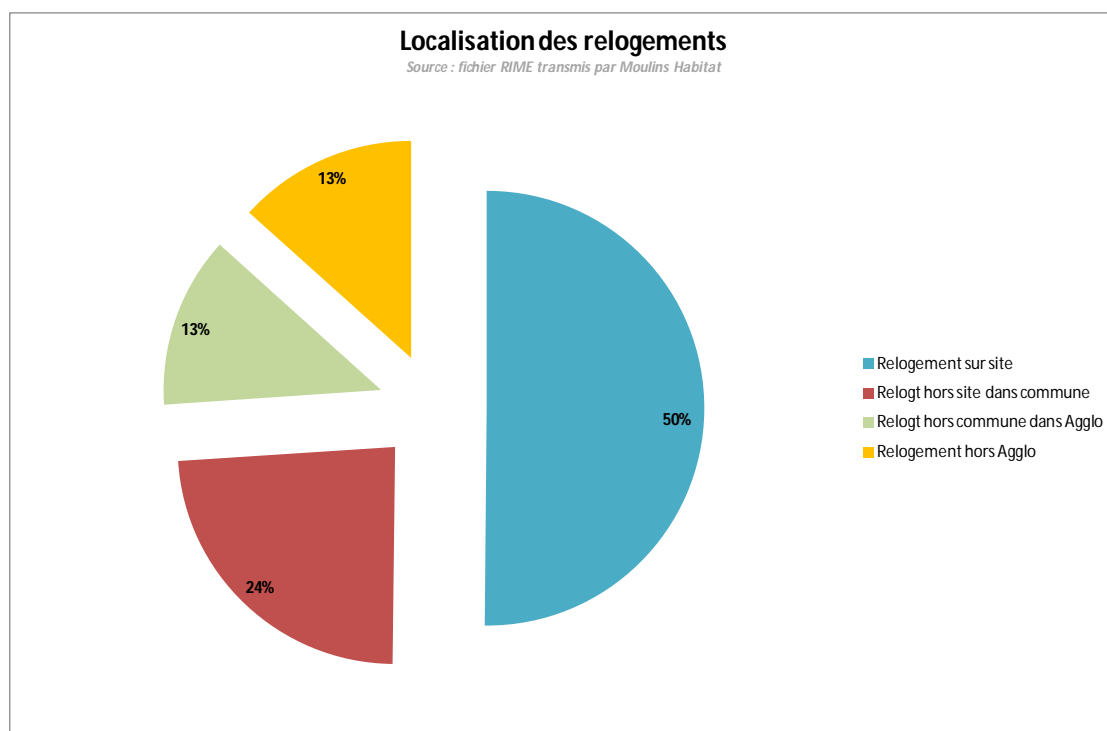
LE RELOGEMENT : DES EFFETS GLOBALEMENT POSITIFS ; UNE DYNAMIQUE AMORCEE DE REEQUILIBRAGE DU PEUPEMENT

Pour rappel, le relogement a été plutôt géré en interne par Moulins Habitat. Une personne était dédiée spécifiquement à cette mission au sein de Moulins Habitat (chargé de mission relogement).

La moitié des ménages concernés par les démolitions ont été relogés hors site

50% des ménages relogés l'ont été hors site (soit 153 ménages), dont :

- 24% dans la même commune.
- 13% dans une autre commune.
- 13% hors de l'Agglomération.



Source : exploitation du fichier RIME transmise par Moulins Habitat, mars 2014

Au travers des démolitions, le PRU a donc in fine contribué à un rééquilibrage territorial du peuplement entre les quartiers PRU, notamment Moulins Sud et les autres secteurs des communes concernées et de l'Agglomération.

Cependant, le processus de relogement ne s'est pas inscrit dans une stratégie partenariale plus globale d'évolution de l'occupation dans le parc locatif social à l'échelle de l'Agglomération. Cette approche plus globale apparaît comme un « chantier » majeur à engager à court terme, en lien avec la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) votée le 21 février dernier.

Cette loi incite fortement les intercommunalités dotées d'un PLH à définir une politique en matière de peuplement dans le parc locatif social :

- Les EPCI disposant d'un PLH devront obligatoirement mettre en place un « plan de gestion partenarial de la demande de logement social ».
- Ils auront également la possibilité de créer une conférence intercommunale du logement chargée de définir « *les objectifs en matière d'attributions de logements* », de relogement des personnes et les « *modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation* ».

Cette loi formalise un enjeu majeur, et qui devrait se renforcer dans les prochaines années : **la maîtrise des équilibres de peuplement aux différentes échelles territoriales dans le parc locatif social.**

Un objectif de relogement dans le neuf atteint : 165 ménages des quartiers concernés ont accédé à un logement neuf ou conventionné de moins de 5 ans

L'objectif de relogement dans le neuf ou conventionné de moins de 5 ans correspond à 50% des 331PLUS-CD, soit 166 ménages.

Selon les données les plus récentes dont nous disposons (issues du document produit à l'occasion de la fête du PRU et datant de décembre 2013), l'objectif est atteint : 165 ménages sont actuellement comptabilisés à ce titre. *Il est fort probable que le nombre de ménages relogés dans du neuf ou du conventionné de moins de 5 ans soit désormais plus important et que l'objectif soit nettement dépassé, dans la mesure où plusieurs opérations neuves de reconstitution de l'offre ont été livrées, mises en service et louées depuis. Faute de données concernant ces dernières opérations, il n'est pour l'instant pas possible de fournir un bilan plus récent. Ce point sera complété ultérieurement, sous réserve de disposer des données correspondantes.*

Moulins Habitat a mobilisé les différents leviers et dérogations existants pour atteindre l'objectif de relogement dans le neuf :

- Relogement dans le neuf de locataires concernés par les démolitions : 84 locataires par Moulins Habitat et de 25 locataires par Allier Habitat, soit au total 109 locataires.
- 3 locataires seront relogés dans le neuf à terme (double déménagement prévu).
- 46 locataires relogés dans le neuf issus du périmètre PRU et dont les revenus sont inférieurs aux plafonds PLAI.
- 7 locataires ayant accédé à la propriété en logement neuf.

La Direction Départementale des Territoires souhaite que le bilan puisse intégrer un point relatif aux minorations de loyers à 90% des plafonds PLUS pour 50% des PLUS-CD. Faute de données à notre disposition, il n'est pas possible pour le moment de traiter cette question. Un complément sera apporté ultérieurement.

Les opérations neuves livrées sur site ou en proximité immédiate : un levier pour accueillir de nouveaux habitants sur les quartiers

La démolition-reconstruction du patrimoine locatif social opérée dans le cadre du PRU et le processus de relogement ont contribué à amorcer une dynamique de rééquilibrage territorial de l'occupation sociale ; cependant, ce processus reste ponctuel, il ne s'inscrit pas dans une politique de peuplement globale à l'échelle de l'agglomération.

Selon Moulins Habitat, les opérations neuves mises en service sur le quartier de Moulins Sud ou l'opération des Ozières (en face du quartier du Plessis à Yzeure) ont contribué à attirer de nouveaux habitants.

Ce point pourra faire l'objet d'un point complémentaire ultérieurement : une analyse des profils des occupants dans ces nouveaux programmes pourra être intégrée dans ce rapport après recueil auprès de Moulins Habitat des données correspondantes.

UNE CLAUSE D'INSERTION QUI S'INSCRIT DANS UN DISPOSITIF GLOBAL ; DES RÉSULTATS POSITIFS

Pour la mise en œuvre de la clause d'insertion, Moulins communauté fait fonction d'interface avec l'ensemble des parties prenantes du dispositif. Pour ce faire, le service politique de la ville a été appuyé par un cabinet spécialisé, notamment concernant la relation aux entreprises, et par un autre prestataire (une société de formation) pour le suivi global des objectifs de la charte. Un groupe de partenaires prescripteurs a été constitué (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale, service RSA du Conseil général), de façon à organiser un groupe de candidats, qui se voient éventuellement proposer une formation.

Les résultats sont positifs³ :

- Près de 100 000 heures d'insertion réalisées dans le cadre du PRU. Ce volume est sans doute dépassé aujourd'hui.
- Près de 70% en embauche directe.

L'objectif d'heures visant exclusivement les habitants des ZUS n'est cependant pas atteint :

- L'objectif global en heures d'insertion à destination des habitants des ZUS est de 59 749 heures. Fin 2013, 99 510 heures ont été réalisées, mais seulement 32 663 heures à destination des habitants des ZUS.
- De la même façon, 208 personnes en ont été bénéficiaires, dont 54 habitants en ZUS.

Ces écarts s'expliquent en partie du fait des difficultés initiales de partage des objectifs du ciblage territorial par les partenaires (au niveau des services de l'Etat, le contrôle de légalité, qui jugeait l'entrée territoriale discriminante ; la Fédération départementale du bâtiment qui était réticente).

³ Sont prises en compte les données stabilisées et validées à fin 2013 (fin de la convention passée pour le suivi de ces données par l'organisme local de formation). Le nombre d'heures sera in fine supérieur (chantiers réalisés en 2014). Les données ne sont pas disponibles.

Bilan de la clause d'insertion validé et stabilisé à fin 2013

	ZUS PRU	Autres ZUS AGGLO	Autres ZUS	TOTAL ZUS	AGGLO	HORS AGGLO	Non connue	TOTAL
Allier Habitat	1 870	640	0	2 510	2 076	3 191	3 113	10 890
Mairie de Moulins	70			70				70
Moulins Habitat	26 024	3 781	278	30 083	31 781	14 671	12 015	88 550
TOTAL	27 964	4 421	278	32 663	33 857	17 862	15 128	99 510

▶ Rappel objectifs : 59 749 heures en insertion pour les habitants des ZUS

Source : données fournies par le service Politique de la ville, Moulins Communauté

En fin de PRU, les effets du dispositif peuvent être considérés comme tout à fait positifs, dans la mesure où la charte locale d'insertion, mise en place dans un contexte territorial où ce sujet des clauses d'insertion dans les marchés publics n'était pas traité au préalable, a permis à différents acteurs de se saisir durablement de cet enjeu. **Ainsi, les clauses d'insertion sont désormais mises en œuvre dans les marchés publics, hors PRU, de Moulins Communauté comme du Conseil Général de l'Allier.**

Le PRU a permis de faire évoluer les pratiques des maîtres d'ouvrage, y compris dans leurs interventions de droit commun. L'exemple de la généralisation de la clause d'insertion pour tous les marchés publics mise en place par Moulins Communauté et le Conseil Général est de ce point de vue significatif.

En dehors de ce dispositif en particulier, des acteurs et des initiatives préexistants au PRU, continuent à contribuer aux parcours d'insertion sur le territoire : c'est le cas de la Régie de Quartier à Moulins Sud ou des jardins et des chantiers d'insertion à Yzeure.

UN NIVEAU DE DESSERTE EN TRANSPORTS EN COMMUN CONFORTE ET GLOBALEMENT SATISFAISANT

La convention initiale du PRU ne définissait pas d'objectif en tant que tel en matière de transports en commun et de déplacements. Cependant, **le PRU a été l'occasion de conforter le réseau de transports en commun existant et de mettre en conformité plusieurs arrêts de bus du point de vue de l'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite.**

Il convient de souligner que le réseau de transports en commun apporte une qualité de service relativement importante pour une agglomération de cette taille. Les habitants des quartiers du PRU sont d'importants utilisateurs des transports en commun et le réseau global, qui compte 4 lignes principales, assure globalement une bonne desserte de ces quartiers en termes de fréquence (toutes les 20 à 30 minutes pour les 4 lignes) et de proximité des arrêts.

Le quartier du Plessis :

- Trois lignes (B, C et D) desservent le quartier et permettent notamment de le relier aux centres-villes de Moulins et d'Yzeure ainsi qu'à la gare SNCF. La fréquence de ces lignes

est d'environ un bus toutes les 30 minutes. La localisation des deux arrêts de bus du quartier rendait difficile la desserte des deux arrêts consécutivement sans avoir à faire demi-tour dans le quartier. Les habitants ne souhaitant pas que les bus manœuvrent au sein du quartier, il a été décidé communément par la Ville d'Yzeure, Moulins Habitat et Moulins Agglomération d'organiser une circulation des bus en sens unique. Un aménagement sera prochainement réalisé afin de mettre en œuvre ce sens unique.

Le quartier est globalement bien desservi par les transports en commun. Les trois lignes permettent un accès satisfaisant aux principaux pôles et équipements de l'Agglomération.

Le quartier de Moulins Sud :

- Plusieurs lignes desservent le quartier, notamment la ligne A, ligne principal du réseau local de transports en commun. La fréquence de desserte est relativement élevée et régulière, le bus passant toutes les 20 minutes quelle que soit l'heure de la journée. La desserte ne fonctionne pas le dimanche. Il est prévu que cette ligne desserve le secteur commercial (Leclerc, Décathlon) qui est en cours de développement au nord de l'agglomération.

Pendant les travaux, le service a été maintenu. Le PRU a permis de conforter la desserte existante :

- Les bus n'empruntent pas la nouvelle voie centrale du quartier car les habitants se sont opposés à cette possibilité. La desserte en boucle du quartier a donc été conservée. Cependant, dans le cadre du PRU, la voie centrale a été calibrée (intégration de rayons de braquage adéquats) pour un éventuel passage de bus à terme, ce qui laisse la possibilité de dévier l'itinéraire actuel ou d'imaginer une nouvelle desserte qui emprunte cet axe central.
- Le nombre d'arrêts de bus est équivalent avant et après la réalisation des aménagements.
- Les arrêts de bus ont été déplacés pendant les travaux mais ont été réaménagés au même endroit.
- Les arrêts ont fait l'objet d'une mise en compatibilité pour l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite.

Le quartier bénéficie globalement d'une desserte en transports en commun de bonne qualité. Seule la rupture de service le dimanche pose problème aux habitants, notamment pour se rendre au marché du centre-ville de Moulins. La desserte le dimanche matin a été supprimée il y a quelques années mais la question de la recréer se pose aujourd'hui. Les habitants et usagers interrogés ont également souligné une fréquence limitée les jours fériés et pendant les vacances (un bus toutes les heures).

POINTS DE VIGILANCE ET ENJEUX POUR LA SUITE

UNE VIGILANCE PARTICULIÈRE SUR LE SUIVI DES MÉNAGES RELOGÉS : ENVIRON 60 MÉNAGES ONT UN TAUX D'EFFORT SUPÉRIEUR À 30% A L'ISSUE DU RELOGEMENT

NB : les statistiques sur le relogement sont à prendre avec précaution compte tenu du caractère partiel de certaines données (cf. nombre de situations non renseignées assez important selon les items).

Evolution avant/après relogement de la moyenne de la quittance résiduelle pour les ménages relogés

Avant le relogement		Après le relogement	
Moyenne des Charges :	143 €	Moyenne des Charges :	100 €
Moyenne du loyer :	244 €	Moyenne du loyer :	311 €
Moyenne de la quittance :	387 €	Moyenne de la quittance :	411 €
Moy. quittance résiduelle :	248 €	Moy. quittance résiduelle :	226 €

Source : exploitation du fichier RIME transmise par Moulins Habitat, mars 2014

Globalement, la quittance résiduelle des ménages relogés a baissé, passant de 248 € à 226 €, l'APL ayant permis de compenser l'augmentation de la quittance (de 387 € à 411 € en moyenne).

Cependant, au-delà de cette approche globale, il est important d'analyser plus précisément l'évolution du taux d'effort des ménages et de leur reste à charge : la mesure de ces évolutions s'avère d'autant plus important que les ménages relogés sont pour l'essentiel des ménages modestes voire très modestes : plus de la moitié vit avec un SMIC voire moins (18% vivent avec un la moitié d'un SMIC) et 77% de ces ménages ont des ressources inférieures à 60% des plafonds HLM.

Evolution du taux d'effort – quittance résiduelle

Avant le relogement			Après le relogement		
	Nombre de ménages	%		Nombre de ménages	%
Moins de 10 %	24	8%	Moins de 10 %	24	11%
De 10 % à 15 %	34	11%	De 10 % à 15 %	19	9%
De 15 % à 20 %	34	11%	De 15 % à 20 %	36	16%
De 20 % à 25 %	65	21%	De 20 % à 25 %	43	19%
De 25 à 30 %	48	16%	De 25 à 30 %	37	17%
Plus de 30 %	104	34%	Plus de 30 %	64	29%
Total	309	100%	Total	223	100%
NR	22	7%	NR	108	33%

Source : exploitation du fichier RIME transmise par Moulins Habitat, mars 2014

Les informations relatives à l'évolution du taux d'effort sont partielles (223 situations renseignées, 108 non renseignées), elles permettent néanmoins de dégager quelques tendances :

- La quasi majorité des ménages concernés (47,5%) a vu sa situation rester stable.
- Le relogement a tout de même amélioré sensiblement la situation d'un certain nombre de locataires : 38,2% d'entre eux relogés ont connu une forte baisse de leur taux d'effort (de 2,5 à plus de 15 points en moins).
- **A noter cependant que 14,3% des locataires ont vu leur taux d'effort supérieur augmenter.**

Dans le fichier RIME transmis par Moulins Habitat, les informations relatives à l'évolution du reste à charge sont partielles (environ 100 ménages non renseignés). Parmi les ménages pour lesquels nous disposons de ces éléments (de l'ordre de 230 ménages), environ 130 ménages aurait connu une augmentation de leur reste à charge, plus ou moins importante (de quelques euros et jusqu'à près d'une centaine d'euros). Il s'agira dans les prochains mois de stabiliser ces chiffres (les traitements finaux seront transmis par Moulins Habitat et intégrés dans ce rapport) et de mettre en place un dispositif de suivi et de veille particulier pour les ménages dont le reste à charge a augmenté suite au relogement.

Un suivi dans la durée est nécessaire pour deux profils de ménages (qui se recoupent en partie) :

- Ceux qui ont connu une augmentation de leur taux d'effort ainsi que les ménages qui ont un taux d'effort supérieur à 30% (64 ménages).
- Les ménages dont le reste à charge a fortement augmenté et qui aboutit à une diminution risquée de leur reste à vivre.

DANS LE CADRE DU PRU, UNE MOBILISATION DES HABITANTS ET DES ACTEURS DE TERRAIN ESSENTIELLEMENT DANS UNE LOGIQUE D'INFORMATION ; DES INSTANCES PÈRENNES MISES EN PLACE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, UN CONTEXTE FAVORABLE POUR DÉVELOPPER LA CONCERTATION

A l'exception de quelques actions ponctuelles (ateliers organisés par Moulins Habitat au début du PRU sur différentes thématiques avec ses locataires), la mobilisation des habitants et des acteurs de terrain s'est faite pour l'essentiel dans une logique d'information et non de concertation :

- La rédaction et diffusion de plusieurs numéros des lettres d'info chantiers.
- L'organisation de permanences sur le marché de Moulins Sud.
- Réunions et visites de chantiers ouvertes aux habitants...

Exemples de lettre info chantier



La participation des acteurs de terrain et des habitants constitue l'un des axes majeurs de la réforme en cours de la politique de la ville. Dans les prochaines années, il s'agira de mieux les associer dans la construction et la mise en œuvre des projets pour les quartiers concernés, tant sur les aspects sociaux que sur le volet urbain.

Le contexte est relativement favorable à une montée en puissance sur Moulins Communauté de l'implication des habitants dans l'évolution socio-urbaine des quartiers considérés comme prioritaires, dans la mesure où différentes instances existent déjà dans le cadre de la politique de la ville, notamment :

- La réunion trimestrielle des acteurs sociaux, espace d'échanges et de discussion sur les pratiques professionnelles de chacun et les projets en cours et envisagés.
- Le Fonds de Participation des Habitants (FPH). Même si les projets accompagnés sont d'ampleur modeste, le FPH apporte une plus-value pour l'animation et le fonctionnement des quartiers ainsi que l'implication des habitants dans la transformation et l'amélioration de leur cadre de vie. Par ailleurs, les événements organisés par le FPH dépassent les frontières des quartiers et génèrent ainsi une certaine mixité.

Au-delà, se pose également la question de l'opportunité et des conditions de mobilisation des Conseils de Quartier concernés sur ces sujets.

LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ : UNE DÉMARCHE PARTENARIALE RÉACTIVÉE EN 2012, À DAVANTAGE OPÉRATIONNALISER ET À PERENNISER DANS LE TEMPS, AU-DELÀ DU PRU

Le point d'étape réalisé en 2011 a mis en évidence l'enjeu de relancer un dispositif partenarial de Gestion Urbaine de Proximité pour accompagner la poursuite du PRU et préparer l'après-PRU, sur la base des constats suivants :

« Une convention de gestion urbaine de proximité a été signée en 2009 par les différents partenaires du PRU. Ce document mentionne un ensemble de principes et rappelle des actions engagées, le PRU, les résidentialisations, la charte d'insertion, les actions de proximité du bailleur. La convention mentionne que les actions prennent fin au 31 décembre 2010 ».

Même si des actions sont menées individuellement par les différentes structures (logique de proximité fortement promue par Moulins Habitat), le dispositif de GUP n'est pas opérationnel dans la mesure où il n'y a plus de programme d'actions et il n'existe pas de dispositif opérationnel partenarial d'animation pour sa mise en œuvre.

Un élément positif de bilan mérite d'être souligné : la réflexion engagée par Moulins communauté dès le mois de juin 2012 a abouti à la signature d'une nouvelle convention partenariale le 1^{er} juillet 2013 conformément à l'exigence des partenaires nationaux de l'ANRU lors de la présentation du dernier avenant en Comité d'Engagement. Cette convention couvre une période de 3 ans (jusqu'au 30 juin 2016).

La démarche de GUP est coordonnée par Moulins Communauté et mise en œuvre par les communes de Moulins et d'Yzeure.

Les enjeux sont désormais les suivants :

- ☐ **Davantage opérationnaliser le dispositif.** La convention liste un certain nombre de projets/axes de travail avec, pour chacun d'entre eux, un pilote, sans pour autant les décliner opérationnellement (contenu de l'action, méthode, moyens mis en œuvre...).
- ☐ **Mettre en œuvre les modalités de pilotage et de suivi telles que décrites dans la convention, afin de pérenniser la démarche au-delà de la finalisation du PRU** (création d'une instance de pilotage dédiée à la GUP, pilotée par Moulins Communauté et qui se réunira deux fois par an ; poursuite des groupes de travail dédiés par quartier et par ville animés par le service Politique de la ville...).
- ☐ **Clarifier la répartition des rôles entre les collectivités (Moulins Communauté et communes) et Moulins Habitat dans l'animation et la mise en œuvre de la GUP.** Au sein de Moulins Habitat, une personne est mobilisée à temps partiel sur la GUP.

Deux axes de travail semblent prioritaires :

- ☐ La veille et le traitement réactif des dysfonctionnements.
- ☐ L'appropriation par les habitants des nouveaux espaces. Différents outils et leviers pourront être mobilisés dans cette optique (exemple du chantier d'insertion à Yzeure).

LA DIVERSIFICATION DES OFFRES D'HABITAT : UNE AMBITION MESURÉE ET QUI RESTE ENCORE À CONCRÉTISER

Les ambitions du PRU en termes de diversification des offres d'habitat étaient quantitativement relativement limitées et concernaient pour l'essentiel le quartier de Moulins Sud.

La convention initiale prévoyait la réalisation de :

- ☐ 26 logements en accession sociale, 11 logements en accession libre et 20 logements PLS sur Moulins Sud.
- ☐ 3 opérations de l'Association Foncière Logement, dont deux à Moulins Sud sur site et une opération à Yzeure, en face du quartier du Plessis, en contiguïté de l'opération des Ozières.

Le bilan est mitigé de ce point de vue :

- ☐ **Jusqu'à présent, une seule opération a été réalisée à savoir le programme de 16 logements de l'AFL sur l'îlot Thonier (Moulins Sud).** Les deux autres programmes prévus initialement par l'AFL sont abandonnés (décision du Conseil d'Administration du 25 juin 2013). Les deux terrains qui devaient accueillir ces programmes ont été proposés par l'UESL (Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement) aux opérateurs du 1% Logement. Aucune filiale des CIL ne s'est positionnée, d'autres opérateurs sont à rechercher en substitution de l'AFL sur ces terrains.
- ☐ Les autres opérations (PLS, accession libre et accession sociale), jugées peu viables compte tenu du contexte de marché immobilier, n'ont pas été réalisées. Dans l'avenant n°5 (octobre 2012), le Comité d'Engagement de l'ANRU a acté :
 - ☐☐ L'abandon des opérations de diversification à court terme sur Moulins Sud et le maintien d'un projet de diversification à moyen terme.

- La délocalisation de l'opération de 26 logements en accession sociale sur le quartier de La Madeleine, sans financement dans le cadre du PRU. Cette opération n'a pas abouti jusqu'à présent.

Différents éléments de contexte expliquent ce bilan : un marché immobilier globalement détendu dans la durée et particulièrement peu porteur ces dernières années, la concurrence d'autres offres/programmes développés dans des quartiers ou des communes plus attractives...

Moulins Habitat a engagé une réflexion en lien avec la Ville de Moulins sur l'actualisation de sa stratégie patrimoniale concernant le quartier de Moulins Sud. Moulins Habitat envisage de mettre en œuvre un projet en trois phases d'ici 2021. Ce projet, dans sa version actuelle, intègre :

- La production de programmes de logements en accession à la propriété (accession sociale et lots libres) et de locatif intermédiaire. Au total, environ 100 logements sont envisagés à terme.
- La rénovation thermique des programmes non traités sur Moulins Sud et dans la résidence des Gâteaux.
- En fonction des besoins, des démolitions complémentaires de certains bâtiments et la reconstruction d'offres plus attractives (individuels notamment).

Ce projet constitue une 1^{ère} base de réflexion pour initier les débats partenariaux concernant l'ambition de diversification des offres d'habitat pour le quartier de Moulins Sud dans les prochaines années.

Quelle que soit la stratégie qui sera retenue in fine par la Ville de Moulins et la Communauté d'Agglomération sur ce sujet, il conviendra d'être particulièrement vigilant quant au fonctionnement des emprises foncières actuellement inutilisées et qui seraient susceptibles de le rester, à plus ou moins long terme : contreparties foncières de l'AFL non construites, terrains identifiés par Moulins Habitat pour accueillir des offres de logement dans les prochaines années, foncier qui serait libéré si la démolition des Champins est mise en œuvre...

La mobilisation de ces emprises pour y développer des offres d'habitat privé est à envisager dans la durée, en fonction des opportunités et des « fenêtres de tir » offerts par le marché immobilier.

DES INTERVENTIONS SUR LE PARC LOCATIF SOCIAL QUI NE SEMBLENT PAS AVOIR PERMIS DE SOLUTIONNER DURABLEMENT LE PROBLEME DE LA VACANCE

Sur le long terme, une progression de la vacance, malgré les interventions « préventives » réalisées dans le cadre du PRU

En amont du PRU, le patrimoine de Moulins Habitat ne connaissait pas de problématiques particulières de vacance. Pour anticiper sur un développement prévisible de la vacance, Moulins Habitat a souhaité engager des interventions sur son patrimoine dans le cadre du PRU. **Le PRU a donc été conçu dans une logique préventive.**

La situation s'avère différente aujourd'hui : malgré les actions engagées dans le cadre du PRU, la vacance de logements a sensiblement progressé ces dernières années, en particulier dans certains patrimoines.

Évolution du nombre de logements vacants par bassin, selon les 3 sources de données

	Vacance Insee*				Vacance Filocom* (< 3 ans)		Vacance dans le parc HLM*			
	1999	2010	Évolution 1999-2011	Taux de vacance 2010	Évolution 2007-2009	Évolution 2009-2011	2010	2013	Évolution 2010-2013	Taux de vacance 2013
Bassin de Montluçon	6 663	8 369	+ 26%	12,7%	+ 14%	+ 17%	563	756	+ 34%	9,8%
Bassin de Moulins	3 862	5 670	+ 47%	11,4%	+ 10%	+ 18%	249	372	+ 49%	6,8%
Bassin de Vichy	9 031	11 378	+ 26%	13,6%	+ 4%	+ 7%	381	219**	- 42%**	3,9%

Source : Insee, recensements 1999 et 2010 – DGI, Filocom 2007, 2009 et 2011 – DREAL Auvergne, EPLS 2010 et RPLS 2013.

*Données au 1^{er} janvier.

** Une large partie de la baisse vient du classement réalisé par les bailleurs. On compte de nombreux logements vacants désormais considérés comme vides, c'est-à-dire qu'ils ne sont plus théoriquement proposés à la location. La plupart sont voués à la démolition. Si ces logements étaient toujours proposés à la location, on constaterait une légère hausse de la vacance sur le bassin de Vichy (+ 5% environ).

Source : « Plan Départemental de l'Habitat, bilan à mi-parcours 2010-2012 »

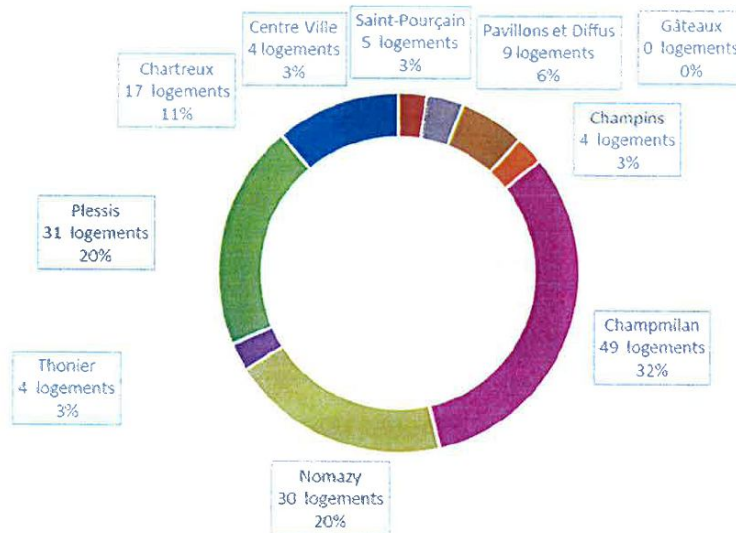
Selon les données fournies par le PDH et qui sont issues du croisement des données Insee, Filocom et RPLS, la **vacance dans le parc HLM sur le bassin de Moulins aurait augmenté de 49% entre 2010 et 2013 et atteindrait 6,8%**. Dans le patrimoine de Moulins Habitat, la vacance d'exploitation (hors vacance technique) était en février 2014 (au moment de la réalisation des investigations) de 6,58%, avec des proportions nettement plus élevées dans certains programmes (jusqu'à 20%).

Selon l'ADIL, la hausse de la vacance concerne l'ensemble de l'Allier où le nombre de logements inoccupés est passé de 19 673 unités en 1999, à 25 552 en 2010, soit une progression de 30% à l'échelle départementale. L'Allier affiche ainsi le taux de vacance le plus élevé des départements métropolitains (12,7% en 2010, contre 7,1% au plan national). Cette hausse concerne principalement le parc de logements collectifs, le parc social est donc touché en premier lieu. Sur l'ensemble du département, le parc HLM a connu une hausse importante de la vacance, en particulier au cours de la période 2007-2010, avec une progression de 631 logements inoccupés, soit + 37% par an en moyenne. La vacance concerne pour l'essentiel les logements collectifs en ZUS et les petits collectifs dans les centre-bourgs.

Selon les dernières données disponibles (juin 2014), il semblerait que la vacance d'exploitation dans le patrimoine de Moulin Habitat soit légèrement orientée à la baisse depuis quelques mois (5,6% en juin 2014). Cette tendance doit être analysée avec une grande prudence dans la mesure où elle n'a été constatée jusqu'à présent que sur quelques mois. L'observation dans la durée de son évolution permettra de confirmer ou non cette tendance, qui pourrait s'avérer structurelle ou purement conjoncturelle.

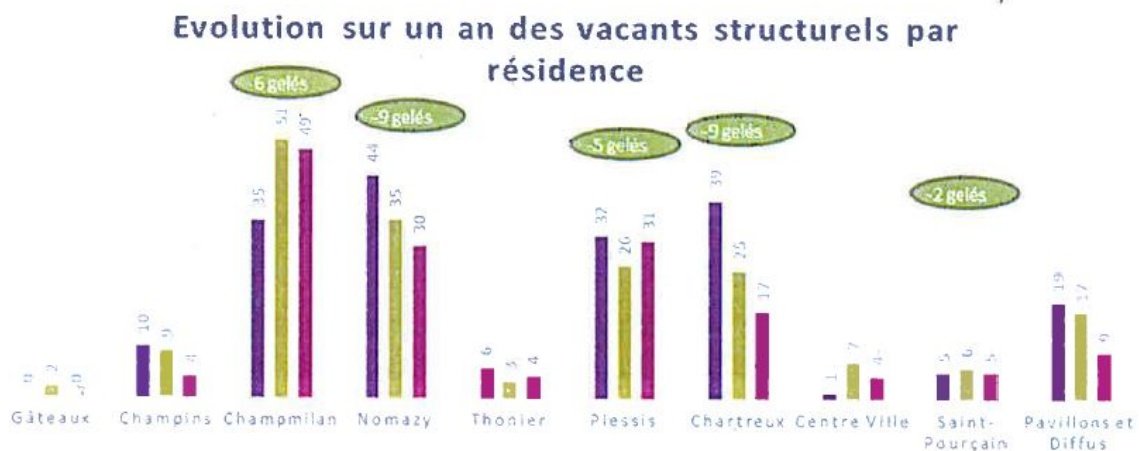
La vacance concerne majoritairement les logements collectifs situés en Zone Urbaine Sensible. A fin 2012, Moulins Habitat a recensé dans son patrimoine localisé sur l'Agglomération 229 logements vacants de plus de 3 mois, dont 217 situés en ZUS (soit 95% des logements vacants). Le constat reste d'actualité en juin 2014 : les ZUS concentrent 89% des logements vacants, notamment sur le secteur de Champmilan (1/3 des logements vacants) mais aussi à Nomazy et Le Plessis (ils concentrent chacun 20% des logements vacants).

Analyse de la vacance structurelle par résidence 01 juin 2014



Source : analyse de la vacance de logements, document produit pour la Commission d'attribution des logements de Moulins Habitat, séance du 26 juin 2014.

Sur certains de ces quartiers, la vacance structurelle semble orientée légèrement à la baisse. Il sera essentiel dans les prochains mois de vérifier si cette tendance se confirme ou non.



Source : analyse de la vacance de logements, Commission d'attribution des logements, séance du 26 juin 2014.

Différents facteurs peuvent expliquer la hausse de la vacance ces dernières années :

- L'obsolescence et l'inadéquation d'une partie du patrimoine locatif social, notamment les logements collectifs situés dans les Zones Urbaines Sensibles.
- Le développement d'offres concurrentielles dans le parc privé, notamment sous la forme de lotissements dans les communes périurbaines et rurales.
- Une détente du marché immobilier et de la demande liée à une dynamique démographique faible, un contexte de marché globalement peu porteur au niveau national...

Les actions engagées dans le cadre du PRU ne se sont sans doute pas avérées suffisantes pour régler de manière durable la problématique de la vacance dans le parc locatif social et lui garantir une attractivité pérenne et renouvelée.

Dans ce contexte (marché peu porteur, faible dynamique démographique...), l'attractivité des produits proposés dans le parc locatif social est une question centrale.

Suite à la recommandation du Comité d'Engagement de l'ANRU, Moulins Communauté et les partenaires du projet ont mis en place un dispositif spécifique de suivi de l'évolution du parc locatif social :

- Une étude a été réalisée par HTC sur la vacance dans le parc locatif social dans le département de l'Allier.
- L'avenant n°5 comporte deux annexes : une analyse sur le profil de la demande locative sociale entre 2004 et 2007 dans un contexte de détente des marchés réalisée par l'ADIL et une étude sur le logement à Moulins (diagnostic de l'offre existante et définition de préconisations sur les profils d'offres à développer).
- Intégration d'éléments d'analyse et de suivi dans la revue de projet (cf. exemple ci-dessous).



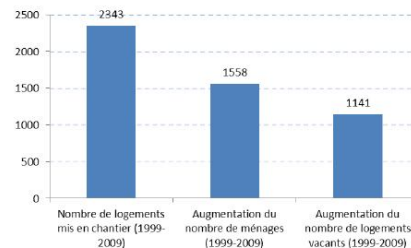
PRU Moulins-Yzeure - Revue de projet Janvier 2013

Une détente forte des marchés, avec une part de plus en plus importante de la vacance HLM

La fin des années 2000 est marquée par une détente brutale des marchés.

Cette détente se traduit par une progression importante du parc vacant, liée notamment à une inadéquation entre la croissance du nombre de ménages et la forte production de logements neufs sur l'ensemble des parcs, en raison :

- d'un « boom » de l'accession à la propriété entre 2005 et 2007,
- des mises en chantier liées aux programmes De Robien à partir de 2005 (plus de 300 logements sur l'agglomération)
- du Plan de Cohésion Sociale.



Source : INSEE 1999-2009, Sitadel 1999-2009.

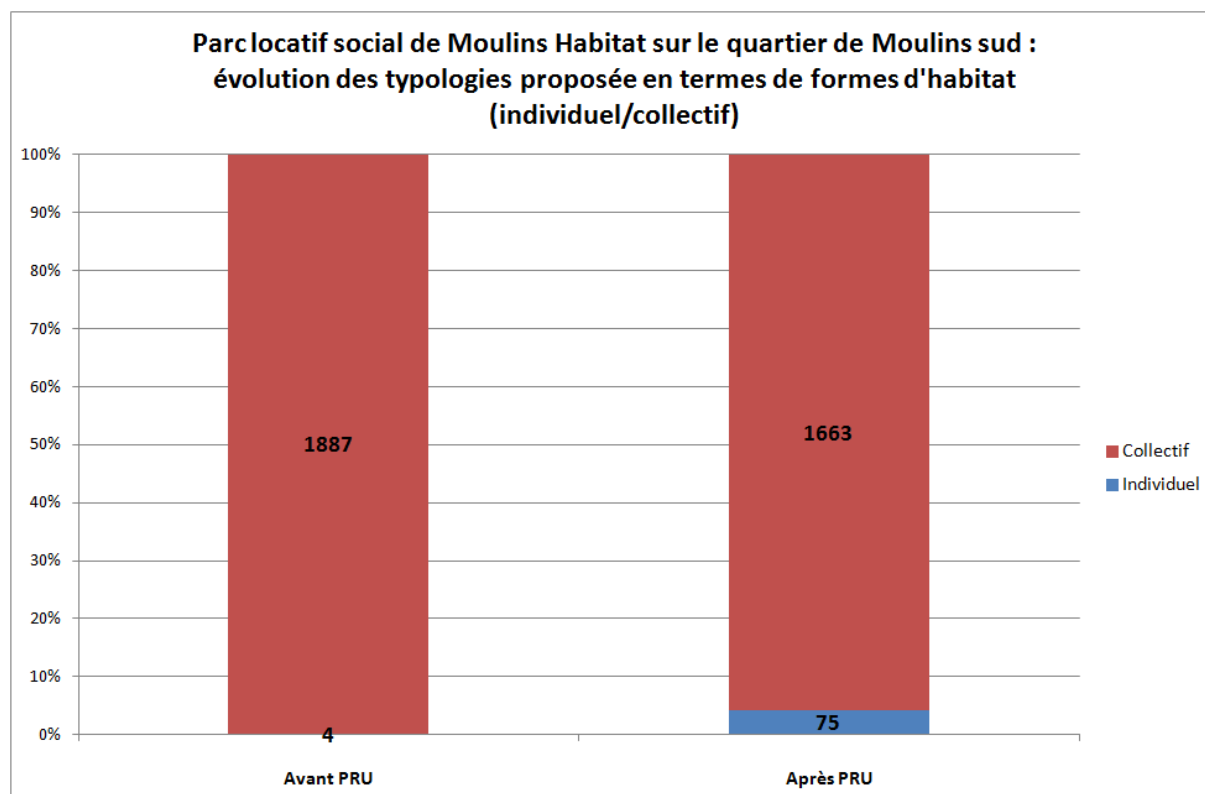
76

Source : revue de projet, janvier 2013.

Dans ce contexte, un travail à poursuivre pour améliorer l'attractivité du patrimoine locatif social

De ce point de vue, les modifications apportées chemin faisant à la programmation de logements locatifs sociaux neufs sur site pour produire davantage de logements individuels et moins de collectif étaient particulièrement pertinentes et adaptées. Ceci a globalement permis de faire évoluer de la

typologie des logements locatifs sociaux proposée sur le quartier en termes de forme d'habitat (cf. graphique ci-dessous).



Source : données fournies par Moulins Habitat, juillet 2014.

Compte tenu des évolutions constatées ces dernières années s'agissant de la vacance et du contexte de marché immobilier (durablement détendu), il est légitime de s'interroger sur l'attractivité dans la durée des programmes réhabilités dans le cadre du PRU. En effet, les interventions sur les bâtiments se sont limitées dans la majorité des cas à la réfection du clos et du couvert (réfection des toitures terrasse et des menuiseries extérieures). Un nombre important de logements ont été concernés par ces travaux (1 962 logements) mais le montant investi par logement est resté modeste, de l'ordre de 9 000 € par logement (budgets réhabilitations et amélioration de la qualité de service consolidés).

On peut faire l'hypothèse que, dans ce contexte immobilier détendu et concurrentiel, les actions de réhabilitation mises en œuvre ne s'avèreront dans la durée pas suffisantes pour pérenniser l'attractivité de certains patrimoines et ce, pour plusieurs raisons :

- Seules quelques façades ont été rénovées dans le cadre du PRU.
- **La principale limite des interventions conduites dans le cadre du PRU concerne l'intérieur des logements.** Même si des travaux sont réalisés ponctuellement dans le cadre des dispositifs d'entretien et de maintenance « classiques », aucune rénovation d'ampleur n'a eu lieu dans le cadre du PRU sur les parties privatives.

Par ailleurs, l'absence d'intervention a pu générer une certaine frustration chez les locataires. Sans s'appesantir sur ces constats et les raisons susceptibles de les expliquer (enveloppe financière contrainte...), **l'enjeu est désormais d'engager une réflexion partenariale sur la poursuite de la requalification du parc locatif social dans les prochaines années pour finaliser les interventions**

engagées dans le cadre du PRU. Il est nécessaire d'établir une programmation pluriannuelle partagée par les différents partenaires et financeurs.

Les logements et immeubles des quartiers de Moulins Sud et du Plessis ne sont pas particulièrement en mauvais état. Cependant, dans un contexte de marché détendu et de forte concurrence avec le parc privé, l'attractivité du patrimoine locatif social ne peut être uniquement fondée sur le caractère « bon marché » des loyers et l'amélioration du cadre de vie environnant. D'autres paramètres entrent en ligne de compte dans les choix résidentiels des ménages : aspect extérieur du bâtiment, qualité intérieure des logements, prestations, niveau de charges (posant la question de la rénovation thermique des immeubles non traités jusqu'à présent)...

A noter que 3 opérations d'Amélioration de la Qualité de Service ont été réalisées dans le cadre du PRU : installation de panneaux solaires sur Le Plessis, installation de nouveaux ascenseurs sur Champmilan GJK et d'un réseau secondaire de chauffage sur Moulins Sud.

Une réflexion en cours au sein de Moulins Habitat sur les actions à engager pour réduire la vacance sur le quartier de Moulins Sud

Moulins Habitat s'est fixé pour objectif de diminuer la vacance pour atteindre 5% à horizon 2021.

Différentes pistes sont actuellement envisagées pour réduire la vacance, notamment :

- Des démolitions supplémentaires sur le quartier de Moulins Sud de programmes qui connaissent depuis peu un développement de la vacance (Les Champins, 150 logements à Nomazy) et reconstitution sur le foncier libéré de logements individuels.
- Des réhabilitations thermiques sur Moulins Sud (Champmilan, Nomazy et Gravières/Campagne, 530 logements concernés) et la résidence des Gâteaux (300 logements).
- Constitution d'un stock tampon de 39 logements fortement réhabilités et immédiatement disponibles pour les nouveaux demandeurs.
- « Suréquipement » des logements vacants, en priorité dans les immeubles réhabilités (210 logements seraient concernés, un montant investi de l'ordre de 25 000 € par logement)...

Les actions envisagées par Moulins Habitat pour diminuer la vacance dans son patrimoine sont particulièrement ambitieuses.

Cependant, compte tenu de la détente du marché, cette stratégie pourrait être mise à mal par un renforcement de la concurrence avec le parc privé. Différentes offres du parc privé pourraient concurrencer le parc locatif social dans les prochaines années :

- Développement d'une offre de logements locatifs financièrement accessibles et localisés dans des secteurs spontanément plus attractifs, notamment dans le cadre de l'OPAH-RU en cours dans le centre-ville de Moulins.
- Production de lotissements à bas coût dans les communes périurbaines ou rurales.

La réussite de la stratégie qui sera mise en œuvre pour lutter contre la vacance dépendra de différents paramètres :

-□ Comme évoqué précédemment, la rénovation de l'intérieur des logements dans les programmes locatifs sociaux les moins attractifs. Les réflexions en cours portées par Moulins Habitat ne portent pas sur cet aspect.

-□ **La capacité des collectivités et de leurs partenaires à maîtriser la production de logements à l'échelle intercommunale et à la mettre en adéquation avec les besoins réels.** L'ambition affichée dans le PLH 2013-2018 est de produire 1 605 logements sur les 6 ans du PLH (1 291 en construction neuve et remise sur le marché de 315 logements vacants), soit en moyenne 267 logements. Cet objectif est fondé sur une hypothèse particulièrement volontariste de croissance démographique d'environ 0,5 à 0,8% par an, notamment si on la compare aux tendances récentes (-0,1% par an entre 1999 et 2010).

La production d'un volume de logement trop important par rapport aux besoins contribuerait à accentuer la détente du marché, ce qui aurait des répercussions sur le patrimoine locatif social le moins attractif (notamment les logements collectifs situés en ZUS et partiellement réhabilités). Le rythme de construction à l'échelle de l'agglomération dans les prochaines années constitue un point de vigilance particulier dans la mesure où il conditionnera de manière indirecte l'évolution des quartiers d'habitat social.

-□ Cette stratégie implique de mobiliser des moyens financiers importants. Le coût des projets envisagés par Moulins Habitat et évoqués précédemment sont estimés par le bailleur à environ 100 millions d'euros.

La vacance actuelle dans le parc locatif social et notamment dans certains programmes amène à s'interroger sur la reconstitution à envisager pour compenser d'éventuelles démolitions supplémentaires qui pourraient être mises en œuvre dans les prochaines années :

-□ En termes de volume : est-il pertinent de reconstituer au 1 pour 1 ? Quelles proportions viser entre la reconstitution sur site et hors site ?

-□ Mais aussi de caractéristiques des offres : typologie, forme d'habitat...

Deux enjeux majeurs : approfondir l'observation et le suivi de la vacance dans le patrimoine locatif social, organiser une instance de travail partenariale sur les actions à envisager pour requalifier le parc

Comme évoqué précédemment, les acteurs du PRU partagent régulièrement des analyses concernant l'évolution de la vacance dans le parc locatif social.

Cependant, **ce dispositif ne semble pas suffisant aujourd'hui, compte tenu de l'ampleur et de la nature des enjeux :**

-□ L'analyse de la vacance est uniquement abordée de manière globale :

□□ La vacance est mesurée et suivie à des échelles relativement larges (intercommunale et communale). Par conséquent, les analyses ne rendent pas compte de l'existence d'un phénomène de vacance plus prégnant dans certains programmes. **Un zoom par programme serait utile pour identifier des leviers d'action, notamment pour les secteurs les plus impactés.**

- Des hypothèses peuvent être avancées sur les raisons de la progression de la vacance de logements : désaffectation pour le collectif, choix des ménages d'aller dans des secteurs plus attractifs dans un contexte de marché qui le permet...
Cependant, il serait utile d'examiner plus en détail les causes de la vacance, dans les programmes les plus concernés.
- L'échange partenarial se limite dans le cadre des instances du PRU à partager des analyses sur les indicateurs. **L'enjeu, au-delà de l'observation, consiste à organiser une instance de travail pérenne avec les acteurs sur l'évolution et l'attractivité du patrimoine locatif social.**

UNE QUESTION EN SUSPENS : QUELLE(S) VOCATION(S) POUR LES QUARTIERS D'HABITAT SOCIAL AU SEIN DE L'AGGLOMÉRATION ?

Le PRU a permis d'améliorer le cadre de vie dans les deux quartiers concernés. Cependant, la question de la place de ces quartiers et, plus globalement, des quartiers d'habitat social dans l'agglomération reste posée.

Par exemple, sur Moulins Sud, la stratégie concernant l'évolution sociodémographique du quartier n'est pas clairement définie. La question suivante méritera d'être posée dans le cadre de l'élaboration du PSL : quelle stratégie les élus souhaitent-ils se fixer dans ce contexte de vieillissement de la population : assumer et valoriser le rôle du quartier dans l'accueil des seniors ou favoriser un renouvellement générationnel de la population ?

L'entrée opérationnelle par quartier, légitime pour mettre en œuvre le PRU, est à dépasser pour privilégier une approche plus globale, sur la place et la vocation des différents quartiers au sein de l'agglomération.

Cette approche globale et stratégique est d'autant plus indispensable que :

- **Les quartiers de Moulins Sud et du Plessis pourraient être impactés (positivement ou négativement) par les projets et évolutions en cours ou prévisibles dans d'autres secteurs de l'agglomération.** Par exemple, la capacité à diminuer la vacance dans le patrimoine situé sur Moulins Sud ne dépendra pas uniquement des actions envisagées sur le quartier mais aussi d'autres paramètres externes, tels qu'évoqués précédemment (adéquation quantitative de l'offre produite aux besoins à l'échelle de l'Agglomération, concurrence des offres privées notamment de produits financièrement accessibles et comparables aux loyers du parc social...). Cette approche globale doit amener à s'interroger sur les priorités et les équilibres à viser :
 - Entre les interventions sur le parc locatif social et les actions favorisant la rénovation du parc privé.
 - Entre les deux quartiers concernés par le PRU et les autres secteurs des communes/de l'agglomération, par exemple entre Moulins Sud et le centre-ville.
- Certaines problématiques sociales identifiées sur les deux quartiers sont également observables dans des communes moins urbaines (difficultés d'accès aux services de santé, enjeux d'insertion professionnelle...) et renvoient, par conséquent, à des enjeux d'échelle agglomération.

- Il existe des besoins d'intervention (qui restent à définir tant en termes de nature que d'ampleur) dans d'autres secteurs non traités jusqu'à présent, qu'il s'agisse ou non de quartiers d'habitat social :
 - Les Chartreux, quartier où, aux dires des acteurs rencontrés pour ce bilan, se concentrent actuellement les difficultés sociales les plus importantes.
 - Le secteur des Gâteaux qui connaît un vieillissement de sa population, ce qui pose notamment la question de l'adaptation du bâti, en particulier des petits collectifs.
 - Certains secteurs d'habitat privé dégradé (exemple du quartier Bourgogne qui occupe une situation stratégique à l'entrée de la Ville de Moulins).

Moulins Sud : acquis et limites du PRU

RAPPEL : LES FONDAMENTAUX DU PROJET DE RENOVATION URBAINE POUR LE QUARTIER DE MOULINS SUD

Sur le quartier de Moulins Sud, le Projet de Rénovation Urbaine visait les objectifs suivants :

- Diversifier l'offre en proposant de l'accession, et la remise à niveau du parc existant notamment en faveur des personnes âgées.
- Améliorer les dessertes en complétant le maillage du quartier et la création d'îlots résidentiels.
- Réaliser des démolitions à l'entrée du quartier et assurer la continuité avec le tissu résidentiel existant.
- Mettre mieux à profit la qualité de l'environnement autour des berges de l'Allier (zone de loisirs et sports).
- Projeter un habitat adaptable aux personnes âgées et offrir une possibilité de relogement sur le quartier aux locataires qui le souhaitent.
- Mettre en adéquation l'image et le confort des autres résidences par leur réhabilitation.

LES ACQUIS DU PROJET DE RÉNOVATION URBAINE A MOULINS SUD

DES INTERVENTIONS COMPLÉMENTAIRES PAR RAPPORT À LA PROGRAMMATION INITIALE

Le point d'étape réalisé en 2010 avait mis en évidence des « insuffisances » dans le projet notamment sur deux aspects :

- Le secteur de Nomazy : *« il n'a pas été inclus dans le projet, il risque donc à terme de se retrouver dans une situation d'isolement ».*
- Le Florilège : *« c'est un centre de services très dégradé, avec une accessibilité difficile, une faible lisibilité. Une réhabilitation extérieure est prévue avec un budget jugé insuffisant par les acteurs. Le bâtiment appartient à Moulins habitat. Ce local accueille une bibliothèque de la ville et un centre médico-social du Conseil général. Le Département veut retirer ses services compte tenu de l'absence de rénovation intérieure prévue. Il cherche une nouvelle implantation sur le quartier. Deux enjeux sont à envisager pour cette structure :*
 - *Le bâti est aujourd'hui très dégradé et peu fonctionnel, à l'extérieur comme à l'intérieur.*
 - *Le projet de fonctionnement, ce que l'on souhaite y développer ».*

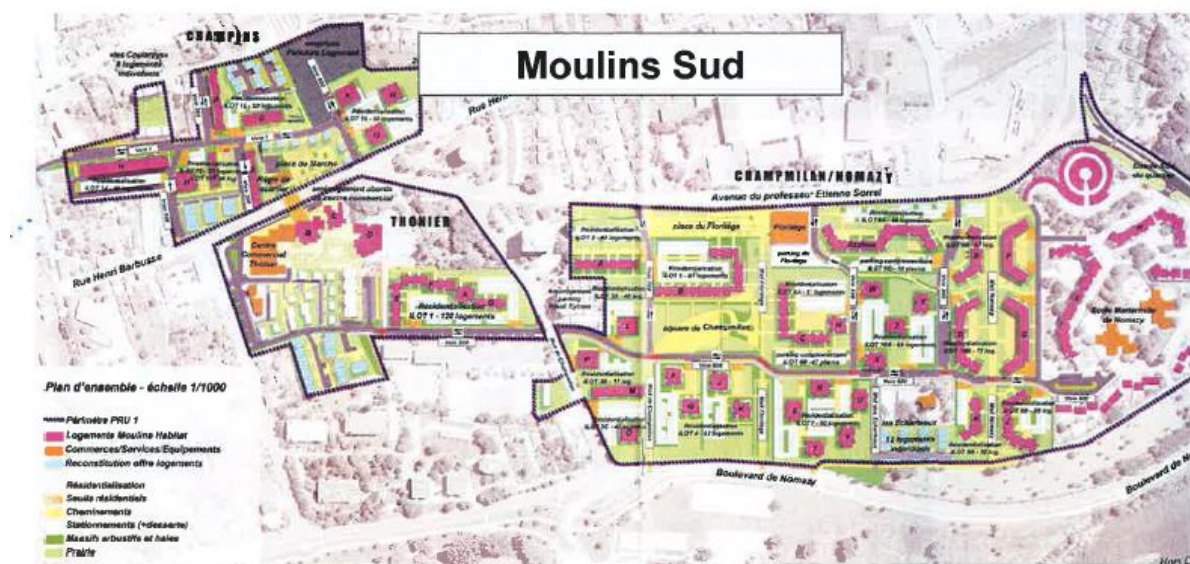
Les économies générées au cours de la mise en œuvre du projet ont permis de remédier à ces insuffisances et de réaliser des opérations non prévues dans la convention initiale :

- L'aménagement des espaces extérieurs sur le secteur de Nomazy.
- Des interventions sur des halls d'entrée.
- Le Florilège : les travaux en cours sont nettement plus ambitieux que ceux prévus initialement (il s'agit d'une véritable rénovation) et le rôle de cet équipement est renforcé, avec le maintien des services du Conseil Général et le développement de nouvelles offres de services (offre médicale avec le Centre Médico-Psychologique, la bibliothèque...).
- L'aménagement des espaces publics dans les deux secteurs du quartier occupés par des copropriétés.

UNE RECOMPOSITION URBAINE DU QUARTIER REUSSIE

Différents fondamentaux du projet renvoient à la composition et configuration urbaine du quartier, notamment :

- *Améliorer les dessertes en complétant le maillage du quartier et la création d'îlots résidentiels.*
- *Réaliser des démolitions à l'entrée du quartier et assurer la continuité avec le tissu résidentiel existant.*



Les objectifs en termes de transformation urbaine peuvent être considérés comme atteints. Le PRU a permis :

- **De globalement dé-densifier le bâti** : 287 logements ont été démolis et seulement 100 logements reconstruits sur site.
- **De réorganiser les fonctions tout en conservant les atouts du site** à savoir un cadre naturel valorisant avec la présence de grands arbres et une part importante d'espaces non bâtis et végétalisés.

- **De désenclaver et d'améliorer les circulations internes :**
 - Création de nouveaux axes de circulation : aménagement d'une voie carrossable est-ouest doublée d'un mail planté pour les circulations douces et qui constitue l'axe central et structurant du quartier.
 - Aménagement de venelles donnant accès aux résidences situées au second plan par rapport l'axe central.
 - Création d'ilots résidentiels.
- **De sécuriser les traversées piétonnes du boulevard de Nomazy pour accéder aux rives de l'Allier rendant ainsi les accès au fleuve plus praticables.**

L'amélioration du maillage viaire a permis d'aérer le quartier et de faciliter les interventions éventuelles des forces de l'ordre.

Les habitants et acteurs interrogés (dans le cadre du Fonds de Participation des Habitants et de la Cellule de veille des forces de l'ordre) ont souligné **un point de vigilance : l'appropriation par les usagers du nouveau plan de circulation :**

- Les nouvelles règles de circulation au sein du quartier ne sont pas toujours respectées (exemple : prise de voie à contre sens, vitesse inadaptée à des nouveaux croisements, etc.)
- Des enjeux en termes d'amélioration de la signalisation : une indication des limitations de vitesse située en entrée d'ilot, mais pas d'indication à l'intérieur du quartier, ou tout au long de la voie.
- Des comportements parfois dangereux sur des aménagements censés sécuriser la circulation : mauvais usage des coussins berlinois (déportation sur l'un ou l'autre des côté qui place la voiture au milieu de voies ou en rez-de trottoir).

UNE RÉNOVATION QUALITATIVE DES ESPACES EXTÉRIEURS, UNE AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Au-delà de l'amélioration des déplacements, le PRU a permis d'améliorer le cadre de vie proposée sur Moulins Sud.



Aménagement des voiries et des trottoirs



Espaces extérieurs situés en face du Florilège

L'aménagement des espaces extérieurs est réussi. Les matériaux utilisés et le mobilier urbain installé sur le quartier sont de grande qualité.

La quasi-totalité des bâtiments du quartier a fait l'objet d'une résidentialisation. **Le bilan de ces opérations de résidentialisation semble globalement positif**, en termes d'impact sur le cadre de vie :

- Ces espaces semblent bien appropriés par les habitants. Les acteurs n'ont pas constaté de dysfonctionnement particulier.
- Les retours exprimés par les habitants auprès des acteurs du projet lors de leurs dernières permanences sur le marché de Moulins Sud étaient plutôt positifs.
- Les choix faits en matière de résidentialisation ont permis de conserver les continuités paysagères et de préserver la possibilité de se déplacer aisément à pied dans le quartier.

- La création d'îlots résidentiels a permis de clarifier et de rationaliser la répartition de la domanialité entre la Ville de Moulins et Moulins Habitat. Il est désormais plus facile d'identifier la répartition des responsabilités et matière de gestion (« qui fait quoi ? »).

Compte tenu des transformations opérées sur les espaces extérieurs et de la qualité des aménagements réalisés, il est essentiel d'être vigilant dans les prochaines années quant au fonctionnement et à la gestion de ces espaces. Pour pérenniser les investissements réalisés, il conviendra de mettre en place des modalités de gestion à la hauteur.

D'autres actions mises en œuvre dans le cadre du projet ont également contribué à améliorer le cadre de vie sur le quartier, notamment l'implantation d'abribacs en bois pour le tri sélectif le long de l'axe central. Ceci a permis de regrouper les bacs et de les rendre directement accessibles pour la collecte depuis la voirie.



Abribacs en bois pour le tri sélectif

Le traitement des espaces en pieds d'immeuble a fait évoluer de façon importante le paysage du quartier mais tend aussi à accentuer l'état d'usage des façades des immeubles de logement qui apparaissent aujourd'hui très désuètes.

Les acteurs et habitants rencontrés (dans le cadre du Fonds de Participation des Habitants et de la réunion des acteurs sociaux) ont souligné **l'amélioration globale du cadre de vie sur le quartier.** Différents éléments forts du projet ont été évoqués :

- **La diversification des formes urbaines : la substitution de maisons individuelles aux logements collectifs. L'évolution des typologies de logements proposées sur le quartier, notamment la substitution de logements individuels à du collectif a constitué une 1ère étape déterminante dans le processus d'amélioration de l'attractivité résidentielle du quartier.**



Construction de logements locatifs sociaux individuels (contribuant à la reconstitution de l'offre démolie)

- **La transformation radicale du Florilège, lieu emblématique et assez central dans le quartier, «symbole d'un renouveau ».**



Travaux en cours sur la façade du Florilège



Intérieur du Florilège rénové

- **Une amélioration du stationnement**, en particulier le parking créé en face de l'école des rives de l'Allier...

LA PROXIMITÉ D'UNE ZONE DE LOISIRS SUR LES BERGES DE L'ALLIER : UN ATOUT POUR LE QUARTIER À CONFORTER

Le PRU a contribué à la requalification des berges de l'Allier à proximité des Champins :

- L'aire de jeux a été rénovée et livrée récemment, en décembre 2013. Elle semble bien fonctionner et appropriée. Néanmoins, il convient de rester prudent compte tenu du peu de recul encore disponible depuis sa mise en service.
- Les accès piétonniers depuis le quartier de Moulins Sud ont été sécurisés.

Les habitants et acteurs interrogés valorisent ces aménagements réalisés et ont souligné que de nouveaux usages se sont développés :

- Les habitants du quartier se sont appropriés ces espaces et y viennent régulièrement avec leurs enfants (ce qui n'était pas le cas avant).
- Les habitants d'autres quartiers de la ville les fréquentent également. Ce lieu a donné de la visibilité au quartier et à ses alentours, il contribue au changement d'image du quartier.



Plaine de jeux des Champins

Ce secteur est stratégique pour l'évolution du quartier, il présente de nombreuses potentialités. Au-delà d'être une zone de loisirs pour les habitants du quartier, cet espace pourrait accueillir davantage d'usagers extérieurs au quartier, du reste de la ville.

Cet espace peut également être le vecteur de rencontres entre les résidents des programmes locatifs sociaux et ceux des copropriétés des Rives de l'Allier. Ces rencontres sont d'autant plus nécessaires que les copropriétaires ont tendance à « se couper » du quartier, comme en témoigne l'installation récente d'une clôture.

La vocation de cet espace (quartier, communal, intercommunal) mérite d'être confortée, compte tenu de ses potentialités.

LES LIMITES ET POINTS DE VIGILANCE

Comme développé dans la partie « enseignements transversaux », le bilan sur le volet habitat reste mitigé : la diversification des offres d'habitat ne s'est pas concrétisée, peu d'interventions ont été réalisées dans l'intérieur des logements...

UNE PHASE DE CHANTIER QUI S'EST ÉTIRÉE DANS LE TEMPS, UNE LASSITUDE EXPRIMÉE PAR CERTAINS HABITANTS

Les 1^{ères} réalisations ont eu lieu en 2006 sur le quartier de Moulins Sud. Les travaux seront finalisés dans le courant de l'année prochaine. Concrètement, les travaux du PRU ont duré près de 10 ans et ont porté sur la quasi-totalité des logements du quartier.

L'étalement dans le temps des travaux a notamment pour conséquence de générer une forme de lassitude chez certains habitants. Celle-ci a notamment été exprimée lors du Fonds de Participation des Habitants. Une autre hypothèse a été énoncée lors de cette réunion : le fait que les travaux aient pu décourager de nouveaux habitants à venir s'installer sur le quartier.

Il s'agit également d'un paramètre clé à intégrer dans l'évolution future du quartier : dans ce contexte, quel calendrier et quel rythme envisager pour une éventuelle poursuite des interventions urbaines sur le quartier ?

DES BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS DANS L'APPROPRIATION DE LEUR LOGEMENT ET DES NOUVELLES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU QUARTIER

L'offre d'habitat a connu des transformations : résidentialisation et réhabilitation d'immeubles, démolition de logements collectifs remplacés en partie par des logements individuels...

Ces changements ont des impacts sur le cadre de vie et le quotidien des locataires. Un accompagnement semble nécessaire auprès des ménages, sur deux aspects :

- Les usages permis et interdits dans les espaces résidentialisés.
- Pour les locataires qui sont passés d'un logement collectif à une maison avec jardin privatif : accompagnement à l'entretien des jardins, à la gestion des déchets...

L'enjeu de l'appropriation par les habitants de leur nouveau cadre de vie ne se résume pas uniquement à la question du logement. Il renvoie plus largement à l'ensemble des changements survenus dans le cadre du PRU : plan de circulation, modalités de collecte des déchets...

L'OFFRE COMMERCIALE : UN POINT DE VIGILANCE POUR L'AVENIR DU QUARTIER

Initialement, le centre commercial du secteur Thonier n'était pas intégré dans le PRU, aucune opération n'était prévue. **Les économies dégagées au cours de la mise en œuvre du projet ont permis de financer la requalification extérieure du centre commercial.**

Au-delà de l'état du bâti se pose aujourd'hui la question de l'évolution de l'offre qui y est proposée. En effet, même si le centre accueille des commerces en « bonne santé » (SPAR, boucherie de qualité, une boulangerie de renom devrait s'y installer prochainement), deux « locomotives » ont déménagé récemment, le tabac et la pharmacie.

Ces deux commerces se sont implantés route de Lyon, à un endroit relativement proche du centre commercial « à vol d'oiseau » mais néanmoins peu accessible depuis ce dernier. Une percée devrait être réalisée prochainement pour connecter le secteur Thonier à la Route de Lyon et améliorer l'accès aux commerces situés sur cet axe.

Compte tenu des transformations en cours, le projet concernant le centre commercial va bien au-delà de la simple requalification du bâti, nécessitant de fait d'élargir le partenariat (le projet est actuellement porté par Moulins Habitat seul).

L'évolution de l'offre commerciale est un point de vigilance majeur : il s'agit d'un atout majeur de l'attractivité du quartier et une composante essentielle du cadre de vie, d'autant plus que les nombreux seniors résidant sur le quartier ont besoin de pouvoir accéder à des commerces de proximité.

Les habitants et acteurs rencontrés dans les différentes instances mobilisées ou lors du micro-trottoir ont souligné l'enjeu de la question commerciale pour le quartier. Ils ont souligné l'impact positif de l'arrivée de la boulangerie de qualité. Mais ils déplorent et avouent « avoir mal vécu » le départ de la pharmacie et du tabac-presse pour deux raisons :

- Ils jugent ces commerces essentiels à la vie de quartier.
- La Zone Commerciale n'est pas si proche, et elle est peu accessible pour les seniors.

Enfin, ils s'interrogent sur l'évolution du Spar.

UNE REFLEXION EN COURS À POURSUIVRE AU SEIN DE LA VILLE : L'IMPACT DES ÉVOLUTIONS SOCIODÉMOGRAPHIQUES SUR LES BESOINS EN ÉQUIPEMENTS ET EN LOGEMENTS

Le quartier connaît depuis une dizaine d'années deux évolutions sociodémographiques majeures :

- Une diminution de la population, résultante directe d'une diminution du nombre de logements sur le quartier compte tenu d'une dé-densification du bâti (100 logements reconstruits pour 287 démolis), non compensée par le développement d'offres d'habitat privé.
- Un vieillissement de la population.

Ces évolutions ont des impacts de différents ordres et soulèvent des interrogations :

- Les équipements, notamment scolaires, ne sont-ils pas surdimensionnés au regard de la population ?

Le vieillissement de la population du quartier se traduit par une diminution des effectifs scolaires. Dans le cadre de l'élaboration du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), le diagnostic réalisé sur Moulins Sud a mis en évidence une baisse des effectifs en un an (entre 2007 et 2008) de 28 enfants.

Une réflexion globale sur les équipements a été menée pour les adapter à l'évolution des effectifs scolaires (une baisse de 30% en 20 ans). La ville a souhaité conserver une maternelle sur chaque secteur de la ville : la rénovation des clématites fait partie de cet objectif.

Une école a déjà fermée, celle de Nomazy. Elle a été transformée en Maison des Associations et la maternelle en dojo.

Si la baisse des effectifs se poursuit, ce qui est probable, quels regroupements envisager et que faire des bâtiments vides ?

- Les besoins en termes de services et de commerces doivent être pensés en tenant compte de ces évolutions. La question de la réponse aux besoins des seniors n'apparaît pas aujourd'hui comme un axe du projet de restructuration du centre commercial du secteur des Thoniers.
- L'adaptation de l'offre d'habitat au vieillissement figurait parmi les fondamentaux du PRU pour le quartier de Moulins Sud. Or, il ne semble pas que cet aspect ait fait l'objet d'une attention particulière dans la définition du projet (pas de réhabilitations spécifiques...).

Ces sujets font l'objet d'une réflexion au sein des services de la Ville, notamment la question de l'impact de l'évolution sociodémographique sur les équipements scolaires. Il est nécessaire de

poursuivre cette réflexion et de l'élargir aux autres dimensions du cadre de vie et de l'aménagement du territoire.

Les habitants interrogés ont évoqué l'installation récente de familles sur le quartier, dans les nouveaux pavillons et souligné l'enjeu de les « capter », de faire en sorte qu'ils s'impliquent dans la vie sociale locale. Les liens anciens/nouveaux habitants sont quasiment inexistantes, le Fonds de Participation des Habitants constituerait un outil pertinent pour créer du lien.

Micro-trottoir réalisé sur le quartier de Moulins Sud par 5 jeunes encadrés par Radio Bocage dans le cadre du Passeport Jeunes : synthèse des points de vue exprimés par les 24 personnes interviewées

24 personnes ont été interviewées sur le quartier de Moulins Sud le 6 mai 2014 de 14 heures à 16 heures :

- 13 hommes et 11 femmes.
- Une diversité de profils en termes d'âge.
- Des usagers et des résidents du quartier, qui y habitent depuis plus ou moins longtemps.

Synthèse des points de vue exprimés sur les différents sujets abordés :

- Globalement, les personnes interrogées ont exprimé un avis positif sur les transformations et changements du quartier. *« J'ai grandi à Champmilan et le paysage a bien changé et c'est bien agréable » ; le quartier est « plus joli, plus agréable, plus accueillant ».*
- Cependant, deux adolescents ont un avis plus mitigé du fait de la disparition de terrains et d'espaces de jeux (construction de maisons à l'emplacement du terrain de football des Champins, *« moins de coins pour nous », « on a moins d'espaces de jeux »*) : *« avant, on avait des coins à nous et maintenant il n'y a plus rien ».*

- Le déménagement de certains commerces vers la Route de Lyon est considéré comme une évolution négative par une majorité des personnes interrogées. Est notamment évoquée à plusieurs reprises la difficulté pour les personnes âgées de se rendre à ce nouvel emplacement.
- Une majorité des personnes interrogées considère que le quartier est propre (« mieux qu'avant », « plus entretenu », « bien nettoyé »...) et relativement calme (« la police passe plus qu'avant, parce qu'il y a les routes », « un peu moins bruyant », « le quartier est plus calme qu'avant », « plutôt calme », « quartier calme et paisible »...). Néanmoins, certains habitants ont signalé quelques dysfonctionnements ponctuels :
 - Des conflits d'usage qui peuvent générer des tensions, notamment le fait que des enfants jouent à proximité des fenêtres de logements occupés par des personnes âgées : « les enfants viennent jouer devant mes fenêtres, jouent au ballon, lancent des cailloux dans mes vitres... ».
 - Des nuisances nocturnes, « à certains endroits », notamment sur le secteur Thonier (« je suis à l'îlot Thonier. Le quartier est très bruyant, pas la journée, surtout la nuit »).
 - Des problèmes de propreté liés aux déjections canines notamment.
- Les enquêtés citent différents lieux qu'ils considèrent comme importants : le « Château » (Maison de Quartier des Echarteaux), le Florilège, les aires et terrains de jeux, les commerces, les quais d'Allier et les aménagements qui y ont été réalisés et, plus globalement les « lieux de rencontre ».
- Les personnes sont globalement satisfaites de la desserte en transports collectifs et des connexions avec le centre-ville (« c'est pratique »). Les jeunes du FJT Amina « prennent le bus pour aller en centre-ville » ; un bémol est néanmoins à signaler : la fréquence limitée des bus pendant les vacances et les jours fériés (« les jours fériés, on doit attendre une heure »).

- Concernant les possibilités de déplacement au sein du quartier, différentes limites sont évoquées de manière ponctuelle :
 - Il n'existe pas de passages pour accéder aux loges des gardiens : *« certains passages pour aller aux loges des gardiens, il y a encore de l'herbe, je pense qu'ils devraient quand même aménager des petits passages ».*
 - La hauteur de certains dos d'âne : *« je suis très mécontent des deux dos d'âne, pas ceux en pavé mais les autres. Ils sont trop hauts ».*
 - La sécurisation de certains espaces par rapport à la route : *« La route est beaucoup moins large, ça permet aux voitures de ralentir. Au niveau du parc de jeux, c'est pas assez sécurisé pour les gamins » ; « il y a beaucoup plus de routes, c'est beaucoup plus dangereux pour les petits ».*
- L'une des 24 personnes interrogées vient de s'installer sur le quartier. Elle est globalement satisfaite du cadre de vie qui y est proposé et le trouve plus calme que le centre-ville dont elle est originaire : *« Je viens d'arriver, les aménagements qui ont été faits me plaisent beaucoup ».* *Le quartier est plutôt calme. Je viens du centre-ville rue Voltaire, près de la Mairie et là, il y avait beaucoup de bruit. Depuis que je suis ici, aucun souci, c'est calme...».*

Le Plessis : acquis et limites du PRU

Concernant le quartier du Plessis à Yzeure, les grands principes du projet urbain actés dans la convention initiale étaient les suivants :

- Désenclaver le quartier sur deux pans (Ouvrir une perspective vers l'Ouest au centre du quartier, retraiter la lisière Nord du quartier.
- Recomposer l'espace extérieur autour de plusieurs espaces publics complémentaires et liés entre eux.
- Renforcer la mixité sociale et urbaine.
- Réaménager les entrées de quartier.
- Promouvoir de nouveaux espaces de convergence.

GLOBALEMENT LES AXES DE PROJET PRÉVUS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ONT ÉTÉ RÉALISÉS

Les réalisations du PRU ont apporté satisfaction et pour l'ensemble des acteurs rencontrés, contribuent à **une réelle amélioration du cadre de vie**.

- **Des démolitions ciblées qui ont permis d'ouvrir le quartier** (« ça a ouvert un nouvel horizon » est une expression reprise par plusieurs acteurs) **et d'aménager un nouvel espace central convivial** comportant de nombreux jeux pour les enfants.
- **Des travaux réalisés sur les bâtiments, en extérieur** (installation de panneaux solaires en toiture et isolation par l'extérieur).
- **Un réaménagement du stationnement.**

A noter qu'une classe a été ouverte au sein de l'école Jacques Prévert pour l'année scolaire 2014/2015.



Vue d'ensemble, ouvertures réalisées



Jeux sur l'espace central

Par ailleurs les **jardins d'insertion installés à proximité immédiate du quartier et sous gestion municipale participent à l'amélioration et à la valorisation du cadre de vie.**



Les jardins d'insertion vus du Plessis

En termes d'aménagements urbains, la principale limite réside dans le fait qu'une partie du quartier n'a pas été traitée dans le cadre du PRU (cf. photos ci-dessous), ce qui crée désormais un contraste avec le reste du quartier.



Les inquiétudes portent désormais plutôt sur la situation socio-économique des habitants, dans la mesure où les services de la Ville perçoivent une tendance à la précarisation de l'occupation de ce parc social dont les loyers restent parmi les plus bas de l'agglomération. Au-delà de l'urbain, l'enjeu est aujourd'hui celui du travail en direction des habitants pour favoriser les parcours d'insertion, l'accès à l'emploi, la promotion individuelle.

Au moment de la réalisation de ce bilan, **un point particulier restait non réglé entre la Ville et le bailleur et nécessitait un ajustement.** En effet, Moulins habitat a procédé à une augmentation des charges locatives correspondant à la gestion des espaces résidentialisés sur son patrimoine, mais sur Yzeure, les services municipaux ont repris la gestion des espaces.

LE LIEN AVEC LES SECTEURS PROCHES NOTAMMENT LES OZIÈRES RESTE À TRAVAILLER

Le lien avec les secteurs proches notamment les Ozières reste à travailler. Ce point est d'autant plus important que la forme architecturale suscite du scepticisme voire du rejet parmi les habitants des secteurs proches.

Les Ozières sont liées au secteur PRU dans la mesure où :

- Il s'agit d'une contribution à la reconstitution de l'offre locative sociale.
- Le quartier est situé à proximité du Plessis.

Pour autant, la réflexion urbaine n'a pas été suffisante pour englober plus largement les secteurs environnants. **Compte tenu de la taille restreinte des secteurs concernés, il semble clair que les liens sont nécessaires pour considérer le Plessis et les secteurs environnants comme un seul quartier aux profils architecturaux variés.**



Les nouveaux logements locatifs sociaux construits sur le secteur des Ozières (contribuant à la reconstitution de l'offre locative sociale démolie)



Espace en cours d'aménagement entre les Ozières et le Plessis

Dès lors, les questions essentielles pour l'avenir sont celles des liaisons possibles entre les Ozières et le secteur du Plessis :

- **En termes urbain**, de circulations et de connexions. La Ville d'Yzeure a des perspectives quant au réaménagement du Chemin des Ozières.
- En termes d'équipements et de commerces : fonction et fréquentation de la salle Balavoine, évolution et dimensionnement de l'offre commerciale de proximité, fréquentation de l'école par les habitants des secteurs nouvellement construits.

Micro-trottoir réalisé sur le quartier du Plessis à Yzeure par des jeunes encadrés par Radio Bocage dans le cadre du Passeport Jeunes : synthèse des points de vue exprimés par les 8 personnes interviewées

8 personnes (7 hommes et 1 femme) ont été interviewées sur le quartier du Plessis les jeudi 19 juin et mercredi 25 juin 2014 en matinée.

Synthèse des points de vue exprimés sur les différents sujets abordés :

- Un point de vue positif sur les changements du quartier : « le quartier est embelli », mais des regrets sur le bas du quartier qui apparaît à certains comme « délaissé » autour du jardin à la Prévert.
- Pourtant la plus part des personnes estiment que leur quotidien n'a pas vraiment changé, et certain estiment **qu'il manque une réhabilitation des logements.**
- Les lieux jugés importants sur le quartier sont principalement la boulangerie, la maison de quartier (même si son ouverture limitée est regrettée), les jardins à la Prévert.
- Le quartier est jugé propre, bien entretenu, et calme. Il est par ailleurs jugé correctement desservi par les bus (sauf en soirée et pendant les vacances scolaires). D'une façon générale les possibilités de déplacement au sein du quartier sont jugées positivement.

ANNEXE 4

Gestion Urbaine de Proximité Convention Cadre

1^{er} juillet 2013 - 30 juin 2016





**MOULINS COMMUNAUTE
PRU MOULINS / YZEURE
GESTION URBAINE DE
PROXIMITE**

Mai 2013

**CONVENTION CADRE
1^{er} juillet 2013 / 30 juin 2016**

SOMMAIRE

La Gestion Urbaine de Proximité : de quoi parle-t-on ? P.3

Les territoires concernés P.4

Les finalités d'une nouvelle convention GUP P.6

Les enjeux / orientations / actions partagés par territoire P.8

- **Le Plessis / Yzeure p.8**
- **Moulins Sud / Moulins p.12**

Une gouvernance GUP pilotée par Moulins Communauté et évolutive dans le temps P.18

Les signataires P.20

La Gestion Urbaine de Proximité : de quoi parle-t-on ?

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) concerne la mise en œuvre coordonnée et cohérente des services urbains privés ou publics sur un quartier donné. Elle vise à une **recomposition** de l'organisation des **services et équipements de proximité** (sécurité, propreté, actions sociales, démarches administratives, transports, loisirs, vie associative...), pour améliorer les conditions de vie sur les quartiers et pour contribuer à forger l'unité sociale. C'est une **réponse qualitative** que les acteurs (pouvoirs publics, bailleurs, entreprises et associations) peuvent apporter aux attentes de la population. La GUP présente trois caractéristiques :

- ☞ elle est **territorialisée**, c'est-à-dire adaptée à un territoire donné,
- ☞ elle est de **proximité** ou rapprochée, au sens où l'accessibilité aux services est assurée à l'usager final,
- ☞ elle est de **quotidienneté**, par différence et complémentarité aux opérations d'investissement notamment dans le cadre du PRU.

La gestion urbaine de proximité doit permettre de développer une **culture commune de « service aux habitants »** (démarche qualité) sur ces territoires : mutualisation des moyens, coordination des services intervenants, mise en place de bonnes pratiques, réduction des dégradations/dysfonctionnements, amélioration des délais d'interventions... avec la recherche d'un **équilibre** entre **opérationnalité rapide** et **amélioration dans le temps**.

La pertinence d'un plan de gestion urbaine de proximité passe par une **participation** forte **des habitants**.

Enfin, un plan de « Gestion Urbaine de Proximité » se construit en **lien très étroit** avec l'**avancée du PRU**, avec une double visée :

- ☞ GUP pendant la phase des travaux et des chantiers,
- ☞ GUP future / prospective une fois les quartiers rénovés.

Les territoires concernés

En cohérence avec le Projet de Rénovation Urbaine de Moulins/Yzeure, **2 quartiers** sont **ciblés** : Moulins Sud sur la commune de Moulins et Le Plessis sur la commune d'Yzeure.

Moulins Sud / Moulins

CHIFFRES CLES

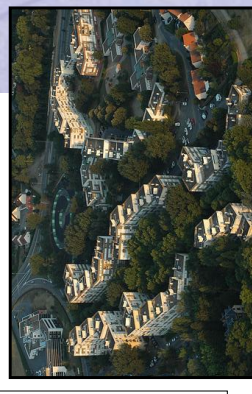
- Population
4 600 soit 22% de la ville
- Indice de jeunesse
1,8 (0,8 pour la ville)
- Population étrangère
7,3% (4% pour la ville)
- Logements
2 580 / 75% logements sociaux
(27% pour la ville)
- Allocataires dépendants à 100%
25% (22% pour la ville)
- Part jeunes - 26 ans dans DEFM
47% (25% pour la ville)
- Part sans qualification dans DEFM
32% (26% pour la ville)



Moulins Sud / Moulins

CARACTÉRISTIQUES

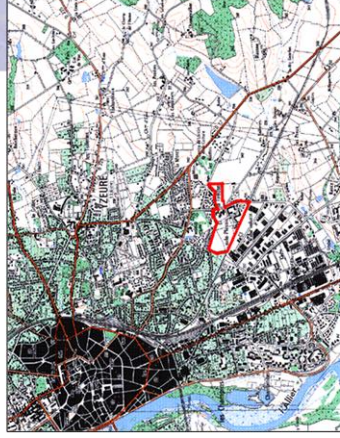
- Le quartier prioritaire le plus peuplé de l'agglomération avec une grande diversité fonctionnelle (habitat / commerces / services / équipements publics / associations / industries)
- Un quartier classé en ZUS/ZRU et de niveau 2 CUCS
- Un quartier particulièrement sensible aux effets de la crise concernant la précarité



Le Plessis / Yzeure

CHIFFRES CLES

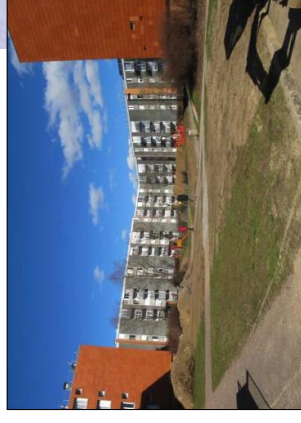
- **Population**
950 soit 8% de la ville
- **Indice de jeunesse**
3,1 (0,8 pour la ville)
- **Population étrangère**
6,6% (2% pour la ville)
- **Logements**
540 / 74% logements sociaux
(12% pour la ville)
- **Allocataires dépendants à 100%**
24% (16% pour la ville)
- **Part jeunes - 26 ans dans DEFM**
38% (25% pour la ville)
- **Part sans qualification dans DEFM**
41% (29% pour la ville)



Le Plessis / Yzeure

CARACTÉRISTIQUES

- Le quartier d'habitat collectif de la commune d'Yzeure, essentiellement résidentiel et mono-fonctionnel
- Un quartier classé en ZUS et de niveau 2 CUCS
- Une progression significative de la précarité, avec une forte dépendance aux différentes allocations de solidarité
- Une amplification récente des problèmes d'incivilités



Les finalités d'une nouvelle convention GUP

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) sur les quartiers de Moulins Sud et du Plessis a fait l'objet d'une **1^{ère} convention entre partenaires** (Moulins Communauté, Villes de Moulins et d'Yzeure, Etat, Conseil Général, Moulins Habitat), **signée en 2009** et avec une fin programmée des actions au 31 décembre 2010. Elle était centrée sur 3 objectifs prioritaires :

- ☞ Améliorer la qualité de vie des habitants dans leur environnement immédiat, à l'échelle de l'îlot.
- ☞ Créer les conditions nécessaires à l'insertion par l'économie pour les habitants en rupture sociale.
- ☞ Entendre des actions pédagogiques et de sensibilisation aux économies d'énergie et au développement durable pour que les habitants deviennent éco-responsables.

Le comité d'engagement de l'ANRU, qui s'est réuni le 15 mars 2012 autour du projet d'avenant 5 à la convention de rénovation urbaine, a fait part de son inquiétude sur la qualité de mise en œuvre de la GUP, notamment au vu des conclusions du point d'étape de juillet 2011. Il est ainsi fait état d'une « conception restrictive de la GUP », de l'absence de « dispositif opérationnel partenarial d'animation » et de « programme d'action relevant clairement de la GUP », bien qu'il existe « une forte logique de proximité promue par Moulins Habitat ». Ainsi, la démarche GUP apparaîtrait comme « trop limitée et pas assez partenariale ».

Au regard de ce constat, dans le cadre de l'avenant 5, l'ANRU et ses partenaires ont demandé au porteur de projet Moulins Communauté de **relancer une démarche GUP, partenariale et de qualité**, dans la lignée des préconisations du point d'étape et des conclusions de l'atelier « enjeux et modalités de mise en place d'une démarche de GUP » qui lui a fait suite.

La nouvelle convention GUP a ainsi pour **finalités** d'accompagner la poursuite du PRU et de préparer l'après PRU, à travers :

- ☞ Une **GUP centrée**, en priorité, **sur la gestion des espaces extérieurs** (« GUP urbaine ») : définition des responsabilités de gestion sur les espaces créés, pérennisation des investissements, réorganisation et cohérence des interventions en proximité, appropriation par les habitants des nouveaux espaces...
- ☞ Avec un objectif de « montée en puissance » progressive de la démarche avec la mise en place, dans un second temps, d'un **volet plus social**.

Dans ce canevas pré-établi, les acteurs locaux se sont donc engagés dans une réflexion GUP, dans le cadre d'une feuille de route validée en réunion partenariale du 2 juillet 2012, qui précisait les éléments suivants :

- ☞ **Démarche commune** avec une **déclinaison différenciée/locale sur le Plessis et sur Moulins Sud**.
- ☞ **Une définition des champs du possible** pour les années à venir, avec la confrontation des champs couverts par la GUP et les priorités / marges de manœuvre locales : temps dédiés avec Moulins Habitat et les Villes (temps différenciés Yzeure et Moulins).
- ☞ **Démarche projet autour des priorités locales** : finalisation des enjeux et orientations, construction d'un plan d'actions en corrélation, définition des modalités d'organisation... dans le cadre de la poursuite des groupes dédiés par quartier et par ville.
- ☞ Présentation, **appropriation et validation à chaque étape en réunion partenariale** (septembre et novembre 2012) des avancées/conclusions de ces groupes de travail par territoire.
- ☞ Conclusion d'une **nouvelle convention GUP renouvelée en 2013**, qui rassemble l'ensemble de ces éléments et constitue le cadre de référence partagé.

Les enjeux / orientations / actions partagés par territoire

Le Plessis / Yzeure

Les éléments de contexte

- ☞ **Réorganisation profonde des services en proximité de Moulins Habitat** engagée il y a 1 an : transformation de l'équipe régie en équipe robinetterie/VMC et en équipe espaces extérieurs / espaces communs, centralisation des réclamations, repositionnement des gardiens et des agents d'entretien, travail de sensibilisation autour des encombrants, traçabilité de l'entretien des espaces communs...
- ☞ **Nouvelle reconfiguration foncière du quartier post-PRU** avec le passage de l'ensemble des espaces extérieurs (réaménagés et non réaménagés) sous propriété Ville (y compris mobilier urbain, jeux, clôtures...)
- ☞ **Fragilisation du vivre-ensemble avec la recrudescence d'incivilités**, problématique vécue difficilement au quotidien par les habitants et qui engendre une certaine fuite des locataires

Enjeux / orientations / actions partagés

- ☞ **Gestion collective des travaux d'aménagements Moulins Habitat / Ville d'Yzeure**, avec la mise en place :
 - d'une coordination et d'un pilotage renforcé (OPC dédié) des travaux : plus d'information, plus de clarté, meilleure organisation...

- d'une communication et d'une information aux habitants partagée : lettres infos chantiers, réunions/visites chantiers habitants/élus/baillieur...
- ☞ Clarification, **information, partage**, évaluation des **nouvelles modalités de fonctionnement des services en proximité de Moulins Habitat** avec :
- les acteurs locaux du quartier : services et élus Ville d'Yzeure, acteurs sociaux, acteurs associatifs, professionnels de sécurité...
 - les habitants/locataires.
- ☞ Evaluation et **prise en compte des impacts de la recomposition foncière** (espaces réaménagés et espaces non réaménagés) **en matière d'entretien et de maintien à niveau pour les services de la Ville d'Yzeure** :
- coûts, moyens humains, organisation des équipes techniques...
 - extension du chantier d'insertion « Jardins à la Prévert » sur l'entretien en complément de la Ville d'Yzeure : ouverture de 2/3 postes d'insertion supplémentaires,
 - mise en place d'une gestion raisonnée des espaces en lien avec les objectifs de Développement Durable (techniques de substitution, emploi faible des produits chimiques et phyto-sanitaires...).
- ☞ Ouverture d'une **réflexion sur Moulins Habitat pour une baisse des charges des locataires sur le Plessis** au vu de l'entretien des espaces extérieurs réalisé en totalité par la Ville d'Yzeure : différenciation de l'imputation de certaines charges (notamment équipe en régie « espaces extérieurs », entretien des jeux...) selon les sites et le patrimoine de Moulins Habitat
- ☞ Mise en place de **temps de coopération** (information, échanges, partage) **entre les services en proximité de Moulins Habitat et la Ville d'Yzeure** (articulation avec la centrale des réclamations, relation aux habitants notamment au niveau des massifs en pied d'immeubles, suivi de l'entretien, liens gardiens / agents techniques municipaux...), afin d'harmoniser les modes d'intervention et de garantir collectivement une gestion apaisée et constructive au quotidien au profit des habitants
- ☞ Ouverture d'une **réflexion sur les modalités d'intervention des équipements/dispositifs existants en matière sociale, d'animation et d'insertion sur le quartier au regard des évolutions sociologiques, sociales et urbaines** du territoire :

- travail mené par la Ville d'Yzeure avec une mobilisation des acteurs ressources du quartier (associations, habitants, professionnels...) et en lien très étroit avec le bailleur Moulins Habitat ;
- réflexion centrée sur les questions de lien social, de lutte contre l'isolement, et du vivre-ensemble ;
- prise en compte des forces vives en place et valorisation de l'existant : salle Ballavoine, jardins à la Prévert, actions « politique de la ville », interventions sociales et éducatives, services de sécurité...

Pilotage des projets / orientations

ENJEUX / ORIENTATIONS	PILOTES	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	PRECISIONS
Gestion collective des travaux d'aménagement Moulins Habitat / Ville d'Yzeure	Moulins Habitat (travaux) Moulins Communauté (communication)	2013	En place actuellement
Partage des nouvelles modalités de fonctionnement des services en proximité de Moulins Habitat	Moulins Habitat	2013/2014	Information aux habitants et acteurs ressources du quartier plutôt en phase finale des travaux
Prise en compte des impacts de la recomposition foncière en matière d'entretien	Ville d'Yzeure (services techniques)	2013/2014	Effectivité à la fin des travaux d'aménagement (travail préparatoire en amont)

ENJEUX / ORIENTATIONS	PILOTES	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	PRECISIONS
Baisse des charges des locataires au vu de l'entretien des espaces extérieurs par la Ville	Moulins Habitat	2013	
Temps de coopération services en proximité Ville d'Yzeure et Moulins Habitat	Ville d'Yzeure (services techniques)	2013/2016	
Réflexion sur les interventions sociales, d'animation et d'insertion sur le quartier	Ville d'Yzeure	2013/2014	<p>Réflexion engagée en phase finale des travaux</p> <p>Mobilisation nécessaire des moyens de droit commun des différents partenaires de la GUP sur les actions qui en découleront</p> <p>Croisement avec l'échelle communautaire notamment sur les questions de prévention de la délinquance (CISPD) et de réussite éducative (PRE)</p>

Moulins Sud / Moulins

Les éléments de contexte

- ☞ **Réorganisation profonde des services en proximité de Moulins Habitat** (comme pour le Plessis), avec notamment une équipe dédiée « espaces extérieurs » pour gérer entre autre l’entretien des futurs espaces résidentialisés sous propriété Moulins Habitat
- ☞ **Nouvelle reconfiguration foncière du quartier post-PRU** avec le passage de l’ensemble des espaces extérieurs (hors résidentialisation, mobilier urbain et éclairage) sous propriété Ville (espaces verts, voiries, espaces publics, squares, jeux...)
- ☞ **Forte évolution qualitative des espaces extérieurs** qui deviennent des espaces urbanisés (voiries, espaces verts, mails, squares, espaces résidentialisés, jeux...), et qui étaient, avant travaux PRU, plus des espaces naturels, avec un entretien effectué par les services techniques de la Ville de Moulins (dont une partie sous traitée à la régie de quartier dans le cadre d’un marché public)
- ☞ **Fragilisation du vivre-ensemble** avec la recrudescence d’incivilités **sur le secteur des Champins**, problématique vécue difficilement au quotidien par les habitants et qui engendre une certaine fuite des locataires

Enjeux partagés

- ☞ **Gestion collective et en proximité en phase travaux PRU** : lettres infos chantiers, permanences hebdomadaires, réunions/visites chantiers ouvertes aux habitants, numéro unique réclamation/information...
- ☞ Clarification, **information, partage**, évaluation **des nouvelles modalités de fonctionnement des services en proximité de Moulins Habitat** avec :
 - les partenaires / acteurs locaux du quartier : services et élus Ville de Moulins, acteurs sociaux, acteurs associatifs, professionnels de sécurité...

- les habitants/locataires, tout particulièrement sur la gestion des espaces nouvellement résidentialisés.

☞ Evaluation et **prise en compte des impacts de la recomposition foncière et des nouveaux aménagements livrés en matière d'entretien et de maintien à niveau pour les services de la Ville de Moulins** :

- coûts, moyens humains, organisation des équipes Ville : nouvelles compétences, adaptation aux volumes, adaptation de l'outillage...
- sous-traitance éventuelle dans le cadre des marchés publics avec des clauses sociales et d'insertion : compétences, volumes, outillage...

☞ Mise en place de **temps de coopération** (information, échanges, partage) **entre les services en proximité de Moulins Habitat et de la Ville de Moulins**, afin d'harmoniser les modes d'intervention et de garantir une gestion concertée du quartier au quotidien

☞ **Connaissance/appropriation des nouveaux espaces résidentialisés par les habitants et les différents acteurs au moment de leur livraison**, avec la mise en place de plusieurs temps de présentation/échanges en proximité, afin d'expliquer les fonctionnements/usages et de recueillir les éventuelles remarques :

- rencontre/travail avec les acteurs intervenant en proximité sur ces espaces : services Moulins Habitat, équipes régie de quartier...
- organisation de temps de présentation et d'échanges (sur plusieurs jours) autour du fonctionnement de ces nouveaux espaces une fois terminés :
 - finalisation d'un petit livret « vademecum » sur la résidentialisation et son fonctionnement ;
 - mobilisation d'habitants-relais / ambassadeurs sur chaque résidence (repérage CCL et association de locataires) ;
 - rencontre en porte à porte des habitants avec un binôme Moulins Habitat et habitant-relais : explications, invitation aux visites en marchant, remise du livret ;
 - mise en place de plusieurs visites en marchant de la résidentialisation ouvertes aux habitants, aux acteurs ressources du quartier, aux associations du quartier...
 - inauguration officielle de ces espaces.

- ☞ **Poursuite du travail d'appropriation des espaces résidentialisés sur le moyen et long terme**, au regard notamment des retours des temps de présentation/échanges en proximité et des éventuelles dynamiques engendrées :
 - travail sur la dénomination des résidences : écoles et associations (appels à idée, visites en marchant, projets autour des cheminements, permis piétons...), habitants/familles (vote et choix des noms) ;
 - travail avec les locataires sur la privatisation éventuelle des stationnements ;
 - expérimentation de jardins partagés ;
 - travail sur le compostage collectif et le tri...

- ☞ Mise en place d'actions autour du **civisme** et de la **citoyenneté** dans une **démarche de « bien vivre ensemble »** :
 - travail piloté par la Ville de Moulins en lien étroit avec le bailleur Moulins Habitat (gardiens d'immeubles...)
 - réflexion sur des actions en collaboration avec les différents acteurs du quartier : habitants, associations, écoles...
 - actions de sensibilisation autour de thématiques telles que la propreté, la prévention routière, la lutte contre le bruit...

- ☞ Mise en oeuvre d'une **gestion des demandes pour répondre au plus près aux attentes des habitants** :
 - travail mené par la Ville de Moulins et le bailleur Moulins Habitat
 - recensement des outils déjà en place permettant de connaître les attentes des habitants et de leur apporter des réponses
 - proposition d'un outil mutualisé permettant de suivre les demandes de la population du quartier

- ☞ Ouverture d'une **réflexion sur les interventions sociales, éducatives, de parentalité, d'animation et d'insertion** sur le quartier, **pour une meilleure coordination des actions** :
 - travail piloté par la Ville de Moulins en lien étroit avec la communauté d'agglomération (déjà en charge d'actions de coordination des professionnels du quartier) et les autres acteurs du territoire
 - priorité axée sur l'amélioration du lien social et du vivre ensemble au sein d'un quartier ; favoriser l'échange d'informations et de savoirs

- accent mis sur l'optimisation des actions existantes et sur l'opportunité de travailler sur des actions communes et concertées entre les différents partenaires : habitants/familles, associations, sphère éducative, professionnels de l'animation et de l'insertion, travailleurs sociaux

Pilotage des projets / orientations

ENJEUX / ORIENTATIONS	PILOTES	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	PRECISIONS
Gestion collective et en proximité en phase travaux PRU	Moulins Habitat (travaux) Moulins Communauté (communication)	2013/2014	En place actuellement
Partage des nouvelles modalités de fonctionnement des services en proximité de Moulins Habitat	Moulins Habitat	2013/2014	Information aux habitants et acteurs ressources du quartier plutôt en phase finale des travaux

ENJEUX / ORIENTATIONS	PILOTES	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	PRECISIONS
Prise en compte des impacts de la recomposition foncière et des nouveaux aménagements en matière d'entretien	Ville de Moulins (services techniques)	2013/2014	Effectivité à la fin des travaux d'aménagement (travail préparatoire en amont)
Temps de coopération services en proximité Ville de Moulins et Moulins Habitat	Ville de Moulins (services techniques)	2013/2016	
Appropriation des nouveaux espaces résidentialisés par les habitants et les différents acteurs au moment de leur livraison	Moulins Habitat	2013	Action mise en place au rythme des livraisons de chacune des résidentialisations
Poursuite du travail d'appropriation des espaces résidentialisés sur le moyen et long terme	Moulins Habitat	2014/2016	Partenariat à construire avec autres acteurs (services Ville et écoles notamment)

ENJEUX / ORIENTATIONS	PILOTES	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	PRECISIONS
Actions autour du civisme et de citoyenneté dans une démarche de « bien vivre ensemble »	Ville de Moulins	2013/2014	Actions citoyennes autour de différentes thématiques (propreté, prévention routière, bruit...)
Gestion des demandes au plus près des attentes des habitants	Moulins Habitat Ville de Moulins	2013/2014	Utilisation du support de traitement des appels existant à Moulins Habitat, pour le faire évoluer vers un outil plus complet en lien avec l'outil de traitement des demandes piloté par la Ville de Moulins
Réflexion sur les interventions sociales, éducatives, parentalité, animation, insertion sur le quartier	Ville de Moulins	2013/2014	Meilleure optimisation et coordination des actions des différents acteurs du quartier

Une gouvernance GUP pilotée par Moulins Communauté et évolutive dans le temps

Appui sur les instances et outils de pilotage PRU dans une 1^{ère} phase

La présente convention GUP s'inscrit, dans une **1^{ère} phase (temps du PRU / 2013-2014)**, dans les **nouvelles instances** et les nouveaux outils mis en place en matière de coordination générale et de **pilotage du PRU**, depuis la validation de l'avenant 5 à la convention :

- ☞ **Réunions partenariales** tous les 2 mois pilotées par Moulins Communauté et rassemblant l'ensemble des élus et techniciens des maîtrises d'ouvrage et des financeurs, avec pour finalité de faire un point d'avancement sur le projet, y compris sur les volets accompagnement dont la GUP fait partie (outils de reporting dédiés mis en place)
- ☞ **Revue de projet** une fois par an (prochaine revue de projet prévue début 2014), avec pour finalité un tour d'horizon annuel sur le projet, y compris les volets accompagnement dont la GUP fait partie
- ☞ **Clôture et sortie de convention** : processus lancé dans l'année 2013 permettant la clôture financière du projet, le bilan des engagements (y compris GUP), et l'amorce d'un plan stratégique local (avec un volet GUP)...

Ainsi, des points d'étape (et les décisions / arbitrages en référence à prendre) sur la démarche GUP seront présentés dans chacune de ces instances.

Création d'une instance de pilotage GUP dédiée dans une 2^{de} phase

Dans une **seconde phase (2014/2016) post PRU**, une **nouvelle instance de pilotage dédiée à la GUP** sera mise en place pour prendre le relais. Pilotée par Moulins Communauté, elle rassemblera, au minimum 2 fois par an, l'ensemble des signataires de la convention (services de l'Etat, Villes de Moulins et d'Yzeure, Moulins Habitat), pour faire le point sur l'avancée des actions inscrites dans la convention GUP.


Une animation spécifique de la GUP pilotée par Moulins Communauté


- ☞ Pilotage et animation technique de la convention GUP par le **service « politique de la ville » de Moulins Communauté** :
 - en lien étroit avec la **direction de projet PRU** au sein des services de Moulins Communauté
 - avec l'appui de l'**Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) PRU** qui intègre dans sa mission un accompagnement particulier sur le volet GUP
 - en articulation/interface avec les autres **acteurs centraux du PRU et de la Politique de la Ville** : services de l'Etat, Moulins Habitat, services Villes..., à travers des points réguliers selon les besoins et les acteurs


- ☞ Poursuite des **groupes de travail dédiés par quartier et par ville** sur la démarche GUP dans le suivi opérationnel des actions et des projets partagés dans la présente convention GUP :
 - animation Moulins Communauté (service « politique de la ville ») avec l'appui de l'AMO
 - composition : a minima les services des villes et Moulins Habitat
 - rythme : 2 fois par an


- ☞ **Pilotage de chaque action** sous la responsabilité des pilotes désignés dans la présente convention (cf. p.10/11 pour le Plessis ; p.15/16/17 pour Moulins Sud)


Les signataires

 L'Etat

 Moulins Communauté

 La Ville de Moulins

 La Ville d'Yzeure

 Moulins Habitat

ANNEXE 5

Principaux engagements pris dans le cadre des conventions interministérielles

Avril 2013



Principaux engagements pris dans le cadre des conventions interministérielles

Pôle ministériel	Date de signature de la convention	Principaux engagements pris
<p>Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative</p>	<p>4 avril 2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive : <ul style="list-style-type: none"> • Développer les diagnostics partagés de l'offre sportive ; • Dans les projets éligibles aux interventions du centre national du développement du sport (CNDS) (équipements sportifs et subventions), cibler davantage les quartiers prioritaires ; - Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes : <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de jeunes des quartiers effectuant une mobilité internationale ; • Progression de la part des jeunes des quartiers bénéficiaires du service civique (objectif de 25% dès 2013) ; - Donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité : <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter le travail des acteurs associatifs (allègement des procédures, conventionnement pluriannuel global à la place de la procédure d'appel à projets) ; • Soutenir les petites associations de proximité ; • Intégrer la question des quartiers dans la Charte d'engagements réciproques entre l'Etat et les associations en cours de refonte.
<p>Ministère des affaires sociales et de la santé</p> <p>Ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie</p> <p>Ministère délégué à la famille</p> <p>Ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion</p>	<p>19 avril 2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accès aux droits : développement d'un rendez-vous des droits dans les quartiers par les caisses d'allocations familiales (CAF), meilleur accès à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et à l'aide pour une complémentaire santé (ACS) ; - Disposer d'un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers, mobilisant notamment les agences régionales de santé (ARS), les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), les professionnels de santé et les élus ; - Améliorer l'accès aux soins de premier recours en facilitant l'installation de jeunes médecins, l'exercice pluriprofessionnel de proximité et le développement de la télémédecine dans les quartiers prioritaires ; - Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers par la prise en compte des besoins spécifiques des habitants des quartiers dans la stratégie nationale de santé et les plans nationaux de santé publique ; - Adapter le partenariat local en santé : association des ARS aux futurs contrats de ville, mise en cohérence des CLS et de la dimension « santé » de ces contrats, animations dédiées (ateliers santé ville) ; - Territorialiser le plan pluri-annuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans les quartiers et les dispositions de la convention d'objectifs et de gestion avec la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) dans les quartiers ; - Lutter contre l'isolement des personnes âgées.
<p>Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue</p>	<p>25 avril 2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par des résidents des quartiers prioritaires : doublement de la part des bénéficiaires du dispositif « nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE) ; - Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers

social		<p>prioritaires en visant particulièrement l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par le développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation ; • par la mobilisation des dispositifs « de deuxième chance » : établissement public d'insertion de la Défense (EPIDE) et écoles de la deuxième chance (E2C) ; • par la réduction de la part des personnes en situation d'illettrisme ; <p>- S'assurer que les jeunes des quartiers puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi qui compense des obstacles spécifiques à leur insertion professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : objectif de 20% des jeunes des quartiers prioritaires parmi les bénéficiaires d'ici 2015 (15% en 2012) ; • Parrainage ; <p>- Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des ZUS (objectifs 2015) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emplois d'avenir : 30% de bénéficiaires résidant en zones urbaines sensibles (20% en 2013, 25% en 2014) ; • Contrat unique d'insertion : maintien de la part actuelle des résidents des ZUS pour le secteur non marchand (13%), et passage à 12% pour le secteur marchand (contre 9,7% en 2012) ; • Insertion par l'activité économique : objectif de progression à fixer après que soit établi un diagnostic ; <p>- Expérimenter le dispositif des emplois francs, outil spécifique de lutte contre les discriminations ;</p> <p>- Adapter le service public de l'emploi aux besoins des quartiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Missions locales : prise en compte du critère de présence ou proximité des quartiers prioritaires dans le cadre des dialogues de gestion pour répartir les dotations de l'Etat entre les structures ; • Pôle emploi : signature d'une convention spécifique le 30 avril traitant de la présence physique de Pôle emploi et de l'adaptation de la qualité de service ; <p>- Mobiliser les moyens des services déconcentrés : coordination de l'action des délégués du préfet avec celle des unités territoriales des DIRECCTE, systématiquement impliquées dans l'élaboration des contrats de ville ;</p> <p>- Intégrer l'ensemble de ces objectifs dans le pilotage du service public de l'emploi: le tableau de bord régional et départemental des données de l'emploi en ZUS diffusé semestriellement par le secrétariat général du comité interministériel des villes (SG-CIV) et la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) permet de vérifier la réalisation des objectifs.</p>
Ministère des droits des femmes	21 mai 2013	<p>- Développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité dans les quartiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volet obligatoire « égalité entre les femmes et les hommes » dans les contrats de ville ; • Meilleur recueil de l'information sexuée dans les quartiers ; • Promotion de la méthodologie des marches exploratoires des femmes ; <p>- Décliner dans les quartiers prioritaires les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les territoires d'excellence de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

		<ul style="list-style-type: none"> • le programme « ABCD de l'égalité » ; • le dispositif « téléphone grand danger » ; <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers : mobilisation du fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF) ; - S'assurer de l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes : meilleure prise en compte des habitantes des quartiers par les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).
Ministère délégué en charge des transports, de la mer et de la pêche	7 juin 2013	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement du troisième appel à projets « transports collectifs et mobilité durable » hors Ile-de-France : <ul style="list-style-type: none"> • Majoration de 10% du taux de subvention aux projets qui concernent les quartiers de la politique de la ville ; • Réserve de 10% des heures travaillées et des embauches effectuées dans le cadre des travaux d'investissement, de la gestion et de l'utilisation des infrastructures créées ou aménagées, en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, avec une attention particulière pour celles issues des quartiers prioritaires ; - Mobilisation renforcée des AOTU dans le cadre des nouveaux contrats de ville afin d'améliorer la desserte des quartiers prioritaires et les services à la mobilité en faveur des habitants de ces territoires ; - Intégration d'un volet « desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville » dans les plans de déplacements urbains.
Ministère de la justice	8 juillet 2013	<ul style="list-style-type: none"> - Associer l'institution judiciaire aux nouveaux contrats de ville (les représentants du Ministère public seront signataires) ; - Conforter la justice de proximité : <ul style="list-style-type: none"> • 100 nouveaux bureaux d'aide aux victimes avec une priorité d'implantation dans les territoires concernés par la politique de la ville ; • MJD et PAD : implantation des nouvelles structures prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville et maintien des moyens (postes de greffiers dédiés) ; - Mobiliser l'action pénale contre les phénomènes de délinquance propres aux quartiers de la politique de la ville : <ul style="list-style-type: none"> • Moyens de la justice mobilisés prioritairement vers les quartiers prioritaires, notamment ceux concernés par une ZSP ; • Ciblage plus particulier de la répression de certaines infractions : stupéfiants, économie souterraine, violences contre les forces de l'ordre, infractions en matière d'habitat indigne ou insalubre ; - Prévenir la récidive : <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des jeunes suivis par la justice vers les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle ; • Meilleure accessibilité des jeunes aux dispositifs de droit commun ; • Généralisation des conventions entre la justice et les bailleurs sociaux (actions visant la réparation du préjudice subi) ; • Instructions en lien avec la police et la gendarmerie pour garantir l'effectivité des mesures prononcées, notamment en matière d'interdiction de séjour dans les quartiers ; - Favoriser l'accès des jeunes des quartiers prioritaires aux CPI « égalité des chances » dans les écoles du ministère de la justice ; - Lutter contre les discriminations : <ul style="list-style-type: none"> • Partenariat avec le Défenseur des droits ; • Participation du ministère de la justice au programme d'actions

		interministérielles de lutte contre les discriminations.
Ministère de la défense Ministère délégué chargé des anciens combattants	15 juillet 2013	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement en faveur de la jeunesse et de l'égalité des chances : <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la couverture des quartiers prioritaires par les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) ; • S'appuyer sur le réseau RLJC pour développer des initiatives auprès des jeunes de ces territoires : incitation au recensement et information sur la journée « Défense et citoyenneté », repérage et sensibilisation des jeunes volontaires sur les opportunités offertes au sein du ministère de la défense (cadets de la défense, tutorat, lycées de la défense, etc.), meilleure connaissance des métiers de la défense, etc. ; - Engagement en faveur de la valorisation et de la diffusion des actions mémorielles : <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les habitants des quartiers à la connaissance des conflits contemporains (par exemple, par leur accès aux lieux de mémoire ou par la diffusion, dans les quartiers, d'une exposition sur l'engagement des soldats d'Afrique), et notamment à l'histoire des harkis et autres supplétifs engagés pendant la guerre d'Algérie ; • Soutenir et valoriser les initiatives émanant des quartiers afin de commémorer les conflits contemporains ; • Encourager le recueil de la mémoire des habitants des quartiers et valoriser les documents produits dans ce cadre.
Ministère de l'intérieur	27 septembre 2013	<ul style="list-style-type: none"> - En matière de sécurité et de la prévention de la délinquance : <ul style="list-style-type: none"> • Consolider les stratégies d'intervention dans les quartiers à l'aide de nouveaux outils de connaissance de la réalité des quartiers prioritaires, notamment en relation avec le ministère de la justice : réforme de la statistique policière et mobilisation de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) pour mieux prendre en compte la réalité des quartiers dans les indicateurs utilisés par les services ; • Améliorer le lien entre la police et la population, notamment avec les jeunes : doublement du nombre de délégués à la cohésion police-population (59) et d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (170), meilleur accès des jeunes des quartiers aux métiers de la sécurité, extension du recours au service civique et développement des expérimentations locales favorisant le dialogue avec la police ; • Renforcer et adapter l'action des services de police et gendarmerie dans les quartiers : coordination de l'extension des zones de sécurité prioritaires (ZSP) avec la nouvelle géographie de la politique de la ville, sensibilisation des agents de la police et de la gendarmerie à leur environnement professionnel, présence préventive et dissuasive dans les quartiers et affectation prioritaire de policiers expérimentés ; • Renforcer l'effort de prévention dans le cadre des priorités fixées par le comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) : accent mis sur la prévention de la récidive et priorité donnée aux quartiers de la politique de la ville dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance et intégration de cette stratégie dans le cadre des nouveaux contrats de ville ; • Réduire les phénomènes de délinquance spécifiques dans les quartiers, en lien avec l'ensemble des ministères concernés : lutte contre la délinquance dans les ensembles d'habitat collectif, dans les transports et aux abords des établissements scolaires et lutte contre le trafic de stupéfiants ; • Développer un volet sécurité et tranquillité publiques dans les contrats de ville ; - En matière d'intégration :

		<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la refondation de la politique d'intégration sous l'autorité du Premier ministre et dans le sillage du rapport TUOT (annexe à venir en fonction des conclusions des travaux conduits) ; • Valoriser et développer les programmes de diversification des recrutements dans la police, la gendarmerie et l'administration territoriale : recrutement de sous-officiers de gendarmerie, accompagnement des adjoints de sécurité (dont ex-cadets de la République) pour leur ouvrir l'accès au concours de gardien de la paix, poursuite et renforcement des CPI de commissaires et d'officiers de police ; <p>- Concernant l'administration territoriale de l'Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au niveau régional, renforcer la responsabilité des préfets de région dans la territorialisation des politiques sectorielles au bénéfice des quartiers prioritaires : mobilisation de l'instance collégiale du comité de l'administration régionale (CAR) pour cibler les moyens humains et financiers et pour examiner les projets de contrats de ville dans la région ; • Au niveau départemental : <ul style="list-style-type: none"> ◦ conforter le rôle des préfets, et auprès d'eux des préfets délégués à l'égalité des chances (PDEC) et sous-préfets chargés de mission pour la politique de la ville (SPV), dans la mise en œuvre de la politique de la ville au plus près des territoires, notamment dans le cadre de la négociation et de l'animation des nouveaux contrats de ville (circulaire intérieur-ville à venir sur les missions des PDEC, SPV et sous-préfets d'arrondissement) ; ◦ mettre en place autour des préfets des équipes interministérielles pour préparer les nouveaux contrats ; <p>- Accompagner et former les services de l'Etat et l'ensemble des professionnels à la préparation des nouveaux contrats et à la conduite de la politique de la ville sur les territoires (mobilisation des délégués du préfet et des centres de ressources de la politique de la ville).</p>
Ministère délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation	27 septembre 2013	<p>- Améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour agir plus efficacement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disposer annuellement des informations sur l'impact global de l'ESS dans les quartiers prioritaires (en termes d'entreprises, d'emplois et de soutiens budgétaires) ; • Pour le diagnostic et le suivi des résultats, mobiliser le SG-CIV (Observatoire national des zones urbaines sensibles), la Direction générale de la cohésion sociale (Mission de l'innovation, de l'expérimentation sociale et de l'économie sociale), l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Observatoire national de l'économie sociale et solidaire et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques ainsi que les têtes de réseau de l'ESS intervenant dans les quartiers ; <p>- Créer de l'activité dans les quartiers par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le développement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) • la promotion et le développement du modèle coopératif : contribution au doublement national du nombre de sociétés coopératives et participatives (SCOP) (de 2000 à 4000), exploitation du potentiel des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et soutien à l'essor de l'entrepreneuriat individuel sous des formes collectives (CAE) ; • le soutien à la généralisation des clauses d'insertion à tous les marchés publics (chantiers du Grand Paris, de l'appel à projets Transports et mobilité hors Ile-de-France et du nouveau programme national de renouvellement urbain, etc.) ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'ESS : <ul style="list-style-type: none"> • Actions d'accompagnement des nouvelles mesures de l'emploi (emplois d'avenir et contrats de génération notamment) afin de favoriser l'accès à ces mesures aux jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés des quartiers en privilégiant le recours aux entreprises de l'ESS ; • Sensibilisation à l'ESS des cadres et formateurs des écoles de la deuxième chance (E2C), centres de l'établissement public d'insertion de la Défense (EPIDE) et formations du service militaire adapté ; - Développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers : <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser, en lien avec la Caisse des dépôts et en mobilisant les Citélabs, la création d'entreprises sociales par les habitants des quartiers ; • Mener une expérimentation sur les quartiers prioritaires dans le cadre de l'appel à projets interministériel relatif aux Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE).
<p>Ministère de l'Éducation nationale</p> <p>Ministère délégué à la réussite éducative</p>	<p>7 octobre 2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire converger la géographie de l'éducation prioritaire et la nouvelle géographie de la politique de la ville afin de faire en sorte que les écoles et les collèges accueillant une majorité d'élèves issus des quartiers prioritaires soient inclus dans l'éducation prioritaire avec les moyens pédagogiques correspondants ; - Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'éducation nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école : <ul style="list-style-type: none"> • Organisation prioritaire de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les zones défavorisées et notamment les quartiers prioritaires : développement de ce dispositif dans chaque quartier prioritaire (ciblage de 25% des postes dédiés dans les quartiers) ; • « Plus de maîtres que de classes » (ciblage de 25% des postes créés dans les quartiers prioritaires) ; • Pour lutter contre le décrochage (objectif de diviser par 2 le nombre de décrocheurs sur 5 ans) : création d'emplois dans les établissements difficiles et mise en place de dispositifs innovants en lien avec les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs • Affectation prioritaire d'emplois médico-sociaux dans les dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire - Faire des emplois d'avenir professeur (18 000 emplois) un levier pour les jeunes issus de milieux modestes ; - Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école : développement de la communication orale, création d'« espaces parents », actions de soutien aux familles dans le cadre des projets éducatifs territoriaux, etc. (circulaire à venir) ; - Soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative : <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des PRE sur les quartiers de la nouvelle géographie prioritaire, avec pour priorité la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire ; • Développement d'activités péri-scolaires et élaboration de parcours artistiques et culturels, en particulier pour les jeunes issus des quartiers ; • Soutien à l'internat scolaire, aux activités de médiation et aux cordées de la réussite ; - Intégrer les ministères de l'Éducation nationale et de la réussite éducative à la préparation et au pilotage des futurs contrats de ville : signature des contrats par les recteurs et participation de leurs représentants aux équipes interministérielles.

<p>Ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme</p>	<p>17 janvier 2014</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En matière d'artisanat : <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la formation et l'alternance auprès des jeunes résidents des quartiers prioritaires : fixation du taux de progression de la part des jeunes bénéficiaires d'une formation en alternance dans le secteur de l'artisanat, mesures d'information et de promotion dans les établissements scolaires du secondaire, sensibilisation des employeurs aux viviers de candidats résidents des ZUS ; • Renforcer l'accompagnement des habitants des quartiers à la création et au développement d'entreprise : fixation du taux de progression du nombre d'activités artisanales implantées, offre d'accompagnement sous forme de tutorat ou de mentorat, développement de l'offre de locaux artisanaux en lien avec l'EPARECA, etc. • Associer le réseau des chambres des métiers et de l'artisanat à l'action publique en faveur des quartiers par leur mobilisation dans le cadre des futurs contrats de ville. - En matière de commerce : <ul style="list-style-type: none"> • Sur la base du rapport du CESE, examiner l'opportunité de maintenir un dispositif d'exonérations fiscales et sociales ciblé sur les activités commerciales ; • Dans le cadre de la réforme du FISAC, renforcer la mobilisation de ce fonds avec un ciblage sur les territoires les plus fragiles ; • Développer et renforcer l'action de l'EPARECA : création d'une société foncière d'investissement avec la CDC, dédiée à l'acquisition au portage d'opérations commerciales et artisanales dans les quartiers prioritaires, développement d'une mission de centre de ressources au sein de l'EPARECA, élaboration d'un document méthodologique sur la redynamisation artisanale et commerciale dans les quartiers, etc. • Mobiliser le réseau des chambres de commerce et d'industrie. - Dans les autres domaines d'intervention économique : <ul style="list-style-type: none"> • Développer des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires dans le domaine du départ en vacances : mobilisation des leviers d'action du ministère de la ville (VVV et partenariat avec l'agence nationale pour les chèques vacances), mise en place d'actions spécifiques sur la base du rapport confié à Claude BUISSON, contrôleur général économique, pour réduire les inégalités en matière d'accès aux vacances ; • Décliner dans les quartiers prioritaires des événements dans le cadre de la Fête de la gastronomie et mobiliser à cette fin, les collectivités territoriales et le partenariat associatif.
<p>Ministère de la culture et de la communication</p>	<p>5 mars 2014</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants, notamment par une médiation adaptée et le développement de démarches de co-construction : mobilisation des équipements et des acteurs culturels, développement des différentes pratiques et expressions artistiques et culturelles, développement des résidences d'artistes dans les quartiers de la politique de la ville, intégration de l'action culturelle dans la lutte contre l'illettrisme. - Faire des jeunes des quartiers la cible prioritaire de la politique partenariale entre le ministère de la Ville et le ministère de la culture et de la communication : <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre du projet national d'éducation artistique et culturelle : <ul style="list-style-type: none"> ○ Veiller à ce que les jeunes des quartiers prioritaires bénéficient en priorité d'un parcours d'éducation artistique et culturelle ; ○ Consacrer au moins 30 % des crédits dédiés au projet national pour l'éducation artistique et culturelle aux actions développées

		<p>dans les quartiers de la politique de la ville ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Développer l'éducation au multimédia ; ○ Développer et qualifier l'offre culturelle et artistique hors temps scolaire (mobilisation des dispositifs de réussite éducative, des structures et équipes artistiques et culturelles) • Accompagner vers l'enseignement supérieur Culture en incitant les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel placés sous la tutelle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication, à accroître le nombre d'élèves issus des quartiers de la politique de la ville. <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les médias de proximité afin de valoriser l'image des quartiers ; - Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers : développer les actions mémoire et histoire en poursuivant la coopération engagée concernant les archives et la mémoire des acteurs de la politique de la ville et de l'intégration (programme national d'archives orales ou financement d'actions locales).
--	--	--

Principaux engagements pris dans le cadre des conventions avec les partenaires et opérateurs

Partenaires et opérateurs	Date de signature de la convention	Principaux engagements pris
Pôle emploi	30 avril 2013	<p>La convention précise les engagements opérationnels de Pôle emploi dans le champ de la politique de la ville, en complément de son concours à la convention signée entre les ministres chargés de la ville et de l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers prioritaires (points de contacts physiques, réalisation de services dans ces quartiers) • Renforcer et adapter les moyens et les services de Pôle emploi aux besoins des quartiers de la politique de la ville afin d'améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires (affectation de 400 agents en CDI dans les agences les plus concernées par la politique de la ville, mobilisation et adaptation des aides et des prestations, mise en œuvre d'actions partenariales) • Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques à leur profit • Mobiliser Pôle emploi dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville avec les acteurs des territoires (signature des contrats de ville par Pôle emploi et participation à leur gouvernance territoriale). <p>Le ministère chargé de la ville accompagne les engagements de Pôle emploi (formation des personnels de Pôle emploi, mobilisation des crédits spécifiques de la politique de la ville, mise à disposition du service web d'identification des adresses situées dans les quartiers de la politique de la ville).</p>
Association des régions de France (ARF)	13 février 2013	<ul style="list-style-type: none"> - la signature des futurs contrats par les régions ; - un ciblage des fonds européens structurels et d'investissement sur les priorités thématiques et territoriales de la politique de la ville (mobilisation à hauteur de 10% minimum de l'enveloppe nationale FEDER-FSE qui sera gérée par les régions en faveur des quartiers prioritaires dans le cadre des nouveaux contrats de ville) ; - une mobilisation des régions dans la définition et la mise en œuvre des actions menées au titre de la politique de la ville : meilleure territorialisation des interventions des régions dans le cadre de leurs compétences et responsabilités propres (notamment dans les domaines du développement économique, des transports, de la formation des jeunes et de l'apprentissage).
Assemblée des communautés de France (ADCF)	27 mai 2013	<ul style="list-style-type: none"> - Les engagements de l'État : une meilleure mobilisation des politiques de droit commun, un plus grand ciblage des crédits spécifiques, une réforme de la dotation de développement urbain, de nouveaux projets de renouvellement urbain, un fléchage des fonds structurels européens et un accompagnement en matière d'ingénierie ; - Les engagements des intercommunalités : signature des contrats de ville aux côtés de l'État et des communes, renforcement de l'intégration

		<p>intercommunale, mise en place d'équipes projets référentes à l'échelle de l'intercommunalité, coordination du contrat de ville à cette même échelle, mise en place des pactes financiers et fiscaux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les engagements de l'ADCF pour accompagner la montée en charge des EPCI dans le domaine de la cohésion sociale et urbaine et dans la mise en œuvre des contrats de ville : sensibilisation des acteurs et diffusion de bonnes pratiques, conception d'outils pratiques de mise en œuvre des contrats de ville à l'échelle intercommunale, etc. - un engagement conjoint de parvenir à une réduction d'un tiers les disparités financières internes aux agglomérations sur la période du contrat 2014-2020.
Association des maires Ville et Banlieue de France	19 septembre 2013	<ul style="list-style-type: none"> - Les engagements du ministère délégué à la ville : <ul style="list-style-type: none"> • En matière de gouvernance : mise en place des nouveaux contrats de ville dans le cadre d'une complémentarité renforcée entre l'échelon intercommunal et l'échelon communal, renforcement du pilotage interministériel et accompagnement des territoires les moins dotés en ingénierie • En matière de renforcement de l'action publique : implication des maires dans la définition des périmètres définitifs des futurs quartiers, mobilisation renforcée du droit commun, fléchage prioritaire des fonds structurels européens, lancement de nouvelles opérations de renouvellement urbain, réflexion sur des mécanismes spécifiques d'accompagnement des territoires sortants - Les engagements de Ville et Banlieue : <ul style="list-style-type: none"> • un accompagnement des communes pour mettre en œuvre les nouveaux contrats de ville dans le cadre d'un lien étroit avec les intercommunalités et d'une meilleure articulation avec les autres schémas, plans et contrats existants, renforcer leur action au bénéfice des quartiers prioritaires et décliner les politiques nationales sur leurs territoires • une mobilisation en vue de favoriser la mise en œuvre de la réforme nationale de la politique de la ville dans les délais impartis • un travail auprès des régions et départements pour faciliter leur mobilisation et auprès des partenaires institutionnels pour faire progresser la solidarité intercommunale - Un engagement conjoint en faveur des habitants des quartiers : <ul style="list-style-type: none"> • mise en place d'une méthodologie d'association des habitants à chaque étape de la construction du contrat de ville : conseils de citoyens, maisons du projet • réalisation d'une enquête auprès des villes adhérentes sur les pratiques en matière de participation citoyenne (valorisation des expériences locales innovantes) • création d'un collège citoyen au sein du CNV rénové.
Fédération des villes moyennes (FVM)	25 septembre 2013	<ul style="list-style-type: none"> - Une gouvernance nationale renforcée: <ul style="list-style-type: none"> • En matière de représentation : représentation des élus des villes moyennes dans le collège « élus » du CNV rénové et dans le CA de l'ANRU et mise en place par la FVM d'une commission « politique de la ville » • En matière de connaissance et d'expertise : prise en compte de la diversité des territoires dans le cadre du nouvel observatoire de la politique de la ville, engagement de la FVM à contribuer à la connaissance des quartiers et à élaborer une offre nationale de formation sur la nouvelle étape de la politique de la ville - Une mise en œuvre opérationnelle des contrats de ville:

		<ul style="list-style-type: none"> • en renforçant l'action publique : <ul style="list-style-type: none"> ◦ engagement du ministère de la ville à impliquer les maires dans la définition des périmètres des nouveaux quartiers, à réfléchir à des mécanismes d'accompagnement des territoires sortants et à mobiliser l'ensemble des moyens sur les quartiers prioritaires ◦ engagements des villes moyennes à mettre en place les nouveaux contrats de ville dans le cadre d'une association des habitants, associations, entreprises et bailleurs • par un effort de formation et d'ingénierie : constitution d'équipes interministérielles par État, mise en place d'équipes projet intercommunales par les villes moyennes et effort de formation et sensibilisation des acteurs - Répondre aux attentes spécifiques des villes moyennes en approfondissant les réflexions conduites dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Développement économique dans les quartiers : évaluation des ZFU, stratégie spécifique de la BPI, renouvellement de la convention CDC, développement des formes coopératives d'activités et d'entreprises, soutien aux clauses d'insertion, développement de l'ESS, etc. • Parc de logements et dynamisation des centres urbains : recherche d'équilibre dans la construction de logements locatifs sociaux et dans les politiques d'attribution, renforcement de la GUP, désenclavement des quartiers, poursuite du renouvellement urbain, développement des observatoires de l'habitat, etc. • Enseignement supérieur et politique des quartiers : renforcement de l'offre de logements étudiants, accès des bacheliers professionnels issus des quartiers aux sections techniques, etc. • Vieillesse de la population : renforcement du lien social, lutte contre la pauvreté et l'isolement, adaptation et meilleur accès aux services publics et à l'aide à domicile, etc. • Prévention de la délinquance et sécurité : renforcement de l'action des services de police, mobilisation du FIPD, lutte contre les discriminations, etc.
Assemblée des départements de France (ADF)	11 octobre 2013	<ul style="list-style-type: none"> - Une convergence de l'ADF et de l'État autour de principes d'action commune : <ul style="list-style-type: none"> • une mobilisation de l'État et des conseils généraux sur l'ensemble de leurs politiques de droit commun au bénéfice des quartiers prioritaires, assortie d'un suivi quantifiable et fiable des moyens engagés • la réaffirmation d'une « gouvernance partagée » de la politique de la ville • un ciblage de 10% de l'enveloppe FSE « Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté » déléguée aux départements au bénéfice des quartiers prioritaires • une traduction des engagements pris dans la convention nationale ADF dans le cadre des contrats de ville • la mise en place de référents « politique de la ville » dans les services • le renforcement des politiques d'accompagnement social, notamment des personnes âgées et des familles monoparentales • la mise en place d'outils de suivi partagés (indicateurs communs et tableaux de bord) - Une traduction concrète des engagements pris dans le cadre des différentes politiques sectorielles et stratégies d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> • En matière de politiques sociales : identification des axes spécifiques aux quartiers prioritaires dans les schémas départementaux existants, poursuite des efforts engagés en matière d'insertion et d'emploi (RSA, Garantie jeunes, etc.), mobilisation spécifique du FSE dans le cadre des

		<p>contrats de ville, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En matière de travail social et d'accompagnement des publics : initiatives visant à une meilleure connaissance du travail social dans les quartiers prioritaires et à un renforcement et actions visant à renforcer et adapter l'offre d'accompagnement social au bénéfice des quartiers, notamment les personnes âgées, les familles monoparentales et les publics impactés par les projets de rénovation urbaine et meilleure mobilisation des équipes de prévention spécialisée • En matière de politiques contractuelles infra-départementales : adaptation des outils de contractualisation avec les échelons infra-départementaux avec les objectifs des contrats de ville • En matière de politiques éducatives : partenariat renforcé entre les conseils généraux et l'Education nationale, convergence des géographies de l'Education nationale et de la politique de la ville et priorisation des moyens de l'Education nationale, traduction des objectifs partagés dans le cadre des PEDT • En matière de participation des habitants : promotion d'initiatives telles que les FPH, les actions GUP, etc. • En matière de lutte contre les discriminations : inscription de cette thématique dans les contrats de ville et soutien aux projets s'inscrivant dans cette démarche.
<p>Association des Communautés Urbaines de France (ACUF) et Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF)</p>	<p>29 octobre 2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des engagements de l'État et des élus au service d'un projet social et urbain renouvelé et intégré, articulés autour de cinq thématiques : <ul style="list-style-type: none"> • Formation, emploi et développement économique : ciblage des emplois d'avenir, lancement des emplois francs, présence physique de Pôle emploi dans les quartiers, mobilisation des maisons de l'emploi et des missions locales au bénéfice des habitants des quartiers, etc. ; • éducation et réussite éducative : convergence de la géographie de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire, mise en œuvre des projets éducatifs de territoire (PEDT) dans le cadre des futurs contrats de ville, lutte contre le décrochage scolaire, etc. ; • logement et habitat : lancement du NPNRU, développement d'outils afin de favoriser les parcours résidentiels, actions en faveur d'une meilleure desserte des quartiers prioritaires, etc. • santé et vie sociale : préparation et mise en œuvre des contrats locaux de santé dans le cadre des nouveaux contrats de ville, actions en faveur de l'installation des professionnels de santé dans les quartiers prioritaires, lutte contre l'isolement des personnes âgées, etc. • prévention, sécurité et tranquillité publique : coordination de l'extension des zones de sécurité prioritaire avec la nouvelle géographie de la politique de la ville, amélioration du lien police-population, actions en faveur de la formation des agents de la police nationale et des polices municipales, etc. - Afin de renforcer la gouvernance de la politique de la ville au niveau le plus pertinent et de garantir la solidarité nationale et locale, des engagements portant sur : <ul style="list-style-type: none"> • la signature et l'animation des contrats de ville au niveau intercommunal, avec la désignation d'un élu référent au sein de l'intercommunalité ; • la transversalité des équipes chargées de la politique de la ville et leur positionnement à un échelon approprié pour favoriser la mobilisation des services municipaux et intercommunaux ; • le renforcement des coopérations entre l'État, les communes et intercommunalités et l'ensemble des partenaires du contrat de ville (CAF, Pôle emploi, ARS, etc.) ; • le renforcement de la solidarité au sein des territoires par un meilleur

		ciblage et une plus grande mutualisation des moyens en faveur des quartiers prioritaires.
Association des maires de France (AMF)	14 janvier 2014	<ul style="list-style-type: none"> - Pour une gouvernance partenariale renforcée : <ul style="list-style-type: none"> • Des engagements de l'Etat : renforcement de la mobilisation territoriale autour du préfet, soutien aux acteurs locaux dans l'organisation et la structuration du contrat de ville, reconnaissance de l'importance et de la complémentarité du rôle des maires et présidents d'EPCI, chevilles ouvrières du contrat de ville, accompagnement des territoires les moins bien dotés en matière d'ingénierie, d'observation et d'évaluation ; • Des engagements de l'AMF : mobilisation des maires et présidents d'EPCI : <ul style="list-style-type: none"> ◦ afin qu'ils organisent, en lien avec les préfets, la concertation autour du contrat de ville dans le cadre d'une démarche intégrée et en co-construction avec les habitants des quartiers prioritaires ; ◦ afin qu'ils mobilisent leurs politiques de droit commun. - Pour une géographie d'intervention partagée, gage d'efficacité : implication des maires et présidents d'EPCI dans la définition des périmètres définitifs des futurs quartiers, mise en place d'un dispositif de veille active pour les territoires sortants (reposant sur une mobilisation du droit commun, une poursuite jusqu'à leur terme des conventions adultes-relais et une pérennisation du cadre du PRE). - Pour une mobilisation des politiques de droit commun au profit des services au public : <ul style="list-style-type: none"> • Des engagements respectifs de l'Etat et de l'AMF, particulièrement dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> ◦ éducation (construction des PEDT, scolarisation des moins de 3 ans, développement des modes de gardes, association des parents au parcours scolaire de leurs enfants, etc.) ; ◦ santé (soutien au modes d'exercice médical groupé, développement des démarches de prévention) ; ◦ emploi (présence de Pôle emploi et implication des missions locales dans les quartiers) ; ◦ sécurité (fléchage des moyens du FIPD dans les ZSP) ; ◦ logement (recherche de l'équilibre social par une politique de peuplement adaptée) ; ◦ transports (amélioration de l'offre de transports collectifs). • Un engagement conjoint pour déployer, renforcer la qualité et adapter les services aux publics d'ici 2020 sur la base d'une cartographie des besoins et d'un schéma local de services aux publics défini dans le cadre du contrat de ville.
Charte « Entreprises et Quartiers »	20 juin 2013	Par cette charte, déclinée en convention spécifique pour chaque entreprise, les 40 entreprises signataires s'engagent à favoriser pour les habitants des quartiers populaires l'accès à l'emploi ou la création d'entreprises, mais également à agir pour le développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans différents domaines tels que l'éducation, l'orientation, la médiation, les services à la population, le soutien à l'entrepreneuriat, les clauses d'insertion.
Caisse des dépôts et consignation	18 juin 2014	<p>La CDC réserve une enveloppe de fonds propre de 400 millions d'euros (2014-2020) pour son action en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain.</p> <p>Son soutien technique et financier est consacré à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les projets de renouvellement urbain (poursuite de la mise en œuvre du PNRU, concours au lancement et à la mise en œuvre du NPNRU,

		<p>soutien en faveur de l'habitat privé dégradé et des copropriétés privées dégradées, soutien à l'ingénierie pour les contrats de développement territorial du Grand Paris).</p> <ul style="list-style-type: none">• Renforcer le développement économique et la cohésion sociale à travers :<ul style="list-style-type: none">○ l'accompagnement du développement économique des quartiers favorisant la création d'emplois (soutien à la création et au développement d'activité des très petites entreprises, des structures de l'économie sociale et solidaire et accompagnement en ingénierie au développement économique)○ le développement des outils de cohésion sociale favorisant le retour à l'emploi (micro-crédit personnel)○ le soutien aux investissements immobiliers afin de permettre aux porteurs de projet et aux créateurs d'entreprises de disposer de locaux adaptés pour exercer leurs activités, d'enrichir l'offre de service et concourir au développement de l'activité économique des quartiers.• Favoriser le développement économique et la transition écologique à travers un appui technique et financier aux opérations concourant au désenclavement des quartiers et au développement des transports et de la mobilité, au développement numérique, à la rénovation énergétique du parc tertiaire public et privé des quartiers.
--	--	---

ANNEXE 6

Maquette financière au Contrat de Ville



Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)	
Commune	
Intercommunalités	
Conseil Général	
Conseil Régional	
Organismes sociaux : XXX	
Adoma	
Autres organismes publics : XXX	
BOP 104 Intégration et accès à la nationalité française (Intérieur)	
BOP176 Police nationale (Intérieur)	
BOP 152 Gendarmerie nationale (Intérieur)	
BOP 307 Administration territoriale (Intérieur)	
Autres BOP Ministère de l'intérieur	
BOP 101 Accès au droit et à la justice (Justice)	
BOP 182 Protection judiciaire de la jeunesse (Justice)	
BOP 107 Administration pénitentiaire (Justice)	
BOP 178 Préparation et emploi des forces (Défense)	
BOP 167 Lien entre la nation et son armée (Défense)	
BOP 212 Soutien de la politique de la défense (Défense)	
BOP 139 Enseignement privé 1er et 2nd degré (Education)	
BOP 140 Enseignement scolaire public 1er degré (Education)	
BOP 141 Enseignement scolaire public 2nd degré (Education)	
BOP 230 Vie de l'élève (Education)	
BOP 231 Recherche et enseignement supérieur : (Education)	
BOP 150 Formations supérieures et recherche universitaire (Education)	
BOP 231 Vie étudiante (Education)	
BOP 224 transmission des savoirs et démocratisation de la culture (Culture)	
BOP 124 Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative (Affaires sociales)	
BOP 157 Handicap et dépendance	
BOP 177 Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	
BOP 304 Inclusion sociale, protection des personnes, économie sociale et solidaire (Affaires sociales)	
BOP 204 Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins (Affaires sociales)	
BOP 219 Sport	
BOP 163 Jeunesse et vie associative (hors FONJEP)	
Postes FONJEP	
BOP 137 Egalité entre les femmes et les hommes	
Autres BOP	
FSE	
PI47-Acsé- AR	
PI47-Acsé- ERE	
PI47-Acsé- Crédits fongibles départementaux	
PI47-Acsé- Crédits fongibles régionaux	
FIPD	

Co-financeurs Pilier Renouveau urbain (menu déroulant)	
Commune	
Intercommunalités	
Conseil Général	
Conseil Régional	
Caisse des dépôts et consignations	
ANRU	
EPARECA	
BOP 135 - Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat hors opérateurs	
BOP 203 Infrastructure et services de transports hors opérateurs	
Autres BOP	
Adoma	
Anah	
Ademe	
EPF	
EPA	
Bailleurs	
Autres organismes publics : XXX	
CAF	
Agences d'urbanisme	
Entreprises	
FEDER	
FSE	
Dotation politique de la ville	
PI47-Acsé- Crédits fongibles départementaux	
PI47-Acsé- Crédits fongibles régionaux	
FIPD	
MIDELCA	

Co-financeurs Pilier Développement économique et emploi (menu déroulant)	
Commune	
Intercommunalités	
Conseil Général	
Conseil Régional	
Missions locales et maison de l'emploi : XXX	
Pôle emploi	
ANRU	
Caisse des dépôts et consignations	
Chambres consulaires	
EPARECA	
Autres organismes publics : XXX	
FEDER	
FSE	
BOP 102 Accès et retour à l'emploi	
BOP 103 Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	
BOP 134 développement des entreprises et du tourisme	
BOP 304 Inclusion sociale, protection des personnes, économie sociale et solidaire (Affaires sociales)	
Autres BOP	
PI47-Acsé- AR	
PI47-Acsé- Crédits fongibles départementaux	
PI47-Acsé- Crédits fongibles régionaux	



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

cget

Commissariat
général
à l'égalité
des territoires

Direction de la ville et
de la cohésion urbaine

Proposition d'annexe financière aux contrats de ville

Précisions méthodologiques

Avril 2015

Un document visant à formaliser les engagements de l'ensemble des partenaires au contrat

A l'issue des travaux d'élaboration des contrats de ville, les engagements des différents partenaires au contrat doivent être formalisés dans une annexe financière. Conformément au principe de mobilisation prioritaire du droit commun, qui constitue l'un des axes structurants de la réforme, ce document a vocation à intégrer, non pas les seules actions bénéficiant de crédits du P147, mais l'ensemble des actions prévues dans le contrat de ville.

Ce modèle s'appuyant sur la structure du contrat de ville, comprend 3 onglets, correspondant aux piliers du contrat de ville. Il décline, par axe stratégique, objectif opérationnel et action, les moyens mobilisés par chacun des partenaires.

Modalités de valorisation des engagements

Chaque action peut faire l'objet d'un financement unique ou de co-financements. Les sources de financement, qu'elles relèvent des crédits spécifiques ou du droit commun de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'autres organismes partenaires, peuvent être, pour chaque action, sélectionnées à partir de la liste déroulante. Il vous est par conséquent proposé, pour chaque action, de créer autant de lignes que vous identifiez de financeurs. Vous en trouverez ci-dessous une illustration. L'utilisation de la fonction « filtrer » permet de recenser l'ensemble des moyens mobilisés par chaque partenaire au contrat.

Axe stratégique	Objectif opérationnel	Action	Périmètre		Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)
			Ville	QP	
AXE n°1	Objectif opérationnel n°1	Action n°1	Ville X	QP Y	Commune
					BOP 230 Vie de l'élève (Education)
	Action n°2				Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)
					Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)
	Objectif opérationnel n°2				Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)
					Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)
					Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)
					Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)

Ces moyens peuvent être exprimés en crédits et /ou en ETP. Une colonne valorisation est également prévue. Elle vise, par exemple, la mise à disposition de locaux. La traduction de certains engagements en nombre d'ETP supplémentaires, plutôt qu'en crédits complémentaires déployés permet de mieux valoriser la plus-value réelle de ce type d'engagements au regard des objectifs fixés. Elle permet également, le cas échéant, d'évaluer localement les modalités de déclinaison des conventions interministérielles. Les financements exprimés en crédits, lorsqu'ils relèvent de l'Etat, sont attachés à un BOP. Vous avez la possibilité, dans l'hypothèse où vous identifieriez un financement relevant d'un BOP ne figurant pas dans la liste déroulante, de compléter cette liste.

Déclinaison territoriale des engagements

L'annexe permet par ailleurs de préciser, au sein du contrat de ville, le territoire prioritaire au bénéfice duquel est conduite l'action. Cet élément d'information ne vise pas à remettre en cause le pilotage stratégique du contrat à l'échelle intercommunale et son adossement au projet de territoire. Cette précision permet, à l'issue de la déclinaison opérationnelle des axes stratégiques, d'identifier sur chaque quartier prioritaire les actions permettant de répondre au mieux aux problématiques identifiées. Pour autant, les actions recensées pourront

concerner plusieurs quartiers, voire la totalité des quartiers prioritaires sur le territoire intercommunal.

Un document renseigné annuellement mais porteur d'une stratégie pluriannuelle

L'annexe financière a vocation à être renseignée annuellement. Il est toutefois souhaitable que chacun des partenaires au-delà de son engagement pour l'année en cours, fixe une cible pour les années 2016 et 2017. Un engagement pluriannuel pourra également être formalisé pour les actions faisant l'objet d'un financement sur des crédits du programme 147 dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.

L'annexe financière aux contrats de ville a pour seul objet la formalisation des engagements des partenaires. Elle constitue à ce titre un outil essentiel dans le cadre du suivi des contrats de ville. Elle ne vise pas en revanche à décrire les actions, lesquelles pourront faire l'objet, par ailleurs, de fiches-actions qui préciseront notamment leurs modalités de mise en œuvre et les indicateurs permettant leur évaluation.